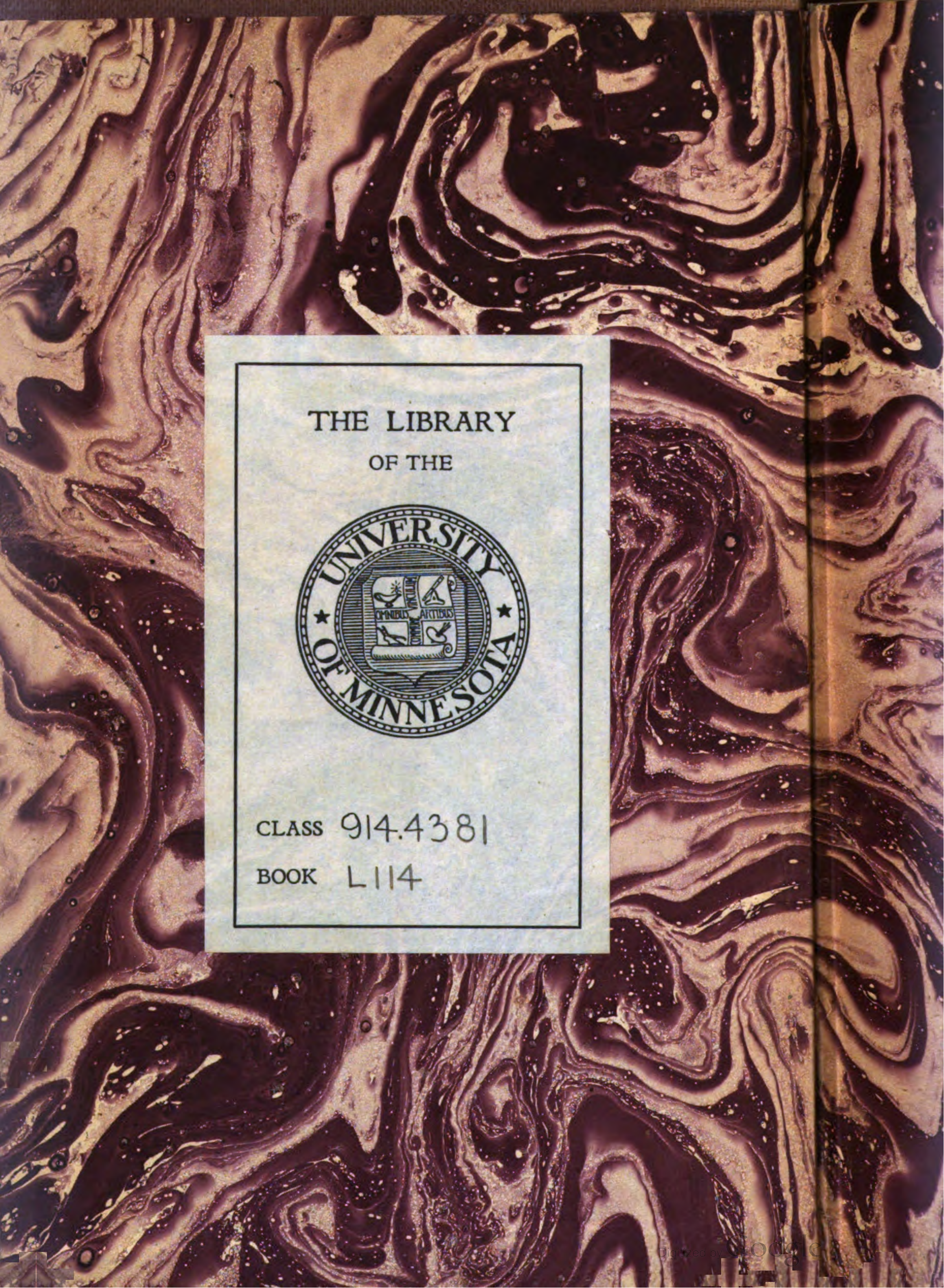
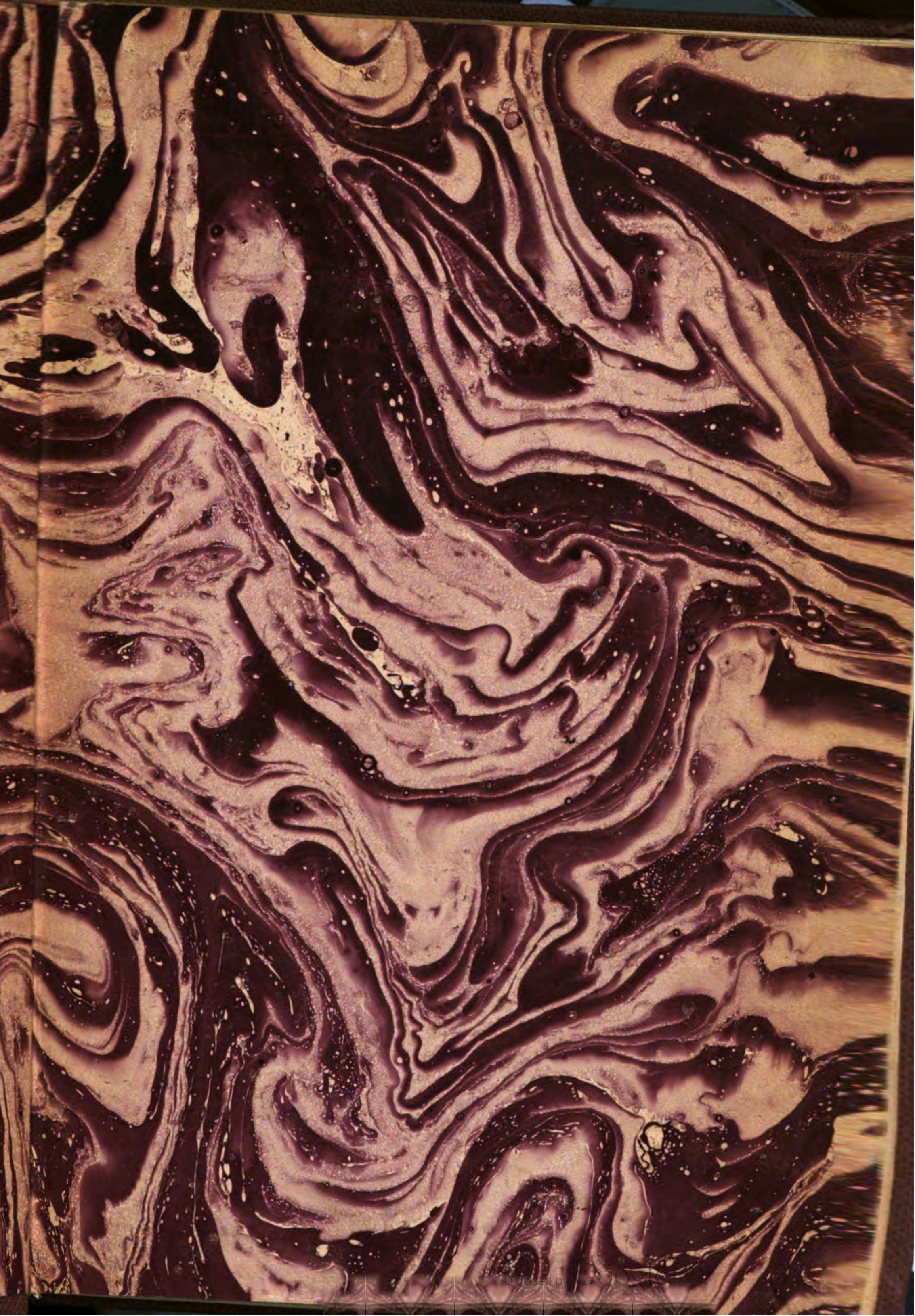




THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MINNESOTA
OMNIBUS ARTIBUS
CLASS 914.4381
BOOK L114



ANCIENS
US, COUTUMES,
LÉGENDES, SUPERSTITIONS,
PRÉJUGÉS, ETC.
Du Département de la Meuse

PAR

H. LABOURASSE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Membre et Lauréat de plusieurs Sociétés savantes



BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

—

1903

édition très rare.

L. 1

ANCIENS

US & COUTUMES

DE LA MEUSE


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

ANCIENS
US, COUTUMES,
LÉGENDES, SUPERSTITIONS,
PRÉJUGÉS, ETC.
Du Département de la Meuse

PAR

H. LABOURASSE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Membre et Lauréat de plusieurs Sociétés savantes

« La couleur locale s'efface, l'accent provincial se perd, le langage banal de tout le monde gagne de proche en proche, et chaque jour voit disparaitre un mot du terroir, une coutume, une originalité. »

A. THEURIET, *Sous Bois*, p. 196.

« Rien n'est plus naturel à l'homme que le surnaturel. »

SAINT-MARC-GIRARDIN.

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

1903



Extrait des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc, (tome I, 4e série, année 1902.)

ANCIENS US, COUTUMES,

LÉGENDES,

SUPERSTITIONS, PRÉJUGÉS, ETC.

DU

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Ce recueil, qui nous a coûté de laborieuses recherches, a pour objet, non seulement de rappeler nos vieilles coutumes disparues, mais aussi celles qui, remontant fort haut, existent encore plus ou moins altérées dans notre département.

Il sera donc pour nos arrière-neveux, si Dieu lui prête vie, un point de comparaison entre les usages de leur temps et ceux du nôtre. Nous avons dû, par conséquent, laisser de côté les usages nouveaux, qui offriront quelque intérêt peut-être, quand vieillis et délaissés

à leur tour par une civilisation plus raffinée, quelque patient folkloriste les colligera pour en conserver le souvenir.

NOTA. — Les noms en petites capitales placés entre parenthèse, sont, à moins de désignation spéciale, ceux des instituteurs, auteurs de monographies locales, à qui nous sommes redevable de précieux renseignements sur les usages de leurs communes respectives.

Les noms en italique, beaucoup plus rares, sont ceux de localités meusiennes.

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GÉNÉRAL

Le progrès, niveleur infatigable, chasse peu à peu devant lui les anciens usages qui imprimaient à chacune de nos provinces un cachet particulier. Quelques-uns tiennent bon ; d'autres résistent moins et cèdent peu à peu, mais combien ont disparu et sont oubliés parmi les plus intéressants ! Tels, lors d'une vaste inondation, surgissent ça et là quelques îlots épars dont on ne voit plus que le faîte, pendant que les ondulations de la plaine sont englouties sous les eaux.

Depuis longtemps nous caressions l'idée de recueillir ce qu' dans le département de la Meuse, est resté de ces vieux us, et toujours d'autres préoccupations ont retardé notre enquête déjà tardive. Elle nous a été facilitée par la lecture des monographies communales rédigées par MM. les instituteurs pour l'Exposition Universelle de 1889. Néanmoins, malgré cette aide précieuse et nos investigations personnelles, il restera quelques épis à glaner dans ce champ inexploré où, il y a moins d'un siècle, on eût fait une ample moisson.

« A quoi bon, dira quelque grincheux, vous soucier de ces vieilleries que le progrès a condamnées? » Ce n'est pas notre avis, ni celui de bien d'autres qui nous stimulent et nous approuvent dans cette étude de mœurs ; avec eux nous pensons que ces reliques du passé font partie intégrante de notre histoire provinciale au même titre que nos ruines, nos chartes, nos

médailles, et jusqu'à notre vieux langage, trop méconnu et dédaigné, malgré son allure naïve et ses expressions pittoresques.

Et ce progrès, qu'on nous jette volontiers à la tête, en quoi consiste-t-il dans nos campagnes? Un instituteur de bon sens va nous le dire sans détour.

« Le bien-être sous toutes ses formes s'est accru, on ne saurait le nier, mais ce n'est pas sans dommage pour les mœurs. Le malheur ou la pauvreté rapproche les hommes; la prospérité les remplit d'eux-mêmes et les rend égoïstes et personnels. Autrefois on se fréquentait, on passait ensemble les longues soirées d'hiver, on se réunissait à certaines fêtes. Aujourd'hui, on se relègue, on s'isole; chacun vit chez soi et pour soi; les liens sacrés du sang n'existent même plus; les familles sont désunies. On suit un peu mieux les règles d'une politesse banale, mais cette franchise dans les relations, cette cordialité avec laquelle on s'abordait, tout cela n'existe plus. On se mesure, on fait cas de sa position et de sa fortune; il y a, jusque dans nos villages, des castes et des rangs comme jadis, et cet esprit d'orgueil se révèle chez les jeunes gens, presque chez les enfants. Les divertissements du carnaval, où la Folie agitait ses grelots, sont du domaine des souvenirs. On ne danse plus guère au village; les jeunes filles établissent entre elles des catégories, ne veulent plus se confondre en une même réunion, et les bals sont tombés faute de danseuses.

« Nous ne nions pas le progrès quant aux conditions de la vie matérielle; mais sommes-nous meilleurs, sommes-nous plus satisfaits, sommes-nous même plus heureux que ne l'ont été nos pères?

« ..... Nos jeunes paysannes sont devenues des élégantes. C'est mieux, disent les uns; d'autres pensent que l'ancien costume, le costume local, avait son mérite. Nos grand'mères, jeunes filles, n'étaient pas plus laides que vous, et leur mise simple s'alliait mieux que vos colifichets et vos modes excentriques avec les occupations, les moyens et le genre de vie de l'habitant de nos campagnes. » (M. LAURENT).

Voici ce que, plus mordant sans être moins vrai, écrivait sur ce même sujet un autre maître :

« Nos filles et nos femmes de la campagne endossent consciencieusement et à grands frais les *rossignols* parisiens, oubliant, hélas! que plus elles nous coûtent moins elles valent. Croient-elles donc que nos aïeules, dans leur costume séant de villageoises qui s'harmonisait si bien avec le milieu où elles vivaient ne possédaient pas l'art de plaire? Elles n'avaient de la guêpe ni la taille — ni l'aiguillon, — mais un cœur généreux battait sous leur corsage; elles ne redoutaient pas la famille, et leurs maris trouvaient en elles de vaillantes compagnes. » (M. Louis).

Disons quelques mots, en guise de préface, de la transformation graduelle qui, depuis cinquante ans surtout, s'est opérée dans le genre de vie de nos paysans meusiens.

Autrefois le porc salé, une sorte de tisane aux légumes communs, les œufs et le laitage étaient la base de leur alimentation. La viande de boucherie ne paraissait sur la table que très exceptionnellement. Sauf dans les milieux viticoles, on buvait peu de vin; le laboureur aisé en achetait pour l'époque des grands travaux : fenaisons, moissons et semailles; puis on brisait le fausset jusqu'à la fête patronale ou les jours gras. Quelques bouteilles d'eau-de-vie de marc complétaient cette modeste provision. Le pauvre se contentait d'une piquette composée d'eau dans laquelle macéraient des fruits sauvages. Aujourd'hui la viande fraîche, le vin, le café, la volaille, entrent pour une bonne part dans l'alimentation générale sans en exclure le porc, aliment lorrain par excellence; beaucoup de gens élèvent de nombreux lapins dont on fait une grande consommation. Le seigle et l'orge n'entrent plus comme jadis dans la composition du pain, entièrement pétri avec la farine de blé; bon nombre le cuisent eux-mêmes avec profit pour leur santé; les autres l'achètent au boulanger ou le lui échangent contre du grain. Dans les potagers, mieux tenus, on cultive l'artichaut et l'asperge, et l'on sait mieux qu'autrefois préparer les légumes, d'ailleurs améliorés. On mange dans des assiettes et non plus au plat ou sur le pouce. En un mot, il y a progrès évident. Ajoutons que les vins de bon cru sont connus au village; le champagne apparaît même sur quelques tables dans les festins de cérémonie.

A ce riant tableau il y a une ombre : c'est le rôle inquiétant que jouent les liqueurs alcooliques dans la démoralisation des campagnes. Voici ce que dit, pour la commune rurale qu'il habite, un de nos meilleurs maîtres, officier d'Académie, qu'on nous permettra de ne pas nommer.

« On s'y livre avec une sorte de fureur aux plaisirs sensuels, aux appétits grossiers. Les cabarets regorgent de buveurs et et l'alcool circule à pleins verres. Si l'on comparait la vie de certains hommes pris dans la classe des ouvriers industriels avec celle des animaux, l'avantage resterait à ceux-ci. Les dimanches et les lundis sont des jours d'orgie où s'engloutit le fruit du travail; *ici comme ailleurs*, la loi contre l'ivresse est lettre morte; l'ouvrier qui gagne le plus est aussi le plus malheureux. »

Ce tableau véridique est l'exception, avouons-le, mais dans plusieurs localités meusiennes, dans nombre de ménages même, on boit moins de vin que de méchant alcool.

« Sans qu'il y ait ici d'ivrognes proprement dits, nous écrit-on d'Iré-le-Sec, on consomme ici trop d'eau-de-vie. Chaque soir à la maison, une fois rentré de son travail, l'ouvrier en absorbe une forte rasade que lui a préparée sa femme. Celle-ci, dans la plupart des ménages, ne se prive pas de cette dangereuse boisson. »

A Sorbey, si nous en croyons notre correspondant, on en fait également une énorme consommation.

Le crédit de certaines communes que nous pourrions citer est fortement ébranlé par l'usage immodéré des boissons de tous genres. Quelques localités frontières de la Belgique, Écouviez, Breux, Avioth, etc., font du café leur boisson habituelle; cet usage constant et abusif débilite à la longue les constitutions les plus robustes.

Le beau sexe, nous l'avons dit, abuse de la toilette et se ruine pour les yeux des autres. Du côté des hommes on est plus sage : la blouse est toujours portée en semaine avec des sabots ou de bons souliers ferrés; le dimanche, la plupart chaussent des bottines, endossent des paletots propres, plus ou moins légers suivant la saison, et se couvrent la tête

de casquettes et de chapeaux légers. La redingote et le haut de forme sont réservés pour les grandes occasions. Le bonnet de coton, coiffure courante de nos pères, est relégué dans l'alcôve ; nul, sauf de rares enfants, ne marche plus nu-pieds ; et les sabots cirés restent pour le grand nombre la chaussure d'hiver, en semaine du moins, comme étant la plus commode, la plus chaude et la plus économique.

Disons quelques mots de l'habitation.

Il y a un siècle et longtemps après, les maisons de nos villages, construites en bois ou en moellons et couvertes en tuiles, étaient basses, mal aérées, et sans autre sol que la terre battue. Quelques cuisines étaient dallées, et beaucoup, placées au centre de l'habitation, prenaient jour par le sommet d'une vaste et froide cheminée dite *à cuve*, depuis transformée presque partout en une *flamande*, vitrage horizontal à la hauteur du toit. Les fenêtres, petites et basses, donnaient peu de clarté; nous avons encore vu des vitres losangées comme celles de nos églises. Les plafonds étaient très rares.

Peu à peu cet état de choses s'est amélioré. Les maisons sont mieux bâties, mieux distribuées en général. Les cuisines sont pavées, les chambres planchéiées et souvent plafonnées. Les fenêtres sont grandes et plus *clarteuses*. Blanchis à la chaux à l'intérieur et à l'extérieur, les murs ont généralement bel aspect; nombre de pièces sont tapissées de papier peint, et des photographies, des chromos, des lithographies vulgaires placés dans de modestes encadrements, remplacent les naïves images d'Épinal et ont la prétention d'orner. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour rendre agréables et saines nos habitations rurales : la proximité des étables trop exiguës et le voisinage des fumiers qui vicient l'air, affectent désagréablement l'odorat et contaminent l'eau des puits, protestent éloquemment contre une invincible routine.

Réduit d'abord au strict indispensable, le mobilier s'est modifié en même temps que l'habitation. Une maie, servant à la fois de pétrin et de garde-manger, quelques chaises à siège de bois ou de paille, une table, se redressant parfois contre le mur pour ménager l'espace, une armoire à linge, des alcôves ou des

couchettes de forme antique avec rideaux de serge, supportant une paillasse fortement gonflée, un matelas de laine, un traversin, deux draps en toile de ménage, et une couverture de laine ou de coton, — un miroir, de la faïence grossière, de petits verres à boire, une cruche, des cuillers en fer battu, etc., composaient le mobilier de la classe pauvre ou moyenne. N'oublions pas au coin du feu, le *tire-braise* en forme de petit roable, ni le soufflet vieux style formé d'un canon de fusil troué à la culasse, — suspendue à une poutre du plancher, la lampe à crémaillère, dont un godet mobile à trois ou quatre becs contenaient la mèche et l'huile, — et près du seau placé sur l'évier, la *casse* ou *bassin*, récipient en cuivre à long manche qui servait à y puiser l'eau. Ces ustensiles familiers, indispensables à nos pères et qu'on trouve encore dans quelques ménages, s'en vont peu à peu, comme le rouet et le dévidoir de nos filandières, grossir de modestes collections. Les gens plus aisés avaient une *crédence*, sorte de buffet à étagère, où s'étalaient des plats d'étain, des assiettes historiées ou fleuries des faïenceries du Clermontois, assez recherchées aujourd'hui par les collectionneurs de troisième ordre, des couverts d'étain, des couteaux de table, un édredon et des oreillers sur les lits, des rideaux de calicot aux fenêtres, et une horloge de Comté dans sa boîte de chêne ou de sapin enjolivé. Sans être luxueux, l'ameublement s'est complété et transformé : reléguée au fournil, la maie a fait place à un buffet de chêne ou de noyer ciré; la chambre principale est presque coquette; des meubles plus artistiques, des lits à baldaquin, une pendule flanquée de flambeaux et de bibelots divers, des rideaux brodés ou brochés complètent l'ensemble, auquel le bon goût est loin de présider toujours. Joignez à cela des photographies dont on abuse, des chromos criards et ces lithographies vulgaires dont nous parlons plus haut, qui dissimulent la nudité des murailles volontiers couvertes de papiers peints à bas prix, et vous aurez une idée à peu près exacte du luxe intérieur de nos habitations rurales.

Dans quelques localités, ce luxe dépasse la mesure, et si l'on n'y prend garde, la dépense dégénère vite en prodigalité. « Les habitants de Bislée, en particulier, ont pour la plupart

des meubles élégants : armoires et lits en acajou, chaises coussinées, etc. Chez les moins aisés, le chêne ciré tient lieu d'acajou. » (M. Petitjean). Inutile d'ajouter qu'on y suit les modes de la ville voisine; mais une certaine aisance règne dans ce petit village agricole.

La propreté, ce luxe économique qui donne du relief aux moindres objets d'un ménage, est-elle en honneur dans nos villages et dans nos bourgs? Non, au moins en général. A côté de maisons bien tenues, — ce sont souvent les plus modestes, — il en est trop où le désordre et la malpropreté règnent et jurent au milieu d'un semblant de luxe qui les fait mieux ressortir.

Certaines localités méritent une mention particulière. « Les femmes de Villé-Cloye, dit M. Gendarme, sont d'une propreté irréprochable; aussi les habitations sont-elles bien tenues. En entrant dans ces humbles demeures, vous êtes frappé de l'ordre qui y règne, votre vue se repose avec plaisir sur ces ustensiles et ces meubles reluisant de propreté. »

La culture des champs est la principale occupation de nos paysans meusiens. Malgré les conférences, les journaux spéciaux, les encouragements des comices, la création de syndicats, l'agriculture est restée chez nous routinière dans ses grandes lignes, tandis qu'elle progresse par le menu. Pour vous en convaincre, voyez les précieux purins se perdre dans nos rues, et le laboureur s'entêter à cultiver des terres de qualité très inférieure qui le ruinent, alors que quelques lignes de comptabilité agricole lui dessilleraient les yeux sur ce point. Cependant il y a progrès, lent et indéniable : la faux à remplacé depuis longtemps la faucille gauloise, et la moissonneuse, la faucheuse mécanique sont près de supprimer la faux. Le fléau a cédé la place aux batteuses fixes ou ambulantes, le petit van d'osier au tarare, et les faneuses, les râteaux à cheval abrègent les fenaisons tout en diminuant les frais de main-d'œuvre. Des charrues perfectionnées, des rouleaux de formes et d'usages divers, des houes à cheval, des herses articulées et d'autres instruments aratoires ingénieux ont purgé le sol des plantes parasites, et l'on obtient un rendement bien supérieur à celui d'autrefois, et

malgré l'assolement triennal routinier, tout en réduisant les frais généraux. Les engrais industriels, assez mal compris du reste, sont l'objet d'une défiance exagérée de la part de nos cultivateurs.

Le manque de bras se fait et se fera sentir longtemps dans la Meuse. L'ouvrier agricole devenant très exigeant, on l'a remplacé autant qu'on a pu par les machines, et privé de travail il dirige ses enfants vers d'autres carrières. L'ouvrier viticole est plus stable ; les travaux de la vigne se font chez nous à la main et le propriétaire ne saurait se passer de son onéreux concours, mais il délaisse peu à peu, au détriment de la qualité des vins, les vignes dont le produit ne paye plus les façons, ce qui a lieu surtout dans les vallées de la Meuse et de l'Ornain, rarement indemnes des gelées printanières.

De temps immémorial, certaines industries se sont établie dans la Meuse. La proximité des forêts et des mines de fer a permis d'y installer des hauts-fourneaux, puis des forges et des fonderies, dont beaucoup ont disparu, tués par la concurrence. Seuzey, Lacroix, Spada et lieux voisins avaient des papeteries *à la forme*, ruinées par la fabrication mécanique du papier perfectionnée par Didot-Saint-Léger. Les verreries et les faïenceries du Clermontois, jadis nombreuses et prospères, ont presque entièrement disparu. Des essaims de nomades allaient exercer leurs modestes professions hors de la Meuse et quelquefois assez loin de leurs villages. De nombreux savetiers, émouleurs, fondeurs de cuillers, étameurs quittaient leurs familles une bonne partie de l'année, et s'ils étaient économes, ils rapportaient un petit pécule, amassé durant leur absence à force de privations. Chacun d'eux, suivant un tacite accord, exploitait seul une région où il était connu et attendu ; quelquefois les garçons y prenaient femme et s'y fixaient. Beaulieu, dont le territoire cultivable exigu ne saurait nourrir sa population, compte encore une dizaine de ces nomades; mais partout ailleurs leur nombre diminue à mesure que s'accroît le bien-être général.

« Autrefois le village d'Andernay comptait une soixantaine

de cordonniers ambulants qui allaient ainsi au loin exercer leur métier et rapportaient à la fin de *leur campagne* de trente à trente-cinq mille francs. Cet argent était exclusivement employé à l'achat de terres que cultivaient avec courage et profit la femme et les enfants restés au logis.

« Aujourd'hui (1888) il n'existe plus que deux de ces artisans voyageurs ; aussi les acquéreurs de biens-fonds sont devenus rares et la valeur vénale du sol est tombée. Est-ce à dire que l'argent est placé ailleurs? Non, il n'y a pas à Andernay un seul prêteur d'argent.

« La grande plaie de l'époque ici comme ailleurs c'est le trop grand luxe et le désir effréné des jouissances matérielles ; on a multiplié les besoins; on se paie à grands frais des satisfactions de toutes sortes et l'on n'a pas songé le moins du monde à se créer des ressources pour y faire face. » (M. LÉOPOLD).

Il est évident que si les découvertes scientifiques ont augmenté dans nos campagnes le bien-être matériel, elles ont aussi multiplié nos besoins sans accroître nos ressources dans la même proportion. Le superflu d'autrefois est devenu l'indispensable ; on souffre de privations qu'ignoraient nos ancêtres, et l'on oublie dans cette course au plaisir que le véritable bonheur a d'autres sources plus pures, plus dignes et moins onéreuses que les jouissances sensuelles. On remarquera même que la science, dans nombre de ses applications, relâche les liens sociaux. En voici un exemple parmi bien d'autres et qui appartient à notre sujet.

Avant l'invention du briquet phosphorique, bientôt remplacé par les allumettes à friction, chacun renfermait le soir, dans la cendre du foyer, des charbons ardents destinés à rallumer le feu du lendemain. Souvent cette réserve s'éteignait et la ménagère quêtait chez quelque voisine le feu qui lui faisait défaut. On se quittait rarement sans faire une agréable causette. Cette nécessité journalière de menus services prêtés et rendus entretenait la bonne harmonie entre les voisins. Avec nos allumettes chimiques, chacun eut en tout temps le feu chez soi et ces liens se relâchèrent. Sans attacher à cet usage disparu une importance

considérable, tirons-en pourtant cette conséquence, c'est que tout progrès affranchissant l'individu affaiblit l'esprit de solidarité et qu'un mal social résulte souvent de ce qu'on croit être un bien.

Le teillage du chanvre à la main, le filage au rouet de la laine du chanvre et du lin ont disparu de nos campagnes; rendant ces travaux inutiles, la science industrielle a éteint le *pi-ouri* (1) des *écraignes* (2), et les pittoresques veillées d'hiver dont nous parlerons plus loin ne sont plus qu'un souvenir.

Nous ne saurions passer sous silence, dans ce rapide aperçu, l'état de l'enseignement primaire il y a cent ans. Jusqu'en 1833, la plupart des écoles rurales étaient ouvertes de la Toussaint à Pâques; les classes se tenaient, le matin de sept à onze heures, et le soir d'une heure à cinq. Le maître ou recteur d'école était donc libre tout l'été pour les travaux des champs auxquels il se livrait pour vivre, — quelquefois même il était cultivateur; — mais toute l'année il restait assujetti à des obligations multiples, consignées tout au long dans les contrats de louage qu'il passait avec les communautés. Les fonctions de régent d'école étaient recherchées; les titulaires jouissaient d'une certaine considération; le nom de *maître* leur restait lors de leur retraite, alors même qu'ils mendiaient, — nous en avons connu, — le pain de leur vieillesse près de leurs anciens élèves reconnaissants. Ils ne faisaient guère de *savants,* mais ils formaient des hommes et de bons chrétiens. Nous leur devons ce témoignage, parce que, pour la plupart, ils considéraient et accomplissaient leur humble mission comme un sacerdoce laïc, sous la direction du curé dont ils étaient les discrets auxiliaires.

La commune possédait rarement une maison d'école. Les élèves s'entassaient dans un local exigu que le maître fournissait sur ses maigres émoluments. Une table rectangulaire posée sur

(1) Le *pi-ouri*, posé au centre de la pièce qu'il avait la prétention d'éclairer, se composait d'un cylindre en bois d'un mètre de hauteur environ, évidé à la partie supérieure pour recevoir un godet en verre contenant l'huile et la mèche et fiché verticalement par l'autre bout dans une lourde pierre qui en assurait la stabilité.

(2) Sortes d'ouvroirs, veillées d'hiver des femmes en commun.

deux tréteaux et quelques bancs à peine suffisants composaient le mobilier scolaire. Pas de tableaux, pas de cartes géographiques, des murs nus et muets, nulle uniformité dans les livres classiques. L'enseignement était individuel, sauf dans quelques écoles où le maître mieux inspiré y avait substitué l'enseignement simultané emprunté aux frères des écoles chrétiennes. Nous verrons tout à l'heure le programme des matières dans nos vieilles écoles rurales. On y enseignait peu, mais l'élève, moins surmené qu'aujourd'hui, plus discipliné, retenait bien ce qu'on lui avait appris, et les hommes possédant des connaissances vraiment pratiques étaient plus nombreux alors qu'on ne paraît le croire. L'éducation proprement dite, sous une apparence un peu fruste, valait bien celle d'aujourd'hui. Quoique précaire et renouvelable au gré des communautés (1), le mandat de ces maîtres durait souvent de longues années en un même lieu, et leur valait la gratitude des pères de famille, qui avaient été leurs élèves. Témoin la délibération, suivante, copiée dans un registre de Romagne-sous-Montfaucon et datée du 29 juin 1788 :

« Il est présenté par le maire que Maitre Jean Baptiste-Claude Lallemand, régent des Écoles chrétiennes de Romagne, avoit, depuis *quarante-cinq ans*, fait les fonctions de maître d'écolle en ladite paroisse sans interruption, et que depuis ce temps il avoit enseigné et fait les écolles pendant neuf mois de chaque année, et qu'aujourd'hui il se trouve assailli par la caducité, par suite des soins si pénibles qu'il faut prendre pour donner l'éducation à la jeunesse.

« C'est pourquoi il demande aux habitants et communauté

(1) Malgré leur engagement, révocable par la communauté, certains maitres faisaient preuve d'indépendance. En 1739, Pochot, Nicolas, de Vacon, était maître d'école à Méligny-le-Petit. Quelque peu frondeur par tempérament, il était impatient du joug qu'il avait librement accepté. Accusé de négligence et d'irréligion, il répondit aux remontrances des édiles municipaux faites devant la communauté par le mot attribué faussement à Cambronne. Acte fut dressé de l'insulte et le fait déféré au bailliage de Bar. Grâce à quelque puissant protecteur, Pochot fut maintenu à son poste. Il avait dit en effet à l'assemblée : « Je resterai ici recteur d'école malgré vous et je vous envoie tous ferf... ».

(Archives de Méligny-le-Grand .

s'ils veulent bien lui accorder une pension annuelle sa vie durant d'une somme de cent vingt livres pour l'aider à subsister, payable par le maire, en charge de la communauté, en deux pàiements égaux, le premier à Noël et le second à la Saint-Jean-Baptiste, et en continuant ainsi jusqu'à la fin de sa vie.

« La proposition du maire est chaudement accueillie. Les qualités de maître Lallemand, le dévouement dont il a toujours fait preuve lui ont attiré les sympathies de tous,... etc. » (Suivent près de soixante signatures.)

Placer sous les yeux du lecteur un des contrats passés entre les habitants et le maître d'école, c'est rappeler la vie communale d'alors dont il était, après le curé, le principal agent, et diverses coutumes déjà oubliées. En voici un spécimen :

« L'an 1748, le 23e jour de mai la communauter de Lemme (1) estent assemblée en la manière ordinaire par devant Jean Lécaillon, maire actuelle dudit Lemme, pour faire affaire d'icelle et nottement pour loué un régent d'écolle pour trois années commencer au jour et feste de Pentecoste prochaine et finir à jour pareille les trois année expirée. Laquelle communauter, tout d'une unanime voix ont par ces presentes consenti de rengager et de rélouer la personne de Jean Rouyer d'apresent servant audit lieu et ce pour le temps susdit, et ci venoit que le dit Rouyer ne se rende point à son devoir, tant à l'egard de servir à l'église que d'escoller et donner bonne éducation aux enfans pouront la ditte communauté en loüe une autre en avertissent ledit Rouyer deux mois auparavant, de meme aussi ci ledit Rouyer estoit dans le dessein de quitter le service ne seront endroit lesdits habitans de l'empècher de mesme en avertissant par lui deux mois auparavant, et à l'effet des presentes s'oblige ledit Rouyer de servir à l'église quand besoin sera bailler (balayer) laditte Eglise tous les samedis et veille de feste pendant les année de service et en oter les areignes faire aller l'horloge du mieux qui lui sera possible et fournir audit Réloge les graisse nécessaire et y vient quelque réfection audit réloge, il en avertira le maire et

(1) *Lemmes*, canton de Souilly, Meuse.

s'oblige en outre de sonner pour les gellée et pour les nuée (orages) aussi tost qu'il commenceront à parroître et mesme aussi sonner pour les brouillard et Escolles les Enfans dudit lieu en lui payant par chaque enfans trois sols par mois et lesdits enfans porteront deux fois le jour du bois pour leur chauffe (chauffage) pendanl le temps de leurs escollages et toujours à l'effet des présentes ledit sieur Rouyer s'oblige de faire et dire les prières pendant le saint temps de Carême et pendant tout le mois de mai de chacune année tous les soirs et portera l'eau bénite tous ces année (1) le jour de Péntecoste, Saint-Laurent (2), la feste de tous les Seins et au jour de Noël et au jour de pasque et repondra toute les messe haute, pour la communauter gratis et au moyen de quoi lesdits habitans chacun de son Esgard sera obliger de paier et de livrer par chacun an un demi-franchard (13 litres) de froment possible bon grain, bien conditionné et une gerbe de blée froment par chaque laboureur et ce par chaque année et à l'esgard du manœuvre payeront une gerbe d'orge ou trois sols d'argent à leur choix après la recolte faitte et ledit Rouyer sera exempt des corvée et des travaux hors du village aura des Emolumens (avantages locaux) comme une autre habitant. Les gages et salaires ci-dessus spécifiée montant à la quantité de vingt-huit franchard de froment et huit à neuf livres en deniers, le tout arrêté et accordé entre les parties, fait et passé audit Lemme le jours et an susdits par moi Jean

(1) Sous-entendu *dans chaque maison.*

(2) Patron de la paroisse. — La coutume de porter l'eau bénite dans les maisons s'est conservée dans quelques villages de la Meuse. A Ribeaucourt, de Pâques à la Pentecôte inclusivement, un bénitier est confié chaque dimanche après la messe à deux enfants de chœur qui ont pour mission d'entrer dans chaque ménage et d'y porter l'eau bénite, ce qu'ils font d'une manière fort irrévérencieuse. Sachant qu'ils auront en récompense le produit d'une quête à domicile lors de leur dernière tournée, ils exécutent ponctuellement leur tâche; mais pressés d'en finir, ils entrent comme un ouragan : « Bonjour, Messieurs et Dames. *Asperges me*, » tout en brandissant le goupillon trempé d'eau bénite. Et les voilà partis continuant leur corvée. (M. Lesser.) Il en sera partout de même où l'on imposera cette pieuse mission à des enfants toujours pressés d'en finir.

Miraucourt greffier en la justice dudit Lieux, en présence de Jean Lécaillon maire et Claude Berthelemy, lieutenant, Claude Lécaillon Eschevin et Humbert Saintin doyen qui ont signé avec moi ensemble ledit Rouyer après lecture faite.

Ont signé *Jean Lécaillon*, — *C. Berthelemy*, — *Claude Lécaillon*, — *Humbert Saintin*, — *Miraucourt*, — et *Jean Rouyer*.

On comprend que les obligations imposées aux maîtres d'école ainsi que leurs modestes honoraires variaient d'un village à l'autre. En 1765, à Villeroy, Nicolas Dupont, dudit lieu, s'oblige « de bien et fidellement s'acquitter de sa charge, savoir décorer l'église, sonner l'angelus le matin, le soir et à midy, dire la prière le matin et le soir, alumer la lampe tous les dimange et fête, et ensuite fournir le pain pour toutes les messes et communions et le sel pour l'eau benite, bailler leglise tous les dimange et fête et preparer les hautel, chanter toute les messe qui sont à chanter et de tenir les hornement propre et faire lecol tous les jours et aura soin de conduire lorloge et le graissair en temps et lieue et de sonner le matin et le soir pendant le mois de may et sonner toutes les messes,..... et pour toutes les nuées qui pourroient arriver ».

Le 25 avril 1791, le sieur Jambon s'oblige, devant la communauté de Dugny assemblée, « de veiller avec soin à ce que les enfants ne courent les rues, surtout les soirs après le souper et dans ce cas de les corriger et reconduire chez leurs parents. » N'était-ce pas à ceux-ci de veiller sur leurs enfants?

En 1728, à Villotte-devant-Saint-Mihiel, le sieur Villaume s'engage « à enseigner les enfans en la foi catholique, apostolique et romaine, à lire et à écrire autant que faire se pourra, à sonner les prières soir et matin et de les dire à l'église dudit Villotte tous les jours, fêtes et dimanches, en fenaison et en moisson excepté ; à sonner aussi les angelus suivant la coutume ordinaire ; à sonner aussi soir et matin pendant tout le mois de mai et lorsqu'il se présentera des nuées et brouillards ; à sonner tous les offices et messes qui se devront chanter,..... à décorer l'église à toutes les messes et offices ainsi qu'il a été agréé

par M. Olry, prêtre et curé dudit Villotte, doyen rural du doyenné de Belrain; à balayer l'église de quinzaine à autre et jour de fête; à porter ou faire porter l'eau bénite tous les dimanches dans toutes les maisons du village... »

En 1724, Philippe Henry, régent d'école à Damloup de 1720 à 1750, outre les charges ordinaires passées à l'état de coutumes et dont les engagements ne parlent pas tous, accepte celle « de sonner la cloche une demi-heure soir et matin tous derant (durant) le cour du mois de may quand les *galé* (gelées) se présentent ou otre danger ..... ».

Sonner pour éloigner les *nuées* était une obligation imposée à presque tous nos maîtres d'école, et cet usage est fort ancien. Dans un compte de Christophe Liétard, trésorier du Barrois, année 1510, on lit cette mention : « Payé en monnaie de Barrois la somme de 10 francs que la royne de Sécile, duchesse de Lorraine et de Bar, a donné pour Dieu et en aulmosne aux manans et habitants de Savonnières (-devant-Bar) pour aider à refaire l'une de leurs cloches qui s'était fendue *en sonnant pour appaiser un orage de tems qui naguere estoit survenu audict lieu afin que Dieu voulsist garder les biens de dessus terre.* »

La foudre éclatant très rarement sur leur territoire, les habitants de Rouvres attribuent cette immunité à l'inscription que porte une de leurs cloches : « Que ma voix soit la terreur de tous les monstres et préserve de la foudre et des tempêtes. »

Nos pères savaient-ils que le bruit conjure les orages? Ils sonnaient également en mai, non seulement en l'honneur de la Vierge à qui ce beau mois est consacré, mais et surtout pour prévenir la gelée; cet usage existe encore dans plusieurs de nos vignobles meusiens. Est-il fondé sur quelque principe scientifique? Les savants le diront peut-être. Pourquoi sonnait-on lors des brouillards? Évidemment pour guider le voyageur égaré.

Nous resterons dans notre sujet en disant quelques mots du patois, langage de nos campagnes, que l'on s'efforce d'en bannir. Tuez-le s'il le faut, mais ne le calomniez pas, car nous aimons notre patois, avec son allure franche et leste, ses expressions archaïques et ses plaisanteries de bon aloi. Pourquoi l'ostracisme dont on le frappe? Vaut-il donc moins que le bas-bre-

ton, le basque ou les dialectes méridionaux qu'emploient les félibres, qu'on parle dans les salons et jusque dans les chaires chrétiennes? Le patois, dans une bouche honnête, n'est pas plus grossier que le français.

Prétendre que l'usage habituel du patois nuit aux progrès des élèves nous paraît être une erreur que nous avons partagée (1). Si les gens de la Meuse n'emploient pas tous le français dans leurs conversations, tous le comprennent et le parlent. Pourquoi nos enfants ne feraient-ils pas impunément usage du patois et du français comme d'autres le font du français et de l'anglais ou de l'allemand? Riche de nombreusses expressions précises et souvent intraduisibles dont manque notre langue académique et qui s'emploient couramment dans le français vulgaire comme *ahot*, *bûneau*, *câclée*, *charpagne*, *endôsse*, *frazotte*, *nânoce*, *rouain*, *virvolet*, *voïen*, etc., le patois ne saurait disparaître totalement.

Quoique les radicaux du patois de la Meuse soient presque tous les mêmes, ses finales varient souvent de village à village dans leur prononciation. Chaque localité déclare son patois le plus élégant de tous et rit volontiers de celui des autres. Une dissertation sur ces dissemblances serait ici un hors-d'œuvre.

Disons un mot du caractère meusien.

Autrefois gai, sociable, serviable à ses voisins, ouvert et sagement économe, l'habitant de la Meuse est devenu casanier, personnel, jaloux, et vise à l'aisance pour jouir. Tout chez lui tend vers ce but. « Fût-il laborieux, honnête, intelligent, le pauvre est dédaigné. » (M. Deny). Élevée dans cette étroitesse d'esprit, dans cette sécheresse de cœur, la jeunesse ne s'amuse plus comme autrefois. *La Meuse s'ennuie*, et si de temps à autre cette torpeur se dissipe, la gaieté, toute superficielle, a tôt fait place à l'apathie morale. Nous craindrions fort d'exagérer, si presque tous nos collaborateurs, très compétents et bien placés pour juger, n'étaient unanimes sur ce point. Peu nombreuses, les exceptions confirment la règle (2).

(1) Voir notre *Glossaire abrégé du patois meusien*, p. 6.

(2) Cette transformation morale n'est pas spéciale à la Meuse; elle est commune à la région tout entière.

« Les mœurs des habitants d'Ailly sont relativement douces : il existe entre eux une sorte de confraternité qu'on ne rencontre pas dans les localités voisines. » (M. MICHELET).

« Un cultivateur est-il malade? Fait-il quelque perte de bétail? Les autres lui viennent en aide à Tannois. Il en est de même pour un vigneron. » (M. MATHIEU).

« La population de Saulx-en-Woëvre est très calme, les familles s'aiment et se soutiennent, les voisins se supportent et l'harmonie règne. (M. RÉMOND). Il en est de même à Bonzée.

« Avant d'aller tirer au sort, les conscrits de Mouilly assistent à une messe spéciale où les accompagnent parents et amis. Au départ ils sont escortés par les principaux membres de leurs familles, si bien qu'ils arrivent au chef-lieu du canton au nombre de plus de cent cinquante. Il en est de même le jour de la révision.

« Au départ pour l'armée, les conscrits vont faire leurs adieux dans chaque maison et y reçoivent quelque argent. La presque totalité des habitants les accompagne pendant deux kilomètres au moins. La même foule fait cortège à tout enfant de Mouilly qui entreprend un long voyage. (M. VAUTRIN).

Autrefois les villages voisins appartenaient souvent à des seigneurs rivaux dont les sujets épousaient les haines et combattaient sous leur bannière. L'histoire nous apprend qu'au temps de Jeanne d'Arc les jeunes gens de Domremy (Armagnacs) se battaient avec ceux de Maxey-sur-Meuse (Bourguignons). Ces rivalités ont pris fin, mais il en reste pour les habitants de nombreuses localités meusiennes, des surnoms collectifs plus ou moins désobligeants que nous donnerons en appendice.

Il courait et il court encore, sur le compte de certains villages de la Meuse, Resson, Beaumont, Rouvrois-sur-Meuse par exemple, des plaisanteries anodines partout les mêmes (1), celle-ci par exemple : les habitants, voulant changer de place leur église, l'entourèrent de cordes de laine auxquelles ils s'attelèrent tous ;

(1) Nous les avons trouvées dans l'Aube à propos des gens de Lhuître.

et comme ces cordes s'allongeaient par suite de la traction, ils se figuraient, lui tournant le dos, que l'édifice les suivait.

Une autre de ces plaisanteries, racontée en distiques patois et qui se chantait sur un ton de psaume, avait cours sous ce titre : *Lé vipes de Srawcou* (les vèpres de Seraucourt). La voici avec sa traduction.

A coûcelle (1) î n'sont wâ gloriaws d'loû clochî :
A Courcelles ils ne sont guère glorieux de leur clocher
Il y laïent dé toupots d'herbes poussî.
Ils y laissent des touffes d'herbe pousser.

Çaw d'Chaumont à fazoïent de càclaïes
Ceux de Chaumont (2) en faisaient des éclats de rire
Qui apichoïent les Érize (3) de dourmi,
Qui empêchaient les Érize de dormir.

Il ont passé î grand courdê su l'doue daw co
Ils ont passé un grand cordeau sur le dos du coq (du clocher)
Et il ont min ine vache au dbout daw courdê,
Et ils ont mis une vache à l'extrémité du cordeau,

Et î tiroïent à l'aute pou monter la bîte
Et ils tiraient à l'autre pour monter la bête
Pou que l'maingî tourtout l'herbe coume à la fite.
Pour qu'elle maingeât toute l'herbe comme à la fête.

La vache tirà en l'air ene laingue de vrâ padu ;
La vache tirait en l'air une langue de vrai pendu ;
Et î rioïent ben : « Ah ! la sac... goulue ! »
Et ils riaient bien : « Ah ! la sac ... goulue ! »

Wéitez donc coume l'va tonde not'clochi
« Regardez donc comme elle va tondre notre clocher,
Qu'î va iète aussi prope qu'î pavé. »
Qui va être aussi propre qu'un pavé. »

(1) Il s'agit de Courcelles-sur-Aire, canton de Vaubecourt, Meuse.
(2) Chaumont-sur-Aire, canton de Vaubecourt, Meuse.
(3) Érize-la-Grande et Érize-la-Petite, même canton.

Il ont maingi loû vache et l'herbe y a toûjous :
Ils ont mangé leur vache et l'herbe y est toujours,
I frai daw foin pou tourtou ces agathous.
Elle fera du foin pour tous ces agathous. (1)

Ailleurs, ce qui paraît plus logique, c'est le taureau communal qu'on suspend au cordeau pour qu'il mange les touffes d'herbe du clocher. La vache d'un simple particulier profiter de cette aubaine! Allons donc! Cette herbe n'est-elle pas à tout le monde?

(1) Les gens de Courcelles-sur-Aire sont surnommés *agathous*, parce qu'ils ont sainte Agathe pour patronne.
Voir une variante de cette pièce dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1898, p. 221.

CHAPITRE II

NAISSANCES, BAPTÊMES

Dans la Meuse comme ailleurs en France, un égoïsme coupable limite le nombre des naissances au détriment des familles et de l'État. Le pauvre seul est prolifique et l'avenir lui appartient.

En 1886, on comptait à Creuë, localité de 543 habitants : 26 garçons et 30 filles âgés de plus de vingt-cinq ans, — 28 ménages sans enfant, — 53 ayant un enfant, — 62 en ayant deux, — et 47 davantage. Il y avait en outre 16 ménages de célibataires.

En même temps à Dombasle existaient, parmi les mariages dont les époux avaient moins de cinquante ans, 33 unions infécondes et 34 ayant un seul enfant.

A Ménil-aux-Bois, toujours à la même époque, les deux tiers des ménages se composaient de célibataires vivant isolés.

Nous pourrions multiplier les exemples, et ce chancre social s'accroît sans cesse.

Au-dessus de la porte principale de la commanderie de Braux, finage d'Ancerville, était jadis une statue de saint Crépin. Les femmes enceintes ne manquaient pas d'aller, aux Rogations, passer sous cette porte pour avoir de beaux enfants.

« En Lorraine, dit M. Richard dans un ouvrage auquel nous

ferons quelques emprunts (1), nul homme, sinon le mari, ne devait pénétrer dans la chambre durant les trois jours qui suivaient l'accouchement, sous peine de se voir enlever sa coiffure par la garde-malade qui la jetterait sous le lit ». Cette coutume, touchant à la décence, existait aussi chez nous.

Encore aujourd'hui le mari de l'accouchée lui prépare volontiers du vin chaud sucré dont il s'attribue la meilleure part. Cette boisson était, dans nos campagnes, la panacée universelle.

L'enfant né, on songe au baptême ; dans les ménages vraiment chrétiens, il ne se fait pas attendre. Le parrain et la marraine sont choisis d'avance parmi les parents ou les amis des deux familles. Refuser *de faire un chrétien* serait, dit-on, porter malheur au nouveau-né.

Accompagnés de la matrone ou d'une autre femme portant l'enfant, le parrain et la marraine se rendent à l'église où le baptême aura lieu. Rarement quelques parents les suivent. A Breux, ils sont escortés d'un jeune garçon ou d'une fillette, quelquefois de tous les deux, portant un verre d'eau pure sur une assiette, une serviette et du sel : c'est le *petit parrain* et la *petite marraine*, plus souvent appelés parrain et marraine *de chite*, et ailleurs, le parrain et la marraine *gourmands*. — Le parrain nomme l'enfant si c'est un garçon, et la marraine si c'est une fille. En général on évite les noms baroques ou excentriques, tirés de l'histoire ou des romans ; on s'en tient aux noms de saints et saintes courts, euphoniques et faciles à prononcer. Après la cérémonie, les cloches sonnent en volée, quelquefois même on carillonne. On ne sonne pas au baptême d'enfants naturels qu'on qualifie de *sansonnets* (sans sonnés). Le prêtre et son acolyte reçoivent chacun une boîte ou un cornet de dragées où se trouve une pièce de monnaie pour leurs honoraires et les sonneurs un pourboire sur lequel ils règlent leurs efforts.

A la sortie de l'église, le parrain et la marraine sont as-

(1) *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine.*

saillis par les enfants qui réclament des dragées et qui les suivent jusqu'à la maison en poussant des cris divers : « *Iâ, iâ!* (Varennes) (1), *poches traouées!* (Avioth) (2), *aux mâillottes!* (Vouthons) (3),... tandis qu'ils leur lancent dans la rue, boueuse ou non, des dragées de qualité inférieure, souvent mêlées de haricots blancs, sur lesquelles la marmaille se précipite avec force horions et bousculades, aux applaudissements de la galerie. Entre temps, les femmes qui, du seuil de leurs portes, regardent passer le cortège, sollicitent aussi des bonbons *pour relever le filleul quand il tombera* (*Morley*).

Nous blâmons comme absolument inconvenante et déplacée cette importunité des enfants. L'usage qui s'introduit de leur distribuer les dragées à la rentrée à la maison du parrain ou de la marraine mérite d'être encouragé et suivi comme plus digne et plus moral. Dans plusieurs localités du canton de Triaucourt, on donne des dragées dans chaque ménage (M. Lemoine).

En général, le parrain et la marraine font en commun les menus frais du baptême. A Aulnois-en-Perthois, ces frais incombent au parrain; la marraine lui donne un bouquet, et à l'enfant sa première robe, appelée *tavaïole* à Futeau et lieux voisins.

Un autre usage, dangereux et interdit par les règlements de police si volontiers éludés, consiste, chez les jeunes gens, à rançonner le parrain, sous le spécieux prétexte de lui faire honneur en tirant quelques coups de feu à la sortie de l'église. Qu'il le veuille ou non, le parrain donne un pourboire qui se transforme aussitôt en libations. A P.-V., si la somme ne paraît pas suffisante, le donateur est en butte à mille avanies. Polie dans la forme mais peu digne au fond, cette coutume a disparu des localités où la jeunesse se respecte, mais nous la verrons plus loin dégénérer en abus.

A Halles, les parents invitent simplement les *tireurs* à boire

(1) *Liard! liard!* On lance encore quelquefois, avec les dragées, de la menue monnaie.

(2) Poches trouées, percées.

(3) Aux Vouthons, les dragées de baptême s'appellent *mâillottes*.

à leur santé ; cet usage n'a rien que de conforme à la politesse.

Le baptême est très rarement précédé, mais toujours suivi d'un repas nommé *batigi*, *batisâde*, *babinon*, *camounotte* et *gômounotte* suivant les lieux, où prennent place le parrain, la marraine, la sage-femme et les proches parents du nouveau-né. Ce repas, modeste d'abord, va se transformant en un coûteux festin avec de nombreux convives; on y forme pour le héros de la fête des vœux de bonheur auxquels se mêlent quelquefois des toasts excentriques.

L'usage des relevailles est peu suivi.

Lorsqu'une mère présente pour la première fois son bébé dans une maison amie, on fait à celui-ci un modeste présent pour *sa bienvenue*. Y manquer serait *porter malheur* à l'enfant et surtout blesser profondément la mère.

Suivant les coutumes de Saint-Dié, rédigées vers la fin du xve siècle et qui étaient rappelées au peuple par les échevins, les nouveaux époux étaient tenus, dans la première année de leur mariage, de planter et d'entretenir chacun un arbre fruitier sur le bord des chemins ou autres lieux qui leur étaient indiqués (1).

Il était d'usage aux Vouthons, lors de la naissance d'un enfant, de planter un merisier le long de la route nationale n° 66, en un point désigné par les ponts et chaussées. Ces arbres sont tous morts et disparus, mais nous avons vu longtemps le nôtre, datant de 1824, au lieu dit le *Pâtis-du-Trait*, dans la direction de Gondrecourt (2).

(1) Richard, ouvrage cité.

(2) « Autrefois, d'après une coutume fort ancienne, tout étranger qui venait se marier à Méligny-le-Petit était tenu de payer aux échevins 12 francs barrois, de donner à l'église une livre de cire, et de planter un sauvageon sur une aisance de ville ou un grand chemin. » (M. Morizot).

CHAPITRE III

FIANÇAILLES, MARIAGES, NOCES

Autrefois l'affection réciproque des jeunes époux tenait la meilleure place dans les unions conjugales; aujourd'hui c'est l'accessoire; les parents aisés, plus positifs, laissent au populaire les mariages d'inclination, et placent en première ligne les convenances matérielles. Et plus d'une fiancée, conduite devant M. le Maire, pourrait répondre à cette question : « Mademoiselle, voulez-vous prendre un tel pour époux? » — « Monsieur, je vous remercie, vous êtes le premier qui me l'ayez demandé. » Aussi vers Saint-Mihiel, Triaucourt, etc., les accords sont-ils appelés le *marché*, définition aussi précise que pittoresque.

« A Bannoncourt, les plus proches cousins et cousines se marient ensemble pour que les biens patrimoniaux ne s'éparpillent pas, et veulent être riches aux dépens de la natalité. De pareilles unions ne fondent point de famille : s'il naît quelques enfants, ils sont pour la plupart maladifs et souffreteux. » (M. Gerdolle.)

Il en est de même à Dombasle, à Villers-sur-Meuse, etc.

Ailleurs, comme à Haudiomont, il y a grève d'épouseurs. La plupart des jeunes filles atteignent l'âge de vingt-cinq ans et plus avant de trouver un mari, et beaucoup sont condamnées au célibat.

Par contre, à Futeau, les unions sont trop précoces : les filles dépassent rarement seize ans et les jeunes gens se marient sitôt

leur retour du service militaire. (M. PIQUET.) Ici l'abus est flagrant, et cette précocité peut être mal interprétée.

« On appelle *fiançailles*, c'est-à-dire *assurance dans la foi*, la promesse que se font un homme et une femme de se marier ensemble. Cette promesse solennelle ou privée, suivant qu'elle a lieu en face du prêtre, ou en particulier et sans cérémonie religieuse, oblige toujours les parties, à moins qu'elle ne soit rendue nulle par une cause juste et raisonnable.

« Les fiançailles solennelles ou ecclésiastiques, devenues une cause d'abus, ont été supprimées dans la plupart des diocèses (1). »

« Au Val-d'Ajol (Vosges), dit M. le baron de Ladoucette (2), quand les parents d'un garçon savent qu'il plaît à la jeune fille qu'il aime, et que dès lors elle ne le rebutera pas *en lui mettant de la braise dans la poche*, ils se présentent en grand nombre devant la maison dont le maître a fermé la porte. Ils frappent et s'annoncent comme des étrangers qui demandent un gîte. On leur répond de l'intérieur qu'ils sont peut-être des brigands et que la prudence empêche qu'on les fasse entrer. Ils s'écrient que tout le monde les connaît pour d'honnêtes gens, qu'ils ne feront aucun embarras et qu'ils ne viennent pas les mains vides. Après quelques difficultés simulées, la porte s'ouvre, on prend les provisions apportées, on se met à table, et après avoir parlé du sujet de la visite, on finit par convenir de tous les arrangements du futur mariage. »

Dans la Meuse on fait moins de façons. Depuis quelque temps le jeune homme a sollicité des parents *l'entrée de la maison* pour faire plus librement la cour à celle qu'il compte prendre pour femme et afin de mieux étudier son caractère. L'union étant résolue en principe, on prend jour pour la demande officielle ou *crantage* (3). Les parents de la jeune fille ont préparé un souper que viennent partager le prétendant et les

(1) Abbé PÉRIN, *Petit rational liturgique.*

(2) *Usages du Val-d'Ajol.*

(3) *Crantage*, fiançailles ; du vieux mot *cranter*, fiancer.

siens. On mange et l'on trinque largement, et quand vient le dessert, le père du jeune homme aborde la question matrimoniale; on discute les apports de part et d'autre; l'affaire entendue, ce qui manque rarement, on fixe d'un commun accord le jour de la noce, et une tasse de café scelle le marché.

Cette simple cérémonie offre de nombreuses variantes.

Aux Islettes, après le repas ou *crantail*, le père, ou à son défaut le parrain du jeune homme dit au père de la prétendue : « V'savé bié pouquoi que j'atons vneus; v'counsez bié la famille et pi noute garçon ; je v'nons oir si v'voulez n'donner voute féïe pour îte sa fame. » — « J'vû bié si elle vû », répond l'interpellé. « Eh bié, Marie, vû-t'Alphonse? » — « Oui. » Et l'affaire est bâclée (1).

« Lorsqu'un jeune étranger vient prendre femme à Breux, dit M. Houzelle, la *jeunesse* (2) du village fait *la prise du marié*. Pendant les fiançailles, les jeunes gens de l'endroit se rendent en masse chez la future, et le plus disert fait au prétendu le compliment stéréotypé qui suit : « Monsieur, nous avons appris, aujourd'hui soir, qu'un jeune homme étranger vient pour nous enlever *la fleur* des filles de Breux. Nous sommes venus vous offrir les honneurs de la *jeunesse*. Voulez-vous accepter un verre avec nous? » La *jeunesse* porte deux bouteilles de vin, et deux verres pour les fiancés. La vieille coutume exigeait qu'après avoir bu, la promise jetât son verre au plafond et le brisât. Comprenant à quoi tendent ces honneurs, le fiancé donne aux jeunes gens une petite somme vite *liquidée* au prochain bouchon. »

« A Saint-Pierrevillers, vers la fin du *crantail*, les jeunes gens

(1) « Vous savez bien pourquoi nous sommes venus ; vous connaissez bien la famille ainsi que notre garçon ; nous venons voir si vous voulez nous donner votre fille pour sa femme? » — « Je le veux bien si elle y consent. Eh bien, Marie, veux-tu Alphonse? » — « Oui. »

(2) Sorte d'association que forment les jeunes gens à Breux. C'est une société sans code, sans règlements, mais investie par l'usage de certains privilèges, qui fonctionne régulièrement et qui doit remonter fort haut. A la tête de la *jeunesse* sont deux *jeunes hommes*, qui seraient ailleurs l'un président, l'autre vice-président de l'association. — Il y a quelquefois deux *jeunesses* rivales.

viennent féliciter les futurs, et offrent à chacun un verre de vin qu'il boit d'un seul trait et laisse ensuite, le plus promptement possible, choir le verre à terre, car celui dont le verre se brise le premier est jugé devoir être le maître dans le futur ménage. » (M. MORIOT.)

« A Avioth, si le prétendu est étranger au village, quelques jeunes gens pénètrent dans la maison où l'on *crante* et, comme à Breux, l'un d'eux lui débite un petit discours banal où il est toujours question de bonheur souhaité et de *la fleur de la jeunesse* dont il va priver le village. On trinque à la santé du couple, à sa prospérité future, tandis que d'autres, restés dehors, font *parler la poudre*. De là on se rend au cabaret, où l'on boit une partie de la nuit aux frais du futur. C'est ce qu'on nomme prendre le garçon. » (M. LEPOINTE).

« A Rumont, écrit M. LABARÈRE, les fiançailles ont lieu le samedi, veille de la première publication. Les jeunes gens tirent quelques coups de feu près du logis où l'on *crante*. Aussitôt, les futurs s'empressent de sortir pour les remercier, et les inviter aux *Droits* et aux rafraîchissements. Les *Droits* consistent à accompagner les fiancés le jour des noces, et à les saluer d'une vive fusillade à leur sortie de la mairie et de l'église, à l'entrée du festin et au départ pour la danse. Les garçons qui jouissent de ces prérogatives sont appelés *garçons de droits*. Ils reçoivent de l'époux, en échange de ces honneurs, un pourboire honnête, et sont invités au repas et au bal. Presque toujours les jeunes gens, autant par convenance que pour être plus libres, demandent et obtiennent d'être servis dans un local à part. »

« Pendant le *crantail*, les jeunes gens d'Érize-la-Brûlée s'annoncent en tirant des coups de fusil proche de la maison. Le prétendu, s'il est étranger, leur donne quelque argent qu'ils vont dépenser au cabaret. S'il est du village il les fait entrer et leur offre des rafraîchissements. Dans l'un et l'autre cas on les proclame *garçons de droits*. » (M. GONA).

« A Nançois, le jour des fiançailles, les jeunes gens *honorent* les prétendus comme ci-dessus, puis ils secouent fortement la clanche de la porte jusqu'à ce qu'on leur ait offert, à l'intérieur, du vin et des gâteaux. » (M. DERVOGNE).

A Lisle-en-Rigault, le repas de fiançailles est rendu aux parents de la promise pour l'entrée de celle-ci dans la maison de son fiancé.

« Au Val-d'Ajol, des épingles en fil de laiton sont offertes, toujours en nombre impair, savoir : cinq ou sept aux hommes et une ou trois aux personnes du sexe que les futurs époux vont inviter à leurs noces. Ces épingles, fixées à la manche droite de l'habit ou de la robe, sont comme des arrhes offertes et acceptées avec promesse d'assister à la cérémonie nuptiale (1). »

Nous trouvons dans la Meuse des traces de cet usage.

Aux Vouthons, la fiancée convoquait ses compagnes, devant l'autel de la Vierge, le dimanche qui précédait le mariage; là, elle faisait présent à chacune d'un quarteron d'épingles, et toutes chantaient le *Veni Creator* à son intention.

A Brabant-sur-Meuse, le samedi ou le dimanche qui précède la cérémonie nuptiale, les deux demoiselles d'honneur déposent dans chaque ménage un paquet d'épingles, et là où il y a un garçon, elles joignent à ce paquet un bon cigare et quelques allumettes soigneusement enveloppées.

A Landrecourt, on porte également des *nonnettes* ou épingles communes dans chaque ménage deux ou trois jours avant la cérémonie nuptiale.

A Rumont, à Nixéville, une personne de chaque maison, plus spécialement la femme, est invitée à domicile à assister à la messe de mariage, et reçoit un paquet de vingt à vingt-cinq épingles.

A Woinville, au retour de l'église, les jeunes filles du village se réunissent au lieu du festin, où on leur offre du gâteau et du vin. Chacune d'elles reçoit alors de la mariée un étui contenant autant d'épingles qu'il s'écoulera d'années avant son mariage. — A Buxières, village voisin ou l'on suit le même usage, ces *nonnettes* sont appelées les *épingles de la mariée*.

« A Sivry-la-Perche, dit M. Christophe, les jeunes filles conviées aux noces vont, la veille du mariage, distribuer des épingles dans toutes les maisons. Elles en donnent à toutes les per-

(1) Richard, *ouvrage cité*.

sonnes de leur sexe, n'eût-elle qu'une heure d'existence, un paquet de vingt-cinq, cinquante au curé pour l'église, et autant aux tantes et aux marraines des fiancés. »

Que signifient ces épingles! symboliseraient-elles *l'attachement?* Ce qui est certain, c'est que les jeunes filles désireuses de se marier en jettent dans les fontaines dites miraculeuses, sans en excepter celle de Benoîte-Vaux. A Bar-sur-Aube et aux alentours, elles les enterrent dans ce but au pied d'une croix érigée sur la montagne dominant la ville et où fut suivant la tradition, martyrisée sainte Germaine au ve siècle.

Cette dernière coutume nous amène, par une transition naturelle, à indiquer le moyen qu'emploient les jeunes filles de Sorbey pour trouver un mari. Elles s'en vont au bout du village et adressant une fervente prière à saint Vild'brock (1) dont la statue occupe une niche ménagée dans un mur de l'ancien château. Si pendant une huitaine, le saint reste sourd à leurs supplications, elles l'intercèdent de plus belle et le lapident pour le contraindre à les exaucer. Cette coutume existe encore : plusieurs fois mutilée et remplacée, l'image actuelle porte à la tête et aux jambes les traces de nombreux projectiles. (M. MONTLIBERT).

Au bas du village de Cousances-aux-Forges, près du moulin, au-dessus d'une porte, se trouve un *Ecce-Homo* qu'on appelle saint *Berzinguin.* Les demoiselles désireuses d'être mariées vont, à minuit, s'agenouiller et prier devant la statue, et, assure-t-on, elles trouvent un époux avant la fin de l'année. (M. SIMON).

M. Dumont, dans son *Histoire de Commercy*, rapporte que la Vierge de Breuil était aussi invoquée en pareil cas et qu'elle combla les vœux d'une pauvre fille en lui envoyant un berger.

En prévision du mariage, les fiancés vont *aux habits*, c'est-à-dire qu'ils se rendent à la ville prochaine avec leur mère pour y acheter des vêtements appropriés aux circonstances. A part *l'alliance* obligatoire que fournit le futur, les cadeaux réciproques que se font les fiancés et les parents sont ré-

(1) Et-ce là un nom imaginaire, ou s'agit-il de saint Willibrod, apôtre des Frisons, 658-738?

glés par des usages locaux très variables. Souvent la future achète la chemise de son prétendu.

Il est d'usage, dans de nombreuses localités, que les parrains et marraines donnent chacun un *drap*, en argent ou en nature, au jeune couple, qui leur fait en retour un petit cadeau. A Liouville, les mariés doivent conserver ces draps toute leur vie.

A Woinville, la veille du mariage, un jeune homme et une jeune fille — ordinairement le garçon et la fille d'honneur, — font le tour du village et donnent dans chaque maison un morceau de gâteau. Cet usage est assez répandu dans la Meuse.

A Sommaisne, cette distribution est faite par les fiancés, qui déposent dans chaque ménage une brioche ou un gâteau entier.

A Troyon et dans les localités voisines, on offrait un pâté monstre et du meilleur vin aux gens du quartier où se faisait la noce, pour qu'ils prissent part à la joie des familles. Ce pâté était mangé en commun dans une maison par eux choisie. Cet usage a disparu ; on se borne à distribuer parcimonieusement du gâteau dans la plupart des ménages.

« A Commercy, le quartier des mariés avait également droit à une part de gâteau ou de pâté ; bénis étaient ceux qui en envoyaient, mais haro sur les ladres. En 1780, un envoi de ce genre ayant été confié aux époux Lerouge, voisins les plus proches, pour en faire la distribution, et ceux-ci s'étant avisés de n'en faire que deux parts et de se les attribuer, il y eut menaces, injures, combats et procès (1). »

A Sivry-la-Perche, l'avant-veille des noces, tous les garçons et filles invités se réunissent pour faire eux-mêmes le gâteau, ceux du fiancé chez le fiancé, ceux de la fiancée chez la fiancée. Le lendemain, veille du mariage, tous les jeunes gens invités dressent les tables du festin, tandis que les jeunes filles font le tour du village pour distribuer les épingles comme nous l'avons dit plus haut et pour inviter à la cérémonie nuptiale. Après quoi filles et garçons se réunissent le soir pour *chanter les pre-*

(1) DUMONT, *Histoire de Commercy*, t. III.

mières vêpres de la fête matrimoniale, en mangeant les abatis de volailles dans la maison où aura lieu le festin. — A Troussey, à Mouilly, existe une coutume analogue.

A Montsec, le dimanche qui précède le mariage, les fiancés font le tour du village, entrent dans les maisons où il existe des jeunes filles, et les prient de venir *chanter la mariée*, — expression locale, — c'est-à-dire honorer de leur présence la bénédiction nuptiale. Il est probable qu'autrefois on chantait quelques cantiques en l'honneur de la future. Les compagnes d'une fille de mœurs légères ne la *chantent* pas, ce qui est pour elle un blâme public quoique discret.

« A la Bresse (Vosges), si les jeunes filles n'ont rien appris qui puissent porter atteinte à la réputation d'une jeune fiancée, elles vont, quelques jours avant la célébration de son mariage, la conduire devant l'autel de la sainte Vierge et y chanter ensemble de pieux cantiques (1). »

N'est-ce point là *chanter la mariée ?*

Le dimanche avant la noce, les jeunes filles de Nantois et de Thillombois sont invitées par les proches parents des fiancés à la messe nuptiale, et chacune d'elles reçoit pour s'en parer, un bout de ruban d'une couleur quelconque. A Mauvages, ces rubans, nommés *livrées*, sont distribués par la fiancée et sa demoiselle d'honneur. A Tronville, la fiancée seule procède à cette distribution. Aux Vouthons, les invités seuls, hommes et femmes, portent des livrées à la hauteur de la poitrine, épinglées sur la robe ou sur l'habit. Celles des fiancés sont longues, larges et flottantes.

Les vieillards de Varennes rapportent que, dans leur enfance, plusieurs couples de jeunes garçons et de jeunes filles composaient une escorte d'honneur aux futurs époux ; ils portaient sur l'épaule comme signe distinctif un ruban rouge également nommé *livrée*. (M. Gobert).

Autrefois, l'étranger qui venait prendre femme à Méligny-le-Grand, outre qu'il était astreint à sonner la grosse cloche à

(1) Richard, *ouvrage cité.*

midi le dimanche qui précédait son mariage, devait payer sa bienvenue aux garçons du village, et le réveillon aux mariés de l'année la veille de Noël. Tout se borne à présent à quelques rafraîchissements offerts aux jeunes gens à l'auberge, et au don d'une petite somme d'argent destinée à l'achat de poudre qui sera brûlée le jour des noces.

Nous allons voir se reproduire sur une plus grande échelle qu'aux baptêmes, l'agacante et dangereuse coutume de tirailler à tout propos pour honorer et rançonner les jeunes époux. Rançonner est le terme propre, puisque dans bien des villages Rozières-en-Blois, Nantois, Morley, etc., le fiancé, surtout s'il est étranger à la localité, s'expose à mille avanies, même à un charivari, s'il ne se montre pas assez libéral.

La coutume des charivaris, quoique tombant en désuétude, existe encore dans plusieurs villages meusiens, pour tourner en ridicule les remariages tardifs.

« Lorsqu'un veuf ou une veuve déjà âgés se remarient, dit M. Fallon, toute la jeunesse de Courcelles-aux-Bois *sonne le tocsin*, c'est-à-dire donne un charivari à l'aide de tambours, de cors de chasse, de plaques de tôle, etc. Cette aubade infernale leur est donnée chaque soir de sept à neuf heures, depuis la première publication jusqu'à la veille du mariage. Quelquefois même on *tocsine* les époux au sortir de l'église. Nul ne songe à s'en fâcher, pas même les victimes. « C'est, dit-on, la coutume; il faut bien qu'on s'amuse. »

« Il en est de même à Bouconville. Les habitants, jeunes et vieux, se font un malin plaisir de taquiner les futurs un peu *passés* sitôt après la première publication. Figurez-vous cinquante ou soixante individus munis de faux, de chaudrons, de trompettes, de grelots, en un mot de tous les objets sonores qu'ils ont pu se procurer, faisant chaque soir un vacarme épouvantable à travers les rues du village, ayant soin de passer et de repasser plusieurs fois devant la maison des fiancés. Le jour même du mariage, le cortège nuptial est entouré de cette foule narquoise qui fait un tapage assourdissant. » (M. Laruelle).

« A Mécrin, le *tocsin* donné à cette occasion n'est rien, comparé au charivari qui flétrit en cette commune l'inconduite notoire

d'une femme mariée. Alors tout le monde y prend part; tous les instruments bruyants sont mis à contribution; c'est un vacarme redouté, une flétrissure publique qui en retient plus d'une dans la bonne voie. » (M. HETTE).

En 1715, la Cour souveraine de Nancy interdit les charivaris sous peine de prison. Certains usages ont la vie dure, et tenter de les abolir par la contrainte semble leur assurer la perpétuité, surtout si cette mesure paraît avoir pour but de venger quelque personnage en vue, que le populaire a eu le mauvais goût de *tocsiner*.

En général, le cortège nuptial se forme chez la future épouse. On a d'avance organisé les couples. Le père conduit sa fille et le fiancé sa future belle-mère. Puis viennent les garçons et les demoiselles d'honneur, les plus proches parents et la suite des invités. Dans les milieux chrétiens, les futurs, avant de se mettre en marche, sollicitent à genoux la bénédiction de leurs pères et mères (*Morley*, *Woël*, *Girauvoisin*, *Thillombois*, etc.). Jadis ce pieux usage était général.

Avant le départ, la future épouse est *chaussée* par le garçon d'honneur; pour cela il lui glisse dans la bottine une pièce d'or ou d'argent. A Troyon, le père du futur *chaussait l'épousée*.

A Bellefontaine (Vosges) existait une coutume analogue. « La jeune future, avant de quitter sa demeure pour aller recevoir la bénédiction nuptiale, glissait une petite pièce de monnaie dans sa chaussure, persuadée que cette amulette lui porterait bonheur.

« Chez les Romains, la fiancée plaçait également un as (1) dans sa chaussure pour l'offrir aux dieux pénates de sa nouvelle famille. C'est peut-être cette coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nous (2). »

A Villotte-devant-Louppy, tous les invités *chaussent la mariée* au retour de l'église, sur le seuil de sa porte, en l'embrassant et en lui glissant dans la main une ou plusieurs pièces de monnaie.

(1) Monnaie de cuivre qui d'abord offrait d'un côté la tête de Janus et de l'autre une proue de navire.

(2) RICHARD, *ouvrage cité*.

« A Dagonville, les jeunes garçons ne faisant pas partie de la noce sont appelés *garçons de droits*. Le plus âgé offre au promis, avant qu'il quitte la maison paternelle, un bouquet que celui-ci doit payer généreusement. » (M. PARENT).

On se dirige vers la mairie au bruit des coups de fusil, et sous les regards investigateurs et parfois malveillants des commères, échelonnées par petits groupes le long des rues. Toutes les toilettes sont examinées, louées, critiquées, et la jalousie se donne libre carrière. La salle des mariages est envahie par les curieux.

Dans les environs de Damvillers, durant le cortège, on attache des loques de toutes sortes au moyen d'épingles à l'habit du futur et à la robe de la promise sans qu'ils s'offusquent de ce singulier usage.

A Avioth, le cortège nuptial est suivi d'une personne munie d'une brioche et de quelques bouteilles de vin. Sitôt que sont accomplies toutes les formalités du mariage civil, le marié offre au magistrat municipal, à son secrétaire, aux témoins et à son épouse un morceau de gâteau, et chacun trinque à l'honneur et au bonheur du nouveau couple. La même coutume existe à Thonne-le-Thil.

A Triaucourt et aux environs, l'usage veut que les jeunes gens étrangers à la noce offrent un bouquet au futur à la porte de la mairie. Cette remise est accompagnée d'un compliment que débite un des conscrits de l'année. La formule de ce compliment, toujours le même, se transmet de génération en génération. (M. APPERT).

Si l'époux est étranger, les garçons de Lisle-en-Rigault lui font *les honneurs*, c'est-à-dire lui offrent un bouquet au sortir de la mairie et reçoivent de sa main la *pièce* pour se divertir. (A. GRANDIDIER).

De même à Brocourt. Mais les jeunes gens sont invités au repas nuptial.

A Érize-la-Brulée, les *garçons de droits*, dont nous avons parlé, attendent la sortie du cortège. Si l'époux est étranger, ils lui offrent un bouquet et reçoivent un pourboire. S'il est du village, il achète lui-même son bouquet et ne doit rien aux jeunes gens. (M. GONA).

Ces *honneurs* intéressés ne sont pas rendus sans que soient brûlées de nombreuses cartouches.

On se dirige enfin vers l'église, avec ou sans musique en tête du cortège. Nous regrettons l'ancien violoneux qui jadis le précédait, tirant de son crincrin des marches entraînantes; on l'a remplacé presque partout par des *artistes* qui n'ont rien de pittoresque et dont les cuivres éclatants fatiguent les oreilles.

A Levoncourt, les jeunes gens qui, au second coup de la messe nuptiale, sont allés offrir un bouquet au futur qui a dû payer cette gracieuseté suivant l'usage, l'attendent encore à l'entrée de l'église; là, l'un d'eux fait un compliment à la jeune épouse, après quoi il l'embrasse avec l'agrément du mari. Conclusion : nouveau pourboire qui se complètera la messe finie. (M. Picardel).

A Brabant-en-Argonne, un jeune homme, après avoir complimenté les époux avant leur entrée à l'église, leur offre à boire un verre de vin que ceux-ci doivent refuser. Alors il jette le verre à terre, et suivant qu'il casse ou qu'il résiste au choc, le mariage sera heureux ou non. Cette coutume a quelque chose de païen.

Arrivés au seuil de l'église, hommes et garçons de Breux tournent bride et se rendent au cabaret le plus proche. Après avoir bu un verre, généralement d'eau-de-vie, ils font acte de présence à la messe. Souvent le prêtre est obligé d'envoyer quérir les témoins. L'office terminé, nouvelle visite au mastroquet, tandis que les jeunes époux et leurs invitées font le pied de grue devant l'église en attendant le retour de leurs cavaliers. (M. Houzelle). Comment qualifier cet usage?

Parmi les préjugés populaires, dont nous nous occuperons dans un chapitre spécial, il en est un particulier aux Islettes. Si le jour d'un mariage, le cortège passait deux fois, c'est-à-dire à l'aller et au retour de la cérémonie nuptiale, devant le cimetière, les époux seraient menacés de quelque malheur. « Aussi, dit M. Bourgeois, une noce se faisant dans une maison proche de l'église, le cortège s'est-il détourné de plus de trois cents mètres pour éviter ce présage. »

La cérémonie nuptiale, réglée suivant le rit romain, est partout la même. Signalons en passant certaines pratiques religieuses tombées en désuétude. « L'une d'elles, fort ancienne, mais étrangère au rituel romain et réprouvée par la sacrée Congrégation des rites le 7 septembre 1850, est celle du voile ou poèle qu'on étendait sur la tête des époux quand ils recevaient la bénédiction nuptiale. Ce voile, suivant les SS. Pères, signifie la soumission de la femme à son mari, — la pudeur et la modestie, ornements les plus précieux qu'elle lui apporte — ou la protection céleste qui les couvre. » Nous y voyons un souvenir de la bénédiction du lit nuptial. Aussi le poèle est-il appelé *drap* dans notre langage populaire.

« Souvent aussi, dit le même auteur (1), l'époux présente, avec l'anneau conjugal, des pièces de monnaie au nombre de treize. Le prêtre les bénit en même temps que l'anneau et en remet trois à l'époux qui les passe à l'épouse. Le reste lui appartient comme offrande. Il y a là un vestige du douaire constitué à la femme et dont jadis le prêtre, avant de bénir le mariage, publiait l'acte écrit et faisait déposer les arrhes en présence des assistants. C'est peut-être aussi un usage nous venant des Francs ou d'autres peuples germaniques qui l'ont transmis à leurs descendants : chez eux, pour les fiançailles, au lieu d'anneau, l'époux donnait à l'épouse un sou et un denier (treize deniers), suivant la loi salique, ou même il achetait à ses parents la fille qu'il devait épouser. »

L'usage des treize deniers existe encore à Dieue, Ancemont, Tilly-sur-Meuse, et dans plusieurs autres paroisses du diocèse de Verdun.

« Nous ne parlons pas de la couronne que le prêtre déposait anciennement sur la tête de l'épouse, ni du chapeau de fleurs qu'elle porte en plusieurs pays. Cet usage, remplacé par la couronne blanche dont les vierges se parent toujours en se mariant, est assez significatif (2). »

Chez nous, cette couronne de fleurs d'oranger, conservée

(1) Abbé F.-J. Périn, *Petit rational liturgique.*
(2) Abbé Périn, *ouvrage cité.*

sous un globe, est souvent l'ornement principal d'une chambre à coucher à la campagne.

Une croyance populaire veut que celui des époux qui se lève le premier après la bénédiction nuptiale aura l'autorité dans le ménage. Par déférence, la mariée attend presque toujours que son époux soit debout pour se lever elle-même. Il arrive parfois qu'un mari superstitieux pose un genou sur la robe de sa jeune femme pour qu'elle ne puisse se lever avant lui.

On dit aussi que l'épouse sera docile si son doigt entre facilement dans l'anneau nuptial ou alliance.

Dans nos paroisses de l'Argonne, et ailleurs sans doute, aux messes de mariage, on offre une petite brioche à bénir, mais elle n'est pas distribuée aux assistants. Deux morceaux ou *croûtons* sont présentés sur un plat aux époux par le sacristain ou par le curé. En sortant de l'église, les mariés s'empressent de donner un *croûton* ou tous deux à celles des jeunes filles qu'on suppose devoir se marier bientôt. Nous avons vu donner le *croûton* en manière de plaisanterie, à une vénérable octogénaire qui prit fort bien la chose et en rit de très bon cœur.

A Érize-la-Brûlée, Rumont et localités voisines, les jeunes filles chantent l'hymne *Ave maris stella* pendant que mariés et témoins sont à la sacristie pour signer les actes de mariage.

A la sortie de l'église, nouvelles salves de mousqueterie, nouveau tribut imposé aux époux. A Herbeuville, on leur offre un bouquet agrémenté d'un compliment. En arrivant à la maison où se prépare le festin, les mariés se placent, l'un à droite, l'autre à gauche de la porte d'entrée et reçoivent les félicitations, les vœux et les embrassades des invités.

Au sortir de la messe, les jeunes époux de Mouilly sont accueillis par les *garçons du bouquet*. On nomme ainsi, non tous ceux du village en dehors des invités, mais un plus ou moins grand nombre spécialement priés à la bénédiction nuptiale. Les jeunes gens du même tirage au sort que le marié le sont de droit. Ensuite le cortège se rend chez l'époux, et là tous les invités embrassent la nouvelle mariée. Les garçons du bouquet, qui doivent brûler quelques cartouches au commencement du repas

et du dessert, sont priés au festin et servis sur une table à part.

Si les jeunes mariés sont à l'aise, chaque invité reçoit d'eux, au retour de l'église, une bouteille de vin dont il dispose à sa volonté.

A Neuville-en-Verdunois, dit M. Gobillot, un jeune homme attend sur le seuil de l'église la sortie des gens de la noce, tenant sur une assiette un gâteau surmonté d'un bouquet, qu'il offre aux époux en même temps qu'il leur débite un compliment banal. Ceux-ci acceptent bouquet et gâteau, mais l'assiette tombe à terre, se brise, et ils se hâtent de la payer généreusement.

A Breux, au retour de la messe, le cortège trouve close la porte du festin. L'époux frappe; la cuisinière fait la sourde oreille et n'ouvre que lorsqu'il lui a fait passer sous l'huis cinq francs ou plus, selon sa fortune. Avant de s'exécuter, il avait glissé quelques pièces de billon qui lui ont été renvoyées sur un ton de mauvaise humeur. Sitôt sur le seuil, les mariés embrassent leurs parents et leurs invités. (M. Houzelle).

Si l'époux est étranger au village, on le *barre* à la sortie de l'église au moyen d'une chaîne, et il doit acheter aux jeunes gens le droit de passage. Cette dernière coutume existe à Saint-Maurice, Hattonchâtel, Lacroix-sur-Meuse, etc.

« Autrefois à Commercy, dit M. Dumont, le quartier où la mariée venait s'établir était défendu par une chaîne en fer, agrandie à l'aide de toutes celles des puits voisins; quand elle voulait la franchir pour atteindre la demeure de son époux, le tribut de bienvenue lui était réclamé. Avec un mari grincheux, il était rare qu'il n'y eût quelque rixe ; les plus raisonnables s'exécutaient de bonne grâce et n'y trouvaient que matière à égayer la fête.

« En 1775, l'attaque et la résistance furent telles que le procureur du roi Braconnot dut se transporter sur les lieux ; mais le public, méconnaissant son droit de mêler le sérieux de ses fonctions dans cette plaisanterie, s'oublia jusqu'à lui secouer la chaîne sur le dos (1). »

(1) *Histoire de Commercy*, t. III.

A Broussey-en-Woëvre et à Bouconville, les mariés distribuent des bonbons comme au baptême. A Bouconville, chaque cavalier ou *valentin* donne une boîte de dragées à sa *valentine*.

Nous avons vu *chausser l'épousée* au départ; à Nouillonpont, on la *déchausse* à son retour au logis. Les femmes du quartier lui présentent une chaise sur laquelle elle s'assied, font semblant de la déchausser, et placent une bottine près de la sienne. Cette cérémonie symbolique nous paraît marquer la nouvelle voie dans laquelle s'engage la jeune épouse. Être déchaussée est pour elle un honneur qu'elle paye en offrant aux dames une légère collation de vin et de gâteau. — La *déchaussée* est encore en usage à Landrecourt.

Dans quelques localités, au sortir de l'église, la dernière mariée oblige la jeune épousée à chausser un mauvais sabot qui la fait marcher en boitant. Cette coutume burlesque tend à disparaître.

A Ollières, quand une jeune mariée vient y résider, elle est félicitée par toutes les femmes de ce petit village aux mœurs douces et patriarcales.

Les familles chrétiennes n'oublient pas leurs défunts dans ces jours de réjouissances et veulent qu'ils y participent. Elles font chanter pour eux, le lendemain du mariage religieux, une messe de *requiem* à laquelle assistent la plupart des invités. La messe est ordinairement suivie d'une visite au cimetière. Ce touchant usage mérite d'être généralisé.

« La jeune fille qui se marie avant sa sœur aînée, dit M. Richard, doit lui donner, le jour de ses noces, une chèvre blanche ou un mouton orné de fleurs et de rubans. »

Nous trouvons dans la Meuse, des traces de cette riante coutume.

A Nixéville, la bienséance exige qu'on offre une chèvre à l'aîné des enfants d'une famille le jour du mariage d'un puîné.

A Maizey, il est d'usage, en pareil cas, d'amener une chèvre à l'aîné si c'est un garçon, et un bouc si c'est une fille, l'un et l'autre enrubannés, qui accompagnent la noce tant qu'elle dure.

« A Breux, l'aîné ou l'aînée porte les *hautons* (1), c'est-à-dire un vrai sac de quarante à cinquante litres rempli de menue paille qu'à l'improviste on lui pose sur l'épaule à la fin du dîner ou au milieu du bal. Il est tenu d'offrir des dragées à toute la société, qui ne lui épargne pas les quolibets. » (HOUZELLE).

Les repas de noces, autrefois copieux et simples à la fois, se sont presque partout transformés en ripailles souvent hors de proportion avec la situation financière des époux. L'argent ainsi gaspillé leur eût été bien utile pour se mettre en ménage. Plus on élargit le cercle des invitations, plus est grand le nombre des mécontents.

A Ancerville, la fête est sans égale.

A Futeau, un jour de noces, on ne compte pas et chacun veut se surpasser; la prodigalité règne dans les festins, et cette population ouvrière, heureuse d'un moment de distraction, s'en donne à cœur joie à la table et au bal. (M. PIQUET).

A Troussey les noces durent une semaine avec de nombreux invités.

A Juvigny-en-Perthois, Triaucourt, Brabant-le-Roi, Houdelaincourt, etc., il n'est pas rare de voir réunir au festin nuptial de quatre-vingts à cent convives. A Écouviez, presque toute la jeunesse est invitée, avec l'instituteur et le maire. Quand les familles méritent cet honneur, le curé lui-même fait au dessert une courte apparition. En revanche, à Resson, les repas sont très simples. Trait particulier : chaque convive apporte son couteau et sa serviette. (M. JOSSE).

A Liouville, un seul repas à une heure, auquel prend part toute la jeunesse.

Les parents et les amis invités participent presque partout aux frais du festin en donnant du beurre, des œufs, des lapins, des volailles et même du gibier dans la saison.

A Sivry-la-Perche, cette contribution volontaire est fixée par l'usage à une douzaine d'œufs et une livre de beurre.

A Rupt-en-Woëvre, ces dons en nature sont accompagnés d'une pièce de monnaie ou de quelque objet à l'usage des époux.

(1) *Ôtons*, criblures, *ô* aspiré.

A Futeau, chaque chef de famille invité offre un plat de viande tout accommodée qui figure au festin nuptial.

A Ourches, le repas de noces est rendu aux époux dans les trois mois. Cette politesse est d'usage ailleurs, mais elle n'est pas obligatoire.

Arrivons à quelques particularités des fêtes nuptiales.

A Ourches, les mariés occupent ordinairement une table distincte; à la fin du premier repas, ils trinquent avec tous les convives et reçoivent leurs vœux de bonheur.

Une coutume singulière existe à Sivry-la-Perche. Pendant le dessert, les mariés se placent au bout de la table, l'épouse tenant un panier de dragées et l'époux deux assiettes superposées creux sur creux. Alors tous les convives se lèvent, ayant à la main deux assiettes disposées de même entre lesquelles se trouve une pièce de monnaie qu'ils font discrètement glisser à tour de rôle dans l'espèce de tire-lire qu'entr'ouvre légèrement le marié. La jeune épouse gratifie chaque donateur d'une poignée de bonbons qu'elle dépose dans l'une de ses assiettes. (M. CHRISTOPHE).

A Deuxnouds-devant-Beauzée, la jeune épouse *traînait le bloqué*. On lui attachait un billot à la jambe, puis on la conduisait sur un côteau voisin d'où on la faisait descendre en courant à travers les haies et autres obstacles, sans souci de sa toilette.

Le cultage de la mariée tend à disparaître de Breux. Voici en quoi il consiste. Pendant le repas du soir, les jeunes gens non invités du village passent dans la poignée de la porte une chaîne qu'ils tirent alternativement, les uns à droite, les autres à gauche comme en sciant, faisant un bruit agaçant jusqu'à ce qu'ils aient reçu du vin, de la viande et du gâteau. Jadis on accompagnait ce vacarme du refrain :

Saint Panseaux n'a pas à souper;
Vous plaît-il de lui en donner?
Coupez bas, coupez haut;
Si vous n'avez pas de couteau,
Donnez-lui tout le morceau.

(M. HOUZELLE).

Vers le milieu du premier repas nuptial, les jeunes gens de Neuville-en-Verdunois font de nouveau parler la poudre. Le mari leur doit un nouveau pourboire et les invite à prendre place au banquet.

Cela ne suffit pas à ces insatiables et indélicats quémandeurs. Au bal qui suit le festin, ils organisent une quête à leur profit. L'un d'eux tend un chapeau à quelques compères qui y déposent ostensiblement une pièce de cinq francs. Force est aux autres de les imiter et le tour est joué. L'argent est rendu aux compères et l'on fait bombance à la santé des dupes.

Un usage dangereux, surtout pour les dames, qui existe à Breux et ailleurs, consiste chez les convives, à se lancer réciproquement des morceaux de pain, voire même des os, au risque de se blesser et de gâter les toilettes. Rien de plus facile que d'y renoncer.

Autrefois, aux festins nuptiaux, chaque convive y allait de sa chansonnette; les vieux mêmes chantaient sans se faire tirer l'oreille. On y chante encore, mais beaucoup moins.

A Futeau, le troisième jour des noces, au dessert, les jeunes gens trouvent plaisant de briser quelques assiettes.

A Cousances-aux-Forges, les invités offrent à la mariée, vers la fin du premier repas, une toute petite poupée qu'elle accepte de bonne grâce.

A Fresnes-en-Woëvre et aux alentours, ce cadeau a lieu le dernier jour de la noce. On simule un baptême avec parrain et marraine, et des dragées sont distribuées aux invités.

A Varennes, le premier repas se prolonge fort avant dans la soirée, et à minuit on *récine*, c'est-à-dire on fait un copieux réveillon. A Amel, ce second repas se fait de deux à quatre heures du matin, après le bal pour les jeunes gens et une longue station au cabaret pour les autres.

A Mouilly, on ne fait qu'un seul repas chaque jour, mais il se termine assez tard. Les pères et mères des époux occupent à la table les places d'honneur; ceux-ci se placent, l'un à un bout, l'autre à l'autre, pour veiller à la régularité du service. .

Avant, pendant et après le repas (touchante coutume!) ils vont porter du bouillon aux malades. On prend le café à l'au-

berge, puis les jeunes gens vont danser. Il est de règle que, plusieurs fois dans la soirée, chaque garçon de la noce offre à sa *valentine* un petit verre de liqueur, ce qui est assez onéreux (M. VAUTRIN).

L'usage d'offrir le bal à la jeunesse du village le jour des noces est presque général dans la Meuse, à moins d'un grand deuil récent dans l'une ou l'autre des familles. Dans bien des localités, on ne danse plus qu'à cette occasion. Quelquefois même on ne danse pas. Ce divertissement qui a lieu entre les festins nous semble propre, quand on s'y livre avec passion, à conjurer le danger qu'il présente. N'y cherchez ni talent ni délicatesse; la joie est exubérante; on crie, on frappe du pied, et les danseuses ne sont pas toujours exemptes de légers inconvénients, mais on oublie tout pour ne pas troubler la fête.

A Levoncourt, une danse, dite *danse d'honneur* est réservée aux jeunes gens *extrà gremium*. Ils font danser toutes les demoiselles de la noce en commençant par la mariée, et reçoivent de chacune un ou deux francs.

Un usage analogue existe à Dagonville. Le soir, après le repas principal, les deux garçons et les deux filles d'honneur s'adjoignent, pour ouvrir le bal, deux autres couples à leur choix en dehors des invités, et exécutent un quadrille appelé aussi *danse d'honneur*. Les demoiselles d'honneur remercient par un présent en argent les *garçons de droits*, qui s'empressent de le transformer en libations.

Avant 1790, il était d'usage à Fains, lors d'un mariage, d'aller danser, même en hiver, sur l'emplacement de l'ancien camp romain qui domine ce bourg. S'il y avait de la neige, on la balayait dès la veille. (M. LAHIRE).

Les divertissements nuptiaux durent généralement deux jours et plus rarement trois. A Futeau, le troisième jour, les invités, hommes et femmes, y compris les époux, se déguisent et organisent une mascarade.

Nous avons dit qu'à Sivry-la-Perche les invités, filles et garçons, préparaient la salle du festin. La noce finie, tous se réunissent de nouveau pour remettre tout en ordre, ensuite ils font le tour du village en chantant après s'être barbouillé le visage.

A Ancerville, le dernier jour, les jeunes gens de la noce *courent la poule :* précédés du violon, ils vont quémander à la porte de chaque invité de quoi prolonger la fête, et récoltent lapins, poules, canards, oies, saucissons, etc., qui font les éléments du repas de clôture, où l'on boit consciencieusement.

A Érize-la-Brûlée, le troisième jour des noces, les invités se quêtent entre eux du vin, des volailles, etc., qui composeront l'ultime repas.

« Dans plusieurs villages de l'arrondissement de Remiremont, on avait la coutume, quelques années après la Révolution, de porter en tête du cortège de la noce une poule vivante et entièrement blanche, hommage rendu à l'innocence de la fiancée.

« Arrivé à la maison où avait lieu le repas de noces, on tuait le volatile, qu'on servait rôti aux nouveaux époux quelques heures après leur coucher (1). »

Cette coutume décente, symbole transparent et discret de la consommation du mariage, et qui, dès le Moyen-âge existait en Allemagne, a singulièrement dégénéré en Lorraine.

« Vers minuit, écrit le même auteur, les jeunes époux s'échappent du bal et vont se réfugier dans quelque maison hospitalière où ils puissent échapper aux tribulations qu'on leur prépare. Si les jeunes gens de la noce sont assez adroits, assez heureux pour découvrir le lieu de leur retraite (2), point de portes assez solides, point de fenêtres, point de volets assez bien clos pour résister à l'assaut que leur livreront les indiscrets, empressés de venir troubler leurs ébats. Heureux, mille fois heureux s'ils ne sont point arrachés de la couche conjugale, et si sans respecter les lois de la plus élémentaire pudeur, on ne les promène pas en chemise autour de leur chambre. C'est à la suite de ces avanies, que les époux doivent subir sans se plaindre, qu'on leur apporte la rôtie, sorte de soupe au vin chaud sucré et fortement épicé de poivre et de muscade. Les jeunes filles sont prudemment soustraites à ces grossiers divertissements par

(1) RICHARD, *ouvrage cité.*
(2) C'est souvent le secret de polichinelle.

leurs mères, et continuent de danser en attendant le retour des persécuteurs. »

Voilà, exactement décrite, la coutume indécente qui existe encore dans bien des localités de la Meuse : Montplonne, les Paroches, Villers-sur-Meuse, Moulainville, Maizey, Morley, Villotte-devant-Saint-Mihiel, Saudrupt, Bouconville, etc. Formons des vœux pour qu'elle disparaisse bientôt devant la réprobation générale.

A Sivry-la-Perche, après la messe de *requiem* chantée pour les parents défunts et jusqu'au coucher de la mariée, les hommes et les garçons de la noce la surveillent sans cesse, et si son époux abandonne un instant sa main, ils l'enlèvent prestement et la mènent prisonnière à l'auberge où ils font des dépens que doit payer le mari pour la racheter.

Sur plusieurs points de la Lorraine, « quand une jeune épouse doit quitter sa famille pour aller habiter au dehors, les garçons du village qui n'ont pas assisté à la noce tendent, lorsqu'elle sort de l'église, un long ruban au travers de sa route. Ce faible obstacle ne tarde pas à être levé au moyen d'un tribut que l'heureux époux s'empresse d'acquitter par le don de quelques pièces de monnaie qui vont être dépensées au cabaret (1). »

« A Anould, près de Saint-Dié, dit la *Statistique des Vosges*, lorsqu'un jeune homme épouse une jeune fille d'une autre commune, les garçons accompagnent celle-ci en armes, non seulement à l'église où a lieu la bénédiction nuptiale, mais jusqu'aux limites du nouveau village qu'elle va habiter. Force compliments sont faits alors et se continuent jusqu'à ce que les tenants de la mariée ont donné à ceux qui l'accompagnent quelques pièces blanches. La même scène, gratuite alors, se renouveile près de la demeure du mari, et sa compagne lui est abandonnée. »

Quelque chose d'analogue a lieu à Deuxnouds-aux-Bois. Si la mariée, originaire du village, le quitte pour aller habiter ailleurs, la rue est *barrée* à son départ au moyen d'une chaîne et le mari n'obtient le passage libre qu'en finançant.

(1) Richard, *ouvrage cité*.

CHAPITRE IV

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Dans la Meuse, les derniers sacrements sont souvent donnés au moribond quand il est sur le point de perdre connaissance. Sous le spécieux prétexte de ne pas l'effrayer, la famille retarde tant qu'elle peut l'assistance du prêtre, et compromet gravement le salut du malade par une crainte puérile et coupable.

A Thillombois, quand une personne est près de rendre l'âme, on se hâte d'aller chercher à l'église un cierge bénit, et tandis qu'un des assistants le tient près de la couche funèbre, les autres, suivant leur degré de parenté ou d'amitié, font à tour de rôle un signe de croix sur la tête du moribond.

Aussitôt le décès constaté, on fait la toilette du mort, puis on le place sur le dos, le visage couvert ou découvert, suivant l'usage du pays, sur un lit de parade, dans la chambre où il reposera jusqu'à sa mise en bière. Près du lit, sur une petite table recouverte d'une serviette, sont deux flambeaux allumés, un crucifix, un rameau et un vase qui contient de l'eau bénite.

On place entre les mains jointes du défunt un chapelet ou quelqu'autre objet de piété. La jeune fille porte une couronne de roses blanches ; son visage reste à découvert.

A Woël, le défunt est exposé et enseveli avec ses plus beaux habits.

« A Lisle-en-Rigault, le lit du défunt, entouré de cierges al-

lumés, est un diminutif de chapelle ardente : un crucifix, un bénitier sont placés au pied du lit, et des plantes aromatiques fixées aux rideaux ou aux draps qui en tiennent lieu. » (M. GRANDIDIER).

Un usage très suivi consiste à aller, un membre de chaque famille au moins, jeter quelques gouttes d'eau bénite sur le lit funèbre et prier pour le défunt. Cette pieuse démarche, consolante pour les parents affligés, témoigne de l'estime et de l'affection qu'il inspirait.

« Au décès d'un adulte, dit M. RICHARD, on invite, dans plusieurs localités des Vosges, tous les enfants du village à venir le veiller. C'est pour eux une nuit récréative dans laquelle on les régale, vers minuit, de gâteaux et de laitage sucré.

« Dans la vallée de la Moselle et dans plusieurs communes limitrophes, on se livre, près du lit mortuaire, à une joie exubérante excitée par des tranches de pain grillé que l'on trempe dans du vin chaud sucré et des liqueurs fortes, offertes par les parents du défunt aux personnes empressées de venir remplir un devoir d'amitié et de bon voisinage.

« Au Val-d'Ajol, on donne à la veillée des morts le nom de *plaid*, du mot latin *placitum*, parce que les personnes qui y assistent forment une assemblée ou plaid, où l'on passe en revue les qualités, le mérite et souvent les défauts du défunt (1). »

« A Liouville, dit M. PRIANT, quand un adulte, homme ou femme, est décédé, presque tous les habitants vont le veiller à tour de rôle, restent là des heures entières; beaucoup y passent même la nuit, de sorte que la chambre mortuaire est toujours occupée jusqu'au matin par un assez grand nombre de personnes. La tristesse est bannie de ces réunions, surtout si le mort, âgé, ne laisse pas de vide : l'un s'entretient de ses affaires personnelles; l'autre du bruit du jour ou conte à haute voix quelque anecdote propre à dérider l'assistance. On va là pour dire qu'on y est allé, pour voir, pour épier ce que font et ce que disent les parents du mort et pour juger de leur chagrin. » Il en est de même un peu partout.

(1) RICHARD, *ouvrage cité.*

« A Breux, un petit verre de liqueur ou d'alcool est offert à chacun de ceux qui viennent jeter de l'eau bénite, et au milieu de la nuit, on présente du café à ceux qui veillent le corps. On cause, on rit parfois plus qu'à une noce; on médit, on calomnie peut-être....., mais que voulez-vous? c'est l'usage. » (M. HOUZELLE).

« A Avioth, la veillée des morts est faite, non seulement par les parents du défunt, mais aussi par ses amis et même par de simples connaissances. Il ne faut pas se figurer que la nuit se passe en prières et en regrets; les joyeux devis circulent, les commérages vont leur train, à voix basse tant que la famille est présente, sans contrainte lorsqu'elle se retire pour prendre quelque repos. Vers minuit, la traditionnelle tasse de café, servie dans une pièce voisine, est offerte aux veilleurs, hommes et femmes, pour les tenir éveillés jusqu'au matin. » (M. LEPOINTE).

Inutile de multiplier les exemples pour prouver que chez nous la veillée des morts manque presque partout de dignité, et que souvent, comme à Senonville, *on s'y divertit beaucoup*. Nous blâmerions même ce sans-gêne s'il s'agissait d'un vieux parent à héritage; mais, nous objectera-t-on, comment pleurer quand rit la famille du mort?

A Woël, le défunt est veillé par des hommes et la défunte par des femmes.

Nous dirons peu de chose des funérailles proprement dites, partout invariablement réglées par la liturgie romaine.

Quelques femmes affectent, au départ d'un père, d'une mère, d'un mari ou d'un enfant pour le cimetière et au moment de l'inhumation, en jetant des cris perçants comme des pleureuses à gages, de prouver leurs regrets vrais ou feints. On rit de ces démonstrations qui n'ont aucun écho. Ce n'est pas là un usage, mais un manque de tact et de convenance. La véritable douleur est muette, et nul ne s'y trompe au village : *Qui s'en va criant revient en riant*.

A Cousancelles, les plus proches parents convient au deuil et distribuent des cierges aux personnes spécialement invitées.

A Levoncourt, on remet avant la messe, aux amis du défunt,

des cierges qu'ils portent allumés durant la cérémonie funèbre. Il en est de même à Nantois, Rumont, etc. A Malaumont, ces cierges sont distribués tout allumés à l'église aux personnes étrangères qui suivent le convoi. A Loxéville, on n'en donne qu'aux plus proches parents et aux amis intimes. Partout, le nombre et le poids de ces cierges sont en rapport avec la situation de fortune du défunt.

Généralement les cierges sont retirés au cimetière par le sacristain; la fabrique et l'officiant se les partagent par moitié.

Nous avons vu, dans l'Aube, porter à l'offrande d'une messe d'enterrement des pains, des bouteilles de vin et même du blé. Quelquefois chez nous on offre du pain et du vin.

Dans quelques paroisses de la Meuse ayant fait partie du diocèse de Toul, la famille du défunt place à l'entrée du chœur un plat rempli de menue monnaie où chaque assistant puise, en allant à l'offrande, ce qu'il compte y donner.

A Viéville-sous-les-Côtes, les parents ou les meilleurs amis du défunt le portent à l'église, puis au cimetière. Il n'est pas rare que les porteurs soient désignés dans ses dernières volontés.

A Mouilly, ce sont les plus proches parents après les frères qui sont chargés de ce service; les cierges sont portés et les coins du drap mortuaire tenus par les autres parents et les amis, à l'exclusion des femmes.

Autrefois, à Kœur-la-Petite, les plus pauvres du village portaient les morts au cimetière et recevaient chacun un franc pour cet office. Aujourd'hui, ce sont les plus proches parents du défunt, qu'on invite au repas qui suit l'inhumation.

A Troyon, tous les morts adultes sont portés par quatre jeunes gens choisis par la famille, qui leur remet ensuite une gratification *ad libitum*.

A Landrecourt, les hommes seuls portent les morts des deux sexes; des enfants les accompagnent avec les cierges du luminaire. Usage bizarre : c'est le fossoyeur qui sonne aux mariages et aux enterrements.

A Saudrupt, s'il s'agit d'une jeune fille, toutes ses compagnes en deuil, la tête recouverte d'un voile noir surmonté

d'une couronne blanche, la suivent ainsi à l'église et jusqu'au cimetière.

A Willeroncourt, nul n'assiste à la cérémonie funèbre sans y être personnellement invité par la famille du défunt.

A Véry, le plus proche parent conduit le deuil, et après l'inhumation tous les assistants rentrent à l'église. Pendant une sonnerie funèbre, il sort, tous le suivent jusqu'à la maison mortuaire; là il se retourne et remercie à haute voix hommes et femmes de l'honneur qu'ils ont fait au défunt.

« A Breux, pendant la messe d'enterrement, dit M. HOUZELLE, la plupart des hommes quittent l'église par petits groupes pour aller prendre une consommation au prochain cabaret, ce qui cause un va-et-vient presque continuel. On comprend combien cette coutume est blessante pour la famille.

« Après l'inhumation, un ou deux parents du mort se tiennent à la porte du cimetière, remercient et engagent à déjeuner tous ceux qui l'y ont accompagné. On ne sera point surpris si nous disons que ce repas est souvent trop gai pour la circonstance. »

« Durant les quarante jours qui suivent un décès d'adulte, les parents font chanter, à Menaucourt, le *Stabat* en latin sur la tombe des hommes et en français sur celle des femmes à l'issue de la messe paroissiale. » (M. FARQUE).

« A Halles, au retour du cimetière, les assistants rentrent quelques instants à l'église avec la famille du mort qu'ils suivent jusqu'à la maison mortuaire où les femmes seules pénètrent. Les hommes se placent sur un rang, saluent la famille et se retirent. C'est ce qu'on appelle *reconduire le deuil* » (M. DESSARD).

Un usage analogue existe à Villers-le-Sec. L'inhumation terminée et le clergé parti, les porteurs du corps, — jeunes gens ou jeunes filles, suivant le sexe de la personne décédée, — entonnent sur la fosse le *Stabat mater*. Et pendant les six semaines suivantes, chaque dimanche à la sortie de la messe, le même chant se renouvelle en présence des parents sur la tombe du défunt. De plus, deux services solennels sont célébrés l'un après quarante jours, l'autre au bout d'une année pour le repos de son âme.

La coutume de ces deux services, autrefois presque générale, tend peu à peu à disparaître avec le sentiment religieux.

A Cousancelles, il est chanté, tous les dimanches pendant six semaines sur la tombe d'un défunt adulte, un *Libera* auquel assiste la famille.

« Autrefois, chaque dimanche après la messe, les assistants faisaient au cimetière une courte pause et disaient un *De profundis* sur la tombe de leurs proches. L'éloignement des cimetières, sous le spécieux prétexte d'hygiène, a rendu cette pieuse coutume presque impossible. Les gens de Mouilly entre autres y sont restés fidèles ; ils ont pour les morts un grand respect, et en parlant d'un défunt ils ne manquent jamais d'ajouter à son nom : « Que Dieu lui donne la paix. » (M. VAUTRIN).

L'usage des concessions à temps ou à perpétuité tend à se répandre depuis que les cimetières, transportés hors des villages, sont devenus plus spacieux. Là s'étale souvent le luxe des tombes et des couronnes mortuaires, inutile aux morts et onéreux aux vivants. Des tertres fleuris, bien entretenus, ornés d'une modeste croix, marquent plus de respect pour les morts que ces vaniteux étalages.

A Manheulles, chaque famille a sa place au cimetière commun, ce qui nous paraît fort gênant.

Dans les paroisses où l'on conserve le culte des morts, à Varennes, à Gondrecourt, à Commercy, etc., les tombes, toujours entretenues, sont surtout parées aux approches de la Toussaint, fête où le clergé se rend au cimetière. A Troyon, à Tronville et autres localités, le jour de Pâques-Fleuries, on pique sur celles des parents, des *pâquettes*, rameaux de buis, de laurier ou de saule garni de ses chatons printaniers, bénits à la cérémonie du matin. Cette touchante et pieuse coutume mérite d'être conservée et encouragée.

« On sait que chez les Romains, les funérailles étaient suivies de festins, de jeux, de danses et de musique instrumentale, afin de célébrer le passage de l'âme du défunt à une vie meilleure. »

« On a conservé dans nos campagnes la coutume de donner



un repas funèbre, dans la maison mortuaire, aux parents et aux amis qui ont assisté à l'inhumation. Ces agapes étaient jadis d'une grande simplicité : on n'y servait aucune liqueur propre à porter à la gaîté. Ceux qui, dans notre Lorraine, assistaient à ces repas, n'eussent jamais voulu y prendre place sans avoir, au préalable, fait à genoux une dernière et fervente prière pour le repos de l'âme du défunt. Aujourd'hui il n'est pas très rare de voir, dans ces réunions, chacun le verre à la main, boire tant et si bien qu'on semble avoir totalement oublié celui dont tout à l'heure on déplorait la perte (1) ».

Cette coutume existe dans la plupart des villages de la Meuse et nous ne la blâmerons jamais assez. S'il est juste et naturel que la famille du mort invite à manger les personnes du dehors, parentes ou amies, avant leur départ, nous trouvons souverainement déplacés ces festins mortuaires, appelés vulgairement *obits* (2), où la joie mal contenue des convives contraste avec la légitime douleur d'une famille. Nous y avons rarement assisté sans en sortir écœuré.

Des vieillards, bravant la *camarde*, tiennent en réserve, pour leur obit, quelques bouteilles du meilleur vin auxquelles ils n'ont garde de toucher, et ils seraient très mécontents s'ils supposaient que leurs héritiers ne se conformeront pas à leur désir.

« Quelquefois, chose triste à dire, les héritiers, animés par de copieuses libations, se querellent à table pour de mesquines questions d'intérêts. » (M. Moriot).

A Mouilly, le repas mortuaire se fait à l'auberge avec les parents du défunt et à leurs frais.

Il est un cas où ces festins, contenus dans de sages limites, ont quelque chose de particulièrement touchant. A Mécrin, au décès d'un jeune homme ou d'une jeune fille nubile, on fait un repas auquel sont conviés, outre les parents et amis, tous les jeunes gens de la localité : ce sont les *noces* du défunt. Mais encore les convives doivent-ils respecter la douleur de la

(1) Richard, *ouvrage cité*.
(2) D'*obitus*, décès.

famille et y compatir en gardant une sage et discrète réserve.

A Woël, le repas mortuaire, en pareille circonstance, prend aussi le nom de *noces*.

Avant de quitter la table, l'un des convives récite le plus souvent, soit le *Miserere*, soit le *De profundis*. Ne pense-t-on pas que ces prières seraient mieux placées à l'entrée du repas, tandis que les convives sont encore sous une impression de tristesse et de regrets?

A Saint-Maurice, les familles aisées distribuent des bons de pain aux indigents à l'occasion d'un décès.

A Varennes, aussitôt l'inhumation, l'on donnait également du pain aux enfants pauvres. Ces dons sont remplacés par une somme versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

La cérémonie funèbre terminée, les enfants de Mogeville, riches ou autres, se rendaient à la maison mortuaire, où chacun d'eux, de temps immémorial, recevait une *michette*, remplacée aujourd'hui par un simple morceau de pain, auquel on ajoute cinq, dix ou cinquante centimes, suivant l'aisance et la générosité de la famille (M. LEGAY).

« Il y a environ trente ans, nous écrit M. l'abbé GILLANT, à Sorbey et dans les localités voisines, le lendemain de la Dédicace, on chantait un service pour les défunts. Les fidèles apportaient à l'offrande non de l'argent, mais du grain que recevait dans un sac le sacristain au pied de l'autel. Peut-être cette coutume existe-t-elle encore. »

Dans la plupart de nos paroisses on chante une messe de *requiem* pour les défunts le lendemain de la fête patronale.

Citons, en terminant ce chapitre, quelques pratiques superstitieuses qui s'y rattachent.

Aux environs de Commercy, on place le lit du malade parallèlement aux poutres du plafond; toute autre direction lui serait fatale.

« Dans certains cantons des Vosges, aussitôt une personne décédée, on jette hors de la maison l'eau que contiennent tous les vases qui s'y trouvent, persuadé que si l'on négligeait cette

pratique, l'âme du défunt ne manquerait pas de se laver trois fois dans cette eau avant d'aller dans l'autre monde.

« A Raon-aux-Bois, on prétend que cette opération est faite pour qu'on ne voie pas dans l'eau transparente le combat de l'âme du défunt contre le démon. » (M. RICHARD).

A Villotte-devant-Louppy, à Mauvages, etc., on agit de même, parce que l'âme, s'étant lavée dans cette eau, l'a rendue impropre aux usages domestiques.

Aux environs de Remiremont et de Commercy, aussitôt le décès d'une personne, on enlève la paille de son lit ou seulement une poignée de cette paille, et on va la brûler hors du village à l'embranchement de plusieurs chemins. Dans les Vosges, celui qui se charge de cette opération ne manque pas d'examiner à genoux de quel côté la fumée se dirige, dans la persuasion que la première personne qui mourra dans la localité, habite la maison vers laquelle cette fumée semble plus particulièrement se porter.

A Rochesson, canton de Saulxures (Vosges), l'incinération de cette paille au croisement de différentes voies a pour objet, dit-on, de rappeler à chaque passant le souvenir du défunt et de l'engager à prier pour le repos de son âme.

« L'usage de brûler la paille du lit d'un mort sur un grand chemin est général en Bourgogne. » (M. RICHARD).

Brûler cette paille nous semble prudent au point de vue hygiénique; mais l'usage de la brûler à la rencontre de plusieurs chemins doit être un reste de superstition païenne plutôt qu'un souvenir de l'incinération des morts.

« Lorsqu'une personne meurt, on s'empresse de laver le linge à son usage, parce que, croit-on, si on le mêlait à l'autre, la lessive *tournerait* ou il en résulterait quelque maladie (1) ».

On coud le défunt dans un linceul pour qu'il ne puisse revenir effrayer les vivants.

Quand on meurt le samedi, on entre au paradis le samedi qui suit.

(1) LEROUGE, *Glossaire lorrain.*

CHAPITRE V

RÉUNIONS ET FÊTES DIVERSES

Il y a cinquante ans, les réunions étaient encore nombreuses : la Toussaint, Saint-Nicolas, Noël, les Rois, les jours gras, Pâques et la fête patronale ramenaient périodiquement, autour d'une table commune, les principaux membres des familles et même les amis les plus intimes. Le repas, où chacun apportait son tribut, était simple, abondant et peu coûteux, sous la présidence de l'aïeul ; on y buvait le vin de l'année et du crû, pur et peu capiteux, mais propre à inspirer une gaîté franche et communicative, le meilleur des apéritifs. Vers minuit, après une partie de cartes et une prière faite en commun, chacun se retirait chez soi enchanté d'une soirée charmante, très propre à resserrer les liens formés dès la jeunesse par une éducation chrétienne. Les enfants prenaient part à ces patriarcales agapes et y puisaient, sans y prendre garde, des leçons de concorde et de respect. Aux fêtes patronales, les invitations étaient réciproques ; on faisait un peu mieux pour recevoir poliment les invités du dehors ; mais la simplicité, la franche et bonne humeur présidaient aux festins, et l'on se séparait, satisfaits les uns des autres, se donnant rendez-vous à la fête prochaine.

Ce temps heureux a vécu. Quelques familles, quelques localités *arriérées* ont conservé ces usages, en attendant que l'égoïsme, ce *phylloxera* social, et les rivalités qu'il engendre les ait bannis définitivement de nos mœurs. Les idées nouvelles

mal comprises qui ont gangrené les masses ignorantes grâce à la mauvaise presse, et leur ont inspiré l'orgueil, l'insubordination, la licence, l'indifférence religieuse, et les luttes électorales aidant, ont fait du moindre hameau un champ de bataille où chacun se jalouse et s'observe, toujours prêt à l'attaque et à la riposte. L'Évangile nous dit : « Aimez-vous les uns les autres », et l'esprit nouveau : « Défiez-vous les uns des autres. »

« Aujourd'hui, dit M. Adam, les réunions de famille sont de moins en moins fréquentes à Watronville. L'égoïsme produit l'isolement; le faste, qui a banni des repas la simplicité, la frugalité, les a rendus presque impossibles et par conséquent très rares. »

« C'est avec regret que l'on constate, à Auzécourt, du désaccord dans presque toutes les familles. Plus de ces réunions d'autrefois si joyeuses dans lesquelles l'aïeul, au milieu des siens, se sentait revivre et oubliait sa vieillesse. Les intérêts divers, et il faut l'avouer, les divergences d'opinions politiques, sont les seules causes de ces dissentiments. Aussi constate-t-on avec regret que depuis bon nombre d'années les alliances sont contractées avec des personnes étrangères.

« Les dimanches et jours de fêtes, si la population, très religieuse d'ailleurs, n'était obligée de sortir pour se rendre aux offices, les rues seraient aussi désertes que les autres jours. Point de récréations. Chacun reste chez soi. » (M. Jacquemin).

« Depuis une trentaine d'années, l'esprit de famille se perd à Rancourt; on y voit assez rarement ces réunions jadis fréquentes qui avaient pour résultat d'entretenir la concorde et la fraternité. L'intérêt, peut-être aussi l'ambition, contribuent à faire perdre ces bonnes habitudes et à bannir jusqu'aux jeux innocents. Il n'y a même plus guère de divertissements publics. » (M. Valet).

« A Tourailles, les liens de famille sont détendus; les réunions deviennent de plus en plus rares. Autrefois, bon nombre de jours de l'année, la famille était au complet : grands-parents, enfants, petits-enfants se réunissaient pour une fête ou un anniversaire. Aujourd'hui chacun reste chez soi. » (M. Presson).

« Les relations de famille n'existent plus comme autrefois à

Mogeville. Chacun chez soi, chacun pour soi. Rares sont les réunions de parents à parents; plus rares encore entre voisins : c'est l'égoïsme qui règne comme à peu près partout; c'est aussi la jalousie, et je ne sais quoi qui fait que le campagnard d'aujourd'hui a rompu avec les mœurs patriarchales d'autrefois. » (M. Legay).

On se traite encore, beaucoup moins pourtant, mais le luxe a remplacé dans les repas la simplicité qui en faisait le charme; la savoureuse poule au riz, la *potée* à la paysanne, les rôtis de porc frais, le saucisson lorrain lui-même ne se hasardent que timidement sur la table; les vins fins circulent, et le champagne, dont nos aïeux ignoraient jusqu'au nom, vient compléter la prodigalité. On ne chante plus, on ne rit guère : il n'y a pas compensation.

Cette transformation dans les mœurs s'est opérée ailleurs que dans nos campagnes. Écoutons M. Dumont, l'historien de Commercy, sa ville natale :

« Dans les dîners et les soirées, il faut apporter tant de recherche aujourd'hui que chacun s'étudie à éviter ces plaisirs ruineux et par-dessus tout ennuyeux; la politique ayant planté partout son drapeau et semé la division......

« Le joyeux souper a disparu, relégué chez le prolétaire le plus obscur. Adieu ces repas où le jambon figurait avec honneur; à peine est-il admis à siéger parmi les gourmandises tirées des pays les plus lointains. La grande dépense qui résulte de ces réunions, auxquelles hôtes et invités ne se soumettent que comme contraints et forcés, les rend extrêmement rares et sérieuses. Il faut, pour une seule fois que l'on paie sa dette, satisfaire à toutes les exigences contractées; le défaut de place exclut les femmes, ressource précieuse pour la conversation et la joie. Plus de chants, plus de bons mots, plus de spirituelles saillies; la politique et quelques calembours rebattus suppléent à l'esprit; l'assemblée, vêtue de noir, porte avec raison le deuil du bon vieux temps (1). »

« Tous les jours, dit M. Richard dans l'ouvrage auquel nous

(1) *Histoire de Commercy*, t. III.

faisons quelques emprunts, on voit disparaître, avec les progrès de la civilisation, quelques-unes de ces vieilles et bonnes coutumes de nos pères. Ainsi la fin de nos repas de famille n'est plus égayée par de joyeuses chansons, et ce n'est guère qu'à la campagne qu'on a conservé cet usage traditionnel. » Remarquons que M. RICHARD écrivait en 1824.

Nous appuyons sur ce point capital, et nous pourrions multiplier à l'infini les exemples de cette banqueroute du progrès. Mais toute règle souffre des exceptions. Il est dans la Meuse quelques localités où les affections familiales sont encore vivaces; saluons-les en passant.

« A Deuxnouds-devant-Beauzée, écrit M. NICOLAS, les dimanches et dans les soirées d'hiver les familles se réunissent deux à deux, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. On visite et l'on est aussi visité par tous ses amis. Les jeunes filles font de même entre elles.

Citons aussi Labeuville, « village rangé, propre, poli, où l'on se rend des services réciproques, et où les étrangers trouvent toujours bon accueil. » (M. BOUTROU).

« A Bonzée, quoique liés entre eux par une parenté plus ou moins proche, les habitants sont unis, s'aident et se soutiennent les uns les autres. Mais les réunions de famille tendent à disparaître. » (M. HENRY).

« L'esprit de famille est très vivace à Villotte-devant-Louppy; les relations entre parents et amis sont cimentées par des repas pris en commun. Ces réunions se prolongent fort avant dans la nuit. Après le repas, toujours simple et frugal, les hommes jouent aux cartes avec passion. » (M. ÉPINGER).

Nous ne prétendons pas borner à ces quelques exemples les exceptions à une règle qui, absolue dans l'ensemble, comporte des tempéraments. Il y a du bon encore, avouons-le, presque dans tous nos villages meusiens; mais qui conjurera la décadence finale, sinon l'esprit de foi et de charité?

Après cet aperçu général, entrons dans quelque détails.

Chaque église de nos paroisses, comme partout dans les pays catholiques, est placée sous le patronage d'un saint ou d'une

sainte, dont chez nous la fête est célébrée au point de vue religieux et gastronomique le dimanche qui suit le jour où elle tombe. Si ce jour est un dimanche, *pour ne pas manger le saint*, on la remet au dimanche suivant dans plusieurs localités.

Saint Martin, l'apôtre des Gaules, est patron de quatre-vingt-douze paroisses du diocèse de Verdun, et saint Remy, évêque de Reims, de quarante-six.

Quand la fête patronale coïncide avec les grands travaux des champs, on la reporte à une époque plus convenable, souvent en novembre, à la dédicace des Églises, d'accord avec l'administration épiscopale. A Combres, qui a pour patron saint Étienne, premier martyr, on le fête à sa date, le lendemain de Noël.

« Les mêmes causes qui ont nui aux réunions de famille ont diminué l'importance des fêtes patronales. On y invite moins d'étrangers qu'autrefois, et dans bien des localités, la jeunesse s'ingénie en vain à se distraire vaille que vaille. Le cabaret est la ressource suprême là où l'on ne danse pas. A Issoncourt, à Courouvre, elles ressemblent à des jours de deuil. » (M. TOUSSAINT).

Comme toujours, il y a des exceptions.

« A Sommedieue, gros village industriel, toutes les fêtes sont les bienvenues et se célèbrent rondement, la fête patronale surtout. On sacrifie volontiers la paie du mois aux toilettes, galas, jeux et divertissements. Aussi accourent de tous côtés des marchands de victuailles, œufs, beurre, volaille et poisson. Dès les premiers jours de la semaine précédente, se disputent les places et s'installent bateleurs, tirs, théâtres, carrousels, etc. La place principale est envahie par les forains, et pendant une dizaine de jours, le village devient leur proie. » (M. SIRANTOINE).

A Troyon, à Mouilly et dans d'autres localités, on donne, dans la nuit qui précède la fête patronale, des aubades aux jeunes filles. Le lendemain, les jeunes gens, précédés de la musique, quêtent et récoltent quelque argent.

L'usage de donner des aubades est encore assez répandu dans la Meuse.

« A Breux, la fête patronale s'ouvre la veille au soir. La musique joue devant l'église l'hymne de saint Remy, patron de la paroisse; puis commence le défilé des jeunes gens. Une sérénade est donnée au maire et à son adjoint, et *la jeunesse* précédée des musiciens qui jouent leurs airs les plus entraînants, fait le tour du village en chantant ou criant : « *Vive not' bâl* » (Vive notre bal). C'est ce qu'on dit *donner les ambardes* (aubades) ».

Il existe quelquefois deux *jeunesses* rivales. « Quand elle se rencontrent, il faut entendre comme leurs musiciens font sonner les cuivres! » C'est à celle qui couvrira le bruit de l'autre car elle sera réputée la meilleure.

« Le dimanche matin, les jeunes gens, la casquette enrubanée, assistent en corps à la messe. Dans l'après-midi ils *ramassent les filles*, marchant deux à deux, précédés de la musique. Chaque fois qu'on passe devant la maison d'une jeune fille danseuse, l'un d'eux se détache du cortège, va prendre son bras et l'y amène. On s'arrête à chaque auberge, et tandis que jouent les musiciens, chaque garçon offre à sa compagne, qui l'accepte sans façon, un petit verre de liqueur.

« La première danse, dite de la *jeunesse*, est réservée aux jeunes gens de Breux. La seconde appartient aux garçons du prochain tirage : c'est celle *des conscrits*. » (M. HOUZELLE).

« La veille de saint Martin, fête patronale de Lavoye, dans la soirée, les jeunes gens se rendaient à l'église précédés de la musique, et le plus âgé remettait au patron un bouquet de fleurs artificielles acheté à frais communs. Pendant cette cérémonie annoncée par quelques coups de feu, on chantait l'hymne de la fête. » (M. HUMBERT).

Cet usage, avec quelques variantes, est assez répandu dans la Meuse. A Fromezey, Saulx-en-Woëvre et d'autres localités, cette dépense incombe aux conscrits de l'année.

La fête de saint Pantaléon, patron de Mauvages, est peu observée parce qu'elle coïncide presque toujours avec l'ouverture des moissons. Mais alors on *emmanche les faucilles*, c'est-à-dire que les cultivateurs sont tenus d'inviter ce jour-là à un festin leur personnel de moissonneurs. La véritable fête gastro-

nomique ou *fête du pot*, se fait à la Dédicace, second dimanche après la Toussaint.

A Brauvilliers, les faucilles sont *emmanchées* le jour de la Pentecôte.

« A Brouennes, la *fête du pot* est reportée à la Saint-Martin d'hiver, et la fête religieuse dite *la petite fête* a lieu le dimanche qui suit celle de saint Hilaire, patron de l'église. La première seule est célébrée avec éclat. Dès la veille au soir, les jeunes gens, musique en tête, donnent des aubades au maire, à son adjoint et aux conseillers municipaux. Ils *réveillent* ainsi *la fête* jusqu'à minuit. De nombreux invités étrangers viennent prendre part aux réjouissances et aux festins » (M. Demouzon).

« Il y a cinquante ans, la fête de saint Urbain, patron d'Haudiomont, attirait dans ce village plus de deux mille personnes, invités et curieux. La légende du pays veut que ce saint, accusé et convaincu d'avoir laissé geler les vignes le 25 mai, jour de sa fête, fut traîné en effigie dans les orties autour de l'église. » (M. Linel). On en dit autant d'autres saints.

« A Petit-Verneuil il y a deux fêtes : la Saint-Martin et la Pentecôte. Moins bruyante que l'autre, celle-ci est surtout celle de la jeunesse : on la nomme *fête des pâtureaux*. Les enfants et les jeunes gens quêtent des victuailles de porte en porte, et le soir venu, ils consomment le tout chez l'un d'eux. » (M. Paulot).

« A Watronville, écrit M. Adam, le jour et le lendemain de l'Assomption, fête patronale, le village est rempli de curieux et d'invités. Des jeux publics sont installés dans les rues et attirent enfants et jeunes gens. A cette occasion toutes les maisons sont appropriées et chacun se met en frais pour recevoir parents et amis. »

« Le lundi, à Breux, la fête patronale se continue comme partout ailleurs. Le mardi, on fait la quête aux gâteaux, et chaque danseuse doit en donner un. On récolte aussi des noisettes, des noix et d'autres fruits. Deux ou trois garçons, parfois déguisés d'une façon grotesque, procèdent à cette quête pendant que jeunes gens et jeunes filles, y eût-il de la boue, dansent dans la rue devant la maison de chaque danseuse : c'est

la danse des rouiots (brioches percées) Ces gâteaux sont mangés à l'auberge, partie le jour même, partie le dimanche suivant, jour des *renaus.* » (1) (M. HOUZELLE).

Il existait à Villers-aux-Vents une coutume qui semble se rattacher aux traditions du moyen-âge.

« Le 23 octobre de chaque année, lendemain de la fête de saint Louvent, patron de la paroisse, a lieu l'adjudication des fruits communaux provenant des arbres longeant le chemin qui conduit à une fontaine, portant le nom du saint martyr. L'adjudicataire de l'année précédente, que l'on nomme *lancier*, muni de sa *lance*, qui consiste en une ronce garnie de rubans, et d'une paire de gants à usage d'homme, parcourt le village pour prévenir les habitants de se trouver à l'adjudication de ladite *lance*, qui se fait le soir même, au milieu de la rue, et qui reste à la personne qui a la mise à l'apparition de la première étoile. L'adjudication avait lieu moyennant une certaine quantité de cire qu'autrefois on convertissait en cierges pour l'autel du saint, mais depuis 1844, cette redevance se paie en argent au profit de la caisse municipale (2) ».

Cet antique usage, qui dégénéra peu à peu en réjouissances profanes, quelquefois même licencieuses, fut aboli en 1865.

A Nixéville, à Sivry-la-Perche, *on tire le mouton ;* l'on faisait de même à Varennes. A Braquis, Halles, Fromezey, a lieu le *jeu du coq* (3).

Dans certaines localités, surtout au vignoble, la fête patronale est l'occasion d'interminables beuveries. Ainsi faisaient les Gaulois nos ancêtres : « *Biberunt ut Galli, nec erat mensura in erogando.* » (HUGUES DE FLAVIGNY). — Voir CLOUET, *Histoire de la province ecclésiastique de Trèves*, I, p. 500, note.

Citons une pièce curieuse dont l'orthographe émancipée donne un avant-goût de celle qu'on nous prépare.

(1) *Renau, recot*, écho d'une fête, second repas où l'on est censé manger les restes : c'est ce que l'on appelle vulgairement *relever les escabelles.*

(2) Comte de WIDRANGES, *Annuaire de la Meuse*, 1848, *Statistique du canton de Revigny* p. CXXVIII.

(3) Voir plus loin le chapitre : *Jeux et récréations.*

« Cejourd'huy dix-neuf septembre mil sept cent soixante et treize, la commune de Courcelle au Bois Estant assemblée au devant de LEglise En sortant de la grande Messe dudit lieu Les officiers auroit représenté au Reverand perre Arnould, minime curé du lieu, et tous les habitans present que l'on souhaitoit vouer la faite du Glorieux S[t]-Supplice (Sulpice) le jour que leur Ensaitres (ancêtres) l'ont vouet qui est le jour de S[te] Theresse qui tombe le 15 octobre. Le Reverand perre Curé leur y a repondu qu'il y consentoit et qu'il y viendrois dirre la S[te] Messe le jour qu'il a été vouee par les habitans. Et ont s'est obligé de payer au Reverend perre Curé et au Maitre d'Ecol ce quy sera de droit pour le service et il sera fait de mesme que du passée qui estoit le jour de la faite. »

Suivent dix-huit signatures (1).

La fête nationale, 14 juillet, célébrée avec entrain dans quelques localités grâce aux *libéralités* des conseils municipaux, est l'occasion de divertissements et de libations prolongées. Aux amis de la dive bouteille, tout, deuil ou joie, est prétexte à pinter. On donne aussi, dans plusieurs communes, des bons de pain aux indigents, ce qui vaut assurément mieux.

La première communion d'un enfant est presque partout l'occasion d'un festin de famille. Ici, au moins, la joie n'est pas déplacée quand la retenue y préside. Quelquefois le communiant invite au repas son compagnon, choisi parmi les plus pauvres que lui. Cet usage est très louable.

« A Varennes surtout, une première communion est jour de fête pour la ville tout entière. On invite à cette solennité parents et amis, et l'affluence des étrangers y est plus grande qu'à la fête patronale. » (M. Gobert).

Saint Nicolas, patron de la Lorraine, est fêté par les garçons le 6 décembre. Ils se réunissent par groupes, même les plus jeunes, pour faire un repas en commun. Dans quelques localités, on faisait quelques menus cadeaux au maître d'école.

C'est la veille au soir que garçonnets et fillettes placent sous

(1) *Archives communales de Courcelle-aux-Bois.*

la cheminée des parents, leurs sabots ou leurs souliers cirés, dans lesquels le saint, pendant sa tournée nocturne, déposera des friandises et des jouets pour ceux qui ont été bien sages — et une verge pour les paresseux et les désobéissants.

« Le 5 décembre, les jeunes gens de Varennes allaient, dans la soirée, offrir un bouquet à chacun des *Nicolas* de la ville, et tous ensemble, — ils étaient souvent une trentaine, — tiraient des coups de feu à la remise de chaque bouquet. A la suite d'accidents, l'usage des armes à feu fut interdit.

« Chaque année encore, le même jour, les jeunes gens, précédés des musiciens, parcourent les rues de la ville et font une pause, non plus seulement aux portes de ceux dont saint Nicolas est le patron, mais aussi à celles des notables. Ils ne mettent pas moins de trois à quatre heures pour faire cette tournée qui leur vaut bon an mal an une somme de 200 francs. » (M. Gobert).

« Jadis on comptait à Mouilly de nombreux voyageurs dont saint Nicolas est le patron; aussi la fête était-elle aussi solennelle que la fête patronale, parce que tous étaient rentrés au foyer. Quoique déchue, on la célèbre encore : on chante messe et vêpres, tout travail est suspendu, et l'on se livre aux plaisirs de la table. » (M. Vautrin).

« Le 6 décembre, à Maizey, les conscrits de l'année se cotisent pour offrir un bouquet à saint Nicolas, dont ils font la fête. A propos de la translation des reliques du saint, en mai, l'usage s'est conservé d'aller, le dimanche suivant, célébrer les offices à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Ponteville, distante de plus d'un kilomètre. Les habitants de Maizey ont tellement à cœur cet antique usage, que leur desservant, sous un prétexte quelconque, ayant tenté de s'y soustraire, ses paroissiens furent très mécontents, et une vingtaine d'hommes, en habits de fête, se rendirent quand même à la chapelle sous forme de protestation. » (M. Jaspard).

« A Fresnes-en-Woëvre, le 5 décembre, les conscrits du prochain tirage et ceux du suivant offrent à saint Nicolas un bouquet orné de rubans. Ils se rendent à l'église, précédés des musiciens qui, par des marches entraînantes, annoncent la fête

du lendemain. Arrivés devant l'autel, l'aîné des conscrits attache lui-même le bouquet à la statue, tandis que les cloches sonnent en volée et que l'on chante une hymne en l'honneur du saint. A la messe, la plus solennelle de l'année, assistent les conscrits, qui font une quête pour l'entretien de l'autel du patron de la Lorraine. Les pompiers en armes, la musique municipale, les jeunes gens et une nombreuse assistance donnent à la cérémonie un éclat particulier. Le pain bénit, disposé sur un brancard en forme d'étagère pyramidale, est fourni par la compagnie des sapeurs-pompiers, qui délègue à quatre des leurs l'honneur de le porter bénir. » (M. Collin).

A Jubécourt également et dans beaucoup d'autres localités meusiennes, les conscrits de l'année offrent à saint Nicolas, la veille de sa fête, un bouquet de fleurs artificielles avec un certain apparat.

A Haudiomont, saint Nicolas est fêté à l'égal du patron. A l'une et à l'autre fête, les conscrits du prochain tirage organisent les divertissements.

Les jeunes filles fêtent sainte Catherine, le 25 novembre, sur plusieurs points du diocèse. Dans quelques localités, elles offrent le bal aux garçons qui le leur rendent à la Saint-Nicolas.

Dans les villages où sainte Catherine est fêtée, c'est le 24 novembre au soir que les fillettes, en plaçant leurs sabots sous la cheminée, sollicitent sa générosité. Gardons-nous de souffler sur ces naïves illusions que nous avons partagées et qui nous ont valu d'heureux moments dans notre première enfance!

Le soir de la Toussaint, les familles avaient la touchante coutume de se réunir et de prier pour les morts après un repas pris en commun. A Troyon, l'église restait ouverte une bonne partie de la nuit, occupée par les fidèles, hommes et femmes, qu'y convoquait le glas funèbre. On sonne partout encore dans la soirée et le matin du jour des âmes, mais le temple saint est presque désert dans bien des paroisses. Les sonneurs font une quête à domicile pour se payer de leur surcroît de fatigue.

Dans quelques localités, la sonnerie funèbre de ces deux jours incombe aux conscrits de l'année.

A Courouvre, le soir de la Toussaint et dans la matinée qui

suit, chacun sonne un *trait* pour ses morts. C'est une touchante manière de les honorer en ce jour.

A Breux, le soir de la Toussaint, pas de bêtes en pâture : elles sont rentrées à l'étable avant la tombée de la nuit, sinon elles s'égareraient et l'on s'égarerait soi-même en les cherchant. Telle est la croyance populaire.

« Ce même soir, les cabarets sont absolument déserts. Excellente coutume à étendre à tous les dimanches et fêtes de l'année. » (M. HOUZELLE).

La veillée de Noël est la plus longue, et c'était autrefois aussi la plus gaie de l'hiver. Ce soir-là, on se repose. On a mis au foyer une *souche* énorme qui brûlera toute la nuit. On fait et l'on mange des gaufres, on prend du café, on devise et l'on joue en attendant la messe de minuit. Autrefois, c'était l'occasion d'une réunion de famille. On chantait en patois ces curieux et naïfs noëls dont les recueils sont presque introuvables (1).

(1) Voici l'un des plus populaires dans la Meuse, où il offre bien des variantes :

1°

Ç'atâ in jou de Nawé,
Tra ou quatre hawres apré l'souper,
Que la boun'Vierge Marie,
Deda ine borgerie,
Mi au mond' l'enfant Jâsu,
Pa in to maw morfondu.

C'était un jour de Noël,
Trois ou quatre heures après le souper,
Que la bonne Vierge Marie,
Dedans une bergerie,
Mit au monde l'enfant Jésus
Par un temps bien morfondant.

2°

Saint Jojo à daw geneus
N'avâ m'assé d'sos daw eus
Pou oir ce divin afant,
Le vrâ Fils don Diû vivant,
Que coiche sa divinité
Pa dzous se n'humanité.

Saint Joseph à deux genoux
N'avait pas assez de ses deux yeux
Pour voir ce divin enfant,
Le vrai fils du Dieu vivant,
Qui cache sa divinité
Dessous son humanité.

3°

Les borgis v'nint pa douzeilnes
Li appouter sos étreilnes :
Lé z'uns dé peume et dé poères,
Lé z'autres lì dounin à boère
Pien in poutot de lâtache
Avo cinq aw seil froumaches.

Les bergers venaient par douzaines
Lui apporter ses étrennes :
Les uns des pommes et des poires.
D'autres lui donnaient à boire
Plein un pot de laitage,
Avec cinq ou six fromages.

Les marmots qui sommeillent et qu'on promet d'éveiller pour l'office vont *à la chapelle blanche* (au lit) où ils rêvent de l'Enfant-Jésus. Au retour de la messe, on *recine*, c'est-à-dire on réveillonne de boudin, de grillade, de gâteaux, ou plus simplement aujourd'hui de rôties trempées dans du vin chaud sucré. Chez nous, comme à la Bresse (Vosges), on donne avant la messe de minuit une abondante pitance aux animaux de l'étable en mémoire de l'âne et du bœuf légendaires de Bethléem.

On a la coutume dans quelques familles, de remettre au feu chaque jour jusqu'aux Rois, pendant quelques instants, la bûche de Noël. Ce qui en reste alors est placé dans un coin du grenier pour préserver la maison du feu du ciel. Dans les envi-

4°

Mâ ce fût bin aute violotte Quand on oïé vi la grotte Ine si douce harmonie, Lé z'anges don Paradis, Que chantin à pleine haleine; On z'arroïe dit dos sirènes.	Mais ce fut bien autre affaire Quand on entendit vers la grotte Une si douce harmonie, Les anges du Paradis, Qui chantaient à perdre haleine; On aurait dit des sirènes.

5°

J'avans gagni not' procés, Je serans tortous sauvés; De quoi ne mettant-je à poène? Pu heuilraw que dé chanoènes, A tout jamâ j'arans joie Si j'observans bin sa loi.	Nous avons gagné notre procès Nous serons tous sauvés. De quoi nous mettons nous en peine? Plus heureux que des chanoines, A tout jamais nous aurons joie Si nous observons bien sa loi.

6°

Le diale a n'a maw fâchi De s'oir ainsi regôgni Au pu fin fond dos enfers, Chorgi de chaine et de fers, Pou y brûler à jaimâ. Par ma foi, ç'ost maw bin fâ	Le diable est bien fâché De se voir ainsi repoussé Au plus profond des enfers, Chargé de chaînes et de fers, Pour y brûler à jamais. Par ma foi, c'est fort bien fait.

7°

N'avans-je éveu maw râson De tier nout' gras mawton, Et note oûille et note ocâ, Pou meuil célébrer la joie Que j'avan au fond don cœur De la venue d'not' Sauveur.	N'avons-nous pas eu bien raison De tuer notre gras mouton, Et notre oie et notre jars, Pour mieux célébrer la joie Que nous avons au fond du cœur De la venue de notre Sauveur.

rons de Nancy, dit M. Richard, on ne quitte la table du réveillon que quand cette bûche est totalement consumée.

La messe de minuit est encore suivie, mais beauconp moins qu'autrefois, et les joyeux réveillons ne sont plus guère qu'un souvenir. Dans les paroisses chrétiennes, la *théorie* des communiants donne plus d'éclat à la cérémonie nocturne.

Il existait à Pretz, la nuit de Noël, une gracieuse coutume que M. Jossin-Tollard, *le poète de l'Argonne*, rappelle dans ce sixain :

J'ai vu dans mon jeune âge
Le berger du village
Y porter un agneau,
Le plus jeune du troupeau.
Maintenant c'est encore lui
Qui fournit le pain bénit (1).

« A Sorbey, dit M. Montlibert, les enfants, munis de coquilles d'escargots, dans chacune desquelles était une mèche, allaient la veille de Noël, de maison en maison, les faire remplir d'huile à brûler pour éclairer l'église à la messe de minuit. Afin de ne pas perdre de liquide, on plaçait l'escargot au-dessus d'une bouteille surmontée d'un entonnoir, et les plus malins se servaient de coquilles percées à dessein pour en recueillir davantage. Cette petite espièglerie, bientôt découverte et souvent prévue, était facilement pardonnée. »

On remarque, dans les environs de Lunéville (*Lunaris villa*) des preuves du culte qu'on y rendait à Diane. On était et l'on est encore aujourd'hui (1824) dans l'usage, au nouvel an, de se donner mutuellement des gâteaux dont les deux extrémités ont la forme de croissant et qu'on appelle *cougneux* en langage vulgaire (2). »

L'usage de donner des *cogneux* ou *cugnus* (de *cuneus*, coin), le jour de Noël, à ceux qu'on a tenus sur les fonts de baptême existe encore dans le Barrois, à Brillon et aux alentours. Nous

(1) *Calendrier rustique.*

(2) Lejeune, *Mém. de la Société des antiquaires de France*, année 1866.

l'avons trouvé dans l'Aube. Ces gâteaux affectent différentes formes suivant les lieux, mais toutefois plus ou moins cornues. On les appelle *matinons* dans le Santerre. Dans quelques localités du Ponthieu, celui qui offre le pain bénit doit un *cogno* au maître d'école. (Abbé CORBLET). Dans les Amognes, contrée du Nivernais, les parrains et les marraines avaient coutume de donner à leurs filleuls et filleules, au temps de Noël, de petits pains blancs nommés *apognes cornues* (A. JAUBERT). Aux environs de la Châtre, on fait exprès pour être distribués aux pauvres le matin de Noël, des petits pains de forme pointue appelés *cornabeux*, assez semblables aux croissants des pâtissiers. Plus près de nous, au Tholy (Vosges) on nomme *cuénue* un gâteau que les parrains et marraines donnent le jour de Noël à leurs filleuls et filleules (1).

D'où vient une coutume aussi répandue et qui doit être fort ancienne? Dom Calmet prétend que c'est un souvenir de la fête druidique du *gui l'an neuf,* mais il n'appuie cette opinion d'aucune preuve.

On nous permettra de hasarder la nôtre. Presque partout, c'est dans la nuit de Noël que les enfants placent leurs chaussures sous la cheminée, et non comme chez nous, la veille de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas. Au lieu d'y mettre, comme à présent, des jouets et des friandises, les parrains et marraines y déposaient un gâteau, image grossière de l'enfant Jésus, avec une tête à peine ébauchée, les bras et les jambes écartés, analogue à ceux qu'exposent en montre quelques boulangers. Devenus moins crédules avec l'âge, les filleuls ne tendirent plus leurs sabots, mais les parrains continuèrent de leur offrir, dès le matin suivant, les naïves effigies traditionnelles, simplifiées encore et devenues des *cogneux*, ce qui s'est perpétué jusqu'à nous.

Certaines familles de Brocourt ne manquent pas de faire du gâteau aux quatre-temps de Noël, afin de préserver leurs champs des chardons. (M. DARTOIS).

L'usage de se visiter le premier jour de l'année, de se sou-

(1) Voir notre *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, p. 228.

haiter bonheur, longs jours et santé, de s'inviter à *prendre quelque chose,* — et parfois même de s'éviter, — est toujours chez nous en honneur. On a remplacé le vœu du paradis par des formules banales plus ou moins sincères. Le nouvel an est surtout béni des enfants qui reçoivent des étrennes, et au besoin les sollicitent des amis et des parents; c'est à ce point de vue, un des plus beaux jours de leur prime jeunesse. Cette fête est l'objet de superstitions dont nous parlerons en leur lieu.

La fête des Rois était jadis un jour de récréations honnêtes qui resserraient les liens de famille, et qui s'en vont, emportées par lambeaux, retrouver les neiges d'antan. Quelques personnes *tirent encore les Rois*, mais cette petite fête, réduite à sa plus simple expression, ne comporte point le naïf cérémonial d'autrefois.

La veille de l'Épiphanie, on se réunissait chez le chef vénéré de la famille. L'aïeule avait placé discrètement la fève dans un énorme gâteau, qu'on partageait à la fin du repas du soir, auquel chacun avait apporté son contingent. La royauté revenait à celui des convives qui trouvait la fève dans son lot, et souvent une délicate supercherie la faisait échoir à l'aïeul. Le monarque éphémère se choisissait une reine, et l'invitait à prendre place auprès de lui. Chaque fois qu'il portait le verre à ses lèvres, tous criaient en chœur : « Le roi boit! le roi boit! » et son voisin s'empressait de les lui essuyer avec sa serviette. La fève échéait-elle à une dame? Elle élisait un roi dont elle était la reine et lui transmettait ses prérogatives. C'était souvent l'heure des rapprochements, de par l'autorité conciliatrice et respectée du monarque pacifique, qui jugeait sans appel les petites difficultés pendantes entre les convives.

Dans les familles chrétiennes, *la part du pauvre* était réservée. Était-il roi? on lui faisait fête. Qui nous ramènera ces touchantes agapes? Par quoi le progrès les a-t-il remplacées?

On nous assure que dans plusieurs localités de la Meuse, à Troyon, par exemple, les *rois de la fève* accompagnaient jadis, un cierge à la main, la procession de la Chandeleur.

Nous parlerons plus loin des jours gras et du carnaval.

La fête de Pâques, qui clôt à la fois le carême et la saison

d'hiver, était aussi l'occasion de réjouissances. On donne encore aux enfants des œufs durs et teints, qu'ils jouent ou qu'ils consomment. On en offre au dessert dans les repas.

L'usage du lait et des œufs étant interdit le jour du vendredi saint, on mangeait, à Troyon, des *gâteaux à l'eau* trempés un à un dans le vinaigre. Cette pâtisserie sans saveur consistait en une pâte amincie au rouleau, découpée en losanges et cuite dans l'eau salée.

Quand *les cloches sont allées à Rome* ou se taisent pendant les derniers jours de la semaine sainte, les offices sont annoncés chez nous par les petits garçons au bruit strident de la crécelle, nommée suivant les lieux *tatrelle*, *raine* et *bruyant*. Le samedi saint, ils quêtent de maison en maison des œufs qu'ils se partagent.

A Tilly, dès le matin, ils allaient de porte en porte en chantant :

O dame, ô dame qui voulez servir Dieu,
Donnez-nous des œufs pour l'amour de Dieu,
Et vous irez tout droit au paradis
Comme la poule va pondre au nid.

A Hennemont, de temps immémorial, cette quête a lieu le jeudi saint dans la soirée. Les garçonnets s'en vont chantant à la fenêtre de chaque maison une cantilène patoise que nous traduisons en français :

Hommes et dames prêts à nous écouter
De la complainte bien bonne à écouter,
Sainte Marie qui a le cœur dolent
Quand elle fut privée de son enfant.

Attendez tous, ô vous, coupables gens,
Voilà que je suis dolente et écoutée;
C'est mon cher fils qui va perdre la vie;
Il va mourir, la mort l'a bien servie.

Pleurez, pleurez, hommes, femmes, enfants,
N'en laissez point qui ne soient triomphants;
Pleurez du cœur pour le doux Jésus-Christ
Qui meurt en croix pour nous sauver la vie.

Lorsqu'un œuf ou une pièce de menue monnaie ne vient pas immédiatement récompenser les enfants, ce qui est rare, ils ne manquent pas d'ajouter :

> Donnez, donnez des œufs à ces pauvres écoliers,
> Et vous irez tout droit au paradis
> Comme les oies vont au pâquis.

(LEREBOULLET, inst. à Pintheville, 1877).

Nous avons vu le maître d'école allant de maison en maison la veille de Pâques, y donner l'eau bénite et distribuer des pains à chanter sous forme d'hosties, en retour de quoi on lui donnait des œufs. Les enfants consommaient avec volupté une partie de ce pain azyme ; le reste était réservé pour cacheter les lettres avant la vulgarisation des enveloppes gommées.

Dans beaucoup de nos villages, avons-nous dit, le maître d'école portait l'eau bénite le matin dans chaque ménage, soit tous les dimanches, soit à certaines fêtes déterminées par l'usage ou relatées dans son engagement, et faisait, à titre de rémunération, une quête de gerbes vers la Toussaint. Pareille quête de blé ou de vin, était faite, par le curé qui lisait la Passion, chaque dimanche d'été, pour les biens de la terre, avant la messe paroissiale.

« Chaque année, du premier dimanche de mai au deuxième dimanche de septembre, le curé d'Hévilliers lit la Passion au dernier coup de la grand'messe pour attirer les bénédictions du ciel sur les biens de la terre. Et le jeudi qui précède Noël, le trésorier de la fabrique va recueillir de porte en porte, dans une corbeille, le blé qui sert d'honoraires pour ces prières. Donne qui veut et ce qu'il veut.

« Il y a trente ans, cette quête produisait quatre quintaux ; aujourd'hui (1888) elle en a produit un et demi. » (M. DUGNY).

Dans quelques vignobles, on donne aussi, mais sans obligation, du vin à l'instituteur lors du pressurage.

Le porc salé sous ses différentes formes, lard, saucisses et jambons, est la base de l'alimentation du paysan meusien. Aussi engraisse-t-on chez nous de nombreux *habillés de soie* pour la

vente ou pour la consommation du ménage. Il est d'usage encore, dans bien des localités, de donner un repas de famille lorsqu'on tue un de ces animaux. Ce repas plantureux, où l'on mange la *fricadelle* ou *hâtré* (foie), le boudin, la grillade, etc., est appelé par extension *l'obit du porc*.

Ailleurs, on donne aux proches parents et aux amis une *charbonnée*, c'est-à-dire une portion de boudin, de côtelettes, de foie, de filet, etc., non cuits. Ces dons réciproques hâtent la consommation des abatis ou *dépouilles* du porc, tout en se ménageant le plaisir d'en jouir de temps à autre.

Des deux usages lequel est préférable? Dans le doute l'égoïste s'abstient.

Les veillées d'hiver en commun, appelées *villeuils* (ll m.), *ouvros, ocruns* (1), *cizues*, sont presque inconnues de nos jours. Le progrès à passé par là : l'égoïsme et l'industrie les ont tuées.

Voici comment nous les avons décrites (2), *de visu*, pour les avoir fréquentées dans notre enfance :

« La Toussaint passée, les filles et les femmes d'une rue, d'un quartier, faisaient choix d'un local convenable pour y passer en commun les soirées d'hiver. C'était une vaste cuisine, le plus souvent un *poile* (3), mais non une cave, une étable ou un souterrain comme dans d'autres provinces de France. Chaque veilleuse fournissait à tour de rôle l'huile à brûler pour l'éclairage; la propriétaire du local était exempte de cet impôt. Parfois aussi chacun apportait sa chaise.

« C'est là qu'autour du piouri fumeux (4) se groupaient chaque soir, le dimanche excepté, de six à onze heures, douze

(1) Corruption patoise d'*écraignes*, ouvroir.

(2) Voir notre opuscule, *A propos de trois mots patois*.

(3) Poile, *pôle* en patois, chambre à coucher faisant suite à la cuisine, adossée à la cheminée principale. Le contre-cœur ou *taque*, derrière lequel est ménagé un vide, fermé ou non d'un placard, permet au foyer de chauffer un peu la pièce. — On disait en patois *aller en pôle* pour fréquenter ces veillées en commun.

(4) Voir page 14.

à quinze commères apportant gueux, rouets et tricots. Chacune avait sa place attitrée, les plus jeunes en arrière et les matrones proches du poèle qui ronflait bruyamment au centre de la pièce.

« La réunion, où l'on admettait quelques maris, s'augmente bientôt d'un galant qui vient faire *la cour* à sa belle, en tout bien tout honneur. Plus il l'aime, plus il la taquine :

Qu'jitte pîrottes
Jitte amourottes,

dit-on volontiers au village. Si elle tricote, il lui fait galamment lâcher des mailles en lui tirant ses aiguilles; si elle file, non moins galamment il imite Atropos sans le savoir. La belle se fâche pour rire, et vous lui allonge un coup de sa quenouille ou un soufflet, aux applaudissements de la galerie, et reçoit en échange, sur chaque joue, un baiser retentissant. Notons que les soufflets jouaient autrefois un certain rôle dans les amourettes villageoises; mais depuis lors, quels progrès a fait la morale!

« Puis venaient la chronique scandaleuse, des racontars, des médisances auxquels succédaient les contes de fées cent fois répétés. Une vieille contait des diableries à faire mourir de peur, après quoi l'on chantait *Geneviève de Brabant*, *Pyrame et Thisbé*, *Damon et Henriette*, dont une image d'Épinal, collée au mur, retraçait la dramatique et non moins véridique histoire. La légende rimée d'Ashavérus était toujours accueillie comme article de foi. Puis c'étaient des cantiques, des Noëls, des chansons patriotiques, et de naïves cantilènes qu'ont remplacées les scies parisiennes :

Elle fut au bois, guenillon,
Cueillir la noisille,
Et son bon ami, guenillon,
La trouva gentille;
O ô ô ô ô guenillon,
Sautons la guenille!

« Mais il est neuf heures, l'atmosphère s'épaissit, les yeux se fatiguent, les rouets s'arrêtent, les tricots tombent sur les ge-

noux, le poêle lui-même semble mettre une sourdine à ses ronflements sonores. Le travail est suspendu ; on va faire dehors son *grand* et son *petit tour* (1).

« C'est alors que la *dâyeuse* en titre, — car chacun ne sait pas *dâyer* (2), — quitte la société avec quelques compagnes, pour aller provoquer par la fenêtre un autre *veilloir*.

« On rentre, on reprend le travail interrompu, la veillée se termine par une courte prière, et chacun rentre chez soi pour revenir le lendemain. »

A Nançois-le-Grand, les veillées s'ouvraient volontiers par un repas à frais communs.

Les *veilloirs* se fermaient ordinairement à la Sainte-Agathe, 5 février. D'où le dicton patois,

A la Sainte-Agothe
Ni n'filin, ni n'filote ;
Si te n'sais pû aw aller
Va-t'o bichi à t'meix (jardin).

On se réunit une dernière fois à un modeste réveillon où figurent des tartes et quelques bouteilles du meilleur vin.

« A certains jours, dit M. Houzelle, qui a si bien relevé et décrit les coutumes de Breux (3), les veilleuses ne travaillent pas. On rit, on bavarde, on prend le café, voire même un petit verre ; veilleurs et veilleuses se sont cotisés pour en couvrir les frais. Ces grands jours sont la veille de Noël et le mardi-gras, soirées où l'on s'abstient de filer, *parce que les souris mangeraient le fil;* et la *déveille* ou clôture des veillées d'hiver.

« La veillée se termine vers neuf ou dix heures. Les vieilles allument leurs lanternes et, le touret au bras, se quittent en se

(1) Euphémisme discret pour désigner ces besoins intimes

Dont la garde qui veille aux barrières du Louvre
Ne défend pas nos rois.

(2) Voir plus loin, chap. VII.

(3) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1898.

disant bonsoir. Il est d'usage que la fille de la maison reconduise les jeunes gens jusqu'au seuil de la porte, où elle fait une longue et agréable causette avec le préféré qu'elle retient. Cela s'appelle *faire l'allée* (corridor). »

Ces veillées économiques, en elles-mêmes assez innocentes, méritèrent, par suite d'abus sans doute, la censure de nos prélats.

« En 1688, Mgr de l'Aigle, official de Toul, faisant la visite des paroisses, vint à Euville, et parmi d'autres observations consignées dans son rapport, dit que les femmes fréquentent l'ouvroir appelé *escrain*, et qu'il se fait beaucoup de mal dans ces assemblées. Étant allé de ce pas retrouver son évêque, Monseigneur de Bissy, qui était au château de Sorcy, ce prélat, par mandement du 28 mai défendit les *escrains*, — et prescrivit aux enfants d'aller à l'école, sous peine pour les parents d'être privés des sacrements (1).

Pour en finir avec les réunions, disons un mot des *coïreuils* ou *coïrails*. Pendant les beaux jours, surtout au printemps et en automne, alors qu'au lieu de les fuir on recherche les rayons du soleil, les femmes d'un quartier se réunissent en groupe devant une maison et à l'abri du vent, pour coudre, filer, tricoter et babiller ensemble. Le *coïreuil*, appelé aussi *pâron* (2), est donc une sorte de *veilloir* en plein jour et en plein air.

Il en est autrement à Breux.

C'est en mai, au contraire, que la *couâreye* commence dans ce village. « Les habitants d'un quartier se réunissent, et à la belle étoile, on fume, on rit, on babille : c'est la *couâreye*. Ces réunions ne sont plus ce qu'elles étaient jadis. Elles aussi tendent à disparaître. On s'assied cependant encore sur le seuil des portes pendant les belles soirées d'été, mais c'est tout au plus si deux ou trois voisins s'y rencontrent. » (M. HOUZELLE).

(1) DUMONT, *Hist. des fiefs de la seigneurie de Commercy-Euville.*

(2) *Coïreuil* nous semble dériver de *coi*, et *pâron* de *perron; au coi, à la coi, à coui*, sont des expressions patoises qui signifient *à couvert, à l'abri.*

Le teillage du chanvre en commun, qui donnait lieu a quelques joyeuses veillées, a disparu avec la culture de ce textile, autrefois assez répandue dans la Meuse. Rarement on file et on tisse le chanvre chez nous, sinon pour quelque toile grossière; les belles toiles de Flandre ont définitivement détrôné celles de ménage pour les usages domestiques.

CHAPITRE VI

RÉCRÉATIONS DIVERSES

« La lutte pour la vie semble ne plus laisser de place aux récréations même permises. C'est à peine si la jeunesse elle-même trouve le temps de s'amuser. » (M. THOMAS).

Nous avons dit ailleurs l'ennui qui étreint nos populations rurales, dominées par l'amour immodéré du *moi*, fruit amer du scepticisme religieux.

On nous accuserait de pessimisme et nous serions prêt à le faire nous-même, si les notes multiples que nous avons sous les yeux, émanant d'hommes compétents, ne nous ramenaient au sentiment de la réalité. Née, élevée dans cette lourde atmosphère, la jeunesse ne regrette pas ce qu'elle ignore : les joies simples et un peu frustes d'un passé qui ne reviendra plus; et s'accommode d'une vie laborieuse et monotone où les peines sont sans compensation. Plus aisés qu'autrefois, nos paysans sont moins heureux, parce que cette aisance est impuissante à combler leurs insatiables désirs. Il y a des exceptions sans doute, oasis verdoyantes dans un désert immense, gais rayons dans un ciel attristé, mais ce sont des exceptions.

Ne trouvant plus à s'épancher, vieille avant l'âge, la jeunesse est devenue morose, casanière, frondeuse, et demande au cabaret les distractions qui lui manquent. Nous doutons fort que la morale y ait gagné.

Les bibliothèques scolaires pourraient être un remède salu-

taire contre l'ennui si l'État, au lieu d'y écouler des *rossignols* officiels qui varient suivant l'opinion du jour, éditait et y plaçait des ouvrages curieux, instructifs, moraux, répondant au but à atteindre. Pour les jeunes filles, des bibliothèques paroissiales bien composées seraient aussi d'un grand secours.

Autrefois, nombreux et bien fréquentés, les bals étaient le principal divertissement au village. Riches et pauvres s'y coudoyaient. Maris et femmes y prenaient part avec leurs filles, qu'ils ne quittaient pas des yeux.

Aujourd'hui moins innocents, moins surveillés, les bals sont devenus plus dangereux, et le clergé, avec les familles honnêtes, les redoute avec raison. Comme tous les autres jeux ils tomberont d'eux-mêmes, et déployer contre eux un excès de zèle serait en retarder la chute.

On ne danse plus à Loxéville, village de plaisir il y a cinquante ans, à Ambly, Juvigny-sur-Loison, Érize-saint-Dizier, Woimbey, Ménil-sur-Saulx, Saint-Remy, Futeau, Troussey, Landrecourt, Morlaincourt, etc., sauf aux noces comme presque partout. Pour s'être fait ermite, le diable est toujours le diable ; les apparences sont sauves, mais le feu couve sous la cendre. A M***, nous écrit M. G., la disparition des bals n'a pas profité aux mœurs si l'on en juge par le nombre des filles-mères.

« Un fait contraire nous est signalé de Labeuville, où l'on danse encore volontiers. La plupart des jeunes filles sont accompagnées de leurs mères ou de leurs frères. Tout s'y passe décemment. La soirée finie, chacune des danseuses regagne sa maison comme elle l'a quittée. Les jeunes gens sont respectueux du sexe où ils choisiront leurs épouses, et les registres de l'état civil ne signalent pas un enfant naturel tous les vingt ans. » (M. TRICHON).

A Tronville, Abaucourt, Lanhères, Dieppe, Gincrey, Haudainville, Génicourt-sur-Meuse, Troyon, Han-les-Juvigny, Manheulles, Villers-le-Sec, Gérauvilliers, Bovée, Ourches, Doncourt-aux-Templiers, Rampont, Vadelaincourt, Woël, Girauvoisin, Houdelaincourt, Pretz, Villotte-devant-Louppy, La-

morville, Monthairons, Brabant-sur-Meuse, Marats, Nixéville, Halles, Vertuzey, Mouilly, Pintheville, Villers-sous-Pareid, Bussy-la-Côte, etc., les bals ont à peu près disparu.

Sommedieue est, dans la Meuse, le village où l'on danse le plus, cent fois en moyenne par année en comptant les mariages. Le bal n'est suspendu qu'en carême. Puis viennent, d'après nos collaborateurs, Fains, Buzy, Ancerville, Saint-Joire, Hannonville, et surtout Robert-Espagne, où les ouvriers d'industrie fournissent de nombreux danseurs.

A Woël, le bal, qui dure deux jours à la fête patronale, est organisé sur la place publique par les conscrits du prochain tirage. Il en est de même dans d'autres localités.

« A Méligny-le-Grand, les danses, autrefois fréquentes, avaient lieu, en plein air dans un endroit désigné ; la jeunesse s'y livrait, avec ou sans musique, jusqu'à neuf heures du soir, heure fixée par un règlement. » (M. Tapin).

« A Breux, le bal est sans étiquette, les jeunes filles s'engagent sans façon. Les jeunes gens crient, fument, ôtent leur paletot ou leur blouse s'ils ont trop chaud ou s'ils craignent de les salir, et dansent bravement en frappant du talon. Plus on a frappé fort, plus on a bousculé ses voisins, plus on croit avoir bien dansé.

« A l'heure du souper, quelques danseurs reconduisent chez elles leurs danseuses, sont priés par elles de prendre place à table, et au besoin s'y asseyent sans être invités. Le repas fini, on rentre au bal vers neuf heures. A une heure ou deux du matin, on se disperse et chacun retourne au logis. Avant de rentrer, chaque couple fait une tendre causette dans le corridor ou sur le seuil. Le garçon qui a eu la préférence de reconduire une jeune fille, — car elle-même a fait son choix — dit l'avoir eue *tsus l'huche* (sur la porte).

« Parfois il y a deux *jeunesses* (1) et par suite deux bals; on comprend qu'il y ait entre elles une certaine rivalité et que l'on danse plus souvent, à la satisfaction des jeunes filles.

« La *bajolotte*, littéralement *baiselette*, nommée à Bar-le-

(1) Voir page 28, note.

Duc la *trompeuse*, est encore en usage à Breux. Au beau milieu d'une figure, à l'instant jugé opportun, la musique s'arrête court, seule la clarinette fait entendre quelques sons aigus et traînants. C'est le signal : les danseurs embrassent leurs danseuses. L'orchestre reprend et le quadrille continue. Il arrive parfois qu'un plaisant, voyant un couple mal assorti, commande d'un coup d'œil la *bajolotte* aux musiciens. Les rires éclatent, la jeune fille se cache le visage dans ses mains pour ne pas être baisée, et son danseur reste interdit.

La *bazotte* (bajolotte) était usitée à Éton, Gouraincourt, Dommary, Bouligny, etc., et sur d'autres points du département.

« L'usage de *rondier* (faire des rondes) en chantant est tout à fait tombé en désuétude à Breux (et ailleurs). Il y a quarante ans, hommes et femmes, garçons et jeunes filles, dansaient *la ronde* sur la place.

« On nous a raconté qu'un curé du lieu, M. l'abbé Viard, poursuivait les jeunes gens pour les empêcher de *rondier*. Or un soir, pendant qu'il voulait interdire ce qu'il appelait un scandale, les garçons le firent entrer dans le cercle, et la ronde de recommencer de plus belle. Depuis, le curé laissa faire et.... la ronde a vécu. » (M. HOUZELLE).

« L'usage assez inoffensif des rondes a disparu de Varennes vers 1830. Tous les dimanches pendant l'été, tous les soirs en automne et même en hiver quand le temps était propice, jeunes gens et jeunes filles faisaient d'interminables rondes sur la grande place de l'église en chantant des refrains appropriés. » (M. GOBERT).

Qui nous redira ces *rondiaux?* Eux aussi sont oubliés. Un des plus connus commençait ainsi :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés.....

Un autre :

Derrière chez mon père
Un oiseau il y a.....

Un autre encore :

J'ai z'un amant parmi le monde,
Je ne sais quand il reviendra.....

Un autre encore :

Mad'moiselle, voulez-vous danser?
Compagnons de la marjolette.....

Et combien nous échappent!

Nous avons vu, il y a bien longtemps! exécuter *les olivettes* (1), danse de caractère au moyen de chaises pendant laquelle on chantait :

Lon, lon, la, laissez-les passer
Les Français dans la Lorraine,
Lon, lon, la, laissez-les passer,
Ils auront du mal assez!

Il ne reste guère aux jeunes gens, pour se récréer, que le café, le cabaret, les cartes, le billard et les quilles. Celles-ci, longtemps en honneur, genre de sport qui exerçaient les muscles, sont trop délaissées aujourd'hui. Les jeunes filles se visitent, se promènent, lisent des romans, consultent la Clé des songes, se tirent les cartes, y jouent quelquefois,..... et même aux échecs (*Fresnes-en-Woëvre.*)

A Méligny-le-Grand, on joua de tout temps aux quilles. En 1724, on interdit aux joueurs de se livrer à cet exercice avant dix heures du matin et après le coucher du soleil, avec ordre d'établir le jeu hors du village en un lieu déterminé. Le jeu de quilles était placé sous la surveillance d'un garde spécial, responsable des accidents et payé 5 francs sur les amendes infligées aux délinquants. (M. Lopinet).

« En 1826, à Ailly, où le jeu de quilles était très fréquenté,

(1) Les provençaux ont une danse de ce nom pour fêter la récolte des olives. La nôtre remonterait-elle au duc-roi René Ier d'Anjou? Les paroles qui l'accompagnent semblent rappeler nos luttes avec la France au XVIIe siècle.

le conseil municipal dut défendre à tout particulier d'établir aucun de ces jeux dans l'intérieur du village. On dut les transporter ailleurs. » (M. MICHELET).

« Au Petit-Verneuil, les quilles sont petites, le jeu assez resserré, la boule de faible dimension, ce qui exige peu d'efforts de la part du joueur. Avant d'atteindre les quilles, la boule doit affleurer une planche fixée au sol. » (M. PAULOT).

A Écouviez, les quilles sont également petites; on les abat avec des boules roulant sur une planche inclinée. L'enjeu est toujours de dix centimes.

Presque partout, sauf à domicile où l'honneur de gagner est le seul stimulant, on joue des consomnations; s'il s'agit d'argent, les enjeux sont peu élevés. A Villotte-devant-Louppy, par exception, les hommes sont passionnés pour les cartes; ils prolongent leurs parties fort avant dans la soirée, et la perte se solde quelquefois par une somme de 10, 20 francs et même davantage.

Le carnaval traditionnel, qui précédait les rigoureux carêmes d'autrefois, est en pleine décadence, avec ses masques, ses cavalcades et ses divertissements.

Les jours gras commençaient le lendemain de la Chandeleur, 3 février; de là jusqu'au jour des Cendres, presque chaque soir, des jeunes gens déguisés parcouraient le village, entraient dans les veilloirs (1) et y débitaient des sornettes en contrefaisant leur voix. Sous l'incognito du masque, on se permettait bien quelque licence qui provoquait une levée de quenouilles, et l'audacieux était tôt mis à la raison.

Dans les localités populeuses et aisées, les jeunes gens, chamarrés et bien vêtus, masqués ou non, se formaient en cavalcades et parcouraient les villages voisins, au mardi-gras et à la mi-carême, sur un char enguirlandé entouré de cavaliers; l'un d'eux débitait un boniment burlesque, ou bien chantait, avec ses acolytes, quelques couplets comiques ou railleurs, ayant trait à la chronique scandaleuse du jour. Dans leur trajet, ils

(1) Voir page 76.

faisaient une quête pour couvrir une partie des frais de travestissements et de ripaille.

Le mercredi des Cendres, premier jour du carême, la gaîté ne faisait point grève. On y promenait Mardi-gras sous la forme d'un mannequin, puis dans un jugement grotesque, on le condamnait à être noyé ou réduit en cendres. Des rondes joyeuses s'organisaient autour du bûcher. Une quête générale suivait pour faire *l'obit* du condamné, et sans souci de l'abstinence, les jeunes gens consommaient dans ce dernier repas, les victuailles recueillies ou même chipées, ce qui était alors faute vénielle.

Voilà à quoi se bornaient dans la Meuse, à peu près partout, les folies du carnaval. Citons quelques coutumes particulières.

« A Montfaucon, le jour des Cendres, les étrangers de passage et les mariés d'une année doivent enfourcher une haridelle, — autrefois un âne, — et se promener par le bourg, tenant en guise de guides la queue de l'animal vers laquelle ils sont tournés, et suivis d'une foule railleuse. Arrivé au prochain café, le patient paye de bonne grâce sa rançon en liquide et recouvre sa liberté. Ce même jour, les garçons noircissent le visage des jeunes filles qui se hasardent dans la rue. Cette coutume, au dire des anciens, a dû être établie par les chanoines pour empêcher de danser ce jour-là. » (M. Igier).

« Ce même jour encore, à Bouconville, les jeunes gens terminent la fête en enlevant de leurs maisons tous les hommes qu'ils peuvent atteindre, les conduisent et au besoin les traînent au cabaret, leur font payer le vin chaud et les relâchent ensuite. » (M. Laruelle).

A Troyon, les hommes qui, le mercredi des Cendres, s'aventuraient dans la rue, étaient appréhendés au corps, placés sur une charrette et conduits à l'auberge, où leurs femmes les rachetaient au prix de forces libations.

A Troyon encore, et dans les localités voisines, du jeudi-gras au mercredi des Cendres inclus, on faisait, dans les *tourtières* en rosette, pour les parents, amis et voisins qui souvent s'invitaient d'eux-mêmes, des gâteaux fermes, nommés *coqueluches*, qui devaient, ceux du jeudi surtout, préserver de la piqûre des moustiques.

« A Mouilly, dans l'après-midi du mardi-gras, les jeunes garçons de quatorze à quinze ans se rendent sur la place publique où les attendent leurs aînés qui, moyennant un serment burlesque, prêté à haute voix et un droit de *nouvelotte* de 2 francs, les reçoivent *jeunes hommes* avec le droit de les fréquenter. » (M. Vautrin).

« A Châtillon-sous-les-Côtes, les jeunes gens se déguisent plus ou moins décemment pendant les derniers jours du carnaval et quêtent de porte en porte le vin, l'eau-de-vie, la farine, les œufs, l'huile, le lard, la saucisse, etc. Ensuite, tous réunis dans une maison, ils chargent l'un d'eux de la cuisine et festoient ensemble. Il n'est pas rare qu'ils recueillent plus de 200 litres de vin. » (M. Bouillon).

« L'usage à Breux est de faire une *bulle* (bure, feu de joie) le jour de la mi-carême. Les jeunes gens parcourent le village et prélèvent sur chaque tas de bois et de fagots ce qui doit la composer. Le tout est conduit et dressé sur une hauteur voisine. Le soir venu, on met le feu à la *bulle* et l'on *rondie* alentour. Quelques jeunes gens se plaisent à franchir le foyer d'un bond, tandis que d'autres, munis de longues gaules, frappent à grands coups sur le brasier en criant : Saudés! Saudés! Il est probable qu'on *saudait* alors les jeunes garçons et les jeunes filles comme on le fait encore dans quelques villages (1).

« Autrefois aussi chaque ménagère faisait des gâteaux ce jour-là ; y manquer, c'était s'exposer à récolter de mauvais blé. » (M. Houzelle).

« *Jiter di boïerattes* (2) était, dans les environs de Clermont, un usage heureusement disparu qui consistait, pour quelque grossier personnage, le jour du mardi-gras, quand une famille était réunie pour le repas du soir chez un de ses principaux membres, à lancer de gros tessons au milieu de l'assemblée, au risque de blesser quelqu'un. Dans le désarroi causé par cette sotte plaisanterie, son auteur déguerpissait au plus vite. » (M. Dartois).

(1) Voir le chapitre suivant.
(2) Tessons de poterie, et au cas particulier, de buire à huile.

Relatons une coutume grotesque, qui rappelle la *fête des fous* et les licences du carnaval.

« Le 16 avril 1548, le parlement de Paris, par un arrêt rendu entre les chanoines de Ligny et le sieur d'Estat, leur doyen, fait défense de continuer, comme indécente, l'ancienne cérémonie qui se pratiquait par le chapitre et les chapelains à la fête de la Pentecôte. Cette cérémonie consistait en ce qu'ils choisissaient un chapelain et l'habillaient en abbé, avec crosse et mitre, auquel on donnait le nom de *Bayard;* après l'avoir ainsi accoutré, ils le menaient aux vêpres et à la messe la veille et le jour de la fête, avec tambours et autres instruments. Au sortir de l'église, on le faisait danser dans les rues. Les chanoines et les chapelains dansaient eux-mêmes avec les femmes et les filles de la ville. » (1).

Moins répandu jadis dans la Meuse que les folies du carnaval, l'usage des *bures* ou *feux de la Saint-Jean* y a laissé quelques traces.

A Parois, le 23 juin au soir, veille de la Saint-Jean-Baptiste, on allumait un feu de joie nommé *bure*. Les jeunes gens dansaient en rond alentour en chantant des refrains qui s'étaient perpétués d'âge en âge.

A Resson, les habitants allument des feux la veille de la Saint-Jean d'été devant la porte des nouveaux propriétaires de maisons, qui offrent en retour un repas à leurs voisins et amis, après avoir accepté d'eux des rafraîchissements. (M. JOSSE).

A la Saint-Jean d'été et à la fête nationale, au village de Villers-sous-Pareid, flambent des *bûles* autour desquelles la population exécute des rondes pleines d'entrain.

Le 24 juin, à Cousancelles, les jeunes gens amassent des fagots un peu partout, font une quête de bois et allument des bures. La plus importante est établie sur la place publique. Bien que copieusement arrosée, elle brûle une partie de la nuit. (M. CHODORGE).

A Ollières, la Saint-Jean-Baptiste est un jour de fête pour la

(1) *Cartulaire du Chapitre de Ligny.*

population. La veille au soir à la brune, un chariot attelé fait le tour du village; chacun y dépose un fagot. La nuit venue, on se rend sur le coteau voisin où la bure vient d'être dressée; dès qu'elle commence à flamber, des cris de joie s'élèvent de toutes parts, et les habitants, jeunes et vieux, des deux sexes, se tenant par la main, dansent en rond autour du foyer, tandis que les vieilles femmes chantent en patois local de naïves cantilènes qu'elles ont apprises de leurs grand'mères. Chaque famille est munie d'un bouquet qu'on passe à plusieurs reprises au-dessus des flammes et que l'on conserve suspendu près de son lit, comme un talisman, jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante. (M. Sergent).

A Troussey, on allume encore, dans les rues, les feux de la Saint-Jean d'été; chaque ménage fournit sa bûche ou son fagot pour avoir sa part de la braise, qui a la propriété de préserver, pendant toute l'année, biens et gens du feu du ciel.

Certaines bonnes femmes ne craignent pas de placer ces feux près des habitations, persuadées que si, à raison de cette imprudence, un incendie éclatait, saint Jean-Baptiste se hâterait de l'éteindre. (M. Petit).

A Fromezey, les *bûles* sont allumées le premier dimanche de carême, dit *des brandons*, le dimanche de la mi-carême et la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Elles sont établies, de par l'usage, sur la place de l'église, à l'extrémité de la Grand'Rue, à la bifurcation de la rue Haute et de la rue Sur-l'Eau, enfin en haut de la rue de l'Atre. (M. Richard).

Les bures sont encore en usage à Louppy-le-Petit, Sorbey, Mouilly, Châtillon, etc.

Le droit d'allumer la bure était jadis dévolu au bailli, au maire ou au curé du lieu.

Un feu de joie est allumé à Liouville le dimanche de la mi-carême, et dans plusieurs localités le jour de la fête nationale.

Avant la grande Révolution, une bure était établie, la veille de la Saint-Jean, sur la colline appelée *Champ-Gaudin*, en face du château de Fains. (M. Lahire).

Un usage conservé dans plusieurs provinces de France, sou-

venir des compagnies d'archers, gardes nationales de l'époque, existe encore à Mécrin, le dimanche qui suit l'Ascension, à Vadonville, le jour de la Pentecôte, et à Pont-sur-Meuse le jour de la Trinité. Il existait également à Sampigny. C'est la fête du *papegai* ou tir à l'oiseau, qui a autant et même plus d'éclat que celle du patron.

Voici comment elle se célèbre à Pont-sur-Meuse,

« On tire avec l'ancienne arbalète en bois, — combien de fois réparée! — avec des flèches plombées, aussi de bois, vers un coq peint sur une planchette peu solidement fixée au sommet d'une perche fichée en terre. Il s'agit d'abattre l'oiseau.

« Le prix consiste en un gâteau de huit à dix livres, — autrefois de dix-huit, — en plusieurs pièces, comme le pain bénit de première communion, payé au moyen des cotisations des jeunes gens et de la masse produite par le tir de l'année précédente. Il y aurait eu jadis une fondation à cet effet, mais le capital n'existe plus.

« Celui qui abat l'oiseau est proclamé roi de la fête : il choisit un sergent, puis sa reine parmi les jeunes filles du village. L'arbalète sur l'épaule et sa reine au bras, il est conduit au son de la musique à la salle du bal, qu'il ouvre, où il commande et auquel a préludé le partage du gâteau entre les jeunes gens réunis pour la danse. Il paraît qu'autrefois le gâteau était fait dans une maison bourgeoise avec les dons en nature des habitants. Ce fut sans doute après que la fondation cessa d'exister. L'argent destiné aux divertissements servait alors, comme aujourd'hui, à payer la musique et les libations sans lesquelles il n'y aurait pas de bonne fête à la campagne.

« Le roi est dépositaire de l'arbalète et des accessoires, ainsi que du procès-verbal de la fête et des fonds en boni jusqu'à la Trinité suivante. On commence les réjouissances en faisant avec la musique le tour du village. L'ancien roi, porteur de l'arbalète, est accompagné de sa reine et du gâteau porté triomphalement. Le cortège se rend au lieu du tir, où l'ancien sergent donne lecture du procès-verbal, renouvelé sur papier timbré en 1860, qui règle les conditions du tir, entre autres celle qui défend de proférer aucun juron ; il fixe le prix des

coups à 25 centimes, ou par abonnement à un franc pour les résidents et à 1 fr. 50 pour les forains. Cet argent forme une masse pour l'année qui suit. Tout se passe avec la gravité, la cordialité, le sérieux, la bonne foi que l'on voudrait rencontrer chez les hôtes du palais Bourbon. » (M. André).

A Mécrin, le maire tire le premier, puis les jeunes gens à tour de rôle. Le gâteau, comme à Pont, appartient à celui qui abat l'oiseau.

« Depuis 1714, existe à Spincourt un tir identique sous le patronage de saint Sébastien. Des pies en bois, grossièrement façonnées, sont placées au sommet d'une perche à quatre branches plantée en terre, servant de cible, et placée à cent mètres environ des tireurs. Le plus adroit est proclamé pour un an roi de la confrérie. Ce titre lui donne le droit d'ouvrir le tir l'année suivante. Il doit, le jour de son avènement, un pourboire qui s'ajoute à la cotisation d'un franc une fois payée par tout membre nouvellement admis. La fête a lieu à la mi-carême. » (M. Warin).

« Un jeu appelé *la danse* et *le tir du mouton* était jadis en honneur à Varennes. Le dimanche après l'Assomption, fête patronale de la ville, un mouton était amené devant l'église paroissiale. Des danses accompagnées de chants étaient écutées autour de l'animal, puis avait lieu le tir à l'arbalète. Le mouton appartenait au plus habile tireur. L'affluence des spectateurs, parmi lesquels de nombreux étrangers, était très considérable. Mais à la suite d'un conflit survenu entre la compagnie d'arbalétriers de Varennes et celle d'Aubréville, dans lequel un sieur Millot de cette dernière commune perdit la vie, ce jeu fut aboli en 1696. » (M. Gobert).

Cet antique usage nous amène à parler du *jeu de l'oie* et du *jeu du mouton*, qui existent encore dans quelques localités du département.

« A Mouilly, tout travail est suspendu le jour du mercredi des Cendres. Vers onze heures du matin, les conscrits de l'année pendent par les pieds un coq vivant à une corde tendue à hauteur convenable en travers d'une rue, puis fixent un but à quinze mètres environ de l'oiseau. Il s'agit pour le joueur, les yeux

bandés, un sabre émoulu à la main, et après avoir fait plusieurs tours sur lui-même, de quitter le but, de se diriger à l'aveuglette vers le volatile et de lui trancher la tête d'un seul coup. Chaque tentative se paye 50 centimes. Presque toujours elle est vaine à la grande joie de la galerie; lorsque les joueurs font défaut, le coq est tué, puis mangé par ceux qui l'ont exposé. » (M. VAUTRIN).

« A Fromezey, le troisième jour de la fête patronale, il arrive bien souvent que les jeunes gens closent leurs divertissements par le *jeu du coq*. Ils suspendent un de ces animaux par les pattes en lieu et à hauteur convenables, et chacun d'eux à tour de rôle, partant d'un même point les yeux bandés, essaye de le tuer à coups de sabre. La pauvre bête reste quelquefois exposée des heures entières et subit un véritable supplice. Cette coutume barbare tend heureusement à disparaître. » (M. RICHARD).

Des jeux analogues ont lieu à Noyers, Loupmont, Halles, Braquis, etc. Quelquefois on tue l'oiseau avant de l'exposer.

« A Sivry-la-Perche, le jour de la fête patronale, les garçons du prochain tirage achètent un mouton, puis rédigent sur papier timbré une sorte de règlement concernant la récréation dont il sera l'objet. Ils établissent un jeu de quilles spécial où, enfoncées en terre, elles sont écartées les unes des autres de 2 mètres et distantes du but de 100 mètres environ. Le joueur lance vers les quilles une douzaine de boulets de bois de huit centimètres à peu près de diamètre formant une série qu'il peut renouveler. Chaque série est payée au propriétaire du mouton un prix fixé dans l'écrit dont nous avons parlé. Commencé à la sortie des vêpres, le jeu se termine à l'apparition de la première étoile, ou, si le temps est couvert, à l'instant présumé du coucher du soleil. Le mouton appartient au joueur qui a abattu le plus de quilles avec une même série de boules. » (M. CHRISTOPHE).

Terminons ce chapitre en relatant quelques coutumes moins répandues.

A Breux pendant le mois de mai, *on pèse les filles*.

« Elles sont au salut. Toutes les rues sont gardées. A peine

les jeunes filles ont-elles quitté l'église qu'il se produit une bousculade générale. Les cris et les éclats de rire se croisent, formant un véritable charivari. Un solide gars saisit une fille par la taille, un autre par les pieds et la soulèvent de terre, tandis qu'un troisième passe sous ce portique improvisé en donnant en même temps à la patiente quelques coups d'épaule. La jeune fille ainsi pesée est relâchée, puis c'est au tour d'une autre.

« Les jeunes gens ne sortent pas toujours indemnes de ces plaisanteries : les uns portent au visage les traces d'ongles affilés ; d'autres l'empreinte d'un soufflet bien appliqué. Mamans et papas ne trouvent rien à redire à cet usage ; ceux-ci n'ont-ils pas pesé dans leur jeunesse? celles-là n'ont-elles pas été plusieurs fois pesées?

« Les jeunes filles qui ont été assez habiles pour échapper au pesage, sont l'objet, de la part des garçons, d'une surveillance incessante. S'aventurent-elles au dehors? elles risquent de tomber dans un guet-apens; on va même jusqu'à les peser chez elles. Peu ou point sont-elles soustraites au pesage.

« Le beau sexe prend quelquefois sa revanche. Le garçon qui se laisse surprendre par un groupe de jeunes filles est pesé sans pitié, pour ensuite et pendant longtemps être la risée de la jeunesse féminine.

« Cette coutume bizarre, qui a été en grande vogue, tend heureusement à disparaître. Le pesage dégénère quelquefois en scènes d'une brutalité révoltante, et la morale y trouve rarement son compte. » (M. HOUZELLE).

« A Stenay a lieu la fête des Flûteaux. Le dimanche de la mi-carême, lorsque le temps est beau, la population se rend à Saint-Lambert, ancienne léproserie située sur le territoire de la ville et où existait jadis un ermitage. Là, les jeunes gens achètent aux marchands qui s'y sont installés des sifflets ou flûteaux en étain qu'ils suspendent au moyen de jolis rubans au cou des jeunes filles qu'ils préfèrent, le plus souvent leurs *saudées* (1). Ces sifflets étaient faits autrefois avec l'écorce du

(1) Voir le chapitre suivant.

saule qui à cette époque se détache facilement du bois. » (M. VUILLAUME).

A Mouilly, où chacun fabrique la vannerie commune, il n'existe pas d'ateliers proprement dits. Les membres d'une même famille, les amis, les voisins se réunissent tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, le soir, apportant osier et outils. Cette coutume, comme les anciens veilloirs (1), entretient la concorde, mais n'est pas sans danger pour les mœurs. Comme on travaille dans un local restreint, souvent surchauffé, le besoin de prendre un verre de vin ou de café se fait parfois sentir. Alors chacun travaille, avec son propre osier, à un panier plus ou moins grand suivant le nombre des ouvriers et la dépense prévue que sa valeur doit couvrir.

Quand un jeune homme ou une jeune fille de Mouilly prévoit une dépense exceptionnelle, le *reluzot* leur vient en aide. C'est le produit d'un travail supplémentaire où l'on s'entr'aide volontiers.

Le jour du mardi-gras, les jeunes mariés depuis moins d'un an, les femmes au bras de leurs maris qui ont tous suspendus au cou par un ruban une sorte de pelote remplie de choses hétérogènes, sable, ferrailles, chiffons, etc., se rendent sur la place publique, à une heure fixée par l'usage. Chacun de ces sachets est placé à tour de rôle par son détenteur sur l'un des bouts d'une planchette posée elle-même en équilibre sur le jable d'un fût debout, et le dépassant au dehors. En frappant avec un bâton sur cette partie de la planchette qui porte à faux, la pelote est lancée en l'air; les jeunes gens courent pour la ramasser et se la disputent. C'est ce qu'on appelle *biller les nounis* (2). Chaque couple donne 2 fr. 50 et est dès lors considéré comme ne faisant plus partie de la jeunesse. Les garçons versent chacun 50 centimes, et cet argent, sans plus tarder, est dépensé au cabaret (M. VAUTRIN).

Il y a cinquante ans, on *billait* encore les *nounis* à Châtillon-sous-les-Côtes, c'est-à-dire qu'on lançait, comme à Mouilly, la

(1) Voir page 76.
(2) *Nouni*, pelote à épingles.

pelote au moyen de la planchette ou *bille*. Tous les mariés d'une année s'habillaient comme le jour de leurs noces; chacun fournissait sa pelote et l'envoyait le plus loin possible. Les conscrits du prochain tirage au sort couraient pour la ramasser et quand ils l'avaient en main, ils barbouillaient de boue, de suie, de noir de fumée tous ceux qu'ils pouvaient atteindre. La dernière pelote amassée, tout le monde entrait à l'auberge et l'on dansait. (M. Bouillon).

A Sorbey, le jeudi-gras, les garçonnets de douze à quatorze ans se déguisaient, et armés de sabres de bois ou de vieilles baïonnettes, allaient en rang, sous la conduite d'un chef, chanter devant chaque maison l'antienne *Inviolata*, et à l'invocation *O benigna!* ils brandissaient leurs armes ave un ensemble parfait étant dressés par l'instituteur à cet exercice. Ils recevaient en nature, dans leur tournée, de quoi faire un petit repas à l'école (M. Montlibert).

« A Vignot, les enfants du lieu se réunissent le jour de la mi-carême dans la prairie, où ils bataillent avec des sabres de bois. Ils sont munis de gâteaux appelés *counés* (1), destinés symboliquement, on ne sait pourquoi, à couper *le carême en deux* (2). » Les sabres peut-être, M. Dumont, mais pas les *counés!*

« Le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul, avait lieu à Varennes, jusqu'en 1830, *la fête des Grenouilles*. Les enfants se rendaient en foule aux fontaines et aux puits de la ville en faisant un tapage épouvantable. Ils s'arrêtaient près de chacun d'eux et criaient ensemble à pleins poumons :

« Bots et raines (3),
Sortez des puits et des fontaines,
Et venez par centaines
Nous emplir les bedaines. »

(M. Gobert).

« Les parties de bois, autrefois si recherchées à Commercy et à Saint-Mihiel par la bourgeoisie n'étaient pas sans charme.

(1) Voir ci-dessus, p. 72, ce qui est dit des *cogneux*.
(2) Dumont, *Hist. des Fiefs de la seigneurie de Commercy, Vignot*.
(3) Crapauds et grenouilles.

« C'était ordinairement près d'une fontaine coquettement entourée de feuillage et offrant une table en terre entourée d'un fossé dont les talus extérieurs formaient les sièges, que les amis se donnaient rendez-vous : deux heures suffisaient pour improviser les réunions les plus nombreuses et les plus gaies. Chacun son plat, tel était le mot d'ordre, et quel plat! Les mets du pays étaient alors bons pour les gens du pays. Le *tendeur*, sous le toit rustique duquel on s'abritait, faisait avec orgueil hommage de ses *reverchées* (1) du jour, et le grave magistrat, secondé par la beauté la plus fière, la femme la plus adulée, ne dédaignait pas de retourner dans la *coquotte* (2) le rouge-gorge qu'il avait plumé lui-même, ou la grive bardée de lard.

« Un plaisir bien vif et très recherché fut cette chasse aux petits oiseaux, depuis interdite, appelée *tendue* ou *pipée*. Elle se pratiquait à l'automne dans les forêts pourvues de ruisseaux, le long desquels le tendeur entretenait un sentier tous les jours balayé, où ils aimaient à s'ébattre. Les pièges tendus le long des sentiers et dans lesquels ils tombaient facilement consistaient en raquettes ou *sauterelles*, en lacets et en gluaux; on a vu de ces tendues monstres ayant jusqu'à 10.000 pièges toujours en état (3). »

« La délivrance des affouages, qui a lieu ordinairement le second lundi de mai, est à Velaines l'occasion de réjouissances. Bon nombre de personnes, tous les jeunes gens et les enfants vont au bois; on emporte des provisions et l'on ne rentre que lorsqu'on est las de chanter, de jouer et de rire. » (M. LEPRÊTRE).

Autrefois on fixait par un ban le jour de l'ouverture de la fenaison, des moissons et des vendanges. Cet usage avait du bon, mais il entravait la liberté du propriétaire. Il existe encore à Ménil-sur-Saulx pour la prairie. Chaque année, quand l'herbe est près d'être fauchable, les habitants convoqués par le maire, se réunissent sur le grand pont, discutent et fixent le jour où

(1) *Revercher*, parcourir une tendue pour recueillir les oiseaux pris. — La *reverchée* est le produit de cette tournée.

(2) Sorte de marmite basse en fonte, avec couvercle, à queue et à trois pieds.

(3) DUMONT *Histoire de Commercy*, t. III.

l'on pourra couper les foins. Une partie de la prairie, — pour le regain seulement, — est livrée au pâturage des *bêtes tirantes*, chevaux et bœufs, pendant les semailles d'automne (M. Vicherat). Cette dernière coutume, tombée en oubli, était jadis presque générale dans la Meuse, où la portion ainsi réservée portait le nom d'*embanis*.

Deux usages, aujourd'hui disparus du département, car nul ne nous les signale, ont exigé l'intervention de la justice.

A Saint-Mihiel et aux environs, si une femme battait son mari, le plus proche voisin, pour l'avoir laissé battre était placé à califourchon sur un bœuf ou sur un âne, la face tournée vers la queue qu'il tenait en guise de bride, ainsi promené par les rues, tandis que deux hommes, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, le soutenaient sous les bras avec une fourche. Ce genre de divertissement, d'autant plus anodin que, malgré les quolibets qui pleuvaient sur lui, le patient s'y prêtait d'assez bonne grâce, fut toléré tant qu'il ne s'agit que du menu peuple, mais lorsqu'on s'en prit à quelque bourgeois influent, la justice jugea à propos d'intervenir. Toujours est-il que, par arrêt du 21 mars 1718, étendu à toute la Lorraine en 1755, le duc Léopold interdit à Saint-Mihiel cette mascarade sous peine de 500 francs d'amende.

Une coutume analogue existe ailleurs.

A Montluçon, par exemple, tout mari qui se laisse battre par sa femme est promené par la ville, coiffé d'un bonnet de coton, une quenouille à la main en guise de sceptre et monté à l'envers sur un âne (1).

A Châtillon-sous-les-Côtes, au début du siècle qui vient de finir, tout homme qui battait sa femme ou s'enivrait habituellement seul traînait le *bloquet* au mardi-gras. On lui attachait à la jambe un gros morceau de bois, et on l'obligeait à faire ainsi le tour du village. S'il faisait mine de résister, on l'attachait sur une charrette, et lorsqu'il avait été promené dans

(1) Voir le *Petit Journal* du 14 mai 1900.

toutes les rues, exposé aux huées et aux railleries, il était conduit à l'auberge où l'on buvait à ses dépens. (M. BOUILLON).

Un autre usage, d'autant plus blâmable qu'il entachait l'honneur des personnes, suscitait des haines et troublait la paix des ménages, consistait à tracer sur les portes ou sur les murs des maisons, avec un liquide noir indélébile, dans la nuit qui précédait la fête de saint Gengoult, les armoiries des maris trompés. Grande rumeur le matin, surtout chez les jaloux, à la vue de pareilles enseignes! Plusieurs fois la justice s'émut de ces indécentes et lâches plaisanteries, sans pouvoir toujours en découvrir les auteurs. En 1769, quelques personnes de Saint-Mihiel, qui s'en étaient rendues coupables, furent condamnées à huit jours de prison et à faire blanchir en entier et à leurs frais les façades ainsi polluées.

Cette coutume, très répandue dans le Barrois et entretenue par la malignité, a fini par disparaître, il y a quelque trente ans, devant la réprobation publique.

A Saint-Maurice-sous-les-Côtes, il en reste commme un lointain écho. La veille de la Pentecôte, une foule d'inscriptions anodines sont tracées dans la nuit sur les portes des maisons. Elles sont le plus souvent accompagnées de dessins faits au sureau. Un ami de la dive bouteille en trouvera, par exemple, une énorme figurée sur sa façade. Et tout le village d'en faire des gorges chaudes, le bonhomme en tête; chacun applaudit à la verve satirique et bienséante des jeunes gens, auteurs de ces plaisanteries. (M. ANCELIN).

Pour ne pas descendre dans d'infimes détails, nous laissons de côté pour de plus importants, quelques menus usages sans intérêt pour le lecteur.

CHAPITRE VII

DÔNER — DÂYER — MAIS — TRIMÂZOS

« C'était pendant les feux du dimanche des Brandons, — premier dimanche de carême, — que les nouveaux mariés de Nancy avaient le droit de proclamer, du balcon de l'hôtel de ville, les *valentins* et *valentines* », ce qui se faisait ainsi : « Qui donne-t-on à M. A.... ? — Mlle B.... » Ces questions et réponses étaient répétées par la foule qui, chaque fois, manifestait son approbation ou son improbation. Le valentin devait, dans la semaine, envoyer un bouquet ou un cadeau à sa valentine, sinon les voisins de celle-ci brûlaient de la paille, le dimanche suivant, en signe de mépris, devant la porte du jeune homme. Les valentines devaient, comme remerciement, donner le bal à leurs valentins ; si elles l'oubliaient, ou si, pour en tenir lieu, elles ne lui faisaient pas un présent, on brûlait également de la paille devant chez elles. Cet usage causa des tumultes et on dut l'interdire » (1) en 1776 (2).

Dans la Meuse avait lieu également la proclamation des valentins ; cette cérémonie, appelée *dônage* au sud et *saudées* au nord, a presque entièrement disparu.

Voici comment on *dônait* à Vouthon-haut, vers 1840, le premier dimanche de carême :

(1) Richard, *ouvrage cité*.
(2) Dumont, *Justice criminelle*.

Pendant la semaine précédente se tenaient des conciliabules de jeunes gens que présidaient les *coqs* du village. Dans ces réunions, ils arrêtaient en commun la liste des garçons à *dôner* (ou *donner*), et en regard du nom de chacun, l'on inscrivait celui de la *dôneuse* ou valentine qui lui était attribuée. Cela ne se faisait pas, on le comprend, sans réclamation ou secret dépit : telle jeune fille, dont plusieurs convoitaient le cœur ou la main, ne pouvant être *dônée* qu'à un seul. De concession en concession, la liste est enfin arrêtée, mais comme toujours, les plus audacieux s'y sont fait la part du lion.

Le dimanche arrivé, à la chute du jour, on se préparait au *dônage* public, dont l'attente faisait battre bien des cœurs féminins. Déçus dans leur espoir, certains jeunes gens tentaient un suprême et dernier effort pour obtenir, à leur profit, une modification à la liste tant remaniée. Flatteries, promesses, menaces même, ils mettaient tout en œuvre pour atteindre leur but. Jusqu'au galantin de douze ans qui conspirait pour pouvoir se recommander tout haut *à la dame de ses pensées*.

Enfin les pourparlers sont clos d'une manière irrévocable. Le cortège des jeunes gens se forme et se met en marche muni de chandelles de suif, de lanternes s'il fait du vent, de quelques armes à feu, et se dirige vers l'extrémité du village. La foule s'y est amassée : ce sont des badauds, des mères et des jeunes filles autour desquels tourbillonne le bruyant *essaim de l'avenir*, élément inévitable de toute récréation en plein air.

Les jeunes gens arrivent, pénètrent dans le cercle qui s'est formé à leur approche, et se partagent en deux camps se faisant face. Les cœurs féminins battent de plus belle, et l'on croit en ouïr les indiscrets tic-tac dans le profond silence qui s'établit.

Alors le chef *dôneur*, qui tient la liste, s'apprête à satisfaire la curiosité de l'auditoire. Il débute volontiers, pour se faire la main, en *dônant* quelque couple inoffensif que l'âge ou les infirmités eussent dû mettre à l'abri de cette avanie. Et la foule d'applaudir quand même à cette raillerie déplacée en attendant les proclamations *officielles*.

Le silence bientôt rétabli, le coryphée, la liste sous les yeux, s'écrie de sa plus forte voix :

« Je dòne! Je dône! »

L'autre camp l'interroge sur le même ton :

« A qui tu dônes? A qui tu dònes? »

Et le maître dôneur reprend :

« Louis Parentin avec Eugénie Duval! »

Et tout aussitôt, si Eugénie Duval ne déplaît pas trop à Louis Parentin, il tire ou fait tirer un ou plusieurs coups de feu en l'honneur de sa valentine, à moins que l'arme ne rate, ce qui est de mauvais augure. Mais si le *dôné*, dédaignant sa *dôneuse*, ne donne pas signe de vie, les jeunes gens crient en chœur :

« C'est bon! C'est bon! »

Sont ainsi proclamés, dans l'ordre de leur inscription, tous les couples à *dôner*, et chaque fois, les mêmes formalités se renouvellent. Quelquefois, comme intermède et pour flétrir l'inconduite notoire, on *dône* quelque débauché avec sa maîtresse affichée, ce qui provoque d'ironiques applaudissements.

La liste étant épuisée, la foule s'écoule lentement, approuvant ou critiquant. Plus d'une mère peste en secret, tandis que d'autres s'en vont toutes fières. Quant aux jeunes gens, chacun d'eux reconduit chez elle sa valentine, s'en va souper, et revient bientôt la reprendre pour la conduire *aux danses* qui terminent gaiement cette première partie de la fête.

Le dimanche suivant, si peu qu'il ne déplaise pas à sa valentine et s'il a été poli, le *dôné* est invité par les parents de sa *dôneuse* à manger les gaufres dans la soirée. Il est d'autant mieux reçu et choyé qu'on tient à cultiver sa connaissance. Et si déjà un mariage est ébauché entre les jeunes gens, on festoie le prétendu et sa famille, sans bannir du repas la pâtisserie traditionnelle (1).

(1) Voir notre opuscule : *A propos de trois mots patois.*

Quand le relief du terrain s'y prête, comme à Gondrecourt par exemple, chacun des camps de *dôneurs* se plaçait sur une colline opposée, tandis que la foule s'assemblait entre eux vallon.

A Bonnet, localité du même canton, l'on procédait comme il dans le suit :

« Chaque année, écrivait M. Lombard en 1888, le samedi, veille du premier dimanche de carême, a lieu vers le soir ce qu'on appelle le *dônage*. Les sous-conscrits, qui tirent au sort l'année suivante, ont dressé la liste de tous les jeunes gens de la commune, puis en regard, celle de toutes les jeunes filles. La nuit venue, ils se rendent avec des torches et suivis de toute la jeunesse (les jeunes filles, il est vrai, tiennent à ne pas être vues), sur la place de la croix du Moulin-à-vent, au-dessus du village. L'un d'eux crie à pleins poumons, de manière à être entendu de tous les points de la localité.

« Je dône! Je dône! »

« Qui ? » lui demande-t-on. Alors il désigne à haute voix un couple de sa liste préparée d'avance; sa réponse est applaudie ou tournée en ridicule selon que l'union est jugée ou non sortable. Le *dôné* devient dès lors le cavalier attitré de sa *dôneuse* pour le bal du lendemain et pour ceux qui pourraient avoir lieu pendant le carême.

A Horville, village voisin, la liste du dônage est publiée aux quatre coins du pays.

« A Stenay, il y a quarante ans, on pratiquait encore les *saudées*, qui ne sont autre chose que les *chîbes* de l'***Histoire d'un sous-maître***, d'Erckmann-Chatrian. L'usage ne s'en est pas entièrement perdu. Les jeunes gens de Baalon, en particulier, y sont restés fidèles.

« Les *saudées* sont la proclamation publique, vraie ou supposée, des fiançailles de chacun des garçons avec une des filles de l'endroit.

« Les jeunes gens choisissent celui d'entre eux qui a l'esprit le plus délié et la plus forte voix. A l'issue des vêpres du di-

manche des Brandons, ce coryphée se place en lieu apparent. Ses acolytes ayant annoncé à grand renfort de cris, la proclamation attendue et la foule s'étant rassemblée, il élève la voix et crie : « *Saudés! Saudés!* Un tel avec une telle! Sont-ils bien saudés? (soudés, unis) ». Et les jeunes gens de répondre en chœur : « Oui! oui! » au milieu des éclats de rire des assistants, puis il passe à un autre couple jusqu'à ce qu'il ait ainsi *saudé* toute la jeunesse du village. Les auditeurs ne manquent pas, surtout ceux du sexe, toujours en quête d'émotions et mus par la curiosité. » (M. WUILLAUME).

« A Amel, les prochains conscrits organisent un bal pour la soirée du dimanche gras. Avant qu'il soit commencé, l'un d'eux, tenant une liste à la main, paraît à une fenêtre ouverte de la salle de danse, puis il unit, par pure plaisanterie, tel jeune homme avec telle jeune fille : c'est ce qu'on appelle *sauder* un tel avec une telle. Tous les jeunes gens sont *saudés* tour à tour. Plus le couple semble mal assorti, plus l'auditoire éclate de rire.

« Entre chaque *saudée*, les musiciens exécutent une ritournelle. Puis chaque *saudé* va chercher sa *saudée* pour l'amener au bal, qui se prolonge fort tard dans la soirée. A part celui de la fête patronale, c'est le seul bal de l'année. » (M. SIMON).

A Romagne-sous-Montfaucon, le premier dimanche de carême, les *saudées* ont lieu dans la rue principale; chaque demoiselle invite son *saudé* à accepter une collation à la maison paternelle.

Nous avons dit, page 77, que l'on *dâyait* dans les veillées d'hiver. Cet usage a dû disparaître, — et nous ne le regrettons pas, — car aucun de nos collaborateurs n'y fait allusion.

Aux environs de Bar-le-Duc, *dâilli* signifie parler en contrefaisant sa voix, et *dâillures*, plaisanteries, balivernes, propos en l'air. (*Docteur* CORDIER). Ces deux expressions patoises correspondent assez exactement à notre verbe *dâyer* et à son dérivé *dâyures*.

Dâyer, à Vouthon-haut, c'était aller, en contrefaisant sa voix, intriguer, provoquer quelque *veilloir*. Un long dialogue mi-

partie français et patois, dont le thème était toujours le même, s'engageait entre l'extérieur et l'intérieur. Ce sont d'abord d'innocents coq-à-l'âne, puis de fil en aiguille le dialogue se corse, la raillerie s'en mêle et se pimente, puis arrivent les gros mots; on se fâche, on s'injurie, tandis qu'à l'extérieur, les commères de la *dâyeuse* tiennent fortement la porte pour qu'on ne puisse l'ouvrir de l'intérieur. Puis sans attendre qu'on la gratifie par la *gerbière* (1) de quelque douche insolite, la joyeuse nichée va reprendre son travail interrompu en attendant qu'elle soit *dâyée* à son tour. C'est peut-être aux *dâyures* plutôt qu'aux *escrains* proprement dits que s'en prenait M. l'official de Toul (2).

Devons-nous passer sous silence la série des *dâyures* dont se composait le dialogue? Tout ne saurait décemment s'écrire et beaucoup s'improvisaient; néanmoins, pour en donner une idée, nous allons traduire en français quelques-unes des plus anodines.

La *dâyeuse*, de l'extérieur, posait invariablement cette question :

« Voulez-vous *dâyer?* — Oui, » répondait-on de l'intérieur. — « De quoi? — D'amour. »

De l'extérieur. — Quand vous parlez d'amour, savez-vous bien ce que c'est que d'aimer?

De l'intérieur. — Une fille qui n'a pas d'amant au monde, comment voulez-vous qu'elle vous réponde?

Puis commence la série.

E. Je vous vends mon tour, mon joli tour (3),
Que mon galant est à l'entour.

I. Je vous vends ma quenouillette
Qui fait virviron virvirette,
Et le ruban qui est autour
Pour vous retenir tous les jours.

(1) Ouverture extérieure d'un grenier par laquelle on rentre les gerbes.

(2) Voir page 78.

(3) Rouet à filer.

E. Je vous vends mon citron
Qui est dans mon giron ;
Mon giron est percé,
Mon citron s'est en allé.

I. Je vous vends mon orange
Qui est dans ma manche ;
Ma manche est percée,
Mon orange s'est en allée.

E. Je vous vends mon tabouret vert ;
Je vous aimerai tout l'hiver ;
Quand l'hiver sera passé
De vous je me ... moquerai.

I. Je vous vends mon mouchoir de poche
Qui sort de ma poche ;
C'est pour faire voir aux garçons
Que je sors d'une bonne maison.

E. Je te vends la marguerite ;
C'est une fleur bien petite ;
Quand tu l'as sur la tête
Tu as l'air d'une bête.

I. Je te vends ma cruche blanche ;
Je ne vois mon galant que le dimanche ;
Jugez qu'est longue la semaine
Quand on ne voit pas l'objet qu'on aime (1).

. . . .

(1) Les *dâyures* variaient suivant les régions. En voici quelques-unes du canton de Fresnes-en-Woëvre.

Je vous vends ma petite pochette
Qui est pleine de noisettes ;
Si vous étiez mon amoureux
Nous les casserions nous deux (ensemble),
Mais comme vous ne l'êtes pas
Un autre les cassera.

Je vous vends mon mouchoir de poche
Que je sors de ma poche,
Brodé aux quatre quarres ;
Au milieu est une rose :
Mon amant s'y repose ;
Il voudrait m'embrasser mais il n'ose.

E. — Toi, qui es si belle et si adroite, irais-tu bien à Paris sur la queue d'une souris?

I. — J'irais aussi bien à Paris sur la queue d'une souris, que tu irais à Rouen sur la queue d'un hareng.

E. — Si ton amant était sur un poirier, comment ferais-tu pour lui porter à boire dans un panier?

I. — J'attendrais l'heure et la saison et je lui porterais un glaçon.

E. — Si tu étais d'un côté de la rivière et lui de l'autre, comment ferais-tu pour laver tes mains dans le même bassin que lui et pour les sécher avec un même essuie-mains?

I. — Je prendrais la rivière pour bassin et le soleil pour essuie-mains.

. . . .

Nous bornons là ces citations, suffisantes pour montrer le peu de poésie et de moralité des *dâyures* dans ce qu'elles ont de moins mauvais. Mais ces plaisanteries de haut goût étaient bien reçues par nos grand'mères, et un *veilloir* sans *dâyeuse* leur eût paru un corps sans âme.

L'usage d'offrir aux jeunes filles des *mais*, rameaux couverts de feuilles printanières, très répandu jadis dans la Meuse, existe encore en bon nombre de localités.

Dans la nuit qui précède le 1er mai, les garçons de Breux plantent des *mais* devant la maison de chaque jeune fille. Toute essence a sa signification : le *charme* veut dire ; tu me charmes ; *l'aunaie* (aune), je t'aurai ; la *sau* (saule), je te vaux ; la *boulie* (bouleau), je t'oublie, etc. Certaines essences sont un symbole offensant pour la personne à qui on l'offre.

Le 1er mai, la jeune fille est très matinale. Si son mai lui

Je vous vends mon cocardeau
Qui est à notre chambre en haut ;
Quand il refleurira
Mon amant reviendra.

Je vous vends mon ruban rouge ;
Mademoiselle, que vous êtes rouge !
On voit bien sur votre front
Que vous aimez bien les garçons.

. . . .

Voir aussi, page 94 de notre *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, les *Ventes d'amour* du Plain-pays (Vosges).

déplaît, si c'est par exemple, un saule ou un sapin défeuillé (car ceux qui ont à se plaindre de leur belle se vengent ce jour-là, le faire disparaître est l'affaire d'un instant. Si c'est au contraire un charme, elle en prend soin et le laisserait volontiers en évidence jusqu'au 1er mai suivant (M. HOUZELLE).

A Viéville, dans cette même nuit, les jeune gens arborent des mais sur la toiture des maisons où habitent des jeunes filles nubiles. Comme toutes ou à peu près ont leur préféré, l'essence du mai qui leur est offert indique le degré d'affection qu'elles lui inspirent. Le *hêtre* veut dire : il te hait ; le *tilleul*, il te veut, etc. Quant au buisson d'épines planté dans le tuyau extérieur de la cheminée, on le fait vite disparaître, car c'est une insulte pour la jeune fille qu'on en gratifie (M. ANCELIN).

Pendant la même nuit, les jeunes gens de Cousancelles déposent à la porte des jeunes filles de grands rameaux de hêtre et de charme. Après les vêpres du lendemain, ces jeunes gens, musique en tête, font le tour du village et *arrosent les mais*. On danse dans la rue en face de chaque *mai*, et les parents de la jeune fille qui en a été honorée leur offrent des rafraîchissements. Cette tournée dure jusqu'au soir ; après le souper, un bal animé clôt la journée (M. CHODORGE).

Il n'est pas rare, dans nos campagnes, de voir, comme indication de *filles à marier*, des *mais* restant arborés sur les toits d'une année à l'autre.

A Viéville, la veille de la Pentecôte, des *mais* sont infligés aux hommes qui s'enivrent habituellement seuls, et aux maris qui ont laissé ostensiblement tomber leur autorité en quenouille. Ces *mais* ne sont pas enlevés et chacun, même les victimes de cette plaisanterie, ont le bon esprit d'en rire.

« A Dommartin, près de Remiremont, les jeunes filles, parées de leurs plus beaux habits, se rendaient, il y a cinquante ans, le premier dimanche de mai, sur les différents chemins qui conduisent à l'église de ce village, et chantaient les couplets suivants à chacun des jeunes garçons qu'elles rencontraient, en attachant à son chapeau une petite branche de laurier ou de thym :

Un beau monsieur nous avons trouvé :
Dieu lui donne joie et santé!
Ayez le mai, le joli mai!

Que Dieu lui donne la santé,
Et une amie à son gré.
Ayez le mai, le joli mai!

Mon bon Monsieur, à votre gré,
Aujourd'hui vous nous donnerez.
Ayez le mai, le joli mai!

Ce sera pour la Vierge Marie,
Si bonne et si chérie.
Ayez le mai, le joli mai »! (1)

Cet usage nous conduit à celui des *trimâzos*.

Les *trimâzos* ou *trimâzas* sont des groupes de fillettes qui vont quêtant, dans quelques localités, chaque dimanche de mai, au profit de l'autel de la Vierge à laquelle est consacré ce mois.

Dans le pays messin, auquel confine notre département, chaque groupe se composait de trois fillettes, choisies parmi les plus jolies, enrubanées et parées de fleurs. D'autres jeunes filles un peu plus âgées leur faisaient cortège de rue en rue et chantaient les couplets suivants devant chaque porte, tandis que les fillettes dansaient, saluaient et faisaient avec leurs petites mains des gestes gracieux :

Je revenons de vò lé champs;
J'évans trouvé lé bliés si grands;
Les aveines ne sont m'si grandes;
Les aubépènes sont florissantes.

Refrain

Ç'ast lo maye, ô mi maye!
Ç'ast lo joli moué de maye!
Ç'ast le trimazô!
O trimazô!

(1) *Statistique des Vosges.*

Je venans d'in cœur embrahé,
Maidaime, ç'ast po vo demandé,
Et çou qui v' pliairai je l' beilrans
A' Notre-Dame de céans.
Ç'ast lo maye, etc.

Et quand on avait reçu quelque don :

Maidaime, je vos remercians;
Ce n'ast-me po nos que j' quêtans,
Ç'ast po lo Vierge et so ofant
Qui prient pour vous au firmament.
Ç'ast lo maye, etc.

Nous n'avons jamais vu dans la Meuse, au lieu de trois, qu'une seule fillette enrubanée et parfois ridiculement accoutrée. C'est pourquoi on appelle ironiquement *trimáza* toute femme ou fille qui porte une toilette prétentieuse et mal assortie. Tout d'ailleurs se passe chez nous, à quelque différence près, comme au pays messin; les jeunes quêteuses recueillent des œufs et quelques pièces de monnaie dont nous avons indiqué la destination.

Les paroles du *trimazô* meusien diffèrent un peu de celles que nous avons données plus haut. Passant de bouche en bouche, de patois en patois, de génération en génération, elles se sont modifiées et offrent de nombreuses variantes. On a même tenté de les franciser, leur enlevant ainsi la patine antique qui en fait le charme.

Voici, comme spécimen, un trimâzô chanté aux environs de Saint-Mihiel :

Voici le joli mois de mai
Avril passé;
Je ne puis tenir mon cœur
De joie chanter.

Refrain.

O trimâzâ!
C'est le mai, le beau mai!
C'est le joli mois de mai !

Ma bonne dame, vous savez,
Notre beau mois s'en va t'aller ;
Tirez la bourse et ouvrizez,
Cinq ou six sous à nous donner !
O trimàzâ ! etc.

Et lorsqu'on a reçu quelque don :

Madame, en vous remerciant (1)
De vos bienfaits, de vos présents;
Ce n'est pas pour nous ce présent,
C'est pour la Vierge et son enfant.
O trimàzâ ! etc.

Plus près de Verdun, ce chant a conservé la forme patoise et ressemble davantage au trimàzô messin. Leur premier couplet était le même, sauf la différence d'idiome :

Je revenans d'avau lé champs ;
J'avans trouva lé biés si grands ;
Et les aveines en élevant,
Et l'aubépine florissant,
O trimàzâ ! etc.

Quelques maisons restaient sourdes à la naïve requête des jeunes filles, et alors une bien innocente malédiction souillait leurs bouches enfantines :

J'v'avans chanta, je v'déchantans ; (2)
J'voûrins qu' v'aveussent autant d'ofants
Que gn'y d'pîrotes avau lé champs,
Ni pain ni pâte pou lé gnûri,
Ni ch'minse ni tòle pour lé couvrî (3).

On lançait même quelques cailloux contre la porte inhospitalière, puis on allait plus loin répéter son hymne rustique.

A Vouthon-haut, à Nubécourt, on remercie en ces termes :

(1) *En vous remerciant* signifie *merci.*
(2) *Je v'déchantans,* c'est-à-dire nous retirons ce que nous avons chanté.
(3) Ces deux derniers vers ne se disent pas partout.

Madame, en vous remerciant
De vos bienfaits, de vos présents,
Ce n'est point pour nous cet argent,
C'est pour la Vierge et son enfant,
Son fils Jésus,
Qu'il vous le rende en paradis,
Encor bien mieux,
Qu'il vous le rende dans les cieux.

A Sorbey, tous les dimanches et fêtes de mai, les fillettes vont encore de maison en maison quêter pour la sainte Vierge. Elles chantent la *Parée* ou l'*Ornée*, qui est conduite par l'une d'elles vêtue de blanc, couronnée de fleurs et tenant un bouquet à la main.

Cette cantilène comprend de nombreux couplets; l'un d'eux, s'adressant au châtelain, évoque les temps féodaux :

Gentilhomme bien vaillant,
Il nous faut de votre argent
Cent écus ou mille francs
Ou de la monnaie autant.
O Jésus-Christ!
C'est le mai, mois de mai,
C'est le joli mois de mai!

Il y a un couplet spécial pour chaque catégorie d'habitants, voire même pour les jeunes gens à marier. Voici celui des jeunes filles :

Jeune fille à marier,
Faites-nous la charité;
Nous prierons Notre-Seigneur
Qu'il vous donne un bon serviteur;
Qu'il soit bien doux et bien plaisant,
Qu'il vous aime parfaitement.

Celui des garçons, approprié à leur sexe, est à très peu près identique.

Voici l'unique couplet du *trimâzô* de Riaville, plus celui du

remerciement, transformés en un français qui fait regretter l'original patois :

Nous venons chanter aujourd'hui
Avec des cœurs tout réjouis,
Nous venons, transportées d'amour,
Pour demander votre secours ;
Si loin que nous puissions aller
Chanter ce joli mois de mai,
Partout où nous trouvons appui
Pour la Vierge et son très cher fils ;
La sainte Vierge par son renom
Mérite bien votre attention.

Remerciement.

Madame, en vous remerciant, etc.
(*Comme ci-dessus*).

C'est pour la Vierge et son enfant.
Dieu, qui connaît le fond des cœurs,
Vous préservera de malheurs.
Nous souhaitons que ce présent
Vous en vaille mille fois autant.

« A **Breux**, tous les dimanches de mai, les fillettes font le tour du village. L'une d'elles est vêtue de blanc : c'est *la mariée*. Devant chaque maison le cortège s'arrête ; une fillette entre et demande à la maîtresse du logis si elle désire qu'on exécute pour elle la *danse de la mariée*. Quand la réponse est affirmative, et elle l'est presque toujours, les fillettes forment la haie et chantent le *trimâzô*, tandis que la *mariée* fait force génuflexions et saluts. Si la petite quêteuse reçoit le moindre don, toutes entonnent :

« Madame, en vous remerciant..... »

Sinon elles passent la porte sans protester. Autrefois il n'en était pas de même, et la femme avare entendait le couplet cité plus haut :

J'avons chanté, j'vous déchantons.
. . . .
Ni ch' mise ni toile pour les couvrir. »

M. Houzelle, qui signale cet usage, ne dit pas dans quel but quêtent les jeunes filles, mais nous pensons qu'il est le même que partout ailleurs.

« A Buzemont, arrondissement de Mirecourt, les jeunes filles se réunissent le premier dimanche du mois de mai et vont chanter à toutes les portes du village une chanson en patois. Quand une famille leur donne quelque pièce de monnaie, qu'elles emploieront à l'entretien d'un autel de la sainte Vierge, elles attachent à la porte un rameau de verdure; si on ne leur donne rien, ce qui arrive très rarement, elles s'éloignent de la maison en faisant quelques pas en arrière pour marquer leur mécontentement » (1).

Nous trouvons, dans un trimâzô meusien, cette velléité de satire :

J'a vu moult d'choses depuis trente ans,
Que j'n'avais m'vu dans mon jeune temps :
J'a vu des fommes et des basselles (jeunes filles)
Se faire passer pour des mam'zelles.

Dans le pays messin, la verve satirique se donnait carrière sous forme de trimâzô :

Voleu-v' sawouet ce que j'saivans
Dessus le compte de bin des gens?
Écouteus-nos, veus pleus d'aivance
En rire ou brâre ai vate aisance.
. . . .
Je v'lan palet des libertins,
Des pairessoux et des vaurins;
On correut beun' tortot les vlaiges
Sans treuvèt pus de trouz' houmes saiges.
. . . .

(1) *Statistique des Vosges.*

On n'wet da tos les environs,
Que des grigous et des guenons;
Ai let veile comm' dans les v'laiges
Li bliancs-bonnots n'sont wâ pus saiges (1).

Il est vrai que cela ne se chantait pas aux portes.

(1) Voulez-vous savoir ce que nous savons — Sur le compte de bien des gens? — Écoutez-nous, vous pouvez d'avance — En rire ou pleurer à votre aise.

Nous voulons parler des libertins, — Des paresseux et des vauriens, — On courrait bien tous les villages — Sans trouver plus de trois hommes sages.

On ne voit dans tous les environs — Que des grigous et des guenons; — A la ville comme dans les villages, — Les femmes et les filles ne sont guère plus sages.

CHAPITRE VIII

COUTUMES RELIGIEUSES

Certaines coutumes religieuses, plus ou moins entachées de superstition, ont de tout temps joué et jouent encore un rôle important dans l'existence de nos populations rurales. Il ne s'agit, on le comprend, ni des offices, ni des sacrements, ni des autres actes religieux imposés ou recommandés par l'Église, que nous respectons autant que personne, mais de ces pratiques extérieures de pure dévotion, des pèlerinages par exemple.

Qu'est-ce que la superstition? C'est une chose bien élastique et difficile à définir. On la croit morte, alors qu'elle n'est qu'endormie. Chacun en accuse son voisin, et tel qui sourit au mot *miracle* est un fervent adepte du spiritisme, du magisme, de l'occultisme, de l'évolutionnisme, du charlatanisme le plus étrange. On peut être superstitieux de bonne foi dans les coutumes dont nous allons parler; c'est pourquoi, laissant à Dieu le soin de discerner le vrai du faux, nous nous bornerons au simple rôle de narrateur.

Jadis on comptait dans la Meuse de nombreux pèlerinages. La plupart ont disparu lors de la Révolution, dont les agents vendirent, comme biens nationaux, les chapelles, les ermitages et leurs modestes domaines. Plusieurs étaient très courus; le jour de la fête de leur patron, il s'y tenait une sorte de foire,

improprement nommée *rapport* (1) où l'on vendait de menus objets pieux et autres. Grâce au zèle de quelques prêtres, à la générosité des fidèles et surtout à la confiance des populations aux saints qu'on y vénérait, plusieurs ont été rétablis; mais les divertissements profanes et quelquefois scandaleux auxquels s'y livrait la jeunesse effarouchèrent les fidèles, et l'autorité ecclésiastique dut en interdire quelques-uns.

Ces abus n'étaient pas nouveaux. M. Nassé, curé de Beauzée (1735-1773), parlant dans un de ses sermons du pèlerinage de Notre-Dame de Menoncourt, situé sur le finage de Triaucourt, dit qu'on ne l'entreprend que par curiosité, légèreté naturelle et sensualité. « On se conduit dit-il, en allant et en revenant, sans aucune retenue, et bien loin d'édifier on scandalise partout où l'on passe... Ces sortes de pèlerinages sont des dévotions de routine, de coutumes et de modes; aussi sont-ils fixés à certains jours. Ce n'est point Dieu qu'on y cherche, puisqu'on affecte même de s'éloigner de luy; on s'y cherche soi-même pour le plaisir de se faire voir, d'examiner ce qui s'y passe, et par la liberté d'y dire et d'y faire bien des choses honteuses » (2).

Parmi les pèlerinages disparus ou fort négligés, citons :

Celui de Saint-Quentin, à Riocourt, paroisse du finage de Vaubecourt, détruite en 1636 par l'ennemi et dont l'église existait encore en 1777;

Celui de Saint-Jean des Gravières, paroisse de Vassincourt, dont la chapelle, construite au XIVe siècle par les soins et aux frais du premier ermite, Abraham Thomassin, fut en partie démolie en 1782 et a totalement disparu en 1820;

Celui de Saint-Antoine de Padoue, situé dans les bois de Rupt-aux-Nonains, dont la chapelle, détruite en 1792, fut en vain rebâtie depuis.

Le fief de Beauval, territoire de Kœur-la-Grande, possédait jadis, près d'une source vénérée, un ermitage avec pèlerinage

(1) Le véritable nom est *apport,* lieu où l'on *apporte* des marchandises pour les vendre.

(2) M. Lemoine, *Le canton de Triaucourt.* — Restauré en 1822, ce pèlerinage est assez suivi.

sous l'invocation de la Vierge. Le dernier ermite, braconnier fieffé, chassait dans les bois voisins sans trop se soucier des procès-verbaux de la gruerie. Lasse de le condamner sans résultat, la justice ordonna en 1762 son expulsion, et la vente de son mobilier pour satisfaire aux frais et amendes qu'il avait encourus. Inhabités depuis, ermitage et chapelle ne tardèrent pas à tomber en ruine et à disparaître (1). L'ancienne statue existe encore, et quelques rares personnes conservent chez elles pour être préservées d'accident, de l'eau de la fontaine de Beauval.

« Autrefois, écrit M. Richier, il y avait à Bulainville, le lundi de Pâques, sous le vocable de saint Sulpice, patron de la paroisse, un pèlerinage-foire où les jeunes gens des villages voisins se rendaient en foule. Aujourd'hui il est sans importance ; néanmoins on en conserve le souvenir, et le 19 janvier, fête du saint, est encore observé comme jour de repos et de réjouissance. »

A Refroicourt, village ruiné sur le finage des Paroches, existait également un pèlerinage avec *apport* très suivi, en l'honneur de la sainte Vierge. Une humble chapelle, propriété particulière, abrite aujourd'hui l'antique statue, qu'ont peu à peu délaissée les fidèles pour se diriger vers Benoîtevaux.

Il en est de même pour Palameix, sur le territoire de Troyon. Cette cense, avec chapelle et pèlerinage, appartenait, avant 1792, aux RR. PP. bénédictins de Saint-Mihiel. On y vénère encore, mais moins qu'autrefois à raison de la concurrence, deux antiques statues de la Vierge.

Suivant une légende locale, les vierges de Palameix et de Benoîtevaux sont sœurs et se visitent mutuellement. Elles suivent alors, à travers les bois, une route aérienne, toujours la même. Plusieurs affirment qu'on distingue très bien, quand le taillis est déjà fort, le passage des deux sœurs, marqué par les cimes qui restent inclinées, les unes à droite, les autres à gauche (2).

(1) D'après M. Dumont, *Ruines de la Meuse*.

(2) *Ça fâ vouiotte*, cela forme une *petite voie*, un sentier, disent les gens du pays.

Cette croyance absurde prouve combien sont tenaces les idées superstitieuses.

Avant 1790, il y avait aussi un pèlerinage-foire aux Anglecourt, finage de Courcelles-sur-Aire. La chapelle, dédiée à sainte Barbe, était surtout visitée par les personnes atteintes de maux d'yeux; dans l'espoir d'une guérison, elles les lavaient avec de l'eau de la fontaine voisine (M. Nicolas).

A Arnancourt, écart de Ville-sur-Cousance, existait un ermitage avec chapelle sous le vocable de saint Sulpice. Les moines de Beaulieu, dont il dépendait, y disaient la messe le lundi de Pâques et le 19 janvier, fête du patron. « Parfois on vit, dit dom Baillet, historien de l'abbaye, plus de quatre mille personnes attirées par les fréquents miracles qui s'y opéraient. » Ce pèlerinage existe encore le lundi de Pâques après avoir été interdit, grâce à la promesse faite par le fermier d'en bannir les ménétriers et les débitants de boissons.

Au XIII[e] siècle fut érigé à Longeau, hameau dépendant d'Amel, une chapelle dédiée aux saints Ferréol et Fergeux, qui a subsisté jusqu'en 1792. Un ermite la gardait; son habitation, encore debout, est réduite à un méchant hangar abritant les statues informes de saint Ferréol et de la Vierge. On y vient en pèlerinage, notamment le 30 avril et le 16 juin, pour la guérison des écrouelles et autres affections analogues (M. Simon).

De temps immémorial, il existait à Nantel, cense dépendant de Stainville, une chapelle, avec pèlerinage, dédiée à la sainte Vierge, dont l'antique statue passait pour miraculeuse. On apportait à Notre-Dame de Nantel les enfants malades pour obtenir leur guérison. Le cartulaire de l'abbaye de Jovilliers rapporte, à la date de 1671, que deux enfants mort-nés, exposés dans la chapelle, revinrent « par miracle » à la vie et purent recevoir le baptême. On assure que le procès-verbal d'une de ces grâces existe à Châlons-sur-Marne dans une maison religieuse où prit le voile une sœur du miraculé. La chapelle a disparu avec le pèlerinage, mais la vieille statue, restaurée, se trouve dans l'église de Stainville.

Non loin du village de Liny-devant-Dun et sur son territoire, existait un antique ermitage sous le vocable de saint Lie. Ce

lieu de dévotion se trouvait tellement délabré, probablement à la suite des guerres désastreuses du XVII[e] siècle, que lors d'une visite paroissiale en 1682, l'archevêque de Reims, Charles-Maurice le Tellier, en ordonna la démolition au profit de la fabrique. Après plus de deux siècles, les pèlerins vont encore prier au pied d'une statue de saint Lie érigée en cet endroit, et boire à la fontaine qui jaillit tout près (1).

Dans l'ancienne église de Loxéville, datant de 1339 et démolie en 1866, on remarquait près de l'autel de saint Paul, évêque de Verdun, patron de la paroisse, une cheminée ordinaire au-dessous de laquelle était placé un long et large berceau. Lorsque des enfants ou des adultes souffraient de maux de tête réputés incurables ou étaient atteints de folie, on les couchait dans ce berceau, on allumait du feu dans la cheminée et le prêtre disait la messe. On se rendait ensuite sur un point élevé, à deux kilomètres du village, où jaillit la fontaine de Saint-Paul qui ne tarit jamais; on plongeait dans le bassin la chemise du malade, et l'on emportait de l'eau pour la lui faire boire et le laver.

On venait de fort loin à la source réputée miraculeuse, mais ce pèlerinage est depuis longtemps délaissé (M. PIERRON).

Dans l'église de Bonnet, on amenait également les fous, dont on attendait la guérison par l'intervention de saint Florentin, patron de la paroisse. Nous avons encore vu les lits, en forme de longues civières, sur lesquels on lès couchait.

Parmi les saints honorés d'un culte particulier dans notre diocèse, on doit citer saint Christophe (2). L'église de Reffroy possède de lui une relique authentique exposée les lundis de Pâ-

(1) M. l'abbé NICOLAS, curé de Laneuville-sur-Meuse.

(2) A Lisle-en-Barrois, Bar-le-Duc, Vavincourt, Morgemoulin, Moulotte, Montzéville, Rarécourt, etc.

« De temps immémorial, les habitants de Dagonville observent la fête de saint Christophe le jour où elle tombe. Ils attribuent à ce saint d'être préservés de la grêle et des maladies épidémiques. Avant la Révolution, il existait dans cette paroisse une petite cloche, dite de *Saint-Christophe*, que l'on sonnait lors des orages, sans doute pour éloigner la foudre. » (M. PARENT).

ques, de la Pentecôte, et le 25 juillet, jour de sa fête, à la vénération des fidèles. Suivant la tradition, cette relique aurait été rapportée d'Orient par les croisés après la prise de Constantinople (1205).

Elle n'appartint pas d'abord à Reffroy. Sur les confins de cette commune et de celle de Marson, existait une antique chapelle qui l'abrita durant de longs siècles, et sur laquelle veillait un gardien. Cette chapelle eut son ban propre et indépendant.

En face de l'ermitage et de l'autre côté du vallon coule la source de Saint-Christophe, abritée par un chêne gigantesque, et réputée pour ses propriétés curatives.

Autour de la chapelle et de la source avaient lieu aux dates précitées trois *apports* ou foires champêtres qui attiraient force pèlerins.

La Révolution détruisit la chapelle et réunit le ban Saint-Christophe à celui de Reffroy. La relique, les statues et statuettes ont été, au rétablissement du culte, déposées dans l'église de cette dernière paroisse. Celle de Marson en possède aussi quelques-unes.

La source assez mal entretenue est encore souvent visitée.

Au dire des anciens du lieu, il existait jadis, sur le territoire de Deuxnouds-devant-Beauzée une chapelle avec *apport* dédiée à saint Christophe.

Nous citerons pour mémoire les processions historiques de Jouy-en-Argonne où se rencontraient sur un coteau voisin, le 25 avril, jour de saint Marc, les religieux de Beaulieu, de Montfaucon, de Saint-Vannes et de Saint-Airy de Verdun, avec les châsses de leurs patrons. Fondées à la fin du IXe siècle par Dadon, évêque de Verdun, elles commencèrent à péricliter au XVIe, puis vint la guerre de Trente-Ans qui les fit complètement oublier. Dans les beaux jours de ces grandes manifestations, une foule de pèlerins accouraient à Jouy, du Verdunois du Clermontois et de la Champagne, sous la bannière des religieux, à l'exposition solennelle des saintes reliques en plein air.

Nous bornerons là l'énumération des pèlerinages disparus ou

à peu près dans la Meuse, pour dire quelques mots de ceux vers lesquels, de notre temps, se portent volontiers des foules.

Les pèlerinages en l'honneur de la Vierge sont très nombreux dans notre diocèse. Rien de suave, rien de poétique à notre avis comme ce culte champêtre rendu à la Mère de Dieu. Le plus célèbre et le plus fréquenté de nos jours est celui de Benoîte-vaux, commune de Rambluzin, dont M. Dumont et le P. Chevreux ont écrit l'histoire. Remontant à une époque reculée, très suivi lors des guerres et des pestes désastreuses qui désolèrent au XVII[e] siècle la Lorraine et le Barrois, puis peu à peu délaissé, et enfin remis en honneur en 1846 par Mgr Rossat, évêque de Verdun, ce pèlerinage absorbe ceux des alentours. La fête principale s'y célèbre le 8 septembre, jour de la nativité de Marie.

Ce même jour, les populations voisines se pressent à la chapelle de Tavannes, dans la forêt et sur le finage d'Eix. Ce pèlerinage en l'honneur de la Vierge semble remonter à l'établissement du christianisme dans notre pays. L'usage de jeter dans une source qui est proche des épingles et des pièces de monnaie paraît rappeler une coutume païenne. Vendue et démolie à la Révolution, la chapelle de Tavannes a été reconstruite vers 1850 (Abbé GILLANT).

Le pèlerinage de Notre-Dame-des-Vertus, à Ligny, est l'un des plus populaires du diocèse. Il a lieu tous les ans le cinquième dimanche après Pâques, et doit son origine à un portrait de la Vierge, rapporté d'Italie par Antoine de la Salle, écuyer, qui le déposa dans l'église collégiale de cette ville à la fin du XV[e] siècle. Volée par un lansquenet de Charles-Quint, qui l'oublia au Bouchon chez un nommé *Jehan Lelièpvre*, dit *Leprestre*, la sainte image qui, comme celle de Benoîtevaux, est réputée miraculeuse, fut réintégrée en son lieu en 1580. En 1791, la collégiale ayant été démolie, Notre-Dame fut transportée dans l'église paroissiale (1).

Une légende existe à cet égard. Désolé de ce que la sainte

(1) Il existe depuis 1891, dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-

image lui fût ravie, Jean Lelièpvre alla couper un tronc d'épine dont il façonna grossièrement une vierge assise qu'on vénère encore dans l'église du Bouchon. Sa fête a lieu en grande solennité le second dimanche après Pâques ; les populations voisines y accourent, et pour ce jour-là, les ménagères fabriquent une pâtisserie spéciale appelée *craquelin* qu'on ne trouve nulle autre part (M. Gouffier).

La Vierge de la Belle-Épine, vénérée au Bouchon, a une tout autre origine, mais nous avons cru pouvoir indiquer celle que lui attribue la légende. Cette origine, fort obscure, est diversement rapportée. Suivant les uns, elle fut trouvée au XIVe siècle dans un buisson d'épine. Selon d'autres, le tronc d'une épine ayant miraculeusement fleuri tout un hiver servit à sculpter la sainte image vénérée de temps immémorial dans la paroisse.

A la rencontre des vallons de Jévaux (Joyeval) et de Pas-Bayard, au finage de Jouy-sous-les-Côtes, existe une chapelle gothique en l'honneur de Notre-Dame, construite sur l'emplacement d'un antique sanctuaire ruiné par la Révolution. La statue avait disparu dans les décombres, lorsqu'en 1842, M. Pierre Pérot, de Jouy, à la recherche de moellons, la retrouva intacte. D'abord placée sur un humble piédestal, elle fut, en 1848, abritée sous un édicule de quelques mètres carrés remplacé en 1891 par la chapelle actuelle où, le 8 septembre, a lieu une fête solennelle qui attire de nombreux pèlerins. Située dans un lieu pittoresque, dominant un beau pâtis entouré de bois et qu'arrose un ruisselet limpide, cette chapelle est un rendez-vous champêtre de dévotion et de plaisir (M. Simon).

Vertus, à Ligny, un tableau très bien conservé, dû à la générosité de M. Royer, architecte à Bar-le-Duc. On y lit ce qui suit :

« L'an 1632, Marie, fille de Messire Didier André, procureur au siège de Ligny, et de Françoise Gérard, sa femme, tost après estre née, estant tenue pour morte et en cest estat portée en la collégiale de Liney, devant l'image de Notre-Dame-des-Vertus, aussitost reprend vie, est baptisée et vit encore à présent en l'année 1647, que la dite Marie André a pour mémoire dédié ce tableau » (*Sem. rel. de Verdun*, 25 avril 1891).

Dans une vallée étroite mais fort agréable, un groupe de maisons dépendant de Montmédy est encadré dans la verdure. C'est Iré-les-Prés. A mi-côte et dominant le hameau, s'élève une petite chapelle avec ses arceaux gothiques, ses vitraux et ses ex-voto. C'est là que trône Notre-Dame d'Iré. Elle est bien modeste la petite statue faite de bois commun et son origine est obscure, pourtant elle est aimée et fréquemment visitée. C'est également un but de promenade lors des beaux jours. La fête a lieu le 16 août, lendemain de l'Assomption.

De temps immémorial se célèbre à Halles le 2 février, jour de la Chandeleur, une fête en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Cérat (1), dont la dévotion est très répandue en Espagne. Ce culte nous vient sans doute de la proximité des Pays-Bas espagnols. Chaque enfant porte ce jour-là un cierge à l'église en l'honneur de la Vierge, sous la protection de laquelle se placent les nombreux artisans nomades de la paroisse.

On rapporte qu'un enfant mort-né, déposé sur l'autel de Notre-Dame, revint momentanément à la vie et put être baptisé. Le père d'une femme de Halles, décédée depuis 1888, ayant été témoin du prodige, lui recommanda fortement, avant sa mort, de le proclamer et de lui donner la plus grande publicité, ce qu'elle a toujours fait jusque dans son extrême vieillesse (M. Dessart).

Disons un mot d'autres sanctuaires dédiés à Marie et qui, sans être aussi renommés que les précédents, offrent néanmoins quelque intérêt.

Le 24 juin 889, Eudes ou Odon, roi de France, battit les Normands à Montfaucon-en-Argonne. La légende rapporte qu'il eut, sur la colline où est bâti le village de Vauquois, une vision où la Mère de Dieu lui promit la victoire. En souvenir de ce fait, Eudes aurait fait construire sur le lieu du prodige un oratoire dédié à sa protectrice, et l'on prétend que la vieille statue de la Vierge, vénérée dans l'église de Vauquois, remonte

(1) *Montserrat*, montagne d'Espagne (Catalogne); à mi-côte, célèbre abbaye avec pèlerinage à la Vierge.

à la même époque. Quoi qu'il en soit, un pèlerinage s'établit sur la colline, et à sa suite une foire ou *apport* important qui se tenait le jour anniversaire de la céleste vision. A la suite d'abus, fête, foire et pèlerinage avaient depuis longtemps cessé d'exister, quand un heureux concours de circonstances a permis de rappeler aux pieds de N.-D. de Vauquois, le 8 septembre de chaque année, les foules qui en avaient désappris la route (1).

A l'entrée de Mauvages est un ermitage avec chapelle de la Visitation, ou de Notre-Dame de Bonne-Espérance, qui semble remonter au XIIIe siècle. Brûlés par les Suédois avec une partie du village, ils furent réédifiés en 1674, et l'on grava sur la porte ce qui suit :

(1) Voir la *Semaine religieuse de Verdun* du 23 septembre 1889. — Le 23 juin 1575, on annonçait comme il suit, à son de trompe, le programme de la fête du lendemain :

« De par Jehan Carré, prevost de Vauquois, assisté de ses conseillers, aura lieu demain mardi, 24 juin, la belle feste de Saint-Jean d'esté, commémorative de la défaite des Normands et de l'apparition de la sainte Vierge au roi Eudes.

« Ce soir, veille de la feste, à dix heures, grand feu de Saint-Jean près du rocher de l'apparition;

« Demain à l'aurore, tintement des cloches à toute volée;

« A neuf heures, les pélerins, clergé en tête, se rendront de l'église au rocher de l'apparition;

« On portera l'image de la Vierge immaculée (sic) et aussi celle de saint Jean sur le rocher, on couronnera les deux statues, et l'on déposera à leurs pieds les prémices des récoltes. Au retour de la procession, messe solennelle avec *Kyrie* à notes.

« Les marchands de la feste sont invités à se tenir bien approvisionnés de chandelles, de bouquets, d'images, tant en parchemin qu'en plomb découpé et doré, de beignets, de gaufres, rissoles, tartes et autres drogueries bonnes à manger.

« Un échafaud est dressé pour les chansonniers de geste.

« Après vespres, aura lieu dans les anciens fossés du château le tir de l'arc et de l'arbaleste.

« On dansera jusqu'à la nuit les caroles permises.

« Il est défendu aux cabaretiers de donner à boire au delà des mesures convenables.

« Il est permis aux entrepreneurs de spectacles, jeux, bouffonneries, de les annoncer par parades, diableries, chants et autres joyeusetés sans indécence » (GOSSIN, *Histoire d'une commune*).

On a refaict cette chapelle
Dedans un lieu si délectable
Pour rendre vos vénérations
Et avec une grande confiance
A Notre-Dame de Bonne-Espérance.

Fermée pendant quelque temps par suite d'une imprudence du gardien, la chapelle a été rendue au culte le 15 juin 1887.

Près de Buzy était une chapelle, vendue et démolie lors de la Révolution. Seules les deux statues qu'on y vénérait, Notre-Dame de la Bulle (1) et Notre-Dame de Pitié, furent sauvées de la destruction et conservées dans l'église du village. Un nouveau sanctuaire, construit proche dudit lieu où existait l'antique chapelle, a été bénit le 23 octobre 1892, et la statue de Notre-Dame de la Bulle y a été solennellement réintégrée.

Si l'on en croit les archives paroissiales, deux enfants mort-nés revinrent à la vie et furent baptisés dans l'ancienne chapelle en 1643 et en 1732 par l'intercession de Notre-Dame de la Bulle, ce qui lui valut le titre de *miraculeuse*.

Pour abréger, et on nous le pardonnera, nous citerons, sans nous y arrêter, d'autres sanctuaires de moindre importance où la Vierge est honorée : Avioth, Triaucourt, Dainville, Vaucouleurs, Maizey, les Islettes, Buxières, Mont-devant-Sassey, Montfauçon, Verdun, etc. Ce que nous avons dit suffit pour montrer combien est vivace parmi nous la confiance en la Mère de Dieu. La chapelle de Bermont, finage de Greux (Vosges), qui confine à la Meuse et où Jeanne d'Arc allait volontiers prier la Vierge, était aussi le but d'un pèlerinage-foire assez fréquenté le lundi de la Pentecôte.

Sainte Anne est également l'objet de plusieurs pèlerinages dans la Meuse.

Le plus important est celui de Clermont-en-Argonne. D'origine très ancienne, la confrérie de Sainte-Anne fut rétablie en cette ville en 1686. La chapelle, souvent visitée, domine Cler-

(1) Ainsi nommée parce qu'elle fut l'objet de plusieurs bulles pontificales.

mont et l'on y jouit d'un beau coup d'œil. On y vénère, non seulement une antique statue de sainte Anne, mais aussi une relique authentique de cette sainte, donnée en 1875 par Mgr Pillon de Thury. Il y a fête solennelle et affluence de pèlerins le 26 juillet de chaque année.

Un autre pèlerinage en l'honneur de sainte Anne de Broye a lieu ce même jour à Épiez. On y a compté plus de deux mille pèlerins en 1887.

A 800 mètres de Neuville-en-Verdunois et sur son territoire existe une chapelle dédiée à sainte Anne, reconstruite sur le plan même de celle placée sous son vocable à Nazareth. Cette chapelle est due à la générosité d'un paroissien de Neuville qui, par son testament, légua à la fabrique, avec affectation spéciale, une valeur de 100.000 francs environ. Le 26 juillet de chaque année est un jour de fête et de repos pour la paroisse, et l'affluence des pèlerins est considérable.

Au centre de l'antique cimetière de Louppy-le-Château se voit encore une chapelle de sainte Anne érigée le 3 septembre 1381 par Raoul, sire de Louppy (1), sous l'invocation première de saint Remy. Suivant une ancienne coutume, on y faisait les obsèques des morts avant leur inhumation.

Passons aux pèlerinages établis en l'honneur de quelques saints. Le plus connu est celui des *Quatre-Frères*, très en vogue dans la grande Woëvre. « On désigne ainsi, depuis au moins trois siècles, quatre stations à saint Fiacre d'Étain, à saint Firmin de Warcq et à saint Quirin de Rouvres. On y ajoute parfois sainte Barbe de Grimaucourt-en-Woëvre et les saints Ferréol et Ferjeux de Longeau. Les pèlerins, souvent à jeun, y viennent de très loin et accomplissent des actes de dévotion dans tous les sanctuaires ci-dessus désignés en les visitant tous le même jour (2) ». Ce pèlerinage a lieu toute l'année à la dévotion des fidèles, mais surtout le 30 août, fête de saint Fiacre, patron des jardiniers.

(1) Décédé, suivant son épitaphe, « le 6e jour de l'année 1388 ».
(2) Abbé Robinet, *Pouillé*, t. I, p. 498.

D'où vient ce nom de *Quatre-Frères*, les saints invoqués n'étant pas tous d'une même famille? A l'origine, saint Ferréol et saint Ferjeux, *frères* et martyrs, furent seuls l'objet de la vénération publique; on allait alors prier les *deux frères*. La dévotion ayant englobé l'un des autres saints, Quirin par exemple, le populaire, qui n'y regarde pas de très près, fit le même jour, le pèlerinage des *trois frères*. Un nouveau saint vint à son tour se joindre aux premiers, et l'on eut les *Quatres frères*, aujourd'hui au nombre de cinq. Moins bien logés, ornés et prônés que les autres, saint Ferréol et saint Ferjeux ont passé du premier rang au dernier : il en est souvent des bienheureux comme des simples mortels!

Si cette origine du nom des *Quatre-Frères* n'est pas la vraie, elle est tout au moins vraisemblable.

Le culte de saint Rodingue ou Rouin, fondateur de l'abbaye de Beaulieu, est en honneur sur les confins de la Marne et de la Meuse qui touchent à cette partie de l'Argonne. Vers la fin de sa vie, le saint anachorète, quittant ses religieux, se retira dans une cellule avec oratoire en un lieu écarté, sur le bord d'une fontaine où accoururent bientôt de toutes parts, suivant un témoignage du XIII[e] siècle, principalement les fébricitants; ils y puisaient une eau salutaire qui leur rendait la santé. Vendus en 1791, l'ermitage et la chapelle, construits là par les moines de Beaulieu furent restaurés : le petit domaine fut racheté, la chapelle rendue au culte et le pèlerinage rétabli en 1866. Depuis lors la fête de saint Rouin est célébrée solennellement chaque année le 17 septembre en présence d'une foule de pèlerins; on y vénère et l'on y porte en procession la châsse du saint, déposée dans l'église de Beaulieu.

A l'autre extrémité du diocèse, tout proche de Lamouilly et dans les Ardennes, le pèlerinage de saint Valfroy attire chaque année, le 21 octobre, un grand concours de fidèles.

A deux kilomètres environ de Petit-Verneuil est l'antique chapelle de la *Nawe* ou de la *Nau*, construite par Jacques Dognon, pénitencier et pasteur de cette paroisse, dédiée à la Mère de Dieu et aux saints Sébastien, Roch, Antoine, Adrian et Raymond. Ce dernier est surtout l'objet du pèlerinage. De

la chapelle dépendent une maison d'habitation et quelques pièces de terre dont le revenu, 70 francs, appartient à la fabrique de Thonne-la-Long.

Le 23 juin 1631, les habitants des deux Verneuil concèdent à M. Jacques Pognon le bois de la Nawe, à charge par lui de reconstruire le presbytère et de fournir le pain et le vin. De son côté, « pour la plus grande gloire de Dieu, le sieur Pognon a absolument et irrévocablement voué, dédié et donné aux bienheureux ci-dessus cités toute la terre de la Naux, où il veut faire un enclos et une chapelle en leur honneur, pour exciter tous les fidèles de Jésus-Christ au salut de leurs âmes par les grands pardons des indulgences plénières que m'offre rès Saint Père le pape Innocent X[me] et a concédez suivant les bulles à nous exibez.

« Fait et passez à Montmédy le 22 décembre 1645, et pour la concession du bois en 1638. » (M. PAULOT).

Si l'espace ne nous était mesuré, nous parlerions des pèlerinages de Saint-Vanne à Herbeuville, de Saint-Maur à Flabas, de Saint-Pantaléon à Lanhères, de Sainte-Ernelle à Villé-Cloye, de Saint-Avit à Autrécourt, de Sainte-Fine à Marville, de Saint-Antoine de Padoue à Hennemont, etc. Bornons-nous à relater celui qui chaque année, le 8 mai, anniversaire de sa mort, ramène la foule au tombeau d'Antoine Hautcolas, dit le *Bon Père*, dans l'église de Vadonville, où il mourut en 1709. Né à Woinville, ce saint prêtre avait fait en qualité de boursier, de bonnes études au collège de la Marche à Paris. Sa vie fut simple et sans éclat, mais ses vertus héroïques et son ardente charité lui valurent dès son vivant, à Vadonville sa paroisse et aux alentours, malgré sa profonde humilité, une vénération et une confiance qui se sont perpétuées jusqu'à nous sans faillir un seul instant. Ce fait est assez rare pour mériter une mention(1).

Au temps des corporations, abolies par la Révolution, chaque corps de métier avait son patron, dont la fête était religieusement

(1) Voir notre opuscule : *Le Bon Père Antoine Hautcolas.*

célébrée. Il existait aussi de nombreuses confréries sous différents vocables. Beaucoup de celles-ci furent érigées en l'honneur de saint Roch et de saint Sébastien lors des pestes fameuses qui dépeuplèrent nos contrées de 1631 à 1637. Presque toutes ont disparu. On en trouve encore des traces à Charpentry, Trémont, Samogneux, Louvemont, Marre, Breux, Montiers-sur-Saulx, etc.

Au centre du cimetière de Montiers est une chapelle construite en 1631 et dédiée à saint Sébastien.

On raconte que les gens de ce bourg, décimés par la peste, résolurent de bâtir cette chapelle. Un nommé Jean Cordier donna l'emplacement. Sitôt que les fondations sortirent de terre, le fléau cessa ; mais les travaux ayant été suspendus, la peste redoubla d'intensité, et ne disparut que quand l'édifice fut terminé.

Lors de la vente des biens nationaux, la chapelle fut, le 5 vendémiaire an V (26 septembre 1796), adjugée à un sieur Marteau; le 17 août 1806, il la revendit à la commune, qui l'entoura depuis du cimetière.

Des confréries de saint Éloi, formées de cultivateurs et d'artisans du fer, existaient aussi dans nos campagnes. Il n'en reste que bien peu de chose dans la Meuse. Mais dans nombre de localités, on dit encore une messe où sont bénits par le célébrant du pain et de l'avoine que les fidèles y apportent et qu'ils font consommer sans retard par leurs animaux domestiques.

Le jour de saint Éloi, 1er décembre, les cultivateurs de Génicourt, revêtus de leurs habits de fête, se rendent à la messe à Condé, leur paroisse, portant des paniers d'avoine et de pain qu'ils font bénir, et que bêtes et gens consomment le jour même (M. Simonin).

A Cheppy, ce même jour, les laboureurs font chanter la messe de saint Éloi. Chacun d'eux porte à l'église une mesure d'avoine pour y être bénite et distribuée à la sortie de l'office aux animaux de leur étable. Ils font également bénir un pain qu'ils emportent et mangent ensemble. Pour cela, ils se réunissent tous au cabaret, où presque chaque année ils prennent un repas en commun à l'occasion de la fête (M. Humbert).

A Breux, à Saulx-en-Woëvre, etc., la bénédiction du pain et de l'avoine a lieu le 16 août, fête de saint Roch. Ces aliments, distribués ensuite au bétail, les préservent de maladies, surtout de la peste, suivant la croyance populaire.

A Nouillonpont, cette bénédiction se fait le 3 novembre, jour de la fête de saint Hubert, et les aliments donnés aux animaux sont pour eux un antidote contre la rage.

Le culte de saint Hubert existe encore dans plusieurs autres paroisses du diocèse.

Sivry-la-Perche possède une confrérie d'hommes en son honneur. Le jour de sa fête, les confrères, vêtus comme aux grands jours, communient dès le matin. A la grand'messe, le roi de la confrérie plante devant soi un grand rameau de laurier orné d'un ruban rouge. Il doit offrir à ses frais un pain bénit composé d'autant de brioches d'une livre qu'il y a de confrères vivants et qui leur seront distribuées. A la sortie de l'église, ils se réunissent au presbytère sous la présidence du roi, pour lui donner un successeur. Tous les noms des confrères, sauf ceux des anciens rois, sont inscrits sur des billets et déposés dans une urne : on procède au tirage, et le sort désigne le nouveau roi qui, à l'instant même, reçoit de son prédécesseur la branche de laurier en guise de sceptre. On reconduit ensuite jusqu'à son domicile ce monarque éphémère, que ses sujets viendront, l'année suivante, chercher en processsion pour le détrôner à son tour (M. CHRISTOPHE).

A Damloup, de temps immémorial, existe également une confrérie de saint Hubert, qui compte environ quatre-vingt-dix membres des deux sexes. Elle a surtout pour objet d'obtenir la protection de ce saint contre la rage. Tout se passe à peu près comme à Sivry-la-Perche. Une brioche de pain bénit est remise à chaque confrère moyennant 35 centimes qui entrent dans la caisse de la confrérie, et l'ancien roi invite son successeur à dîner. Si un simple confrère vient à mourir, il a droit à deux messes basses ; si c'est le roi en exercice, ces messes sont remplacées par un service solennel (M. HOLDRINET).

Brocourt a aussi une confrérie de saint Hubert fondée au

XVIII[e] siècle. En vertu de ses statuts dont le curé desservant détient l'original, si un membre vient à décéder, il est remplacé par son plus proche parent non déjà confrère, en ligne directe ou collatérale, qui verse un droit d'entrée de 1 fr. 50 une fois payé. Considérée comme sacrée, cette affiliation n'est déclinée par personne et assure le perpétuel recrutement des confrères. Tout individu, même étranger au village, peut entrer dans la confrérie moyennant une somme unique de 3 francs.

Une messe est chantée le jour de la fête. La musique va chercher le roi, tenant à la main une branche de laurier qu'il fixe verticalement sur son banc à l'église. A l'offrande, où vont tous les confrères au nombre de trente environ, le roi, muni de son *sceptre*, baise la patène le premier, se retourne et passe le rameau à son successeur élu, qui le suit immédiatement. La royauté ne dure qu'une année.

La messe finie, l'ancien roi, à qui incombe la charge de fournir un gâteau à chacun des confrères, fait l'appel et le leur remet. Le nouvel élu, précédé de la musique, est conduit à son domicile suivi de ses nouveaux sujets. Pour les vêpres, on vient le prendre avec le même cérémonial, puis on le ramène chez lui l'office terminé. Un repas en commun, pendant lequel les jeunes gens donnent des aubades aux autorités, termine cette fête qui, célébrée le 3 novembre, jour de saint Hubert, se confond gastronomiquement avec celle de saint Michel, patron de la paroisse (M. DARTOIS).

Des traces de la dévotion à saint Hubert existent encore à Nouillonpont, Châtillon-sous-les-Côtes, Domremy-la-Canne, etc.

Dans l'enceinte du cimetière de Nouillonpont est une chapelle bâtie en 1595 et dédiée à saint Hubert. Négligée et délaissée à une certaine époque suivant une tradition locale, elle servit de lieu de débarras à quelque propriétaire impie ou simplement indifférent, dont les bestiaux ne tardèrent pas à être atteints de la rage. Cette redoutable maladie ayant sévi sur d'autres animaux et menaçant de se propager, les habitants s'empressèrent de purifier la chapelle et d'y ramener son saint

patron. Aussitôt le fléau cessa, et depuis, chaque année, le 3 novembre, une messe est célébrée dans l'antique oratoire. C'est alors que les fidèles font bénir le pain, l'avoine, etc., qu'ils distribuent ensuite au bétail, comme nous l'avons dit ci-dessus (M. MONET).

Une grande fête à Ancerville est la Saint-Vincent, le 22 janvier. Ce jour-là, les vignerons font des festins pantagruéliques et se livrent à d'abondantes *beuveries* en l'honneur de leur patron. Vers trois heures de l'après-midi, la fanfare locale *la Vigneronne* parcourt toutes les rues du bourg, suivie d'une foule considérable. De place en place est une table supportant des seaux de vin, offrandes des particuliers; la fanfare s'arrête en face de chacune, exécute un morceau, tandis que le public se livre à une ronde échevelée. Puis chacun puise à volonté dans les seaux. Aussi la tournée finie, voit-on quelques buveurs intrépides jonchant les rues, ivres-morts. Ces orgies, si réellement elles existent, déshonorent une population honnête et laborieuse qui peut et doit y renoncer.

Saint Vincent est également honoré à Revigny par les vignerons. Une confrérie en son honneur y fut érigée en 1838. Une messe solennelle est chantée le jour de la fête, et le lendemain, un service a lieu pour les confrères défunts.

Au sud-ouest du diocèse de Verdun, dans les paroisses qui appartenaient ou confinaient à celui de Châlons, on trouve encore l'usage des *bâtons* de saints ou de confréries.

Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, a lieu à Cousancelles, de temps immémorial, une cérémonie très populaire; une statuette représentant la Vierge, vêtue et richement décorée, placée sur un socle auquel s'adapte une hampe, constitue ce qu'on nomme le *bâton de la Vierge*. On le porte aux processions comme une bannière. Il reste déposé pendant un an chez la *générale* des femmes ou des filles : on nomme ainsi la pieuse personne qui a mérité l'honneur très envié de le garder chez elle, honneur qui se paye ordinairement par un don fait à l'église. Le jour de la fête, ou l'on élit une autre générale, le bâton est porté processionnellement à l'église par celle en titre;

après l'office on le reconduit avec le même cérémonial chez la personne à qui on l'a confié (1).

Le dimanche qui suit le 24 juin, fête patronale, on fait dans les rues de Bure une procession solennelle. *Le bâton de saint Jean-Baptiste*, porté par un jeune homme du village, ouvre la marche. Ce *bâton* est conservé chez l'un des jeunes gens, qui le porte aux différentes processions; il reste sous sa garde plusieurs années jusqu'à ce qu'un autre réclame cet honneur.

A Cousance-aux-Forges existe une très ancienne confrérie de Saint-Sébastien, enrichie d'indulgences en 1646 par une bulle du pape Innocent X.

Le *bâton* de cette confrérie représente le saint percé de flèches; de chaque côté, deux anges supportent au-dessus de sa tête un diadème; le tout est fait de bois doré. Dans le socle est une petite relique du saint martyr. Le *bâton* était autrefois attribué par voie de tirage au sort et successivement pour une année à un homme marié, à une femme, à une fille, enfin à un garçon.

L'année suivante, le 20 janvier, on allait en procession prendre la statue ornée de fleurs et de rubans aux frais du dernier détenteur qui, durant la messe, la tenait devant l'autel. Aux vêpres, une personne désignée par le sort en prenait possession, et l'office terminée on la reconduisait processionnellement chez elle. Les garçons et les hommes ayant cessé de concourir, le bâton échut d'une année à l'autre à une fille ou à une femme alternativement. Aujourd'hui il est confié à qui en fait la demande (2).

Des usages analogues existent à Montiers-sur-Saulx pour la statue de saint Pierre, à Chassey, pour celle de saint Nabor, à Savonnières, Aulnois et Juvigny-en-Perthois pour celle de la Vierge, etc.

Terminons ce chapitre par quelques usages propres à certaines paroisses.

« Nous trouvons dans les liturgies de notre région, et en par-

(1) Voir abbé Gillant, *Pouillé*, II, p. 267.
(2) M. Chodorge. — Voir abbé Gillant, *Pouillé*, II, p. 269.

ticulier dans celle de Verdun, des jours spécialement indiqués pour la bénédiction de certains fruits : le 25 juillet, par exemple, pour celle des pommes, et le 6 août pour celle des raisins encore en verjus.

« A la cathédrale de Toul avait lieu jadis la bénédiction des *fruits nouveaux* en l'honneur de saint Christophe (25 juillet). Les fruits étaient placés dans deux corbeilles et aussitôt qu'ils étaient bénits, deux prêtres les distribuaient dans le chœur (1) ».

A Verdun, le grand Cérémonial rédigé par le chanoine Guédon, trace la règle de cette coutume sans toutefois faire mention de saint Christophe. Les fruits bénits étaient des pommes douces que l'on appelle vulgairement *pommes de Bretagne.* Le rigorisme qui a présidé à la rédaction du rituel actuel de Verdun en a fait disparaître cette forme gracieuse du culte populaire (2).

Néanmoins le 25 juillet on bénit encore à Merles de petites pommes ou *pommettes* que l'on distribue ensuite aux fidèles en guise de pain bénit. C'est la bénédiction des *prémices.*

Au Neufour, aux Islettes et dans la vallée de la Biesme, le dimanche qui suit la Saint-Christophe, le curé bénit à la messe les enfants âgés de moins d'un an. Ce sont les *fruits nouveaux* de la paroisse.

Le 25 juillet, on chante à Mouilly la messe de saint Christophe. A cette messe sont apportés par leurs mères les enfants de moins d'une année. Les marraines portent ces bébés à l'offrande où, au lieu d'argent, elles donnent à l'officiant un ou deux petits coqs de l'année.

La messe finie, les mères apportent au pied de l'autel les enfants qu'on bénit d'abord tous ensemble, puis l'un après l'autre en leur imposant l'étole qu'on leur fait baiser ensuite. Avant la bénédiction générale, on chante le psaume *Laudate pueri Dominum*, et le cantique *Magnificat*, durant l'imposition de l'étole.

(1) Voir le *Cérémonial de Toul*, imprimé sous Mgr Thiard de Bessy, p. 535.

(2) Voir la *Semaine religieuse de Verdun* du 22 juillet 1899.

Cette coutume existe également à Spincourt et dans quelques autres paroisses du diocèse (*M. l'abbé* ALNOT).

Un usage plus répandu est celui de la bénédiction des jeunes enfants de tout âge à l'église, soit le jour de Pâques, soit le dimanche de Quasimodo. Dans plusieurs localités, on offre alors des œufs à l'officiant.

A Troussey, le 3 janvier, fête de saint Blaise, les femmes et les enfants se rendent à l'église avec des corbeilles et des paniers remplis de blé, d'avoine, d'orge, etc. La messe est dite pour la paroisse, puis le curé bénit les fruits de la terre (M. PETIT).

Une fondation dite *des Michettes* existe encore à Badonvilliers. Elle fut faite par M. François Desauville, licencié ès lois, ancien avocat en parlement, président et prévôt de Vaucouleurs. Il y y a encore aujourd'hui 40 francs de rente, employés chaque année à l'achat de pains variant de nombre et de poids suivant le prix du blé et la quantité des ménages. Ces *michettes,* d'environ un kilo, sont offertes en guise de pain bénit le jour de Pâques. Déposées a l'église sur une table, elles sont bénites à l'offertoire, et après la messe distribuées aux chefs de famille à l'appel de leurs noms. Au prône, on récite le *De profundis* pour le fondateur (1).

« Près de l'abbaye de la Chalade, dit M. l'abbé Cloüet (2). se trouvait un champ dit *des michettes*, parce que les habitants de Florent, de Maffrécourt et de Moiremont (Marne) prétendaient au droit de venir par bandes au monastère le jour du mardi-gras. Il y avait des bandes à pied et d'autres à cheval. Aux premières, on donnait un chapon et une poule, et à chacun de leurs hommes une michette de pain et un verre de vin; quant aux bandes à cheval, chacune recevait une oie vive, et chaque cavalier une michette de pain blanc et deux verres de vin. Il y eut procès en 1635 ; sentence fut rendue par le bailli de Vitry en

(1) Extrait d'une lettre de M. l'abbé Ziegler, curé de Badonvilliers. du 16 décembre 1899.

(2) *Histoire de Verdun,* II, p. 241.

1657; enfin en 1672, le droit aux michettes fut remplacé par une redevance de six livres à payer annuellement par l'abbaye aux fabriques de chacune des trois paroisses. »

La procession du jour de l'Ascension, presque partout abolie, se fait encore à Troussey; elle a lieu dans toutes les rues du village pendant que sonne midi. Toutes les familles de la paroisse y sont représentées.

Au même lieu, le jour de Pâques, les portes de l'église sont ouvertes dès deux heures du matin, et nombre de fidèles s'y rendent pour prier en mémoire de la résurrection du Sauveur. Il y a cinquante ans, on sonnait même les cloches en volée à cette heure matinale (M. Petit).

A la nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin, une antique statue de ce saint, enrichie d'une de ses reliques, est portée en procession dans l'église de Bovée; deux prêtres la soutiennent, et la population passe dessous pour être préservée de la grêle et de la foudre.

On prétend également dans ce village qu'une messe dite en l'honneur de saint Jean-Baptiste à l'intention d'une personne, guérit celle-ci de la peur du tonnerre (M. Charoy).

CHAPITRE IX

CULTE DES SOURCES ET DES FONTAINES-EMPIRISME, SORCELLERIE ET MAGIE

Le paganisme, chez qui « tout était dieu excepté Dieu lui-même », peupla les bois et les eaux de ses divinités champêtres. Les premiers missionnaires du Christ eurent facilement raison des arbres sacrés; mais moins heureux à l'égard des sources limpides dont ils ne pouvaient suspendre le cours et qui attiraient leurs néophytes, ils tournèrent habilement la difficulté en plaçant ces sources sous le vocable de quelque saint déjà populaire, et leur assignèrent même quelquefois une origine surnaturelle. Telle est celle de *Saint-Rouin*, à l'entrée du village de Resson. Ayant soif à son retour de Rome, raconte la légende, le saint, fichant en terre son bâton de pèlerin, fit jaillir une source où il se désaltéra et qui depuis porte son nom (M. Josse).

Saint Martin et son armée, dit également la légende, traversaient le territoire d'Ancerville. L'eau manquait et les soldats souffraient de la soif. Le saint commande à son cheval de frapper du pied la terre; l'animal obéit, et sous son sabot jaillit une source limpide qui coule encore au *Pré-Saint-Martin*, et les troupes s'y désaltérèrent (M. Douillot).

Aux confins du territoire de Sorbey, sur le ban d'Arrancy, existe une source appelée le *Caillou de Saint-Martin*. La légende rapporte que ce saint voyageait en ce lieu quand sa

monture, glissant sur un caillou très dur, y fit une entaille polie comme du verre ; puis le pied s'enfonçant, creusa, au bout de l'entaille, longue de 40 centimètres et dans le caillou même, un trou de 12 centimètres de diamètre en forme de fer à cheval. Toujours, même par les plus grandes sécheresses, cette cavité contient de l'eau, dont la réputation curative s'étendait aux alentours.

Il y a cinquante ans, chaque pèlerin devait faire de sa main gauche avec un rameau d'arbuste un nœud simple laissé en place ; lorsque les écorces ainsi mises en contact s'étaient soudées ensemble, on enlevait le nœud qu'on emportait chez soi comme un précieux amulette (M. Montlibert).

Le *Caillou de Saint-Martin* n'est guère aujourd'hui qu'un but de promenade et un objet de curiosité.

C'est ainsi qu'à travers les siècles s'est perpétué le culte des eaux, mais souvent entaché, comme nous le verrons, de pratiques superstitieuses.

Les sources et fontaines dont les eaux passent pour posséder des vertus miraculeuses ou des propriétés curatives sont très nombreuses dans notre département. La plupart portent le nom du patron de la paroisse. Nous dirons quelques mots des plus intéressantes.

« Varennes appartenait, dit-on, à saint Gengoult, officier bourguignon, qui y subit le martyre (1). La piété des fidèles lui a érigé un modeste monument au lieu dit *Violette*, sur le chemin qui conduit à Binarville (Marne). Au pied de cet édicule est une fontaine nommée autrefois la *Merveilleuse*, à raison de la vertu qu'on attribuait à ses eaux de guérir nombre de maladies. Tous les ans, le second dimanche après Pâques, à l'issue des vêpres, le clergé paroissial se rend processionnellement à cette fontaine en chantant les litanies des saints et d'autres prières liturgiques.

« Le pèlerinage de Saint-Gengoult eut jadis une grande vogue. Des villages de la Meuse, de la Marne et des Ardennes, on y

(1) Varennes-sous-Amance, chef-lieu de canton, Haute-Marne, revendique cet honneur, que la plupart des auteurs ne lui disputent pas.

accourait chaque jour pour solliciter la guérison d'une infirmité rebelle à l'art médical. Tout autour de la fontaine, sur les haies et les buissons, s'étalaient des chemises, des mouchoirs, des linges divers qui, après avoir été trempés dans le bassin, séchaient au soleil. Les pèlerins ne quittaient jamais la fontaine sans en emporter de l'eau. » (M. Gobert).

Nous avons dit plus haut l'origine légendaire de la fontaine de Saint-Rouin, au village de Resson. Lors des grandes sécheresses, les habitants du lieu faisaient nettoyer par deux vierges le bassin très profond, et priaient Dieu de leur envoyer la pluie dont ils avaient besoin (1).

Le ruisseau qui arrose Resson prend naissance au pied du coteau de l'*Âtre* (cimetière) et de l'ancienne église paroissiale. Cette source portait le nom de fontaine de *Saint-Langueur*, à raison de son influence salutaire sur les malades (M. Josse). Saint Langueur n'est autre que saint Ladre ou Lazare, patron des lépreux, parce que là existait une maladrerie. Beaucoup de personnes des environs venaient puiser de l'eau à la source et y tremper le linge de leurs enfants souffreteux.

Chaque année, le lundi de Pâques, a lieu près d'une ferme voisine de l'ancienne abbaye de Sainte-Hoïlde, finage de Bussy-la-Côte, une fête champêtre où affluent les Barrisiens et les villageois des alentours. Les jeunes filles ne manquent pas d'aller, entre deux quadrilles, boire un verre d'eau à la fontaine de *Saint-Antoine*, située tout proche, pour être mariées dans l'année (M. Bogenez).

Des environs de Sivry-la-Perche, on vient boire avec confiance, pour se guérir du mal de dents, l'eau de la fontaine *Saint-Laurent*, située au centre du village, où elle alimente prosaïquement l'abreuvoir public. Malgré leur caractère religieux, les habitants ne semblent pas partager cette croyance. L'eau de la fontaine *Saint-Laurent*, à Grimaucourt en-Woëvre, passe pour jouir de la même propriété curative.

(1) Des vierges du Chêne, près d'Arcis-sur-Aube, vêtues de blanc, nettoyaient de même, en pareille nécessité, la fontaine de *Saint-Balsème*, à proximité de cette ville. — Voir notre opuscule intitulé : *Saint Baussange* (Balsemius), *apôtre d'Arcis*, 1889.

Autrécourt possède sur son territoire la fontaine miraculeuse de *Saint-Avit*, mort en 530 abbé de Saint-Mesmin. Sa mère, dit la légende, était une mendiante de Verdun qui, au v° siècle, alla se fixer dans l'Orléanais. Parmi les pèlerins qui vont à cette fontaine, il est bon nombre de Champenois (1).

Une source abondante, dite de *Sainte-Claire*, située dans la partie nord du village d'Auzéville, passe pour être très efficace contre certaines affections des yeux. Il est question, dans les archives paroissiales, de guérisons qualifiées miraculeuses. Depuis longtemps d'ailleurs une statue de sainte Claire, placée dans l'église, reçoit les hommages de nombreux pèlerins et de la population d'Auzéville (M. Louis).

A quelques pas du village de Fouchères existe un antique ermitage dédié à saint Maur. De nombreuses faveurs temporelles ont été obtenues, suivant la tradition, tant par l'intercession de ce saint, dont l'église paroissiale possède une relique, que par l'usage de l'eau d'un puits où l'on avait coutume de tremper des linges pour les appliquer sur les personnes malades ou sur le siège particulier de la douleur (M. Baudin).

Il y a une cinquantaine d'années, dit M. Régnier, les jeunes gens se rassemblaient, le lendemain de la Pentecôte, autour d'une source située sur le territoire de Cousanges-aux-Forges. Là ils mangeaient des œufs durs, et chacun d'eux, pour être préservé de la fièvre, s'évertuait a boire, autant de fois qu'il le pouvait, de l'eau de la source plein la coque de l'œuf qu'il avait mangé.

La fontaine de *Saint-Jean*, finage de Foucaucourt, est l'objet d'une certaine vénération. Son eau est réputée souveraine contre le catarrhe ; mais on en fait peu usage. Au-dessus de la source, une niche en briques abrite une statue de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse. Quand le temps est propice et en toute saison, mais surtout aux approches du 24 juin, on l'orne de verdure et de fleurs, et l'on y brûle des cierges en l'honneur du saint. La veille de sa fête, pendant toute la soirée, les jeunes gens ne manquent pas de se conformer à cette cou-

(1) Voir *abbé* Gillant, *Pouillé*, II, p. 658.

tume, prétexte à de copieuses libations. Tandis que les bougies brûlent et éclairent la scène, ils boivent, chantent, forment des rondes, s'ébattent et ne se séparent qu'au lever du soleil (M. Jacquinot). Cette fête confine au paganisme.

Nous arrivons à des usages où la foi religieuse et la superstition se mêlent sans conteste.

Au S.-E. de la Meuse, surtout entre Gondrecourt et Ligny, nombre de gens ont une grande confiance à l'eau des fontaines: Saint-Christophe à Reffroy, Saint-Michel à Tourailles, Sainte-Anne à Badonvilliers, etc. Lorsqu'un jeune enfant souffre et languit, sa mère ou quelqu'autre membre de la famille s'achemine vers l'une de ces sources avec une chemise du malade. On la jette sur l'eau du bassin : si elle surnage, l'enfant est condamné comme *ne tenant pas du saint;* si au contraire elle coule tout entière à fond, l'enfant *tient tout entier du saint*, patron de la fontaine, et la guérison est assurée. Dans l'un et l'autre cas, la famille fait ou fait faire une neuvaine de prières qui hâtera la mort ou le rétablissement du malade. Si une partie seulement de la chemise est immergée, la partie correspondante du corps est seule atteinte et l'on n'en fait pas moins la neuvaine obligatoire.

Dans l'ancien cimetière de Louppy-le-Château, sous un sapin isolé, coule une source réputée miraculeuse. Des personnes de la localité, des environs et même d'assez loin viennent nuitamment accomplir un pèlerinage à la chapelle de Sainte-Anne dont nous avons parlé. Elles y font une offrande, puis se dirigent vers la source où elles jettent une chemise ou un linge quelconque imprégné de la sueur du malade qu'il s'agit de soulager. Si le linge s'enfonce, c'est le signe d'un dénouement fatal; s'il flotte, au contraire, la guérison est assurée (M. Lopinot).

La fontaine Saint-Pierre (de Vérone), abritée sous le lavoir communal de Delouze, jouit d'une réputation analogue. Voici comment on procède :

Un membre de la famille d'un petit enfant malade se rend à la fontaine après s'être mis en rapport avec une femme attitrée du village, qui jette dans la piscine une chemise ou un autre

linge ayant touché le corps de l'enfant. Si le linge plonge, c'est de mauvais augure, s'il surnage, la guérison est proche. Le pèlerinage se complète par une neuvaine de prières, et généralement par un don en argent suffisant pour qu'une ou plusieurs messes soient dites à l'intention du malade. Le tronc de saint Pierre n'est pas oublié : chaque pèlerin y dépose son obole, et l'on y a trouvé quelquefois des offrandes considérables (M. Gérard).

Il existe dans l'église de Vaux-la-Petite un puits dit de *Saint-Julien*, dont l'eau passait pour miraculeuse. On y venait d'assez loin pour obtenir la guérison des malades. S'agissait-il d'un jeune enfant? On apportait une de ses chemises pour la jeter sur un baquet rempli d'eau tirée du puits. Si la chemise surnageait, l'enfant, disait-on, *ne tenait pas du saint*, et demander sa guérison était inutile ; enfonçait-elle au contraire, l'enfant *tenait de saint Julien*, qui lui rendrait la santé. Dans ce dernier cas, on faisait sécher la chemise *sans la tordre*, puis on en revêtait le petit malade. En même temps on remettait quelque aumône à des femmes indigentes du lieu, pour qu'elles hâtassent la guérison par des neuvaines de prières. Les parents aisés déposaient ensuite une offrande dans le tronc de saint Julien, patron de la paroisse, et l'on comptait sur la guérison pour le neuvième jour. Ces pratiques eurent lieu jusqu'en 1865, époque à laquelle on ajusta une pierre sur l'orifice du puits, couvert jusqu'alors d'une trappe en bois.

L'eau de la fontaine de Saint-Gengoult, qui coule sur le finage du même lieu, est l'objet d'une coutume analogue. De plus, on lui attribue des vertus curatives et l'on vient en boire de fort loin.

A quelques pas de cette fontaine est une croix de pierre au pied de laquelle il n'est pas rare de trouver quelque menue monnaie déposée là par les pèlerins. Le plus souvent ces modestes offrandes sont amassées par des pauvres à qui on les abandonne. D'autres fois elles sont recueillies par des particuliers et remises, soit au desservant de Vaux-la-Petite, soit à celui de Méligny-le-Grand, qui les emploient de temps à autre à dire dans leurs églises des messes à l'intention des donateurs inconnus (M. Paquin).

Depuis des siècles, de très nombreux pèlerins venaient à l'antique chapelle de Saint-Vannes, près d'Herbeuville, pour obtenir la guérison des enfants atteints du catarrhe. Après avoir fait au préalable une neuvaine à domicile et entendu autrefois la messe à la chapelle et depuis à l'église paroissiale, les pèlerins se rendaient au *puits Saint-Vannes.* L'un d'eux, le plus souvent la femme qui avait fait la neuvaine, jetait dans le bassin de la source une chemise de l'enfant malade; si elle surnageait, la guérison était assurée, dans le cas contraire, c'était signe de mort. Quand elle flottait, le point de la chemise qui avait été en contact avec la partie malade restait sèche, assurait-on, quoi que l'on fît pour l'immerger.

Ce pèlerinage a cessé depuis 1885, la source ayant été captée comme toutes celles du vallon pour alimenter le lavoir public, (M. Trichon).

A Vauquois est une source de *Notre-Dame* qui jouit d'une réputation égale à celle des précédentes. Lorsqu'un enfant est atteint de convulsions ou du catarrhe, la mère fait toucher à l'antique madone de l'église quelque linge ayant été porté par le malade. Elle pose ce linge sur l'eau du bassin : s'il flotte, l'enfant mourra, s'il enfonce, la guérison est certaine (M. Sommé).

A la contrée de *Saint-Remy*, finage de Velaines, coule une source à laquelle on attribue des propriétés miraculeuses à l'égard des enfants en bas âge malades ou languissants. L'eau de cette source est recueillie dans un bassin maçonné qu'on nomme la *Chapelotte* (1) où l'on descend au moyen de plusieurs marches en pierre. Les pèlerins venaient de très loin le jour de la Trinité plonger les enfants dans cette piscine pour les guérir ou les préserver de maladies. Des chemises de ces enfants étaient posées sur l'eau; les points qui enfonçaient les premiers indiquaient les parties malades correspondantes du corps (M. Leprêtre).

Ces usages ne sont pas particuliers à notre département. « A quelques pas de l'église de Lay-Saint-Remy, canton nord de

(1) Ce nom paraît indiquer qu'il y eut là jadis une petite chapelle.

Toul, est la fontaine de *Saint-Léger* dont les eaux avaient une réputation singulière. Lorsqu'une personne était atteinte d'une maladie grave, on faisait toucher au patron de l'église un linge à l'usage du malade et l'on jetait ensuite ce linge dans le bassin de la fontaine : s'il surnageait, on pouvait compter sur une guérison prochaine; mais s'il coulait à fond il n'y avait aucun espoir de guérison(1) ».

En somme ces pratiques se ressemblent, à cette différence près qu'ici l'immersion spontanée du linge est signe de mort, et là signe de guérison. Fort innocentes en elles-mêmes, elles ont causé la perte de bien des enfants, privés des soins qui auraient pu les sauver, si leurs mères trop crédules n'eussent eu une foi aveugle aux indications d'une épreuve jugée infaillible et privé ces petits êtres des secours de l'art médical. A l'appui de ce que nous disons, M. Migeon, instituteur à Grimaucourt-en-Woëvre, cite ce fait : « A l'instant même où j'écris, on sonne l'enterrement d'un enfant mort d'une affection catarrhale. Les parents ont fait dire pour lui l'oraison du catarrhe par un empirique qui jugea le mal incurable. Dès lors ils se croisèrent les bras en attendant le dénouement fatal que les soins d'un habile médecin eussent peut-être conjuré ».

Outre celles que nous avons citées, il existe dans la Meuse beaucoup d'autres sources et fontaines réputées miraculeuses ou curatives : celles de Saint-Ernelle à Villécloye, souveraine, dit-on, contre les maux d'yeux et d'oreilles; de Saint-Louvent à Villers-aux-Vents, de Saint-Gorgon à Lavoye, de Saint-Remy à Pierrefitte, qui passent pour efficaces contre la fièvre; de Saint-Boniface à Tannois, réputée contre les maux d'yeux; de Sainte-Gertrude à Peuvillers, de Sainte-Scholastique à Nouillonpont, de Sainte-Barbe à Willeroncourt, visitées pour les enfants malades; de Saint-Georges à Maulan, dont l'eau est employée contre les coliques, etc. Sur le territoire de Pintheville est la fontaine de la *Pichée*, douée de vertus curatives *parce que la sainte Vierge y est venue laver ses pieds.*

Malgré l'insuccès notoire des empiriques impudents et sa-

(1) Aug. Digot, *Histoire de Lorraine*, tome III.

crilèges qui, pour mieux exploiter leurs dupes, mêlent les pratiques religieuses à leurs incantations pseudo-magiques, il existe encore chez nous des coutumes vivaces où la superstition saute aux yeux et que néanmoins ne répudient pas tous les gens instruits. Le pire est que les Esculapes mâles et surtout femelles appartiennent presque tous à la lie du peuple, et qu'en dehors de leur triste spécialité, nul ne leur accorderait crédit ni créance.

Au centre de la Meuse, notamment dans les cantons d'Étain, de Fresnes et de Spincourt, dès qu'une personne est gravement malade, sa famille a recours d'abord, non pas au médecin, mais à la *tireuse de serviette*, afin de savoir quel saint l'on doit prier pour obtenir la guérison. Voici comment on procède. Une espèce de mégère tend au consultant une serviette dont il prend l'un des bouts, tandis qu'elle tient l'autre ; elle la tord puis en mesure la longueur à la coudée. Elle pose alors diverses questions à la serviette, et suivant que celle-ci, par quelque habile tour de main de l'opératrice, se raccourcit ou s'allonge, elle est censée répondre oui ou non. Et l'on est obligé, si *le malade est taché d'un bain de tel ou tel saint*, d'entreprendre un pèlerinage vers celui qu'elle indique, presque toujours choisi parmi les Quatre-Frères (1) dont nous avons parlé, de lui faire des offrandes, de brûler des cierges et d'accomplir en son honneur des neuvaines de prières. Ces neuvaines, dont moyennant finance se charge la sibylle, hâtent la mort ou la guérison du malade. Plus on est généreux, plus ses prières sont efficaces. Le bon billet !

Tout le monde ne tire pas la serviette : c est une spécialité. Une femme de Béchamp (Meurthe-et Moselle) excellait, il y a quelques années, dans cet art facile de rançonner nos paysans crédules en frisant la police correctionnelle. Dans quelques localités, à Haudiomont, par exemple, la serviette est remplacée par une nappe, et — partout, si le malade ne guérit pas, c'est que lui ou son délégué *manque de foi*.

Les gens de Foameix, Fromezey, Moulainville, Châtillon, Pa-

(1) Voir page 124.

reid, Remoiville, Grimaucourt-en-Woëvre, Villers-sous-Pareid, Rouvres, Buzy, etc., se font encore *tirer la serviette*, au dire de nos correspondants.

Une autre coutume plus répandue dans la Meuse que la précédente, est celle de *signer* (1) pour la guérir, certaine affection de l'œil appelée *maille* au nord et *défaite* au sud du département. Cette pratique consiste, pour l'opérateur, à faire plusieurs signes de croix sur l'organe malade en marmottant quelques prières et certains mots cabalistiques spéciaux à cette affection. L'on ne signe pas seulement la *maille*, mais aussi les brûlures, les entorses, etc., en faisant sur le siège du mal des simagrées ridicules avec le gros ou le petit orteil suivant le genre de souffrance, — ou bien en y posant en croix deux crins de la crinière ou de la queue d'un cheval. Ces pratiques, sans effet, sont l'œuvre de gens qui, presque toujours, prélèvent un tribut sur la crédulité de leurs dupes. Si le mal, avant d'être signé, remonte à plusieurs jours, il doit s'en écouler tout autant avant l'entière guérison. Si elle tarde ou n'a pas lieu, c'est que *la foi* manque au malade. Mais qui donc, sans avoir une foi robuste, se mettrait entre les mains du charlatan?

Voici quelque chose de plus précis.

A Génicourt-sur-Meuse, la guérison des entorses, des foulures, etc., par *le secret* a encore de fervents adeptes. C'est ici un homme qui opère, et voici comment il procède. Après avoir mis à découvert la partie malade, il se déchausse le pied droit et fait sur le siège de la douleur un signe de croix avec le gros orteil en disant: *Panem nostrum quotidianum*; puis il marmotte à mi-voix une formule composée de mots incohérents. D'un linge trempé dans l'urine d'un homme il fait une compresse que l'on fait chauffer sous la cendre et qu'il applique ensuite sur le point douloureux. Le malade ainsi traité doit réciter cinq *pater* et autant d'*ave* en mémoire des cinq plaies du Sauveur,

(1) *Signer*, en patois *sogner*, *sagni*, c'est faire un ou plusieurs signes de croix sur quelqu'un ou sur quelque chose. Ce verbe, autrefois actif, n'est plus employé en français dans ce cas que comme verbe pronominal, *se signer*.

ou faire à heures fixes une neuvaine de prières déterminées. La guérison survient après un laps de temps égal à celui qui s'est passé entre l'accident et l'intervention de l'opérateur, et la douleur est d'autant plus vive que la guérison est plus prompte. Ajoutons que le guérisseur ne peut se soulager lui-même. En cas d'accident, il communique son *secret* à quelqu'autre qui le traitera et qui dès lors conservera le pouvoir de guérir (M. CHEVALIER).

A Ambly, localité voisine, une guérisseuse opère à peu près de même, et des gens qui semblent sensés ont une confiance aveugle dans son art.

Quelquefois les signes de croix se font au rebours; — celui qui communique le secret perd son propre pouvoir; — un homme ne saurait recevoir l'initiation d'une femme et réciproquement sans perdre l'un et l'autre la vertu magique, etc., car cette coutume offre, suivant les lieux, de nombreuses divergences de détails.

« Pour les *mépasses* (écarts, faux pas, etc.) il faut dire, au moment même où l'on ressent la douleur : « *Je te guéris* † *ante* † *super ante* † *super ante te* † (1) ».

A Deuxnouds-devant-Beauzée, la formule est celle-ci : *ante* † *ante te* † *super ante te* †, et l'opérateur doit faire, avec son orteil droit, en prononçant chaque *ante*, un signe de croix sur le siège du mal. Il a fallu, pour mettre l'orteil à découvert, qu'il se déchausse à l'aide du pied gauche, sans faire usage de ses mains (M. NICOLAS).

Comment, si elles sont notoirement inefficaces, ces pratiques, superstitieuses au premier chef, se perpétuent-elles de génération en génération? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Une guérison entre autres, due au hasard, suffit pour confirmer la foi au guérisseur. Nous avons questionné des personnes y ayant eu recours, les priant de nous dire en toute sincérité si oui ou non elles avaient été soulagées. Les unes, peut-être pour ne pas passer pour dupes, ont dit oui; d'autres, — elles n'avaient pas la foi sans doute? — ont répondu carrément non ;

(1) RICHARD, ouvrage cité.

d'autres enfin se sont tenues sur la réserve, ce qui est presque une affirmation. Nous repoussons ces pratiques et nous nions leur efficacité; cependant, narrateur fidèle, nous devons rapporter le fait suivant, raconté *de visu* par un instituteur de mérite encore en fonctions, qui est loin de pécher par un excès de crédulité.

« Un lendemain de fête patronale, a-t-il écrit en 1888 dans une pièce semi-officielle, mon fils, alors âgé de six ans, éprouvait en se levant une telle douleur dans l'un des pieds en le posant à terre qu'il jetait les hauts cris. On fut obligé de le mettre au lit. L'enfant s'était luxé le pied en montant sur les chevaux de bois. Sur ces entrefaites, le maire de la commune étant venu me voir, je lui parlai de l'enfant et il voulut se rendre compte de son état. Le pauvre petit jeta de nouveaux cris en posant le pied sur le parquet. Alors le maire lui fit, sans me le dire, certains signes sur la partie malade et on le recoucha. Comme j'avais remarqué le fait, je dis au maire : « Vous venez de lui faire vos simagrées? — Oui, me répondit-il, c'est une espèce d'entorse; vous verrez que dans quelques instants le mal disparaîtra ». Je n'en croyais rien, et pourtant, moins de cinq minutes après, l'enfant se levait sans aide et allait revoir son cher carrousel. Toute douleur avait disparu. » (M. Fion).

Cela s'est passé à Creuë, où l'on prétend que nombre de gens sont aptes aux guérisons de ce genre.

Sans « ses simagrées » nous croirions que le maire était un de ces habiles rebouteurs, bêtes noires de la Faculté, qui remettent en place les os déplacés des membres et auxquels une certaine pratique tient lieu de science. Nous avons vu d'habiles médecins recourir à leur art, qui n'a rien de superstitieux.

La guérison par le secret s'étend même aux animaux. « Un cheval a-t-il des coliques, les tranchées? Une vache est-elle météorisée? Aussitôt que le propriétaire s'en aperçoit, il signe la bête, puis vaque à ses occupations sans plus s'en inquiéter. » Et chose bizarre, dit encore M. Fion, c'est qu'on n'a pas souvenance qu'un seul animal ainsi traité soit mort à Creuë de l'une de ces affections. Cependant

...... chacun son métier,
Les vaches seront mieux ..... soignées.

Nous aurons tout dit sur ces procédés ridicules en signalant quelques pratiques isolées.

Aux Islettes, si un jeune enfant a des convulsions, la mère prend son petit bonnet et le jette au feu. Si les douleurs sont aussi intenses après la combustion complète, toute médication est superflue (M. Bourgeois).

Si vous souffrez de points de côté, écrit M. l'instituteur de Mogeville, mettez sur un verre d'eau autant de grains d'avoine que vous ressentez de ces points, puis faites le signe de la croix chaque fois qu'un grain descendra au fond du verre ; autant de grains immergés, autant de points disparus (M. Legay).

Si vous trouvez une taupe vivante *sans la chercher*, tuez-la et mettez dans un sachet son museau et ses pattes ; suspendu au cou d'un enfant, ce sachet lui épargne toute douleur dans sa dentition (1).

Des personnes mangent le jour de Pâques, pour se préserver de la fièvre pendant toute l'année, des œufs pondus le vendredi saint ; d'autres jeûnent ou font simplement abstinence le jour de cette fête pour conjurer le mal de dents.

A Landrecourt, on se débarrasse des verrues en jetant des pois dans un puits.

Voici, extraites d'un formulaire manuscrit, une série d'oraisons à l'usage des guérisseurs par le *secret*.

Pour guérir le mal de dents. — « Sainte Apolline, assise sur la pierre de marbre, Notre Seigneur, passant par là, lui dit : « Apolline, que fais-tu là? — Je suis ici pour mon chef, pour mon sang, pour mon mal de dents. — Apolline, retourne-toi (retourne t'en)... Si c'est une goutte de sang, elle tombera, si c'est un ver, il mourra. »

Réciter ensuite cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur, puis faire le signe de

(1) A Luméville, pour faciliter la dentition des enfants, on leur pend au cou certains os de poisson.

la croix avec le doigt sur la joue en face du mal que l'on ressent en disant : « Dieu t'a guéri par sa puissance. »

Pour arrêter le sang d'une blessure. — « Dieu est né dans la nuit de Noël, à minuit; Dieu est ressuscité; Dieu a commandé que le sang s'arrête, que la plaie se ferme, que la douleur se passe, et que ça n'entre ni en matière, ni en senteur, ni en chair pourrie, comme ont fait les cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Mortuus est Christus; Mortuus est et resurrexit Christus.* »

On répète trois fois ces mots latins, et à chaque fois on souffle en forme de croix sur la plaie en nommant la personne et en disant : « N., Dieu t'a guéri, ainsi soit-il. »

On commencera ensuite une neuvaine à jeun à l'intention des cinq plaies de Notre Seigneur.

Pour les rhumatismes et autres douleurs. — « Madame sainte Anne, qui enfanta la vierge Marie, la vierge Marie qui enfanta Jésus-Christ, Dieu te guérisse et te bénisse, pauvre créature (nommer la personne) de renouure, blessure, rompure, entraves de toutes sortes, d'infirmités quelconques, en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge Marie, Messieurs saint Cosme et saint Damien, amen. »

Dire trois *pater* et trois *ave* pendant neuf jours, tous les matins à jeun, en l'honneur des angoisses de Jésus-Christ sur le Calvaire.

Pour guérir la teigne. — « Paul, qui était assis sur la pierre de marbre, Notre Seigneur passant par là lui dit : « Paul, que fais-tu là? — Je suis ici pour le mal de mon chef. — Paul, lève-toi ; va trouver sainte Anne qui te donne quelle huile quelconque, tu t'en graisseras légèrement à jeun, une fois le jour, pendant un an et un jour. Celui qui le fera n'aura ni rogne, ni gale, ni teigne, ni rage. »

Répétez cette oraison un an et un jour sans y manquer, tous les matins à jeun, vous serez radicalement guéri et exempt de tous ces maux pour la vie.

Pour guérir et couper la fièvre. — « Quand Jésus porta sa croix, il lui survint un juif nommé Marc-Antoine qui lui dit : « Jésus, tu trembles. Jésus lui répondit : « Non, je ne

tremble ni ne frissonne », — et celui qui dans son cœur prononcera ces paroles n'aura jamais fièvre ni frisson; Dieu commande aux fièvres tierces, fièvres intermittentes, fièvres purpurines, de se retirer du corps de cette personne. Jésus, Marie, Jésus. »

Il faut faire une neuvaine à jeun à l'intention de la personne, en mémoire des souffrances qu'a endurées Notre Seigneur sur le Calvaire.

Pour guérir promptement de la colique. — Mettez le grand doigt de la main droite sur le nombril et dites : « Marie qui êtes Marie, ou colique, poison qui est entre mon foie et mon cœur, entre ma rate et mon poumon, arrêtez-le au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », et dites trois *pater* et trois *ave* et nommez la personne en disant; « N..., Dieu t'a guéri, amen. »

Pour guérir toutes sortes de brûlures. — Par trois fois différentes vous soufflerez dessus en forme de croix et vous direz : « Feu de Dieu, perds ta chaleur comme Judas perdit sa couleur quand il perdit son Sauveur au jardin des Oliviers », et nommez la personne en disant : « N..., Dieu t'a guéri par sa puissance, » sans oublier la neuvaine à l'intention des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ. Ainsi-soit-il.

Pour guérir d'une piqûre d'épine. — « Pointe sur pointe, mon Dieu, guérissez cette pointe comme saint Cosme et saint Damien, les cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ au jardin des Olives. *Mortuus est Christus, mortuus est et resurrexit Christus.* »

Après avoir dit cette oraison, vous prendrez un linge blanc lessivé que vous couperez large et long comme le doigt, puis vous le mettrez en croix sur l'épine et ensuite vous l'envelopperez du même linge; vous soufflerez trois fois sur l'épine en disant l'oraison, puis vous l'envelopperez comme il est dit; enfin le patient fera une neuvaine à jeun à l'intention des souffrances qu'a endurées Jésus-Christ sur le Calvaire.

Pour guérir sûrement le charbon. — « O Jésus, mon Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, je crois fermement que vous avez répandu votre sang pour nous. Je crois en l'Eucharistie et en votre grâce; ne m'oubliez pas pour la maladie dont j'emploie notre saint patron; intercédez pour nous. Ainsi-soit-il. »

Au pied de l'autel, il faut intercéder le patron de l'endroit où est le malade; ensuite prendre du lierre le plus près de terre, du savon qui n'a pas encore servi, battre le tout ensemble avec de la jeune crême, appliquez cela sur le mal avec l'oraison, et l'on est promptement guéri.

Pour guérir le mal d'yeux. — « Ici est assis le bienheureux saint Jean, passent trois vierges dans son chemin, il leur dit : « Que faites-vous ici? — Nous guérissons de la *maille* l'œil (ou les yeux) de Notre Seigneur. » Faisant le signe de la croix et soufflant dans l'œil on dit : « *Maille* ou feu gris ou que ce soit, angine, graine ou araignée, Dien te commande de n'avoir plus de puissance sur cet œil non plus que les juifs sur le corps de Jésus-Christ; puis on fait le signe de la croix en soufflant sur les yeux de la personne en disant : « Dieu t'a guéri » sans oublier la neuvaine à l'intention de la bienheureuse sainte Claire.

Pour dissiper l'esprit de ténèbres. — Chaque matin à votre lever, dites : « O père tout-puissant, ô Mère, la plus tendre des mères, ô exemple admirable des sentiments de tendresse de toutes les mères, ô fils, la fleur de tous les fils, ô ferme de toutes les fermes, âme, esprit harmonieux, nombre de toutes choses, conservez-nous, protégez-nous, conduisez-nous et soyez-nous propice en tous temps et en tout lieu. » Puis vous ajoutez trois fois : « Mon Dieu, j'espère en vous, au Fils, au Saint-Esprit et en moi. Ainsi soit-il. »

Pour guérir les tranchées des chevaux. — « Cheval noir ou gris (il faut indiquer la couleur du poil de la bête) appartenant à N..., si tu as les avives de quelques couleurs qu'elles soient, ou les tranchées rouges, ou trente-six sortes d'autres maux, en cas qu'il y soit, Dieu t'a guéri et le bienheureux saint Éloi. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Ensuite cinq *pater* et cinq *ave* pour remercier Dieu de sa grâce (M. Rousselot).

Ces oraisons bizarres et nombreuses sont encore en vogue, tant pour les hommes que pour les animaux; il nous suffit d'en donner quelques-unes pour prouver que la superstition n'est pas morte chez nos populations meusiennes.

« Parmi les idées folles qui traversèrent le cerveau des hommes, il n'en fut probablement pas de plus singulière que celle de se donner au diable dans l'espoir de partager sa puissance extraordinaire. Sous l'empire d'une sorte de suggestion, des hommes et des femmes, en apparence sains d'esprit, crurent et déclarèrent, au péril de leur vie, s'être vendus corps et âme à Satan, le reconnaître pour maître, et se complaire à utiliser, aux dépens de leurs voisins et de leurs amis, le pouvoir qu'ils en avaient reçu en retour d'un pacte impie. » Ces gens en délire, appelés *sorciers*, anathématisés par l'Église, poursuivis et sévèrement punis par la justice séculière, parurent en Lorraine dès le XIV[e] siècle et s'y multiplièrent au XVII[e] de manière à compromettre l'ordre public. Sorciers et sorcières étaient impitoyablement condamnés au supplice du feu; la première exécution eut lieu en 1358, la dernière en 1661, et entre ces deux dates, M. DUMONT, a relevé 861 condamnations de ce genre en Lorraine et Barrois, mais le nombre est plus considérable. En 1583, deux sorciers et huit sorcières furent brûlés vifs à Saint-Mihiel en une seule fois (1).

De longs et fréquents procès, suivis de cruels supplices, frappèrent pour longtemps l'imagination des populations ignorantes et crédules, et nombre de gens, par intérêt ou par malice, s'attribuèrent plus tard une puissance occulte. Faire sonner indéfiniment l'horloge, mettre la vaisselle en branle pendant plusieurs nuits sans la briser, etc., sont des actes qu'on attribuait à certains *physiciens* suppôts de Satan, dont on redoutait les maléfices. Le règne des soi-disant sorciers, guérisseurs et autres, n'est donc pas passé, nous en avons donné des preuves, et l'on cite encore certains lieux que hantaient leurs devanciers.

« Il existe, à la limite des territoires de Bouquemont et de Tilly un profond ravin qui se prolonge fort avant dans la forêt, loin de toute habitation. Ce lieu, nommé *le Sabbat*, est bien fait pour inspirer la terreur.

« On prétend et l'on assure qu'autrefois les sorciers y tenaient leurs assemblées nocturnes. Les anciens du pays racon-

(1) Voir DUMONT, *Justice criminelle*, II, p. 22 à 95.

tent à cet égard et sans rire des choses extravagantes qu'ils tiennent de leurs ancêtres: ce sont des scènes indicibles, des rondes échevelées, des cris et des chants infernaux. Ils vous citent même au besoin les noms de ceux qui prenaient part au sabbat et dont on redoutait la puissance diabolique.

« Certain soir, nous raconta l'un d'eux, un homme de Tilly revenant de Thillombois s'égare dans la forêt, et à minuit arrive au ravin en plein sabbat. Des hommes et des femmes aux costumes éclatants formaient un vaste cercle brillamment illuminé, au centre duquel leur chef, qui n'était autre que le diable en personne, portant une longue barbe noire, faisait debout dans un gros livre l'appel de ses suppôts. A la vue de notre homme, on l'entoure, on l'interpelle, puis on lui propose de prendre part aux pratiques sacrilèges qui vont avoir lieu, lui exposant les obligations auxquelles il serait astreint et les avantages qui résulteraient pour lui de son affiliation. Dominé par la peur, il accepte. Alors Satan lui présente à signer le pacte qui doit le faire son sujet, mais ne sachant écrire, notre homme se borne à tracer une croix. Aussitôt la lumière s'éteint, l'assemblée disparaît, et plus mort que vif, il rentre à Tilly, conte son aventure et confirme ce que l'on disait du ravin *du Sabbat.* » (M. Henry).

« Au temps déjà lointain où les sorciers se réunissaient à la *Côte des Fées*, finage de Gondrecourt, vers la forêt du Vau, certain bossu de Dainville, égaré pendant la nuit, se trouva là en plein sabbat. On y chantait à tue-tête *Lundi, mardi, mercredi, jeudi, — lundi, mardi, mercredi, jeudi...* Notre bossu fit chorus et s'avisa d'ajouter: *vendredi, samedi* et *dimanche.* Les sorciers l'entourèrent et le prièrent d'être des leurs. « Hélas! dit le paysan, ce serait pour moi un grand honneur, mais comment pourrais-je prendre part à vos ébats avec cette bosse énorme qui pèse sur mes épaules? » — « N'est-ce que cela? lui dirent-ils »; et en moins d'une seconde la bosse disparaît à la grande joie du pauvre homme, qui se confond en remerciements et s'éloigne la cérémonie terminée. De retour au village, il raconte son aventure, et sa femme, enchantée de cette métamorphose, redouble pour lui d'une vive affection.

« Dans ce même village de Dainville habitait un autre bossu. Sa femme l'obligea, bien malgré lui, à se rendre à la *Côte des Fées*. Renseignements pris, il partit un vendredi soir, de façon à y arriver en plein sabbat. « Hé! bonsoir toute la compagnie, dit-il en ôtant sa casquette; je viens pour entrer dans votre honorable société. » Un immense éclat de rire accueillit ses paroles. « Es-tu fou, pauvre homme? Penses-tu, avec une semblable bosse, pouvoir faire avec nous les rondes infernales? » — « Ma bosse ne fait rien à la chose, répliqua le manant. Vous pouvez me l'ôter comme vous l'avez fait à un tel ».

« Les sorciers ont leurs caprices. Le ton du bossu leur déplut, et jugeant sa démarche intéressée, au lieu de supprimer sa bosse, ils lui ajustèrent celle de l'autre sur la poitrine, tellement qu'il rentra chez lui fort désappointé, bossu devant et derrière. »

« La légende ajoute que sa femme l'ayant injurié, notre homme lui administra une magistrale volée et que nul ne la plaignit. »

Nous empruntons ce conte à un manuscrit de M. *Gaston Grillet* (1), notre estimable confrère. Le conte breton d'Émile Souvestre, *Benead de Loqueltas*, lui ressemble beaucoup au fond. Ont-ils une commune origine? Sinon, lequel a inspiré l'autre?

Au vallon de Chèvrejoie (2), finage de Lavincourt, — à la Cornée-Marion, finage de Sorbey, — dans le fond de Roupy, contrée de Dompierre-aux-Bois, les sorciers ont laissé un souvenir de leur passage. A Troyon, ils se donnaient rendez-vous au-dessus du Chaufour.

Les gens de Maxey-sur-Vaise sont qualifiés *sorciers*. Des réunions nocturnes de ces suppôts du diable avaient lieu, disait-on, au bois de Masseraumont. L'on s'y rendait par la *Voie-li-Magie* (chemin ou sentier de la magie).

En 1496, « Poirresson Grand Gerrard de Marcey, pour faul-

(1) *Contribution à l'étude des croyances et superstitions anciennes dans le pays de Bar*, 1900.

(2) Ce nom nous paraît bien choisi pour désigner un lieu où prenaient leurs ébats des diables cornus comme chèvres.

cement et maulvoisement avoir chargé, accusé et fait prendre au corps Adeline, femme de Liégeois, et Bastienne sa fille, femme de Jehan de Sangbons de Marcey, disant qu'elles estoient *sorcières* et telles les voulloient prouver et monstrer. ... Pour ce qu'il n'a pu prouver qu'elles fussent telles, a esté condampné en amende honorable envers elles, etc. (1). »

On nous racontait sérieusement, dans notre enfance, que la plupart des bergers, entachés de sorcellerie, se transformaient jadis en loups pour éloigner les troupeaux de leurs confrères; et que, s'ils avaient soif, ils faisaient dans la hampe de leur houlette un trou de vrille d'où s'échappait une eau fraîche et abondante. C'était là de haute sorcellerie.

Aux environs de Saint-Mihiel et sans doute ailleurs, les prêtres étaient réputés naguère encore, pouvoir, assis sur les nuées, les diriger à leur gré; à la façon des anciens tempestuaires. Un sieur H... nous a affirmé avoir vu les curés de Woinville et de Buxières (2) remplir cet office, et quelques années après, à la suite d'un violent orage qui éclata sur sa paroisse, un de leurs confrères voisins (3), accusé de l'y avoir attiré, faillit être victime de cette idiote imputation.

Le *sottrait*, lutin familier de nos étables, est aujourd'hui peu connu. C'était un nain, vêtu et coiffé de rouge, qui avait pour certains chevaux une prédilection marquée. Celui qu'entre tous il préférait était l'objet de tous ses soins : il l'étrillait, le bouchonnait et lui tressait coquettement la crinière. Il dérobait même, au profit de son favori, la pitance de ses voisins. Était-il surpris? Il lançait violemment dans la direction du gêneur, une étrille qui ne le quittait jamais. »

Outre le sottrait, les étables recevaient encore, aux environs de Gondrecourt, la visite du *poulain sans tête*, qui jetait des sorts sur les animaux domestiques.

Le *coupon de feu*, à Dompierre-aux-Bois, était une longue

(1) *Archives départ. de la Meuse*, B. 1439.

(2) MM. *Lombard* et *Sacquin*.

(3) M. l'abbé *Chevin*, décédé en 1900, curé-archiprêtre de Bar-le-Duc.

perche enflammée; lorsqu'on le sifflait d'une certaine manière, il arrivait avec la rapidité de l'éclair, renversant et brûlant tout sur son passage (M. Pernet).

Nul ne croit plus au pouvoir, ni même à l'existence des fées ; à peine quelques noms de contrées en rappellent-ils le souvenir.

Les tireuses de cartes ont moins de vogue qu'autrefois et on les consulte en secret. Le crédit aux somnambules s'en est accru : elles prédisent l'avenir aux jeunes filles, mettent sur la piste des voleurs et font découvrir les choses perdues. Beaucoup de gens ont une confiance aveugle en leurs révélations.

Les jeteurs de sorts sur les hommes et sur les animaux n'ont pas perdu toute créance et ils inspirent une certaine terreur dans leur entourage : on attribue à leurs maléfices des maladies, des accidents où ils ne sont pour rien, mais il ne leur déplaît pas qu'on leur suppose un pouvoir occulte.

Il en est qui chassent rats et souris de leurs maisons; queluns même les envoient traitreusement chez un ennemi. Dans le premier cas, on adresse aux rongeurs cette sommation : « Rat, rate et souriate, souviens-toi que sainte Gertrude est morte pour toi dans un coffre de fer rouge, je te conjure au nom du grand Dieu vivant, de t'en aller hors de mes bâtiments et héritages et d'aller au bois dans le délai de trois jours. » Dans le second, ils les envoient chez qui ils veulent, en écrivant sur de petits morceaux de papier des mots cabalistiques. S'il y a de l'eau à traverser, on fait pour les rats et les souris un pont formé d'une simple planche. Ceux qui ont ce prétendu pouvoir affirment qu'il est infaillible, et même les personnes chez qui l'on a opéré assurent que depuis lors elles ont été débarrassées de ces hôtes incommodes (M. Houzelle).

En disant le jour de Saint-Nicaise, 11 octobre, une oraison spéciale, on peut également envoyer rats et souris chez qui l'on veut en leur faisant un pont au besoin.

Les feux-follets, dont la cause physique est bien connue,

n'effrayent que peu de personnes. S'élevant quelquefois des cimetières profondément gercés par le soleil, ces flammes vagabondes, obéissant au moindre souffle, furent considérées par le vulgaire comme les âmes des défunts; de là vient surtout la crainte superstitieuse qu'elles inspiraient autrefois.

On croit encore aux revenants, mais on se garde de l'avouer dans la crainte du ridicule.

CHAPITRE X

LÉGENDES ET CONTES POPULAIRES

Rares sont chez nous ces légendes populaires, effrayantes ou gracieuses, qui défraient en d'autres provinces les conversations dans les longues soirées d'hiver (1). Deux ou trois à peine méritent d'être contées, et l'on nous pardonnera cette indigence.

Durant la nuit, des ombres traversent-elles les plaines de la Woëvre dans une course échevelée, guidées par le prince des ténèbres, et des *taïaut* répétés éveillent-ils au loin les échos? C'est la *Grande* ou la *Haute-chasse.*

Malheur au voyageur attardé qui se trouve dans son voisinage! De petits chiens l'entourent : s'il s'avise de les caresser, ils le déchirent impitoyablement, à moins qu'il ne porte sur soi quelque objet bénit.

Quelle est l'origine de cette légende, ayant une certaine analogie avec celle de la *Mesnie Hellequin ?* Suivant un poète local (2) qui, dans une intéressante ballade, la raconte en vers patoisés, une noble châtelaine voulait, certain dimanche, retenir son époux auprès d'elle ; mais docile à la voix de Lucifer, il quitta la messe pour la chasse. Et depuis lors, toutes les

(1) Nous en avons donné quelques-unes, p. 119, 155 et 156.
(2) M. A. Thiébaux.

nuits, accompagnant sa meute, il poursuit un gibier qu'il ne saurait atteindre. Voici d'ailleurs la ballade :

A travis les bous, à travis la pline,
Qui cout neut et jou sans repenre haline,
Coume une âme en pine,
Tahaut! Tahaut! Tahaut!
C'est le grand chassaou que l'enfer pourchasse.
Ratré vit' sous té, vlà, la haute-chasse
Qu'abaoue et qui passe
Tahaut! Tahaut! Tahaut!

Le jou commence à leure à la son des tourelles,
Le mile au fond don bous rapite sa russon,
Au s'lot qui va bouter, les jounes pastourelles
Vont bintout à chantant ouvri cœur et mason.
Piquaoue, fas ronfler ta coune,
Amoune chins et chevaux;
Y faut que touci passoune
Ne manquait de ci-avaux.
Que le sangli qui pataouge
Das sa baouge
Zaous nous caoups tumait aneut
D'vant la neut.

La clouche don mouti carillonneut matines;
Le grand chassaou teneut sa lance et crieut : « Fieu !
En chasse ! » Ein petiot joune avau les auglétines
Diseut : « Le jou qui viet c'est le jou don bon Dieu! »
Fouyez, fouyez qui v'appelle
A des plasis dafendus;
Chassoues, c'est à la chapelle
Qu'aneut v'étez attendus;
Lassez dourmi das lous niches
Vous caniches,
Et repaouser les sanglis
Aux hallis.

Au châté blonde Iseult penchée à la fernite,
Li crieut : « N'est donc rin qui sareut v'apêchi
De chassi le dimanche, et de bayi peut-îte
Voute âme à Lucifer et de fâre in pachi?

Nézans putout à la messe,
Jamas prier Dieu n'ait neut;
Ratrez et fayez proumesse
De ne mi sourti ameut.
Malheur à qui s'abandoune
Et se doune
Pour la chasse à Lucifer,
A l'enfer! ...

Deux chassaous accourant au signal de la coune,
A travis monts et vaux, et gn'a n'aveut bramat,
Sur sa bliche cavale on oyeut le plus joune,
A droite don sagneur qui li diseut bràmat;
« Le bon Dieu das sa puissance,
Est fat don saint paradis
Le prix de l'oubéissance,
Mais itou, je ve le dis,
Chassi maugré sa défense,
C'est offense
Qui sûr ve farait honni
Et puni. »

Mas le grand noir chassaou qu'aveut prins l'aute oureille
Li rapondeut : « Seigneur, fut dit sans ve blessi,
Counassez ve in bounheur, eune fîte pareille
Pou le chassaou vaillant au bounheur de chassi?
Drès que la coune ronfeule,
Chevaux et chins, tourtout cout;
Faut woir coumme on se rasseule
Quand viet la chute don jou;
Et qu'on woit tumer la bîte
Qu'est fat tîte
A vous chins, à vous piquous,
Zaous vous caoups! »

Mas sans accaouter riet, sautant sus sa pouliche,
Le sagneur crie : « En chasse! » Y sane qui voyeut
Zaous le bous un chevreuil, pointant sa tête bliche,
Des counes d'or massif qui fouyeut, qui fouyeut!...
Y se fayeut déjà fîte
A ratrant devis Iseult,
De li rappourter la bîte....

Mas ne la prends-me qui veut!
Et de d'peus à sa poursuite,
Sans sa suite,
Le grand chassaou neut et jous
Cout toujous.

A travis les bous, à travis la pline,
Qui cout neut et jou sans repenre haline,
Coumme une âme en pine :
Tahaut! tahaut! tahaut!
C'est le grand chassaou que l'enfer pourchasse;
Ratrez vit'sous té, vlà la Haute-Chasse
Qu'abaoue et qui passe,
Tahaut! tahaut! tahaut! (1).

***

Certain lundi de Pâques de très bonne heure, une fillette de huit ans, son petit panier au bras, quittait Domremy et s'engageait dans la *Voie des Roises*. C'était Jeannette, la dernière enfant de Jacquot d'Arc et d'Isabelle, qui allait à Vouthon voir sa grand'mère et lui porter de la *laine* (2) avec de beaux œufs colorés. Légère et court vêtue comme la laitière de La Fontaine, elle trottinait allégrement, et parvint bientôt au fond du vallon qui va de Vaudeville à Greux et qu'arrose un mince filet d'eau. Laissant à gauche le chemin des Roises, elle prit le sentier qui conduit aux Vouthons à travers la lande sablonneuse. Il lui fallait gravir la pente assez raide qui aboutit au plateau ; mais les sinuosités de la sente lui en facilitaient l'ascension. Petite Jeanne allait moins vite, s'arrêtait pour reprendre haleine et admirait, autour de son ombre, l'auréole diamantée que formaient les aiguillettes de givre du gazon reflétant les rayons obliques du soleil. Çà et là, des *coucheriots* (3) printaniers inclinaient leurs corolles purpurines. La fillette se mit à les cueillir; mais, ô prodige! aussitôt dans sa main, chacun d'eux se trans-

(1) Voir *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, p. 83.
(2) Pâtisserie de ménage du temps.
(3) Anémones pulsatiles.

formait en une autre fleur parée des couleurs les plus vives. Et bientôt, sans y prendre garde elle eut entre les bras une gerbe de roses, de tulipes, de jasmin, de pivoines, de jacinthes et de lis qui semblaient dérobés au paradis terrestre.

Jeanne parvint au plateau émerveillée de sa cueillette. La métamorphose des fleurs l'étonna tout d'abord, mais elle l'attribua bien vite à la bonne fée du *Bois chesnu.*

Pressée de quitter Domremy, l'enfant n'avait pas déjeûné. Elle eût voulu arriver au plus tôt à Vouthon, mais l'appétit, puis un peu de fatigue, l'invitèrent à suspendre sa marche.

Elle s'assit au bord du chemin, sur un tertre gazonné, au pied d'une aubépine dont le feuillage se dessinait à peine.

Tirant de son panier une part de gâteau qui lui était destinée, elle se disposait à la manger, lorsque soudain rossignols, merles, pinsons, chardonnerets et linots, quittant les haies et les bois voisins, s'abattirent sur l'aubépine et saluèrent Jeannette de leurs chansons (1). Plusieurs même, perchés sur sa tête, sur ses épaules et sur ses bras, vinrent picorer la *laine* qu'elle leur émiettait dans sa main.

Les chantres ailés s'envolèrent. Alors petite Jeanne fit de ses fleurs deux parts : l'une pour la Vierge, l'autre pour sa mère-grand. Entre ses doigts mignons, roses, tulipes, jasmin, pivoines, lis et jacinthes formèrent comme d'eux-mêmes deux bouquets élégants et parfumés. Elle se leva reposée, reprit sa marche interrompue, et rencontra bientôt sa cousine Colette qui venait au-devant d'elle. Colette s'extasia devant les jolies fleurs, mais Jeannette se tut sur leur origine merveilleuse. Arrivées au village, les deux fillettes prirent à gauche la rue qui conduisait à l'église et allèrent déposer sur l'autel de Marie celui des deux bouquets qui leur parut le plus beau. L'autre était pour Mangeon (Marguerite) la bonne aïeule, que Jeanne avait hâte d'embrasser. Après avoir dit une prière à la Vierge, elle sortit du temple avec Colette, et sans s'attarder à causer avec de petites amies qu'elle rencontra sur son chemin,

(1) Ce lieu fut depuis nommé les *Awisselots*, les oiselets, les oisillons, diminutif d'*avis*, oiseau.

elle courut se jeter dans les bras de sa grand'mère qui paraissait l'attendre sur le seuil de sa maison. Jeannette entra, lui remit les œufs teints et la *laine*, ainsi que les fleurs dont la fée lui avait fait présent. Moins crédule que la petite-fille, la vieille Mangeon vit dans ce prodige autre chose qu'une intervention magique, et comprit que Dieu avait des desseins cachés sur cette ange si pieuse et si bonne.

Assise aux pieds de l'aïeule qui se faisait enfant pour elle, petite Jeanne lui contait avec une grâce naïve et sensée à la fois les mille riens de son existence au village. Le temps passe vite dans ces épanchements intimes. Il était trois heures quand elle dut songer au retour. Mangeon ne lui rendit pas vide son petit panier, l'accompagna jusqu'aux carrières, l'embrassa bien fort et la quitta à regret. Bien des fois elles se retournèrent pour se voir encore et renouveler leurs adieux du geste et de la voix.

Jeanne approchait de l'aubépine, sur laquelle les oisillons semblaient l'attendre. Ils la saluèrent de nouveau à son passage, et plusieurs, se détachant du groupe, lui firent cortège le long du chemin. Le cœur rempli de joie d'avoir vu sa bonne grand'mère, elle marchait d'un pas alerte en traversant la lande aux *Coucheriots;* elle en cueillit même plusieurs, mais la métamorphose du matin ne se renouvela pas. Elle s'engagea bientôt dans la *Voie des Roises*, atteignit Domremy et la maison paternelle, qu'un merle de son escorte salua d'une éclatante fanfare et disparut.

C'est la légende de petite Jeannette qui fut brûlée vive à Rouen.

*
* *

A l'époque où les saints visitaient volontiers les hommes plus vertueux qu'aujourd'hui, des moines de l'abbaye d'Évaux (1) défrichaient en priant, la lande, finage de Ribeaucourt, au-dessus du bois de Grammont. Tapi dans un fourré pour les surprendre en faute et ne pouvant y parvenir, Satan, piqué au

(1) Territoire de Saint-Joire, canton de Gondrecourt (Meuse).

vif, envoya vers eux une légion de diables pour avoir raison de leur vertu. Malgré leurs macérations, leurs fatigues et leurs prières, les bons religieux se sentant faillir, appelèrent à leur aide saint Antoine le solitaire qui, fortement tenté, avait su déjouer les artifices du démon. Bien leur en prit, car non seulement les diables s'éloignèrent, mais plusieurs fois le saint descendit parmi eux pour les réconforter, les exciter au travail et ranimer leur zèle. Reconnaissant ses bontés, ils donnèrent son nom à la contrée arrosée de leurs sueurs.

On raconte que le saint, lors de son séjour parmi eux, se nourrissait d'herbes et de racines qu'il transportait dans un panier lui servant au besoin à puiser de l'eau. Étant une fois allé en chercher à la fontaine de Ribeaucourt, il en répandit quelque peu dans son trajet, ce qui fait que depuis le chemin qu'il suivit est toujours humide (M. Lesser).

*
* *

Les anciens racontent qu'en 1792, la statue de la Vierge, qui ornait la façade du couvent des Annonciades de Varennes, fut l'objet d'une brutale agression de la part d'un soldat prussien.

Ce soldat, protestant, disent-ils, mangeait un morceau de jambon. A la vue de la statue, il entra en fureur et lui lança l'os qu'il tenait à la main. La Vierge ouvrit les bras et reçut le projectile qui y resta, ajoutent-ils encore, pendant plus de cinquante ans. Dieu ne voulut pas laisser ce sacrilège impuni. Le lendemain, le grossier soudart se noya près d'Aubréville, au confluent de l'Aire et de la Cousance (M. Gobert).

Cette légende rappelle de loin celle de N.-D. du Guet, à Bar-le-Duc, trop connue pour que nous la rapportions ici.

*
* *

Une antique statue de sainte Reine, placée sur un grossier piédestal, existait près de Villers-sur-Meuse à proximité du chemin qui conduisait aux Monhairons. Pour la soustraire aux intempéries autant que pour lui faire honneur, on l'apporta dans l'église paroissiale à plusieurs reprises, mais la nuit passée,

on la retrouvait à sa place accoutumée (1). On ajoute même que, prisonnière, elle sanglotait pendant la nuit. Ce que voyant, Clovis Durant, seigneur de Villers, fit construire pour l'abriter, en 1682, la chapelle qui existe encore sur la route menànt à Verdun. — On prétend que les quatre arbres qui l'ombragent ont été apportés là dans un sabot (M. Burleraux).

*
* *

L'habile ouvrier qui construisit l'église d'Avioth désespéra un jour d'en venir à bout. Ne sachant à qui se vouer dans son découragement, il s'adressa au prince des ténèbres et lui promit son âme si ce bel édifice était fini la nuit suivante au premier chant du coq. Le diable accepta le marché, mais malgré la diligence de son équipe infernale, la Vierge, qui devait être honorée dans le nouveau sanctuaire, fit chanter le coq alors qu'une pierre manquait encore à l'édifice, et sauva ainsi l'imprudent maçon des griffes de Satan. Mais nul ne put depuis poser la pierre et l'église resta inachevée.

Piqué d'avoir été mis à l'écart, un diablotin de génie construisit, dans cette nuit même, ce joyau d'architecture que l'on nomme la *Recevresse*, située à l'entrée du cimetière d'Avioth, et dont un moulage existe au Trocadéro (D'après M. Lepointe).

La Vierge d'Avioth, très honorée dans l'église et que visitent une foule de pèlerins, aurait été trouvée par des ouvriers, dans une aubépine fleurie, à mi-côte d'une colline stérile. « J'ai appris de mes ancêtres, écrit le curé Delhôtel, que cette statue avoit esté bastie des Anges envoyés du Ciel et déposée sur un arbre d'espine, au lieu où elle est encore reposante pour cejourd'huy, au costé gauche de l'autel du chœur » (*Ms. de 1688*).

*
* *

Au temps où saint Germain habitait, non loin de Dun, la côte escarpée qui porte son nom, le diable, ayant sur le dos

(1) On en dit autant de plusieurs de nos statues miraculeuses.

une hotte de paysan, venait fréquemment le troubler dans ses méditations. Perdant enfin patience, le saint saisit un jour une énorme pierre et la mit dans la hotte de son persécuteur. Tout d'abord Satan prit fort bien la chose et descendit tranquillement la pente de la montagne, mais le fardeau finit par lui peser, et il le jeta bas sur le finage de Milly, à l'entrée du vallon de Murvaux. On voit encore, fiché en terre et fortement incliné, ce bloc, borne ou menhir, appelé dans le pays la ***Hotte du Diable***. D'après la légende, le mot ***Hottée*** conviendrait mieux (1).

*
* *

A l'entrée de Cousances-aux-Forges, sur la route de Chamouilley, se trouvent trois marronniers plantés en triangle entre lesquels est érigée une croix. Un vol sacrilège avait eu lieu la nuit dans l'église, quand le matin suivant on ne put faire passer les bœufs allant au pâturage au point où se dresse cette croix. Ayant cherché la cause de ce fait étrange, on découvrit là les saintes espèces que les voleurs avaient abandonnées sur le sol (M. SIMON).

*
* *

Un soir d'hiver, douze jeunes gens masqués de Grand-Verneuil se rendaient par l'ancien chemin au Petit-Verneuil. La neige était abondante et la nuit obscure. Arrivés à l'angle du bois communal ils se rassemblèrent, et à leur grand étonnement, ils se trouvèrent être seize. Revenant à la hâte sur leurs pas, ils n'étaient plus que douze en rentrant au village. En mémoire de ce fait, une croix de fer, dite *Croix des mascarades*, fut placée dans un chêne proche de l'endroit où ils s'étaient comptés (M. FRANÇOIS).

*
* *

La tradition rapporte que les taureaux communaux de Tourailles et de Bonnet ne pouvaient se rencontrer sans se battre

(1) D'après G. GRILLET, ms. cité, p. 150.

avec acharnement. Lorsque saint Florentin, fils d'un roi d'Écosse, qui gardait les pourceaux de Bonnet, fut près de mourir, il exprima le désir que son corps fût placé sur un char attelé des deux taureaux, qui d'eux-mêmes le conduiraient au lieu où il devrait être inhumé. Chose inouïe! Mis en présence l'un de l'autre, les deux animaux se léchèrent et menèrent le corps du saint hors de l'ancien village de Bonnet, dans un petit bois où fut construite l'église actuelle (M. Presson).

*
* *

L'Orge, affluent de la Saulx, se perd dans le sol au-dessous de Couvertpuis, à 13 kilomètres de sa source. Voici l'explication de ce phénomène. Blanche de Castille, mère de saint Louis, étant venue combattre en cet endroit, fut vaincue au lieu dit *Chinel*; alors elle maudit l'Orge qui avait favorisé ses ennemis, et le cours d'eau rentra sous terre pour ne plus couler à l'air libre que lors des grandes eaux (M. Bichebois.)

C'est sans doute à cette perte de l'Orge que Couvertpuis doit son nom.

Ajoutons à ces légendes quelques-uns des contes qui ont cours dans nos campagnes. Dits en patois local, ils ont un cachet particulier que la traduction leur enlève.

*
* *

Nostradamus, l'illustre astrologue, vint certain jour à Fains où le reçut le châtelain du lieu, Mr de Florainville. Se promenant ensemble dans les dépendances du château, ils aperçurent deux porcelets, l'un blanc et l'autre noir. Pour éprouver le pouvoir de son hôte, Florainville lui dit : « Qui mangera chacun de ces porcs? — Le noir, dit Nostradamus, sera dévoré par un loup; quant à l'autre, on le servira sur votre table. » Pour mettre l'astrologue en défaut, le seigneur ordonna à son maître d'hôtel de faire rôtir le cochon noir.

Mais pendant qu'on s'y préparait, un loup survint qui emporta

l'animal. Force fut au cuisinier de se rabattre sur le blanc. Et au moins une fois dans sa vie Nostradamus eut raison (M. LAHIRE).

*
* *

Peu de temps après son avènement, le duc Antoine de Lorraine vint visiter sa bonne ville de Bar et recevoir les hommages des nobles, bourgeois et vilains. Les communautés du Barrois lui envoyèrent des délégués, et des présents tirés surtout des produits de leur territoire.

Les gens de Brillon, eux aussi, décidèrent d'envoyer au duc des pommes, qu'ils récoltaient en abondance dès cette époque. Ils emplirent deux paniers des plus belles, en chargèrent l'ânesse du mayeur, peignée et troussée à l'avenant. Deux échevins l'allaient conduire au palais ducal, quand le prévôt dit au conseil : « D'autres villages ont aussi des pommes, et peut-être en ont-ils déjà offert au bon duc. Brillon doit se distinguer par quelque présent inédit. » Mise en délibéré, la question de savoir en quoi il consisterait restait pendante, quand le sergent émit l'idée lumineuse de faire cuire les pommes, ce dont nul assurément ne s'était encore avisé. Il rallia donc tous les suffrages, sauf qu'elles ne seraient que *moûtaïes*, c'est-à-dire à moitié cuites, pour ne pas arriver à Bar en compote.

Admis en présence du duc après avoir laissé l'ânesse à la porte du palais, les délégués lui débitèrent le compliment d'usage, et lui firent leur présent dont, suivant la coutume, il parut ravi et les remercia fort. Ses gens tenaient, pendant l'entrevue, le sérieux qu'imposait l'étiquette, mais quand nos Brillonnais, en se retirant, traversaient la cour d'honneur, ils furent lapidés avec leurs pommes. Rentrés à Brillon, ils rendirent compte à la communauté réunie sous l'orme de leur malencontreuse aventure, et firent voter, séance tenante, des remercîments au sergent à qui ils devaient de ne pas être assommés. (D'après *M. le docteur* CORDIER).

Ces remercîments sont consignés dans les archives de la commune. Depuis cette aventure, les Brillonnais ont reçu le surnom collectif de *pummes moûtaïes*.

*
* *

Jésus et saint Pierre allaient en pèlerinage de Benoîtevaux à Palameix. A un jet de pierre de Récourt, Jésus dit à l'Apôtre : « Vois donc ce gros lièvre? — Bah ! dit Pierre, n'est-ce que cela ? Hier, j'en ai aperçu un aussi gros que ce bœuf qui paît là-bas.

Nos pèlerins, pour traverser la Meuse, devaient, au-dessous de Tilly, passer sur un pont de bois. Ils s'en approchaient quand Jésus dit à Pierre : « Vois-tu là-bas ce pont sur lequel il nous faut passer? Il existe dessous un abîme où se noient infailliblement tous les menteurs téméraires qui affrontent le passage. » Saint Pierre se gratta l'oreille, et tout préoccupé, continua son chemin les yeux fixés sur le pont.

Après avoir fait quelques centaines de toises, — les mètres étaient alors inconnus, — saint Pierre dit : « Maître, j'ai quelque peu exagéré tout à l'heure; mon lièvre n'avait guère que la taille d'un veau. Jésus ne répondit rien, et chaque pas rapprochait nos pèlerins du *Trou aux menteurs*.

Pierre avançait à regret. Il reprit de nouveau la parole : « Maître! — Qu'y a-t-il? dit Jésus, interrompant son chapelet. — Je crois, après réflexion, que mon lièvre était à peine gros comme le compagnon de votre serviteur saint Antoine ».

Enfin Jésus mettait le pied sur le pont fatal, quand l'Apôtre, se jetant à ses genoux s'écria : « Seigneur, non content de vous renoncer trois fois, je vous ai menti trois fois; mon lièvre était un levraut! » — Relève-toi dit Jésus, et ne pèche plus ».

Et tous deux traversèrent le pont sans encombre. Mais à la suite d'accidents nombreux, on dut le changer de place, et depuis lors on ment impunément à Tilly... et ailleurs (D'après M. Henry).

Recueilli par M. André Theuriet, ce conte a cours dans d'autres provinces.

*
* *

En tournée de confirmation, l'évêque de Toul se rendait de Condé à Rembercourt-aux-Pots. Étranger au pays, son cocher

hésitait sur la route à suivre. Monseigneur héla un garçonnet qui gardait ses moutons à quelque distance, et quand l'enfant fut près de lui : « Est-ce bien là le chemin de Rembercourt, mon ami? — Oui, Monsieur, mais quand vous serez arrivé là-haut, près du grand poirier qu'on voit d'ici, vous prendrez la gauche. ans quoi vous iriez aux Marats. — Merci, mon enfant, voici pour ta peine ». Et le bon évêque lui donna quelques sous.

Comme, pendant ce colloque, l'enfant ne s'était pas découvert, Monseigneur le rappela et lui dit : « Où est donc ton bonnet, mon ami ? — Mon bonnet! mon bonnet! reprit l'enfant, il est sur ma tête, mon bonnet! Si vous ne le voyez pas, vous ne sauriez voir le poirier. Vous êtes bien perdu, notre Monsieur ! » Et il s'éloigne en sifflottant.

*
* *

Saint Pierre, patron de Revigny, fut invité à sa propre fête par les marguilliers du lieu. Jésus, à leur prière, promit de l'y accompagner.

Tout en cheminant, Pierre dit à Jésus : « Vousêtes heureux, Maître, vous savez tout, vous pouvez tout, et rien n'a lieu sans votre permission. — Je suis moins heureux que tu ne le supposes, puisque je ne saurais contenter tout le monde. N'as-tu pas entendu tout à l'heure, à Laimont, ces deux femmes qui me priaient avec une égale ferveur, l'une de lui envoyer de la pluie demain toute la journée pour arroser ses légumes et l'autre un beau soleil pour sécher sa lessive? — N'importe, dit saint Pierre, je voudrais bien être bon Dieu, ne fût-ce que pour quelques instants. — J'y consens, dit Jésus, sois-le donc jusqu'à sept heures. — Merci, dit l'Apôtre. » Il allait être midi. Comme ils touchaient au bourg, la mère Colette, l'aubergiste, les croise tout affairée, menant paître ses trois vaches. Forcée de retourner à sa cuisine et à ses clients, elle chasse les bêtes dans son pré en disant : « *A la wate de Diû* ! (1) ». Jésus, se tournant vers saint Pierre : « Tu entends? c'est à toi de garder

(1) A la garde de Dieu!

ces vaches. » Tout penaud, l'Apôtre dut prendre sa faction sentant déjà poindre l'appétit, tandis que son Maître entrait au bourg. Il but et mangea comme quatre, contant à chacun son aventure. Enfin vers cinq heures, Colette vint reprendre ses bêtes; saint Pierre, délivré de sa corvée, se hâta de rejoindre Jésus, mais pour apaiser sa faim, il dut se contenter des reliefs du repas. Sa piteuse déception lui avait fait oublier le suprême pouvoir dont il était investi.

Jésus lui dit d'un ton railleur : « As-tu assez d'être bon Dieu? Tu l'es encore pour deux heures. — Merci, Maître, merci; débarrassez-moi de cette corvée et me rendez votre affection. »

La nuit tombait quand ils quittèrent Revigny. Les marguilliers les reconduisirent jusqu'à la croix de mission; arrivé là, Jésus les remercia, les bénit et, ainsi que Pierre, disparut à leurs yeux.

CHAPITRE XI

MENUS USAGES, DICTONS, PRÉSAGES ET PRONOSTICS

— Bien des personnes ont la pieuse coutume d'esquisser, avec la pointe du couteau, une croix sur la croûte d'un pain qu'elles entament. Il se peut que quelques-unes agissent ainsi pour conjurer tout maléfice, car nous l'avons vu faire par des gens notoirement irréligieux.

— Celui qui veut être heureux durant l'année doit, le 1er janvier, puiser le premier un seau d'eau à la fontaine voisine.

Aux environs de Lunéville, le peuple des campagnes s'empresse également d'avoir, le 1er janvier, la première eau des fontaines.

— Quelques ménagères versent un peu d'eau fraîche dans le lait qu'elles viennent de traire. Pourquoi? Elles l'ignorent et suivent l'exemple de leurs mères. Cette eau avait autrefois la réputation de conjurer les maléfices.

— Certains joueurs aux cartes, pour ramener à eux la chance, se lèvent et crachent sous leur chaise. « Les anciens, dit M. Naudet (1), avaient cru découvrir dans la salive quelque chose de mystérieux et de puissant. »

— On prétend que la foudre tue les poussins dans leur coquille; pour conjurer cet accident, quelques femmes placent sous les œufs couvés deux morceaux de fer en croix.

(1) Notes de l'*Asinaire* de Plaute.

— Quand la crême battue tarde trop à se transformer en beurre, on jette une pièce d'argent dans la baratte pour neutraliser l'effet d'un sort.

— On place au cou des chattes et des chiennes un collier de bouchons de liège pour faire passer leur lait.

— On peut connaître la pensée intime d'une personne en buvant après elle le liquide qu'elle a laissé dans son verre.

— Une femme enceinte a-t-elle des *envies*, c'est-à-dire des désirs impérieux et parfois dépravés, de manger ou de posséder certaines choses, des fruits par exemple? Si ces désirs ne peuvent être immédiatement satisfaits, qu'elle se garde de placer sa *main droite* sur une partie découverte quelconque de son corps ou de son visage, si elle veut que l'enfant qu'elle porte dans son sein ne vienne pas au monde avec l'image ineffaçable sur cette même partie de l'objet qu'elle a désiré si ardemment. Cette croyance est presque générale chez les femmes.

— Il en est de même des *regards*. On prétend que si la femme enceinte fixe les yeux sur une personne estropiée ou difforme, son enfant naîtra avec cette infirmité.

— On dit d'un enfant doué d'une intelligence précoce : « Il ne vivra pas. » Cette croyance est fort ancienne. Dans son *Bestiaire*, Richard de Fournirel, chancelier de l'église d'Amiens, vers 1260, a écrit ce qui suit : « Si que on dist que quant on voit un cygne bien chantant, cil mourra ains et tout aussi com d'un enfant que quant on le trouve de bon engien (d'un esprit vif, ingénieux), si dist-on : « Ne vivra mie longuement. »

— On dit volontiers à une personne enrouée : « Vous avez donc crié *au loup ?* Cette croyance existait déjà chez les Grecs et chez les Romains, comme l'attestent Théocrite, Virgile et Pline le naturaliste.

— Lorsqu'un avare fait un cadeau, on dit plaisamment qu'il va mourir.

En Écosse, si un avare devient subitement libéral et une femme revêche tout à coup aimable, on ne manque pas de dire, suivant Walter Scott, qu'ils sont menacés d'une mort prochaine.

— Si une personne qui entend pour la première fois au printemps le chant du coucou a bien dîné ou a de l'argent dans sa

poche, elle en aura toute l'année. — Ce dicton a sa raison d'être : celui-là, ayant quelque ressource l'hiver passé, ne risque guère de connaître le besoin lorsqu'arrivent les beaux jours.

— S'il pleut quand la ménagère lave sa lessive, son époux lui est infidèle.

« S'il pleut le jour qu'on lave la lessive, dit M. Richard, c'est un signe certain que le maître de la maison ou les amoureux de ses filles ne sont pas très fidèles et *mériteraient d'être fumés à la cheminée comme des jambons.* »

— Si une fille arrive *par hasard* à l'église, le jour de la Chandeleur, au moment où l'on chante l'antienne ou le verset *Lumen*, elle sera mariée dans l'année.

— Toute personne qui, ce même jour, entend chanter *Lumen*, ne mourra pas dans l'année. — Ce dicton a une apparence de raison. Quiconque se hasarde à aller à l'église le 2 février, doit jouir d'une assez bonne santé que la belle saison fortifiera.

— Quelques gens crédules attribuent à l'aubépine le pouvoir d'éloigner la foudre. Pour eux, un rameau d'épine blanche et la prière suivante valent mieux que tous les paratonnerres :

Aubépine, je te prends,
Que si la mort me surprend
Dans la maison ou dans les champs,
Tu me serves de sacrement.

— Si l'on souhaite bonne chance à un chasseur, ou s'il est rencontré par une femme ou par une pie, il risque de rentrer bredouille ; mais si son chien se roule sur le dos, il reviendra le carnier garni.

— S'il fait beau le 14 février, fête de saint Valentin, les mariages seront nombreux dans l'année. — Qui a fait choisir ce saint comme patron des amoureux ? Ne serait-ce pas la paronymie des deux mots *valentin* et *galantin* ?

— Lorsqu'on est, pour la première fois, parrain d'une fille ou marraine d'un garçon, l'on sera heureux en ménage.

— Les mariages contractés en mai ne sont pas heureux.

— Lorsque, dans une localité, il y a plusieurs mariages le même jour, l'un d'eux ne sera pas heureux.

— S'il pleut le jour d'un mariage, la femme sera battue.

— Celui qui entend publier à l'église ses bans de mariage aura des enfants morveux.

— Qui est heureux au jeu ne l'est ni ne le sera en mariage.

— Pour voir en rêve son futur époux, la jeune fille place un miroir sous son oreiller le jour de la Chandeleur.

— S'il ne gèle ni ne neige de tout l'hiver, le paysan mangera du *pain de chien* toute l'année.

— Le vendredi ne ressemble jamais aux autres jours de la semaine. « *I préférerâ ite chin que de r'sonner à s'voisin.* »

— Si le 1er décembre tombe un vendredi, signe de guerre et de révolution.

— Si l'évangile du dimanche est de saint Marc, la pluie est proche.

— On conjure les ravages d'une grêle en plaçant dans une fiole d'eau bénite le premier grêlon que l'on peut saisir.

— Quand la Saint-Jean tombe le vendredi, lendemain de la Fête-Dieu, toutes les nations sont en paix.

— Si février était aussi long que janvier, il gèlerait l'enfant dans le sein de sa mère.

La sotte en avril
Tond ses brebis.

— Si le chat, lustrant son museau, passe sa patte au-dessus de son oreille, la neige ou la pluie est proche. — Y aurait-il là quelqu'influence électrique?

— Vos oreilles bourdonnent-elles? On parle de vous. Si c'est la droite, c'est en bien; si c'est la gauche, c'est en mal.

— Reçoit-on en cadeau une épingle ou une aiguille? Il faut s'en piquer jusqu'au sang si l'on ne veut se brouiller avec le donateur.

— Le don d'un instrument tranchant coupe l'amitié.

— Les enfants fabriquent-ils des croix en s'amusant? Il y aura une grande mortalité dans le village.

— La possession d'un écu de six livres, dit *à la vache*, fait le bonheur de la maison. Dans le canton de Triaucourt, les conscrits en portaient sur eux pour tirer de bons numéros.

— Pour éteindre un incendie, rien n'est efficace comme un œuf pondu le jour du vendredi-saint ou du lait de vache noire.

— Le chant du grillon, hôte ennuyeux de nos foyers, porte bonheur à la maison. Expulser cet insecte, c'est commettre un acte d'ingratitude et violer les lois de l'hospitalité.

— Si l'araignée pendue à son fil descend, on recevra de l'argent d'un débiteur; si elle monte, on n'en sera pas payé.

— Des souris rôties, mangées par les enfants, les guérissent d'une incontinence d'urine. A Rome, suivant Pline le naturaliste, c'étaient des rats bouillis qu'on employait contre cette infirmité.

— Année de noisettes, année de disette; année de faînes, année de peine.

— La vue d'une araignée annonce: le matin, chagrin; à midi souci ou profit; et le soir, espoir.

— Si le feu produit de nombreuses étincelles, signe de guerre. — S'il produit un sifflement, visite ou lettre prochaine. De même quand il se forme de petites masses noires sur la mèche allumée, ou s'il s'en échappe quelques étincelles.

— L'hirondelle sous le toit porte bonheur; il faut donc protéger son nid. A Gincrey, elle est de mauvais augure si elle entre dans la maison. « Dans la vieille religion des Germains, l'hirondelle était regardée comme un oiseau de bon augure, sans doute parce que son retour dans leur âpre climat était l'annonce des beaux jours » (RICHARD).

N'était-ce pas, comme chez nous, parce qu'elle détruit un grand nombre d'insectes?

— Quiconque mange une tête d'hirondelle devient immédiatement sorcier.

— Avoine d'avril est pour les cabris, — c'est-à-dire que l'avoine semée en ce mois vient rarement à maturité.

— Avril ne s'en va jamais sans épi.

— Voulez-vous avoir une bonne récolte de haricots? Plantez-les un samedi de mai, le premier si c'est possible. Cependant ceux qui sont mis en terre le 3 juin, jour de la Saint-Claude, rattraperont sûrement les autres.

Semez vos épinards le jour de Saint-Laurent (10 août) et vos endives à la Trinité, sinon vous pouvez considérer votre récolte comme perdue.

— On aura des pois véreux si on les plante dans le cours d'un mois dont le nom contient un R.

A la suite de ces dictons populaires qui tombent peu à peu dans le discrédit, nous donnons une série de pronostics tels, que s'ils devaient se réaliser, une épée de Damoclès serait sans cesse suspendue sur nos têtes. Bien qu'absurdes, ils trouvent encore créance chez les gens superstitieux, surtout ceux qui se rapportent au vendredi.

— Il ne faut pas le vendredi, commencer une besogne importante, comme la fenaison, la moisson, une bâtisse, par exemple; — atteler pour la première fois une bête de trait; — mettre la main à la pâte; — changer les draps de son lit; — déménager; — entreprendre un voyage; — rire; — introduire un nouvel animal dans son écurie; — envoyer en classe un enfant pour la première fois; — ouvrir la terre sainte, c'est-à-dire creuser une fosse au cimetière; — mettre une bête au troupeau commun pour la première fois; — faire la lessive (1); — nettoyer les étables; — conclure un marché de quelqu'importance, sous peine d'insuccès et même de malheur. Si l'on change de chemise le vendredi sans urgente nécessité, on endosse son suaire. Si quelqu'un tombe malade le vendredi, il ne guérira pas. Si l'on enlève un cadavre le vendredi, trois autres le suivront bientôt au cimetière. Si l'en enterre un vendredi la première personne qui meurt dans l'année, la mortalité sera grande dans la paroisse; si ce vendredi est un 13, ce sera pis; mais si c'est le 13 février, ce sera un véritable désastre.

— Il ne faut, le vendredi-saint, ni saigner, ni tuer un animal, — ni semer aucune graine, qui ne lèverait pas. Une personne est menacée de mort si elle couche dans des draps blanchis ce

(1) Cette crainte superstitieuse existe également en Bretagne. « Ma mère! ma mère? Si vous m'en croyez, vous ne ferez pas la buée le vendredi. Qui fait lessive le vendredi cuit le sang de Notre-Seigneur. (De la Villemarqué, *Barraz-Briez*).

jour-là. A Valenciennes, on prétend que Dieu maudit ceux qu font la buée le vendredi-saint. Dans plusieurs localités des Vosges, on croit que les poules et les coqs provenant d'œufs pondus ce même jour changent chaque année de couleur. Cette croyance a cours dans la Meuse. — Les œufs pondus le vendredi-saint donnent des poussins noirs. — L'enfant qui naît en ce jour meurt sans postérité.

Pourquoi le vendredi est-il partout considéré comme néfaste? Jamais on ne nous a donné de ce préjugé si répandu et si vivace encore une explication satisfaisante. Serait-ce en souvenir de la passion du Sauveur? Mais ce jour, celui de notre rédemption, devrait être béni entre tous.

— Si treize convives sont réunis à une même table, l'un d'eux mourra dans l'année.

— L'enfant né un 13 ne sera pas heureux.

— Une salière renversée est signe de malheur. Celui qui la renverse à table périra de mort violente ou subira des pertes considérables.

— Des couteaux, des cuillers, des fourchettes, ou même deux brins d'herbe ou de paille placés en croix par hasard, annoncent un décès prochain dans la famille.

— Si trois flambeaux éclairent en même temps une pièce, une personne de la maison ne tardera pas à mourir.

— Si vous trouvez des objets de vaisselle ou autres brisés sans cause apparente, l'un de vos morts réclame des prières.

— S'il fait un orage le jour des âmes, 2 novembre, la mortalité sera grande pendant l'année qui suivra.

— Si une personne meurt la bouche ouverte, elle appelle un autre membre de sa famille, si elle meurt les yeux ouverts, elle en attend sous peu une de son âge ou à peu près.

-- Un cierge qui s'éteint sur l'autel pendant la messe de mariage annonce la mort de l'un des époux dans l'année.

— Un décès est prochain quand on enterre le dimanche.

— Vendre un terrain destiné à l'établissement d'un cimetière entraîne fatalement dans le cours de l'année la mort d'un membre de la famille.

— Si un mort passe l'eau pour aller au cimetière, il y aura un nouveau décès dans la localité avant six semaines.

— Si la terre s'éboule lorsqu'on creuse une fosse, le plus prochain décès aura lieu dans la partie du village vers laquelle a eu lieu l'éboulement.

— Si les cloches ont un son particulièrement lugubre, annonce d'un décès prochain.

— Si votre lampe s'éteint fortuitement, un de vos proches ou de vos amis rend son âme à Dieu.

— Si l'horloge paroissiale sonne lors de l'élévation de la messe du dimanche, décès de quelqu'un de la localité dans les quarante jours. Si le servant de messe sonne alors la clochette entre l'heure et la répétition, ce décès aura lieu dans le cours de la semaine suivante.

— Si, le 1er janvier, une femme ou une fille vous salue la première, l'année vous sera défavorable. De même pour un conscrit le jour du tirage au sort. Il ne faut pas, pour une femme ou pour une fille que le premier vœu de l'année lui vienne d'une personne de son sexe, sinon il serait stérile ou porterait malheur. Si la première personne que l'on aperçoit le 1er janvier est une personne du sexe, on doit s'attendre à une mort prochaine (*Saint-Benoît*).

— Une affaire est manquée si l'on rencontre d'abord une femme en l'allant conclure.

— Si la première personne que l'on rencontre en voyage est un homme, c'est de bon augure ; si c'est une femme ou un prêtre, on fera sagement de rentrer chez soi.

— Si l'on fait la lessive pendant la semaine sainte, le chef de la famille mourra dans l'année. Il faut également éviter cette besogne aux Rogations, le jour de Saint-Nicolas, pendant les octaves de la Fête-Dieu et de la Toussaint, car ce serait introduire un cercueil dans la maison.

— Quand les enfants font la première communion en nombre impair, et surtout s'ils sont au nombre de 13, l'un d'eux mourra dans l'année et de préférence celui ou celle qui n'a pas de compagnon pair.

— Marcher par hasard dans la m..... présage honneurs, fortune et longs jours.

— La pie est un oiseau de mauvais augure pour le voyageur et pour le chasseur. Dans beaucoup de localités, son cri est un signe de mort.

— Il en est de même du cri de la chouette pendant la nuit : c'est un signe de mort, de maladie grave ou de perte d'argent.

— La poule *qui chante le coq* annonce un malheur, un décès prochain dans la maison. Dans le Limbourg, on prétend que ces poules proviennent d'œufs mis à couver le vendredi-saint. Leur état, suivant quelques-uns, est le résultat d'un maléfice. On s'empresse de les manger, mais leur mort ne conjure pas l'événement fâcheux qu'elles ont prédit.

— Quand le coq chante avant minuit, un danger est imminent. Il en est de même dans l'arrondissement de Lunéville. Si ce fait se produit en dehors de l'Avent, signe de mortalité du bétail dans l'étable où il a lieu.

— Le coq qui chante sur le seuil de la maison est un messager de malheur.

— Si le chien hurle lamentablement pendant la nuit, signe de mort. S'il aboie quand la cloche sonne, un décès est proche chez son maître ou dans le voisinage.

— Si un lièvre traverse le chemin d'un voyageur, il arrivera malheur à ce dernier.

— Si les oies crient la nuit, signe de malheur.

— Si une hirondelle passe en volant sous le ventre d'une vache en pâture, le lait de cette vache se tourne en sang.

— Si le grillon du foyer cesse de chanter, un deuil est proche dans la maison.

— Qui plante persil plante mari, — c'est-à-dire creuse une fosse pour le chef de la famille.

Arrivons aux pronostics du temps, dont beaucoup, tout absurdes et tout démentis qu'ils sont par une expérience journalière, ont encore de fervents adeptes dans toutes les classes de la société.

L'almanach, qui fut pendant des siècles le livre de chevet de

nos paysans, a perdu beaucoup de son crédit. « Prédire qu'à tel jour nommé il fera beau, qu'à tel autre il pleuvra, dit le rédacteur du *Grand Messager boîteux de Strasbourg* de 1819, c'est un charlatanisme que je désavoue. Si dans le calendrier, j'ai désigné jour par jour le temps présumable, c'est un tribut que je paye à l'usage établi depuis plus d'un siècle chez les *Messagers boîteux*. »

« La lune, continue-t-il, est plus innocente qu'on ne pense des variations du temps....: Je suis convaincu que ces variations journalières ne dépendent nullement des phases de cet astre..... Je sais bien que j'attaque un préjugé invétéré; mais dussé-je passer pour un homme paradoxal, je ne saurais parler contre mon opinion. »

Nous sommes absolument de cet avis, et nous fondons notre incrédulité sur les raisons suivantes:

1° La lune, ce petit satellite dont le volume est 49 fois moindre que celui de la terre, n'a pas de lumière qui lui soit propre; la chaleur qu'elle nous envoie est insensible au thermomètre le plus délicat; et elle nous présente toujours la même face, qu'elle soit ou non invisible à nos yeux. Donc, quelles que soient ses phases, son influence supposée est la même à toute époque, à tout instant de l'année, en son premier comme en son dernier quartier.

2° Si le temps change chez nous à chaque phase de la lune, il doit évidemment changer partout, au moins dans notre hémisphère, ce qui n'est pas.

3° Les astronomes, savants et gens du métier, relèguent cette influence au rang des fables, tout comme les auteurs d'almanachs.

4° Enfin, d'une suite d'observations météorologiques faites jour par jour à Labeuville (Meuse), pendant quarante et un ans, par le vénérable abbé Pagin, curé de cette paroisse, il résulte et nous l'avons constaté, que sur environ *deux mille* phases successives de la lune, le temps a changé *trois cent quatre-vingt-quatorze fois* et s'est quelque peu dérangé *deux cent trente fois*. Ces changements de temps peuvent donc être l'effet du hasard, et le résultat eût pu être analogue si, au lieu d'opérer

sur les phases de la lune, nous l'eussions fait par exemple, sur les 8, 15, 22 et 29 de chaqus mois.

Ces constatations convertiront-elles quelqu'un? Non, *il y a prescription*, et la lune continuera de commander au temps.

Cet astre, il est vrai, influe sur les marées; c'est là un fait purement physique que la science admet et explique par l'attraction.

La lune, suivant les gens crédules, exerce également une influence marquée sur les semailles, l'abatage du bois, la salaison des viandes, la mise en bouteilles des vins, etc. On ne doit procéder à ces opérations qu'en certaines phases de la lune. Ainsi l'on ne plante ni l'on ne sème en lune décroissante, c'est-à-dire après le premier jour de la pleine lune, sinon tout irait en décroissant. Les bois d'œuvre sont coupés en nouvelle lune pour être de durée. On tue et l'on sale les porcs dans la même phase pour assurer à la viande une parfaite conservation. Ce sont là autant de préjugés que de faciles comparaisons mettraient vite à néant.

Ceux mêmes qui y ajoutent foi se contredisent. Dans quelques villages de la Woëvre, on sème les vieilles semences en vieille lune et les nouvelles en lune croissante. Ailleurs il ne faut jamais planter en nouvelle lune. « A Rochesson (Vosges) dit M. Richard, on évite de semer aucun grain en pleine lune, et l'on consulte encore cet astre avant de récolter les produits, comme aussi avant de saigner un porc ou de faire de la choucroûte. »

Nous abordons une série de remarques sur le temps qui ne sont pas plus fondées. Qu'on annonce la veille et même à quelques jours près le temps probable qu'il fera comme le font certains journaux, c'est possible assurément; mais l'annoncer plusieurs mois d'avance est inadmissible. Ici encore nous nous heurterons à des préjugés vivaces que réprouvent l'expérience et le bon sens.

— Quand il pleut le jour de Saint-Médard, 8 juin, la pluie dure quarante jours. Ce dicton remonte au delà de 1582 (1),

(1) Il en est de même à propos de l'accroissement des jours de ce dicton populaire :

A la Sainte-Luce, — 13 décembre, — du saut d'une puce;

époque où le pape Grégoire XIII réforma le calendrier julien et retrancha dix jours de l'année civile pour la mettre d'accord avec l'année astronomique. Alors la Saint-Médard correspondait à notre 18 juin, date rapprochée du solstice d'été, époque où le temps varie peu. Le dicton n'est donc pas de saison, et l'on attribue plus justement la durée aux pluies de la Saint-Jean :

Les plauves (pluies) de la Saint-Dian (Jean) durent six semaines.

L'influence de saint Médard peut être contrebalencée par celle de saint Barnabé; s'il fait beau le jour de sa fête, 13 juin, le beau fixe remplace la pluie.

— S'il pleut à Pâques, à la Pentecôte, à la Trinité, il pleuvra aussi quarante jours durant.

— S'il pleut le vendredi il pleut le dimanche qui suit.

Clair Noël
Claires javelles.

Quand il pleut à la Trinité
Adieu les blés,

Quan î plu à la Saint-Mâ (Médard)
Lé blés sa rallant dj'usqu'à la mâ (maie, pétrin).

— S'il pleut le lundi des Rogations, la fenaison sera pluvieuse; s'il pleut le mardi, ce sera la moisson; s'il pleut le mercredi, ce sera la vendange ou le temps des regains.

A Nawé au pâron,
A Pâque au cawpon

C'est-à-dire que s'il fait chaud à Noël il gèlera à Pâques.

— S'il fait beau le matin de la Chandeleur, *l'ours rentre pour quarante jours dans sa tanière*, c'est-à-dire que le froid va reprendre de plus belle: ce qu'on exprime aussi par ces dictons :

A la Saint-Antoine, — 17 janvier, — du repas d'un moine.

Avant la réforme grégorienne. ces dates correspondaient au 23 décembre et au 27 janvier. Aujourd'hui à la Sainte-Luce, les jours, loin de croître, décroissent encore.

Quand le soleil brille le matin de la Chandeleur, le fermier imprévoyant peut prendre son bâton pour aller acheter du foin ; et

A la Chandlaw
Partage te fawrage a daw
Et retin z'o la millaw.

— Autant de brouillards en mars, autant de gelées en mai.

— Frais Avent, sèche année et abondance de foin. — Il s'agit de l'année suivante.

— Le vent qui souffle au sortir de la messe de minuit dominera pendant un an.

— Le vent qui souffle le samedi-saint *au retour des cloches* dominera le reste de l'année.

— Le jour de la Conversion de saint Paul, 25 janvier, les vents se battent et le vainqueur souffle toute l'année.

— L'hiver sera bénin si, avant la Toussaint, l'eau gèle assez pour porter un oison.

— S'il pleut le jour de Saint-Vincent, 22 janvier, il pleuvra tout le temps des vendanges ; s'il fait beau, le contraire aura lieu.

— S'il pleut le premier mardi de mars, il pleuvra tous les mardis suivants jusqu'en septembre.

— La lune qui naît en mars commande aux sept lunes qui suivent, c'est-à-dire que le temps qu'il fait à chacune de ses phases est celui qu'il fera dans chacune des phases correspondantes des sept lunaisons suivantes.

L'jou d'Saint-Urbain
C'qui reste à lai vin (vigne).
Ç'ast pou l'vilain.

C'est-à-dire que la Saint-Urbain passée, 25 mai, la gelée n'est plus à craindre pour les vignes.

— Quand saint Mathias, — 24 février, — trouve de la glace, il la casse, mais s'il n'en trouve point il en fait.

— S'il pleut le jour du Vendredi-Saint, la terre est sèche toute l'année, mais les gelées ont *le cou cassé*.

— S'il fait un orage le 15 août, jour de l'Assomption, le reste de la saison sera orageux et le vigneron perdra sa *boite*, le vin qu'il consommerait dans l'année.

— Si un orage éclate avant le lever du soleil, sept le suivent dans la journée.

— S'il pleut le jour du mercredi des Cendres, on fera toute l'année maigre chère.

— S'il pleut le jour de Notre-Dame-des-Neiges, 5 août, il neigera beaucoup l'hiver suivant.

S'il fait beau à la Dédicace.
Le paysan peut prendre la besace.

I n'sarâ jaimâ assez plûre et voter (venter).
De lai Saint-Martin à Nawê.

On ne voit pas sur quoi se fondent la plupart de ces pronostics, mais voici le comble.

Pour savoir, à Troyon, quel temps il fera pendant chaque mois de l'année suivante, on raisonne comme il suit :

Si Noël est beau, le mois de janvier sera beau;

Si le lendemain 26 est pluvieux, février sera pluvieux;

Si le 27 est variable, mars sera variable:

Et l'on continue ainsi à attribuer à chaque mois le temps qu'il fait pendant les jours correspondants jusques et y compris le 5 janvier qui représente décembre. Il y a plus. Si le temps est beau ou pluvieux tout le jour, tout le mois sera beau ou pluvieux; mais s'il pleut ou s'il fait beau dans l'après-midi, la fin du mois sera de même.

A Riaville on procède autrement.

Avant de partir pour la messe de minuit, on dépose sur une table douze pelures d'oignons figurant les douze mois, et dans chaque pelure on place un grain de sel. Au retour de l'office on examine les pelures, et celles dans lesquelles le sel est fondu correspondent aux mois humides de l'année suivante (M. Haute-Couverture).

« Dans plusieurs cantons des Vosges, dit M. Aug. Digot dans son *Histoire de Lorraine*, avant de partir pour la messe de

minuit, on prend douze oignons à peu près d'égale grosseur auxquels on donne le nom des douze mois de l'année. On fend alors ces oignons et l'on y introduit du sel. Au retour de l'office, on les visite soigneusement un à un, et d'après l'état de fusion du sel, on juge quelle sera l'humidité de chaque mois de l'année prochaine. »

Terminons en signalant quelques pratiques superstitieuses concernant les abeilles.

Dans plusieurs localités de la Meuse, on noue un crêpe à chaque ruche à la mort de leur propriétaire.

Cet usage existe en Loir-et-Cher, en Vendée, dans le Poitou et les Charentes. Dans tout le département d'Eure-et-Loir, aussitôt le décès de l'apiculteur, on s'empresse de mettre aux ruches des rubans noirs en disant : « Abeilles, petites abeilles, je viens vous annoncer qu'un tel, votre maître, est mort. » Il faut le faire sans retard, avant même de prévenir le maire et le curé, sous peine de voir périr ou partir les avettes. « Autrefois, dit M. Aug. Digot, quand le maître d'un rucher venait à rendre l'âme, on se hâtait de l'apprendre aux abeilles, et l'on attachait sur le rucher une petite croix d'étoffe noire, sans quoi elles eussent péri certainement dans l'année. » A Fresse (Vosges), on leur disait en même temps : « Abeilles, vous n'avez plus de maître. » Au Val-d'Ajol, en pareil cas, on se hâte de placer sur chaque panier d'un rucher une petite croix de cire bénite qui doit empêcher les abeilles de l'abandonner.

Suivant un auteur anglais, cette cérémonie aurait pour but de faire transmettre la nouvelle du décès au monde mystérieux des esprits par les abeilles, leurs messagères.

« Nous n'acceptons pas cette interprétation superstitieuse. L'abeille, intelligente, douée d'un instinct merveilleux, aux produits doux et salutaires, est pour son maître l'objet d'une sorte de culte ; c'est pourquoi l'on s'empresse de lui faire part de sa mort comme à tous les êtres qu'il aimait (1). »

(1) *Bulletin apicole de la Meuse*, *1899*.

Pour empêcher le départ des abeilles, les habitants de Ménil et de Ramonchamp (Vosges) déposent sur les ruches, le jour des Rameaux, une petite branche de buis bénit le même jour à l'église (1).

Des usages analogues existaient dans la Meuse où ils ont laissé quelques traces.

Ajoutons qu'il faut se garder de compter les ruches habitées, si l'on ne veut suspendre ou même arrêter le travail des abeilles.

(1) Richard, ouvrage cité.

ADDITIONS

Au bas de la page 27 :

Un usage assez répandu dans la Meuse consistait à dénaturer les noms de baptême, de manière à les rendre souvent méconnaissables.

Charles devenait *Charlot* ou *Lolot;* Pierre, *Pîrot;* — Louis, *Louiton;* — Joseph, *Joson, Ioïot;* —Claude, *Diaudiche*, *Didiche;* — Stanislas, *Tanisse;* — Paul, *Pauyot*, etc.

Marguerite devenait *Gueuron*, *Goyotte*, *Goton*, *Gotaine*, *Margot*, *Marguinchon;* — Marie, *Manon;* — Françoise, *Fanchon*, *Fanchounette*, *Chounette*, *Choune*, *Chonchon;* — Barbe, *Babotte*, *Bichette*, *Bichon*, *Bibiche*, *Bibi;* — Anne, *Nanette;* — Jeanne, *Jeanneton*, *Tonton*, *Tontaine*; — Élisabeth, *Bâbette*, etc.

Les cadets d'une famille se nommaient volontiers *Cadet* ou *Cadette.*

Fifi, *Mîmie*, *Seurette*, que portaient quelques personnes, nous semblent des diminutifs affectueux de *fils*, *amie* et *sœur.*

L'histoire nous a conservé les noms de *Manon* Lescaut et de *Ninon* de Lenclos. Une fille de Racine s'appelait *Fanchon.*

On fait presque partout dans la Meuse, précéder le nom propre de l'article, qui joue le rôle de déterminatif : le Louis, le Raguet, la Marie, la Babotte Jeannette (fille de Jeannette), etc.

L'emploi des surnoms ou sobriquets ridicules, rarement in-

jurieux, tend à disparaître de nos mœurs. On en abusait quelquefois, et nous savons tels villages où bien peu de personnes étaient connues sous leurs noms de famille. Nombre d'anciens surnoms étaient dus à la taille : le *petit* Étienne, la *grand'* Marianne; d'autres à l'origine : le Pierrot *Jeannette*, fils de Jeannette, la Guerite *Charlot*, fille de Charles ou Charlot, etc. Mais la plupart n'avaient aucun sens, tel celui de *Méquénet*, unique blason de notre famille.

Page 33, à la suite du 3e alinéa :

Il existe à Ploumanach, sur la côte bretonne, une chapelle dédiée à saint Guirec, moine du pays de Galles qui vivait au ve siècle, et tout près de là, son oratoire creusé dans le roc. Sculptée d'abord en bois, sa statue était vénérée par les fidèles.

Quand une jeune fille pieuse désirait un époux, elle se hissait jusqu'à la sainte image à certaines époques déterminées, et lui piquaient le nez avec une épingle. Les suppliantes furent si nombreuses que ce nez de bois devint tout camus, et certain jour la tête elle-même fut sciée et disparut. Une statue en pierre a remplacé l'ancienne; on ne saurait plus lui piquer le nez, mais on dépose les épingles dans une coquille placée aux pieds de la pieuse image et les choses n'en vont pas plus mal.

Au bas de la page 100 :

Aussi jugeons-nous inutile de décrire les jeux aussi nombreux que variés auxquels nous nous livrions dans notre enfance. La lutte aux boulets de neige, les dangereuses glissades, les barres, les simulacres de combats avec armes courtoises, le saute-mouton, les bains froids, les quilles, étaient nos sports favoris. Mêlés aux travaux des champs, ils constituaient alors toute notre gymnastique. Nous jouions des boutons au bouchon et à la *tapette*, des *chiques* ou billes à la *rangée* ou à la *poursuite*, des œufs teints au temps de Pâques, et la *gaille*, la *bique*, le *paradis* (marelle), jeux également de plein air, variaient nos récréations. Dénicher des oiseaux dans les buissons, dans les vergers,

à l'orée des bois et même en pleine forêt, était pour nous un délassement toléré (1).

Et lors des oisives soirées d'hiver, le colin-maillard, le furet, la main-chaude, les cartes et quelques contes et devinettes occupaient nos loisirs forcés. Les livres et revues destinés à l'enfance étaient rares alors, et les devoirs de classe à peu près inconnus.

(1) Les petits oiseaux pullulaient, malgré les tendeurs de pièges (V. page 98) et les enfants. On a tout fait depuis pour les protéger sans parvenir à en enrayer la disparition qui s'accentue d'année en année. Une culture plus intensive, l'essartage des buissons qui leur servaient de refuge et la multiplication des oiseaux de proie que la loi facilite implicitement sont, bien plus que le braconnage, les causes de cette disparition dans nos contrées.



APPENDICE

TABLEAU

des Communes de la Meuse avec leurs noms patois et leur blason populaire ou surnoms collectifs de leurs habitants.

La recherche des surnoms collectifs des habitants de chacune des localités meusiennes, la plupart injurieux, ironiques ou blessants, était-elle bien nécessaire? Évidemment non, et pourtant nous nous y sommes livré pour compléter notre travail sur les anciennes coutumes de notre département. L'emploi de ces surnoms est très ancien, et nous ne pouvions nous en désintéresser, malgré la rudesse et la grossièreté de beaucoup.

Moins importante sans doute, la prononciation patoise du nom des communes, vouée à un prochain oubli, a néanmoins trouvé place dans notre tableau. L'idiome local fait partie des usages locaux, et en perpétuer le souvenir rentre évidemment dans notre sujet.

Noms patois des communes.

La plus grande partie de ces noms ne sont que les noms français modifiés suivant les caprices du patois, qui n'est pas le même partout. Comme les noms patois offrent des variantes, nous donnons autant que possible celle qu'emploient les habitants du lieu.

La terminaison *court* devient partout *cou* ou *coue*.

La terminaison *ville* devient *velle* dans le nord et le sud-ouest du département.

Dans ces mêmes régions, le son *é* ou *ée* se prononce *aïe*, comme *ail*, légume, et ailleurs *eïe* comme *eil* dans *réveil*. Dans ***Aunoïe***, Aulnois, ***Soïezey***, Seuzey, etc., *oïe* se prononce comme ***oille*** dans *la* ***Trémoille***.

On rencontre fréquemment, dans notre tableau, le *w* = *ou*, très bref, tenant lieu surtout des sons *eu*, *ou*, *au* : ***Dlawce***, Delouze, ***Rlawille***, Lérouville, ***Srawcou***, Seraucourt, ***Rbawcou***, Ribeaucourt, *laws*, loups, *bacawés*, têtards, etc.

Au commencement des mots, le *w* remplace quelquefois le *v* simple : ***Warvîna***, Varvinay, ***Wadlincou*** Vadelaincourt, ***Wanéïeville***, Varnéville, qui se prononcent ***Ouarvîna***, ***Ouadlincou***, ***Ouanéïeville***.

Après une voyelle, on esquisse un *i* euphonique avant les noms commençant par une voyelle ou un *h* muet : J'vas (je vais à *i*Apremont, à *i*Harville, à *i*Osches, etc.

Heudicourt a conservé, dans le langage populaire, son ancien nom de ***Trougnon***, qu'il perdit en 1737.

Surnoms collectifs, ou blason populaire.

Ces surnoms remontent fort haut; ils ont pour origine probable les rivalités de voisinage dues surtout aux querelles sanglantes et répétées des seigneurs pour qui leurs sujets prenaient fait et cause. La guerre de Cent ans, les guerres de religion ensuite, qui divisèrent en deux camps nos provinces et jusqu'à nos villages contribuèrent à entretenir la mésintelligence entre les habitants de localités voisines. Les gens de Sommelonne sont surnommés *calvins*, parce qu'habitait là, au XVIIe siècle, un prédicant huguenot qui y fit des prosélytes.

De nombreux surnoms formés du nom du village, ont remplacé les anciens blasons délaissés et sont absolument inoffensifs. Les gens d'Avillers sont des *âvillottes*, ceux de Loupmont des *lawmounies*, ceux de Fresnes des *frânaïes*, ceux de Sei-

gneulles des *Signûlés*, etc. Mais plusieurs de cette catégorie ont une finale méprisante : Badonvilliers, *badoncaboches*, — Varnéville, *wânégawles*, — Senoncourt, *senoncourettes*. — Rignaucourt, *régnauvices*, — Void, *Voïous*, etc. Quelques localités ont à la fois l'ancien et le nouveau surnom : Dannevoux, *dannevoutis* et *gouvions pâmés*, — Belrain. *bérineïes* et *ganelons*, — Fresnes-au-Mont, *tassons* et *franaïes*, etc.

Une autre série de surnoms, assez nombreuse, est due à l'assonnance:

Les *maquins* (verrats) de Mécrin, — les *pissalaïes* (pissenlits) de Muzraïe (Muzeray), — les *ocâs* (jars) de Nonsâ (Nonsard), — les *intrépites* de Pierrefitte, — les *coûtes en long* de Rampont, — les *coûnes de bieux* (cornes de bœufs) de Samogneux, — les *coucous* de Vaudoncou (Vaudoncourt), etc.

Les *laws*, loups, habitent près des forêts et y travaillent; les *corbies*, *courbés*, y vont ramasser le bois mort. Les *graiveïes* (vérons), les *canâs*, (canards), les *gouvions* (goujons), les *bocawés* ou *bocawas* (crapauds *coués*, à queue), têtards, habitent les lieux marécageux. Le surnom des gens de Morgemoulin est autrement expressif. La qualification de *canards* est appliquée par dérision aux gens de Burey-la-Côte, qui n'usent que d'eau de citernes et de puits. Les *pâmés* en manquent lors des sécheresses. A Woël, où l'eau potable doit souvent être *passée* ou filtrée, les habitants sont des *coulaws d'âwe*, des couleurs d'eau.

Les gens de Courcelles-sur-Aire sont nommés *agathows*, de sainte Agathe leur patronne; saint Basle et saint Loup ont valu à ceux de Willeroncourt et d'Ugny, dont ils sont patrons, les surnoms de *bâlots* et de *laws*.

L'industrie locale a fourni quelques surnoms. A Abainville sont les *diâles d'enfer*, et à Menaucourt les *culs nôs* (noirs), ces deux lacalités étant peuplées de forgerons. A Avocourt sont les *popots*, potiers, et à Noyers les *fromagiers*. Les gens de Rarécourt sont appelés *vannis*, vanniers, non qu'ils exercent cette profession, mais parce qu'ils cultivent d'excellent osier. En général, ceux de la vallée de la Biesme, où existaient de nombreuses verreries, sont nommés *chevaliers de la bouteille*,

traduction libre de *gentilshommes verriers*, titre que prenaient plusieurs d'entre eux avant 1789.

Quelques surnoms viennent des produits du sol. Pretz, *navelis*, de navets, — Spada, *notillâs*, de lentilles, — Seuzey, *râbuts*, arrête-bœuf, bugranes, peut-être même églantiers, — Delut, *seugnons*, sureaux, — Remoiville, *grouzlis*, groseillers, etc.

D'autres, plus rares, sont des jeux de mots : les *chardonnerets* de Chardogne, — les *taille-culs* de Taillancourt, — les *chènevottes* de Chennevières, etc.

Les gens de Raulecourt sont appelés *jous*, d'une de leurs expressions familières, et ceux de Broussey-en-Woëvre, localité voisine, *mon'dés*, altération de *mon Dieu*, dont ils usent volontiers dans la conversation.

Ceux de Vauquois, village situé sur une colline à pic, sont des *grimplets*, grimpereaux ; et ceux de Ligny des *bouzats*, sorte de gros chardon qui figurent dans leurs armoiries.

Le mot *paw*, bouillie grossière, a formé les surnoms *pawtaïes* (Chaillon, Dompcevrin, Saint-Agnant), et *pawtis* (Foucaucourt, Villers-aux-Vents), qui signifient *mangeurs de paw*.

Évidemment, à leur origine, tous les surnoms exprimaient une idée, juste ou exagérée ; beaucoup n'ont plus pour nous aucun sens précis, grâce à l'évolution lente des idiomes populaires, tels sont *clicotins*, *tavagnés*, *harnabaws*, *bidouris*, *mirgaumes*, *tarterins*, *sarcadots*, etc.

Dictons.

Outre les surnoms, il existe dans la Meuse de nombreux dictons blessants ou ironiques s'appliquant à une seule ou à plusieurs localités. Nous en citons quelques-uns.

Auzaïeville.
Pute ville,
Putes gens,
Puts afans,
Grands gueurnies et rin dedans.
Acrans ! Acrans !

Hannonvelle,
Pute velle,
Putes gens,
Pute nation d'afans;
Grand pot-au-feu et rin dedans.

Ces dictons s'appliquent volontiers à d'autres localités dont le nom se termine en *ville*.

Tilly! Tilly!
Manre pays,
Gens gloriaws,
Méchants payaws.

Si l'on passe à Beauzée sans être moqué, à Waly sans être crotté, à Clermont sans être volé, on peut sans crainte passer partout.

En voici un analogue:

Celui qui peut aller à Gesnes sans se crotter, à Montfaucon sans monter, et à Cierges sans être moqué, peut avoir la plus belle fille sans la demander.

Pirfitte n'ai jaimà été sans gloriaws,
Longchamp sans beuvaws,
La Juraïe (forêt) sans laws,
Érice-la-Grande sans faws,
Coùcelles sans douvaws,
Niuville sans plaidiaws,
Clermont sans moquaws,

C'est-à-dire : Pierrefitte n'a jamais été sans glorieux, — Longchamp sans buveurs, — la Jurée sans loups, — Érize-la-Grande sans fous, — Courcelles (-sur-Aire) sans débiteurs, — Neuville (-en-Verdunois) sans plaideurs, — Clermont sans moqueurs.

Il convient de n'attacher nulle importance à ces dictons où la raillerie tient plus de place que la vérité. Il en est de même des blasons.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Abainville.	»	Diâles d'enfer.	»
Abaucourt.	Abaucoue.	»	»
Ailly.	Aîli.	Wâlions.	»
Aincreville.	Aincrevelle.	Gailles.	Chèvres.
Amanty.	Amon'ty.	Coûn' à bique.	Cornes de chèvre.
Amblaincourt.	Amblaincoue.	Hamiaux.	Hameaux.
Ambly.	»	Flattes, bouzeils.	Bouses.
Amel.	Amal.	Peurnalles.	Prunelles.
Ancemont.	»	Hougne-hougne.	»
Ancerville.	»	Ouaiselots.	Oiselets.
Andernay.	Andornay.	Chaïants.	»
Apremont.	»	Escargotis.	»
Arrancy.	»	»	Noircis.
Aubréville.	Aubraïeville.	Cugnons.	»
Aulnois-en-Perthois.	Aunoïe.	Acalés.	»
Aulnois-sous-Vertuzey.	Aunoïe.	»	Blanches culottes.
Autrécourt.	Autraïecoue.	»	Mulets.
Autréville.	Autrevelle.	Cahuts.	»
Auzécourt.	Auzaïecou.	»	Coucous.
Auzéville.	Auzaïeville.	Acrans.	Crans?
Avillers.	Avélaïe.	Avillottes.	»
Avioth.	Viô ou Viaw.	Cos.	Coqs.
Avocourt.	Avocoue.	Popots.	Potiers.

Azannes et Soumazannes.	Smâzannes.	Bocawés.	Têtards.
Baâlon.	Baulon.	Couïons.	Poltrons.
Badonvilliers.	Badonviller.	Denraïes.	Denrées.
Bannoncourt.	Banoncou.	Coquinos.	Coquins?
Bantheville.	Banthevelle.	Frappouilles.	Guenilles, loques
Bar-le-Duc.	Bar.	V. Haute : *Cans*.	Comtes : de *cuens*.
Baudignécourt.	Baudgneilcoue.	»	Colins.
Baudonvilliers.	Bondonviller.	Cacâs.	»
Baudrémont.	»	»	Moucherons.
Baulny.	Baunéïe.	»	»
Bazeilles.	»	Palots.	»
Bazincourt.	Bazincou.	»	Lièvres.
Beauclair.	Bèclai.	»	Lampions.
Beaufort.	Béfoue.	»	»
Beaulieu.	Bauïeu.	Beauliotains.	»
Beaumont.	»	Beaumounies.	»
Beauzée.	Bauzaïe.	Biganéïs.	Vaniteux.
Behonne.	B'honne.	Càgnats, Lifes.	Fainéants, lièvres.
Belleray.	Ballaïe.	»	Canards.
Belleville.	Balvelle.	Palots.	Échalas.
Belrain.	Bérain.	Ganelons.	Traîtres.
Belrupt.	Bèru, Bìru.	Laws.	Loups.
Béney.	Bìnaïe.	»	Têtes de veau.
Béthelainville.	Béthelinvelle.	Gargans.	»
Béthincourt.	Bthincou.	Culs brûlés.	Bûchettes.
Beurey.	Bùraïe.	Buirottes.	Buires.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Bezonvaux.	Bzonvaux.	»	Sangsues.
Biencourt.	Bincou.	Jontiers.	»
Billy-les-Mangiennes.	Biaïe (2 syll.).	Laws.	Loups.
Billy-sous-les-Côtes.	Biié (2 syll.).	Billandies (*ll* m).	»
Bislée.	Bîlaïe.	Bilotins.	»
Blanzée.	Blanzaïe.	Oûies.	Oies.
Blercourt.	Blercou.	Hoquattes.	Souches.
Boinville.	Boévelle.	»	Bleus.
Boncourt.	Boncou.	Pâtas pûris.	Pâtés pourris.
Bonnet.	Bounet.	»	Taureaux.
Bonzée.	Bonzaïe.	Waraws, troublats.	Insensés.
Bouchon (le).	»	»	Bouchés.
Bouconville.	Boconville.	»	Fourchettes.
Bouligny.	Boulgny.	»	Barbets.
Bouquemont.	»	Soglats.	Sangliers.
Boureuilles.	Boureûle.	Caillots.	Cailloux.
Bouvigny.	Bvigny.	Oriôs.	Loriots.
Bovée.	Bovaïe.	»	Loups.
Boviolles.	»	Cournoïes.	Corneilles.
Brabant-en-Argonne.	Brâbant.	Boudattes refondues.	»
Brabant-le-Roi.	id.	Bâcoules.	Belettes.
Brabant-sur-Meuse.	id.	»	Préfets.
Brandeville.	Brandevelle.	Grawillôts.	»

Braquis.	Bràquis.	Saucirons.	Champignons.
Bras.	»	Cawés.	»
Brasseitte.	Braissaïte.	Matoïaïes.	Mangeurs de maton.
Brauvilliers.	Brauviller.	Brawlots.	»
Bréhéville.	Brêvelle.	Carbulots.	»
Breux.	»	Breulots.	»
Brieulles-sur-Meuse.	Briûles.	Brialants.	»
Brillon.	Brion.	Pummes moûtaïes.	V. p. **171**.
Brixey-aux-Chanoines.	Breuché.	Breuchecambies.	»
Brizeaux.	Briziaux.	»	Messieurs.
Brocourt.	Brawcou.	Mulçons.	Escargots, limaçons.
Brouennes.	Brouênes.	Cawas.	»
Broussey-en-Blois.	Broussey.	Brouscailloux.	»
Broussey-en-Woëvre.	id.	Mon'dés.	»
Bulainville.	Blanville.	Cocurants.	Conquérants?
Bure.	»	Bichots.	»
Burey-en-Vaux.	Beuré (*eu* bref).	Graiveïes.	Vérons.
Burey-la-Côte.	Beuré (la-Coûte).	Canàs.	Canards.
Bussy-la-Côte.	Beussey.	Craipês.	Crapauds.
Butgnéville.	Beutgnaïevelle.	Vargauzaux.	Grenouilles vertes.
Buxerulles.	Buslûre.	Gailles podues.	»
Buxières.	Beussaïere.	Corbillons.	Serpettes.
Buzy.	Buzaïe.	Gaillots.	Chevreaux.
Cesse.	»	Oues.	Oies.
Chaillon.	Châillon.	Pawtaies.	Portiers?
Chalaines.	Châleïenes.	Brames.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Champlon.	»	Champlounies.	»
Champneuville.	Changnûvelle.	»	Vilains.
Champougny.	Champougney.	Gréveïes.	Vérons.
Chardogne.	Chârdoûgne.	Chardouneris.	Chardonnerets.
Charny.	Charnaïe.	Cawés.	»
Charpentry.	Chairpatraïe.	Charpotaïes.	»
Chassey.	Chaisseïe.	Assalés.	Altérés.
Châtillon-sous-les-Côtes.	Châtion.	Fazoles.	Haricots, fèves.
Chattancourt.	Châtacoue.	Châtacawattes.	»
Chaumont-d^t-Damvillers.	Chaumont.	Chaumounies.	»
Chaumont-sur-Aire.	id.	Rawlis.	»
Chauvency-le-Château.	Stiauvacy-l'Tiâté.	»	Crépins.
Chauvency-Saint-Hubert.	Stiauvacy-Saint-Hubert.	Barbançons.	Brabançons.
Chauvoncourt.	Chauvoncoue.	»	Sans poils.
Chènevières.	Chun'vaïere.	Charvunus.	Chènevottes.
Cheppy.	Chépaïe.	Leuleus.	»
Chonville.	Chonvelle.	»	Grêlés.
Cierges.	Cirge.	Cirgeottes.	»
Claon (le).	Clawon (le).	Claounais.	»
Clermont-en-Argonne.	Clermont.	Pache-lune.	Pêche-lune.
Cléry-le-Grand.	Grand-Cléraïe.	Boucâs.	Boucs.
Cléry-le-Petit.	Ptit-Cléraïe.	Gailles.	Chèvres.
Combles.	Compe.	Comblées.	»

Combres.	Compe.	Bues.	Bœufs.
Commercy, ville.	Cmâcey.	»	Foireux.
— Breuil.	»	Rbroïâs.	»
Condé.	»	Condéâs.	»
Consenvoye.	Consenvoé.	»	Goujons de la Meuse.
Contrisson.	»	Contrissougnies.	»
Corniéville.	Coùgneilville.	Coùniets.	Cornards.
Courcelles-aux-Bois.	Coucèle.	Poïes d'bous.	Poux de bois.
Courcelles-sur-Aire.	id.	Agathows.	»
Courouvre.	Courawle.	Courawlis.	»
Cousancelles.	Czancelles.	»	Tarins.
Cousances-aux-Bois.	Cousances.	Cos d'boue, Hohés.	Huppes.
Cousances-aux-Forges.	Cousances.	Cousaws.	Couseurs.
Couverpuis.	Cverpù.	Bocawés.	Têtards.
Couvonges.	C'vonche.	Cvongies.	»
Crépion.	Crupion.	»	Croupions.
Creuë.	Croïe.	Quanquins.	»
Cuizy.	Cuzaïe.	»	Anes.
Culey.	»	Acàrons.	Hannetons.
Cumières.	Cum'naïeres.	»	Bâtons.
Cunel.	Cunie.	»	Lièvres.
Dagonville.	»	»	Moucherons.
Dainville et	»	»	Veaux.
Bertheléville.	Botieëville.	Bots.	Crapauds.
Damloup.	Damlaw.	Laws.	Loups.
Dammarie-sur-Saulx.	Dammarie.	»	Sauciers.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Damvillers.	Damvelaïe.	War gueules.	Gueules vertes.
Dannevoux.	Dunevaw.	Gouvions pàmés.	Goujons pàmés.
Darmont.	»	Égrévisses.	Écrevisses.
Delouze.	Dlawee.	Cannetons.	Hannetons.
Delut.	Dlut.	Seugnons.	Sureaux.
Demange-aux-Eaux.	Dmanche.	Laws-haraws.	Loups-garous.
Deuxnouds-aux-Bois.	Dawnaw.	Ousque la gaille ai prins l'law.	
Deuxnouds-d^{t}-Beauzée.	id.	Gaillots.	Cabris.
Dieppe.	Guippe.	Mâlots.	Taons, Bourdons, Mans.
Dieue.	Dioïe (1 syll.).	Oïes, Bocawas.	Oies, Têtards.
Dombasle.	Dombâle.	Queugnons.	»
Dombras.	Dombret.	Laws.	Loups.
Dommartin-la-Montagne.	Domartin.	Monte-haut.	»
Dompcevrin.	Doncevrin.	Pawtaïes.	»
Dompierre-aux-Bois.	Dompîre-(aux-Boues).	Gounâs.	»
Domremy-aux-Bois.	Doûrmé-aux-Boues.	»	Canards.
Domremy-la-Canne.	Doûrmaïe.	Cânons.	Canetons.
Doncourt-aux-Templiers.	Doncou.	Bocawas.	Têtards.
Douaumont.	Dwawmont.	Caucurons.	»
Doulcon.	Doucon.	»	Goujons pàmés.
Dugny.	Degnie.	Varrats.	Verrats.
Dun.	»	Cucus.	»
Duzey.	Dujaïe.	Pichalaïes.	Pissenlits.

Écouviez.	Couvi.	Couvissots.	»
Écurey.	Écuraïe.	Écurons.	Écureuils.
Eix.	Aïece.	Gnâgnâs.	Indolents.
Éparges (Les).	Lé Pâges.	Ascoumnias.	Excommuniés.
Épiez.	Épieïe.	Pot-de-chambre de la Lorraine.	
Épinonville.	Iplonvelle.	Gaudâs.	Jars.
Érize-la-Brûlée.	Érice.	Brûlots.	»
Érize-la-Petite.	La piote Érice.	Bawattes.	Moucherons.
Érize-la-Grande.	La grant'Érice.	Escârans.	Hannetons.
Érize-Saint-Dizier.	Érice-Saint-Dizaïe.	»	Cadets.
Ernecourt.	Ernecoue.	Hédaïes.	»
Esnes.	Ines.	Cos.	Coqs.
Étain.	Été, Atin.	»	Éteignoirs.
Éton.	»	Noûrs.	Noirs.
Étraye.	Étraïe.	Mawlins.	»
Euville.	Uville.	Dindolets.	Philosophes.
Évre.	Ièfe.	Triplis.	»
Fains.	»	Chins, Faws.	Chiens, Fous.
Flabas.	Flobas.	»	Rats.
Flassigny.	Flachinie.	Hochats.	»
Fleury-dev.-Douaumont.	Fleury.	Gaillots.	Chevreaux.
Fleury-sur-Aire.	id.	Harguins.	»
Foameix.	Foâmaïe.	»	Pâmés.
Fontaines.	Fontaïenes.	»	Anes.
Forges.	Fourges.	Roquelins.	Buires à huile.
Foucaucourt.	Fcaucoue.	Pawtis.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Fouchères.	Fawchères.	Faws.	Fous.
Frémeréville.	Froumraïeville.	Babûres.	»
Fresnes-au-Mont.	Frâne.	Tassons, Frânas.	»
Fresnes-en-Woëvre.	id.	»	B.anches pattes.
Froidos.	Fradoue.	Boudattes.	Nombrils.
Fromeréville.	Froumraïevelle.	Rabasis.	»
Fromezey.	Froumzaïe.	Fromions.	Fourmis.
Futeau.	Futiau.	»	Sauvages.
Génicourt-sous-Condé.	Ginecou.	Gogons.	»
Génicourt-sur-Meuse.	Jnaïecou.	»	Coucous.
Gérauvilliers.	Giròviler.	Camboïes.	Cambouis.
Gercourt et	Gercou.	Déflattés.	»
Drillancourt.	Driacou.	»	»
Géry.	»	Grillots.	Grelots.
Gesnes.	Gine.	Gégneaux.	»
Gibery.	Jubaçaïe.	Capitale des grenouilles.	
Gimécourt.	Jmeïecou.	Tombuis.	»
Gincrey.	Gincraïe.	Pâmas.	Pàmés.
Girauvoisin.	Gérauvzin.	Godins.	Veaux mâles.
Gironville.	Géronville.	Magounots.	Magots.
Givrauval.	Givrauvà.	Salaïes.	Saloirs.
Gondrecourt.	Gondrecou".	»	Plats culs,

Gouraincourt.	Gouricou.	»	Coucous.
Goussaincourt.	Goussaincoue.	Quaïes.	»
Grémilly.	Grumiaïe.	»	Pâmés.
Grimaucourt-en-Woëvre.	Grimoucoue.	Laws.	Loups.
Grimaucour^{t} d^{t}-Sampigny	Grimaucoue.	Grimanciens.	Grimaciers.
Guerpont.	»	Guerpounaux.	»
Gussainville.	Guchévelle.	Maquejons.	Gesses tubéreuses.
Hadonville-l.-Lachaussée.	Hadonvelle.	»	Crapauds.
Haironville.	»	Gomais.	»
Halles.	»	Hallis.	»
Han-devant-Pierrepont.	Han-devant-Perpont.	Hazots.	»
Han-les Juvigny.	Han.	»	Boucs.
Han-sur-Meuse.	id.	Gouvions.	Goujons.
Hannonville-s. -les-Côtes.	Hanuvelle.	Caramcamcams.	»
Haraumont.	Haroûmont.	Haroûmonies.	»
Hargeville.	»	Bayaux.	»
Harville.	Hârvelle.	Clawties.	Cloutiers?
Hattonchâtel.	Châté.	Châtions.	»
Hattonville.	Hadonvelle.	Carmouches.	»
Haucourt.	Haucou.	»	Haut-le cul.
Haudainville.	Haudainvelle.	»	Anes.
Haudiomont.	Hawdieumont.	Favâs.	»
Haumont-les-Lachaussée.	Hawmont.	»	Chats.
Haumont-pr.-Samogneux.	id.	Sachots.	Sachets.
Hautecourt.	Hawtcou.	Gailles.	Chèvres.
Heippes.	Haïepe.	Gailles.	Chèvres.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Hennemont.	Elmont.	Cahourtes.	Citrouilles.
Herbeuville.	Rbùvelle.	Marpaux.	»
Herméville.	Armaïvelle.	Waquattes.	»
Heudicourt.	Trougnon(1).	Gailles podues.	Chèvres pendues.
Hévilliers.	Hévilléïe (*ll* m.).	Hévilleïes (*ll.* m.).	»
Horville.	D'Horville (*h* asp.).	Laws.	Loups.
Houdelaincourt.	Houd'laincoue.	»	Culs de chaudrons.
Houdelaucourt.	Hawd'lawcoue.	Joûtaïes.	»
Inor.	Inau.	Gaillots.	Chevreaux.
Ippécourt.	Impicoue.	Coûts talons.	Courts talons.
Iré le-Sec.	Iraïe.	Gaïês.	»
Islettes (les).	Lis Islattes.	Hâzis.	Brûlés, roussis.
Issoncourt.	Issoncoue.	Frappouilles.	Guenilles.
Jametz.	Jamà.	Clai-là.	Petit-lait.
Jonville.	Jonvelle.	Godots.	Verres (à boire).
Jouy-devant-Dombasle.	Joïé ou Joyé.	Canâs.	Canards.
Jouy-sous-les-Côtes.	Joïé.	Sajoubats.	»
Jubécourt.	Jbicou.	Nantillattes.	»
Julvécourt.	Julvicoue.	Piras, Pirons.	Pierrards, Pierrons.
Juvigny-en-Perthois.	Jvignai.	Juvgnats.	»

Juvigny-sur-Loison.	Juvny.	Possons.	Poissons.
Kœur-la-Grande.	La grand Koïere.	Coïeraux.	»
Kœur-la-Petite.	La piote Koïere.	Boirotiers.	»
Labeuville.	Labùvelle.	»	Plats culs.
Lachalade.	Lachalâte.	Chaladies.	»
Lachaussée.	Lachaussie.	Chaussaïes.	»
Lacroix sur-Meuse.	Laicroïe.	»	Plats poux.
Laheymeix.	Lahaïemeix.	»	Loups de bois.
Lahayville.	Lahaïevelle.	Toudoïes.	»
Laheycourt.	Liheïecoue.	Haïons.	»
Laimont.	Laïemont.	Laïemounies.	»
Lamarche-en-Woëvre.	Lamarche.	Macâs.	Têtards.
Lamorville.	Morvelle.	»	Mouille-culs.
Lamouilly.	Lamouyi.	Riquéquets.	»
Landrecourt.	Landrecou.	Mahoulins.	»
Landzécourt.	Landgïcoue.	Crôcs.	Corbeaux.
Laneuville-au-Rupt.	Laignûveville.	Nieuvillains.	»
Laneuville-sur-Meuse.	Lagneuvelle.	Corbìs.	Corbeaux.
Lanhères.	Lanhaïere.	Lairs.	»
Latour-en-Woëvre.	Latou.	Laws.	Loups.
Lavallée.	Lavaleil.	Crazots.	»
Lavignéville.	Lâgneïevelle.	Godins.	Veaux mâles.
Lavincourt.	Lvincoue.	»	Coucous.
Lavoye.	Lawaw.	Marnâs.	Lapins.
Lemmes.	Lamme.	Poils de poucis.	Poils de pourceaux.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Lempire.	Lampaïere.	Chaputris; culs grillis.	Culs grillés.
Lérouville.	Rlaoueville.	Aposses oroïes.	Épaisses oreilles.
Levoncourt.	Levoncoue.	Paillons.	»
Lignières.	Linéïere.	Gratte-salîres.	Gratte salières.
Ligny.	Liney.	Bouzats.	Chardons.
Liny-devant-Dun.	Linaïe.	Cahuts.	Têtus.
Lion-devant-Dun.	Lion.	Mulçons.	Escargots, limaces.
Liouville.	Liaouville.	Cacâs.	»
Lisle en-Barrois.	Lîle.	Ilotains.	»
Lisle-en-Rigault.	id.	Rigolins.	»
Lissey.	Lissaïe.	Alondrous.	Jeteurs de sorts.
Loisey.	Loûzé.	Prôchaws.	Prêcheurs.
Loison.	Loujon.	»	Bouche-culs.
Longchamp.	»	Manes.	Ducs.
Longeaux.	Lonjâw.	Longeas; Turnîces.	Tournis.
Longeville.	»	Tripaïes.	»
Loupmont.	Lawmont.	Lawmounies.	»
Louppy-le-Château.	Loupé.	Gaïottes; Apputés.	Chevrettes; empestés.
Louppy-le Petit.	Piot Loupé.	Paws.	»
Louppy-sur-Loison.	Louppy.	»	Blancs culs.
Louvemont.	»	Croquillons.	Escargots.
Loxéville.	Loçaïeville.	»	Maillots.
Luméville	Lineilville.	Canâs.	Canards.

Luzy.	Lûgi.	Ratons.	»
Maizerey.	Màzray.	Frappouilles brûlées.	Guenilles brûlées.
Maizey.	Màzé.	Màzotins.	»
Malancourt et	Malacou.	»	Culs roussis.
Haucourt.	Haucou.	»	»
Malaumont.	Malawmont.	Gurnouillàs.	»
Mandres.	»	Goïes.	Gueux.
Mangiennes.	Magiennes.	»	Canards.
Manheulles.	Maihûles.	Faws.	Fous, insensés.
Marats (les).	»	Marawdés.	»
Marbottes.	»	Poïes de boue.	Poux de bois.
Marchéville.	Marchaïevelle.	Wanlàs.	Braillards.
Marre.	»	Blosses.	Prunes.
Marson.	Màçon.	Tourchons.	Torchons.
Martincourt.	Martecou.	»	Martinets.
Marville.	»	Hachottes.	Hachettes.
Maucourt.	Moukiou.	Michottes.	»
Maulan.	Maula.	Bocawés.	Têtards.
Mauvages.	Mauvache.	Itiotes.	Sarcloirs.
Maxey-sur-Vaise.	Màcey.	Sorcies; Dînous.	Sorciers ; Dîneurs.
Mécrin.	»	Maquins.	Verrats.
Méligny-le-Grand.	Mligney.	Cœuilrottes.	Petites cuillers.
Méligny-le-Petit.	Mégné-le-Piot.	Cabris.	Chevreaux.
Menaucourt.	Mnawcou.	Culs nôs; Cazês.	Culs noirs; Tessons.
Ménil-aux-Bois.	Ménun.	Mûnots.	»
Ménil-la-Horgne.	Mênin.	Horgnaux.	»

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Ménil-sur-Saulx.	Mênin.	Acànés ; Crapaws.	Crapauds.
Merles.	Mèle.	Milots ; Moussues.	Messieurs.
Mesnil-sous-les-Côtes.	Mànin.	Abrouas ; Troublats.	Embarbouillés, Insensés.
Milly-devant-Dun.	Milly (*ll* m).	Courbàs.	Corbeaux.
Mogeville.	Mawgevelle.	»	Dindons.
Mognéville.	Mogneilville.	Canivettes.	»
Moirey.	Moiraïe.	Morillons.	»
Mondrecourt.	Mondrecoue.	Culs de boutoïes.	Fonds de bouteilles.
Mont-devant-Sassey.	Mont.	Cognons.	Poltrons.
Mont-sous-les-Côtes.	id.	Faws.	Fous.
Montblainville.	»	Enhuris.	Ahuris.
Montbras.	»	»	(»
Montfaucon-en-Argonne.	Mfaucon.	Fügne-otrons.	Coprophages.
Monthairons (les).	M'harons (*h* asp.).	»	Goujons pàmés.
Montiers sur-Saulx.	Montiers.	»	Moineaux.
Montigny-devant-Sassey.	Montigney.	Gràvisses.	Écrevisses.
Montigny-l.-Vaucouleurs.	Montigné-les-gailles.	Bacawés.	Têtards.
Montmédy.	Màdi.	Cos	Coqs.
Montplonne.	»	»	Polonais.
Montsec.	Monso.	Chachots.	Sachets.
Montzéville.	Monzaïeville.	Sachats d'poïes.	Sachets de poux.
Moranville.	Moranvelle.	»	Sangsues.
Morgemoulin.	Moûgemoulin.	Noyis da la m...	»

Morlaincourt	Morlincoue.	Moncherons.	Moucherons.
Morley.	»	Bawottes.	id.
Mouilly.	Mouillé (*ll* m.).	Bouchirons.	Poux de bois.
Moulainville.	Moulêvelle.	Manacots.	»
Moulins.	»	Moulinaux.	»
Moulotte.	»	Bots.	Crapauds.
Mouzay.	Mouza.	Meuziaux.	Museaux.
Murvaux.	Meurvaux.	»	Corbeaux.
Mussey.	Meussey.	Meusserots.	Troglodytes.
Muzeray.	Mujraïe.	Culs brulaïes.	Culs brûlés.
Naïves-devant-Bar.	Naïeve.	»	Cochons.
Naives-en-Blois.	Naiefe.	Naivàs.	»
Naix-aux-Forges.	Nà.	Reuïaws.	Railleurs.
Nançois-le-Grand.	Grand Nanceuïe.	Bigogans.	»
Nançois-le-Petit.	P'tit Nanceuïe.	Coucottes.	»
Nant-le Grand.	Nà-le-Grand.	Laws-haraws.	Loups-garous.
Nant-le-Petit	Nà-le-Petiot.	Cocottes.	»
Nantillois.	Nanti-ioïe.	Paltadiers.	»
Nantois.	Nantoïe.	Galiches.	»
Nepvant.	Nvant.	»	Vanneaux.
Nettancourt.	Ntancoue.	Bawrais.	»
Neufour (le).	L'Nieufoue.	»	Galettes aux navets.
Neuville-en-Verdunois.	Gnùville.	»	Imbéciles.
Neuville-les Vaucouleurs.	id.	Babûrés.	»
Neuvile-sur-Orne.	Nùville.	Picrés.	»
Neuvilly.	Nvilly (*ll* m.).	Vervieux, Rabottés	Coqs dorés.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Nicey.	»	»	Chats crevés.
Nixéville.	»	Gouïattes.	»
Nonsard.	Nonsà.	Ocas.	Jars.
Nouillonpont.	Nawionpont.	Chies à possons.	Chars à poissons.
Noyers.	Nouié.	Froumageils.	Fromagiers.
Nubécourt.	Nbìcou.	Camounins.	»
OEy.	Ouai.	Laws.	Loups.
Olizy.	Oligi.	Sorcies.	Sorciers.
Ollières.	»	Couche-oroïes.	Courtes-oreilles.
Ornel.	Ournal.	»	»
Ornes.	Oûne.	Varrats.	Verrats.
Osches.	Oûche.	Cobillâts.	Jeunes coqs.
Ourches.	Ioûche.	Oûgelots.	Oisillons.
Pagny-la-Blanche-Côte.	Pàgné-la-Bianche-Coûte.	Sachots d'poïes.	Sachets de poux.
Pagny-sur-Meuse.	Pâgney.	Cânes de Mûse.	»
Pareid.	Paraïe.	Agaces.	Pies.
Parfondrupt.	Parfonreu.	Cabolàs.	»
Paroches (les).	Baroches (los).	Barochins.	»
Parois.	Pârois.	Warvieux.	Verveux.
Peuvillers.	Puvilaïe.	Bouvous d'clai-là.	Buveurs de petit-lait.
Pierrefitte.	Perfitte.	Intrépites.	Bourriques.

Pillon.	Pélon.	»	Pimpants.
Pintheville.	Pet'velle.	»	Blancs culs.
Pont sur-Meuse.	Pont.	Gouvions.	Goujons.
Pouilly.	Pouyé.	Navets du gailleté que cûjon à pâté.	
Pretz.	Prî.	Navlis.	»
Quincy.	Quincey.	Quinze pies.	Quinze pieds.
Rambluzin.	»	Cocurons.	»
Rambucourt.	Robucoue.	Màteils.	»
Rampont.	»	Coûtes à long(1).	Côtes en long.
Rancourt.	Rancoue.	Rûtis.	Rôtis.
Ranzières.	Ranzaïere.	Corbis.	Corbeaux.
Rarécourt.	Lâraïecoue.	Coquillaws, Vannis.	Vanniers.
Raulecourt.	Raulcoue.	Jous.	»
Réchicourt.	Richico.	»	Culs de hottes.
Récicourt.	Rçâïecou.	Boucâts.	Boucs.
Récourt.	Ricou.	Chachats.	Sachets.
Reffroy.	Rfrô.	Christons.	»
Regnéville.	Rgnévelle.	Gouvions.	Goujons.
Rembercourt-aux-Pots.	Rimbécou.	Diocos.	»
Remennecourt.	Rmen'cou.	»	Salés.
Rémoiville.	Rmoiville.	Grouzlis.	Groseilliers.
Resson.	Rçon.	»	Navets.
Revigny.	Rvignay.	Visseaux.	Putois.
Réville.	Rvelle.	»	Chats-huants.

(1) Peut-être *coûts talons*, courts talons. V. *Ippécourt*.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Riaville.	Riauvelle.	Engueulats.	»
Ribeaucourt.	Rbawcou.	Jontaïes.	»
Richecourt.	Richecoue.	»	Coucous.
Rignaucourt.	Rignaucoue.	Rignauvices.	»
Rigny-la-Salle.	L'grand Règné.	Vàlots.	Serviteurs.
Rigny-saint-Martin.	Rigné-dsus.	id.	»
Robert-Espagne.	Bertapagne.	Tracaniers.	»
Roises (les).	Roûge.	Cacriottes.	»
Romagne-s.-l.-Côtes.	Roumagne.	»	Culs roussis
Romagne-s.-Montfauçon.	id.	»	Roulants.
Ronvaux.	Ronvoù.	»	Crapauds.
Rosières-devant-Bar.	Rozaïere.	»	Veaux.
Rosières-en-Blois.	Rozeilre.	»	Mutins.
Rosnes.	Roùne.	Roùnàs.	»
Rouvres.	Raouf.	»	Vermines.
Rouvrois-sur-Meuse.	Rouvro.	Jàques.	Geais.
Rouvrois-sur-Othain.	Rouvrou.	Chies à froumrot.	Chars à fumier.
Rumont.	»	Ramons.	Balais.
Rupt-aux-Nonains.	Reu.	Reussiens.	Russes.
Rupt devant-St-Mihiel.	id.	id.	id.
Rupt-en-Woëvre.	id.	Laws.	Loups.
Rupt-sur Othain.	id.	Rùteaux.	Grognons.
Saint-Agnant.	Saint-Aignant.	Pawtaïes.	»

Saint-Amand.	»	Plaidaws.	Plaideurs.
Saint-André.	»	»	Poires sèches.
Saint-Aubin.	»	Aujd'heuïes.	»
Saint-Benoît.	»	»	Benêts.
Saint-Germain.	Saint-Jormain.	Cans ou Cancans.	Canards.
Saint-Hilaire.	Saint'Laïere.	Patins.	Pantoufles.
Saint-Jean-les-Buzy.	Saint-Jean.	Laws.	Loups.
Saint-Joire.	Saint-Joïere.	»	Jaunes.
Saint-Julien.	Saint-Jlin.	Mirgaumes.	»
Saint-Laurent.	Si-Laura.	Grous das.	Grosses dents.
St-Maurice-s. les Côtes.	Saint-Morîze.	Sant-Moriaux.	»
Saint-Mihiel.	Saïe-Mie.	*La Halle*, Hères; *le Bourg*, Mounins.	
Saint-Pierrevillers.	Saint-Pîrvillaïe.	Pîrots.	Pierrots.
Saint-Remy.	Sant-Rmé.	Saints-Rmions.	»
Salmagne.	Salmègne.	Bues.	Bœufs.
Samogneux.	»	Coûnes de bieus.	Cornes de bœufs.
Sampigny.	Sampignie	Sampignolets.	Goujons, Hauts talons.
Sassey.	Sassaïe.	Tartarins.	»
Saudrupt.	»	Coumères.	Commères.
Saulmory et	Saulmoraïe.	Crapauds zou l'laïé.	Cr. sous le lit.
Villefranche.	»	Fùgne étrons.	Fouille-merde.
Saulx-en Barrois.	Sau.	Sauçottes.	»
Saulx-en-Woëvre.	id.	»	Ours, Pourceaux.
Sauvigny.	Sauvigney.	Laws.	Loups.
Sauvoy.	Sauwy.	Sarcadots.	»
Savonnières-devant-Bar.	Savouneilre.	»	Sirènes.
Savonnières-en-Perthois.	Savoneilre.	Pîrots.	Pierrots.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Savonnières-en-Woëvre.	Savounaière.	Pouillaïes.	Pouilleux.
Seigneulles.	Signûle.	Signûlés.	»
Senard.	Snâ	Wandâs.	Pauvres d'esprit.
Senon.	Snon.	»	Canettes.
Senoncourt.	Snoncoue.	Snoncourettes.	»
Senonville.	Snonville.	»	Chats-huants.
Septsarges.	S'sarge.	Canâs, Cancans.	Canards.
Sepvigny.	Sévigné.	Bacawés.	Têtards.
Seraucourt.	Srawcoue.	Bidouris.	»
Seuzey.	Soïezé.	Râbuts.	Arrête-bœufs.
Silmont.	»	»	Goujons.
Sivry-la-Perche.	Sevré-la-Parche.	Cabocs.	Têtus.
Sivry-sur-Meuse.	Sevraïe.	Sevrotins.	»
Sommaisne.	Soumaïene.	Câneties.	»
Sommedieue.	Soumdioïe.	Gruattes.	Foies.
Sommeilles.	Samoïe.	Girolies.	»
Sommelonne.	Soumloune.	»	Calvins.
Sorbey.	Chourbaïe.	Bocawaïes.	Têtards.
Sorcy et	Soucey.	Rates.	Souris.
Saint-Martin.	»	Boucawins.	Têtards.
Souhesme (les).	Siimes.	Siimerons.	Oies.
Souilly.	Souyi.	Laws.	Loups.
Spada.	Spadâ.	Notillâs.	»

Spincourt.	Sbiécou.	Pourions.	»
Stainville.	»	»	Ducs.
Stenay.	Stenà.	Dagobets.	»
Taillancourt.	Tayocoue.	»	Taille-culs.
Tannois.	Tannoé.	»	Cochons.
Thierville.	»	Hauts su rin; Tieulots.	Hauts-sur-rien; Tuileaux.
Thillombois.	Thiomboue.	Tètes de boue.	Tètes de bois.
Thillot.	Ti-ot.	Tiotains.	»
Thonne-la-Long.	Thoune-lô-Long.	Hourlons.	Hannetons.
Thonne-les-Prés.	Thoune-lé-Praïes.	»	Barils.
Thonne-le-Thil.	La grand'Thòne.	Thònies, Varrats.	Verrats.
Thonnelle.	Thònelle.	Pernelles.	Prunelles.
Tilly-sur-Meuse.	Tilly (*ll* mouill.).	Gloriaws; Moussues.	Fiers; Messieurs.
Tourailles.	»	»	Baise-cul.
Trémont.	Troumont.	Trimounier.	»
Trésauvaux.	»	»	Sorciers.
Tréveray.	Treuvray.	Tire-laingues.	»
Triaucourt.	Triaucoue.	Chicanous.	Chicaneurs.
Triconville.	»	»	Canards.
Tronville.	»	Turnìces.	Tournis.
Troussey.	Troussaïe.	Troussaïes-bandaïes.	»
Troyon.	Tro-yon.	Grand'queulottes.	Grandes-culottes.
Ugny.	Ugney.	Laws,	Loups.
Vacherauville.	Vacherauvelle.	Nères gueules.	Noires gueules.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Vacon.	Wacon.	Vaquenaux.	»
Vadelaincourt.	Wadlincoue.	Wadlinwanles.	»
Vadonville.	»	Clicotins.	»
Varennes-en-Argonne.	Varannes.	»	Gengoults.
Varnéville.	Wâneilville.	Wânégawles.	»
Varney.	Vârney.	»	Cabus.
Varvinay.	Warvina.	Laws; Bawottes.	Loups; Moucherons.
Vassincourt.	Vacincoue.	»	Tarins.
Vaubecourt.	Vofcoue.	Vazots.	Sébièles.
Vaucouleurs.	Vaucloue.	»	Foireux.
Vaudeville.	»	Courbês.	Corbeaux.
Vaudoncourt.	Vaudonçoue.	»	Coucous.
Vauquois.	»	Grimplets.	Grimpereaux.
Vaux-devant-Damloup.	Voue.	Écâlots.	Hannetons.
Vaux-la-Grande.	Vaux-la-Grand.	Véïots.	Jeunes veaux.
Vaux-la-Petite.	Vaux-lo-Ptit.	Put'ermites.	»
Vaux-les-Palameix.	Vaux.	»	Chats.
Vavincourt.	Vavincou.	Tavagnés.	»
Véel.	Vé.	Véïots.	Jeunes veaux.
Velaines.	Vleilnes.	Tinottes.	Barattes.
Velosnes.	Vlône.	Chinots.	Petits chiens.
Verdun (P. *Saint-Victor*).	Vardun.	Harnabaws.	»
Verneuil-Grand.	Grand-Varneu.	Jâs.	Jars.

Verneuil-Petit.	Ptit-Vernù	Tàhuts.	Tempêtes.
Vertuzey.	Vot'zè.	Chachots d'poïes.	Sachets de poux.
Véry.	Vâraïe.	Bacawés.	Rallonges.
Viéville-sous-les-Côtes.	Vîvelle.	Vivalànes.	»
Vigneul-sous-Montmédy.	Vignù.	Longs vates.	Longs ventres.
Vigneulles-les-Hatton-châtel.	Vignûle.	Pods ta cùle.	Pends ton écuelle.
Vignot	»	»	Tarins.
Villécloye.	Villécloïe.	Chiquous.	Chiqueurs.
Ville devant Belrain.	Ville.	»	Vilains.
Ville-devant-Chaumont.	Velle.	»	Bertaux.
Ville-en-Woëvre.	id.	Gaillots.	Cabris.
Ville-Issey.	»	*Ville* : Madâs (pelotons);	*Issey* : Sangsues.
Villeroy.	Villeroie.	»	Hauts-le-cul.
Villers-aux-Vents.	Villéïe.	Pawtìs.	»
Villers-devant-Dun.	Villaïe.	Élis.	»
Villers-le-Sec.	Ville soche.	Nôs brèckes.	»
Villers-les-Mangiennes.	Villaïe.	»	Corbeaux.
Villers-sous-Bonchamp	Velaïe.	Bavàs.	Baveux.
Villers-sous-Pareid.	Vélaïe zous-Paraïe.	Cràcs.	Corbeaux.
Villers-sur-Meuse.	Viler.	Corcasses.	»
Ville-sur-Cousance.	Ville.	Ruadets, Gaïettes.	Batteurs de curé.
Ville-sur-Saulx.	Ville-su-Saulx.	»	Crapauds.
Villotte-devant-Louppy.	Villotte.	Gaillots.	Chevreaux.
Villotte-d.-s.-Mihiel.	id.	Cràwillottes.	»
Vilosnes.	»	Vilônies.	»
Vittarville.	Wétarvelle.	Véiens.	Pelles à feu.

NOMS DES COMMUNES		SURNOMS COLLECTIFS DES HABITANTS	
EN FRANÇAIS	EN PATOIS	EN PATOIS	EN FRANÇAIS
Void.	Vouet.	Voyous.	»
Vouthon-bas.	Vawthon-bas.	Gaïès.	Bouillie grossière.
Vouthon-haut.	Vawthon.	Laws.	Loups.
Vraincourt (Clermont).	Vraincoue.	Rawcillons (*ll* m.)	Trognons.
Wadonville-en-Woëvre.	Wàdonvelle.	Gouvions pâmas.	Goujons pâmés.
Waly.	Ouàli.	Girolis.	Crottés.
Warcq.	Vâ.	Ocas.	Jars.
Watronville.	Wàtronvelle.	Cràwilles.	Tisonniers.
Wavrille.	»	Chaits grillis.	Chats grillés.
Willeroncourt.	Wironcoue.	Agages, Baslots.	Pies.
Wiseppe.	»	Heurlots.	»
Voël.	Wè.	Coulaws d'àwe.	Couleurs d'eau.
Woimbey.	Woimbaïe.	Grand'gueules.	Grandes gueules.
Woinville.	»	Coûtis.	»
Xivray et	Cevraïe.	Sevras.	Sevrés.
Marvoisin.	Marvoïezin.	»	»

TABLE DES MATIÈRES

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.






UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils
914.4381 L114
Labourasse, Henri Adolphe.
Anciens us, coutumes, l egndes, supersti
3 1951 002 345 405 1